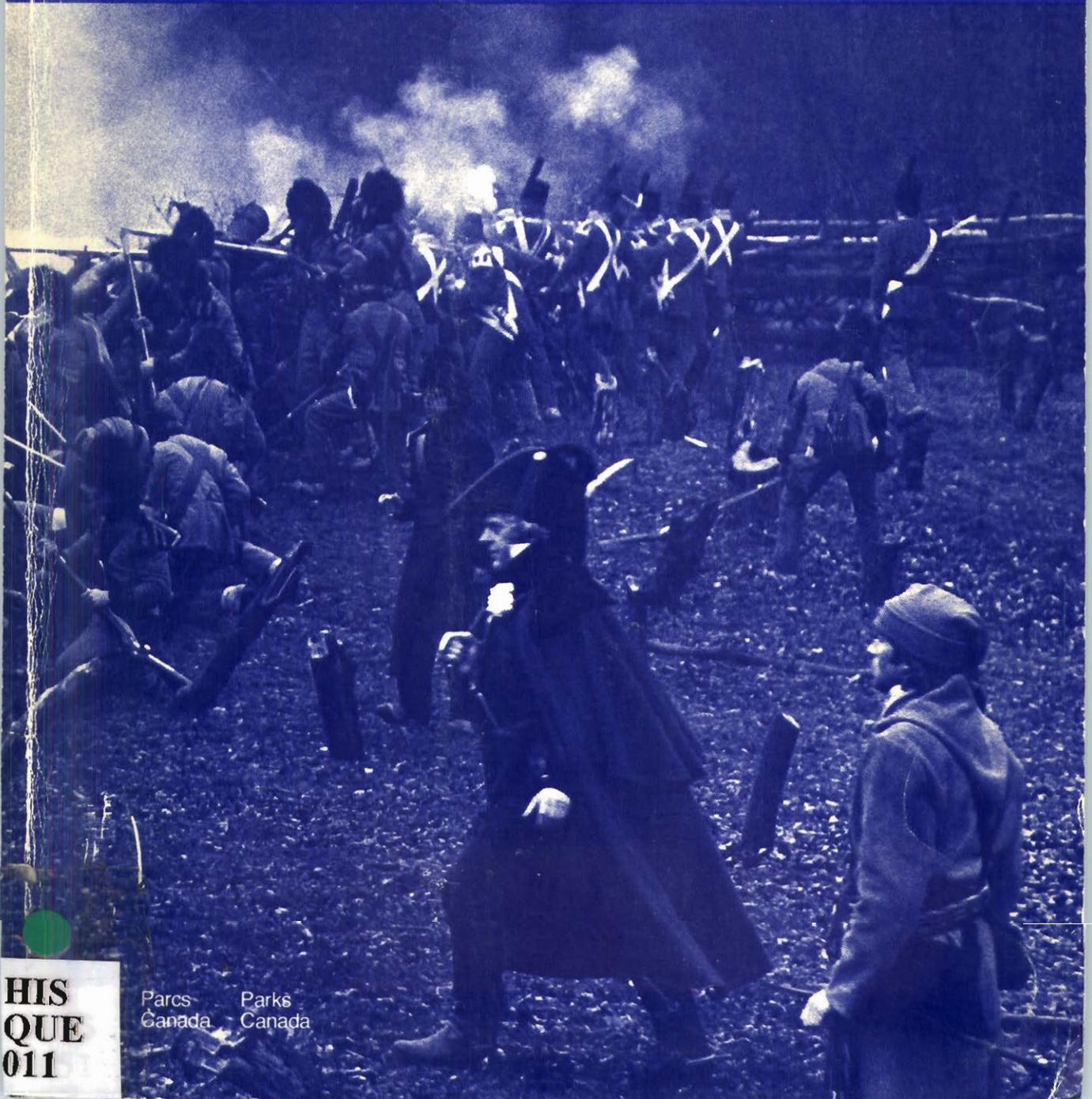


# Histoire sociale des miliciens de la bataille de la Châteauguay

*Michelle Guitard*



**HIS  
QUE  
011**

Parcs  
Canada

Parks  
Canada

**Couverture:** Image tirée du film "La bataille de la Châteauguay" réalisé par l'Office national du film en 1978 pour le compte de Parcs Canada.

Don de Gisèle  
Lavoie  
Déc. 1983

# Histoire sociale des miliciens de la bataille de la Châteauguay

Michelle Guitard

PROPRIÉTÉ DE LA  
SOCIÉTÉ FRANCO-ONTARIENNE  
D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE



Études en archéologie  
architecture et histoire

Direction des lieux et des  
parcs historiques nationaux  
Parcs Canada  
Environnement Canada  
1983

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1983.

En vente au Canada par l'entremise de nos agents libraires agréés et autres librairies, ou par la poste au Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9.

This issue is available in English as **The Militia of the Battle of the Châteauguay: A Social History** (catalogue no. R61-2/9-4E) in Canada through authorized bookstore agents and other bookstores, or by mail from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Quebec, Canada K1A 0S9.

Prix Canada: 9,50 \$  
Prix à l'étranger: 11,40 \$  
Prix sujet à changement sans préavis.

N° de catalogue: R61-2/9-4F  
ISBN: 0-660-91088-8  
ISSN: 0821-1035

Publié avec l'autorisation  
du ministre de l'Environnement,  
Ottawa, 1983.

Révision et conception: Louis D. Richard

Les opinions exprimées dans **le présent** ouvrage sont celles de l'auteur et ne sont pas nécessairement partagées par Environnement Canada.

Parcs Canada publie les résultats de ses recherches en archéologie, architecture et histoire. Pour obtenir une liste de ces titres, prière de s'adresser au chef des publications de recherches, Parcs Canada, 1600 Liverpool Court, Ottawa, Ontario K1A 1G2.

## TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos .....	4
Introduction .....	5
<b>La milice au Bas-Canada</b>	
Organisation militaire: hiérarchie et structures administratives .....	7
Lois et règlements de la milice .....	10
Les corps de miliciens durant la guerre de 1812 .....	11
<b>Le recrutement des miliciens</b>	
Les officiers .....	16
Les soldats .....	23
<b>Conditions de vie des miliciens</b>	
Aspects matériels .....	36
Activités militaires .....	59
Aspects du milieu .....	66
<b>Le mythe de la bataille de la Châteauguay</b>	
Le mythe et le héros .....	74
Résumé de la bataille .....	75
Trois aspects du mythe .....	77
La victoire: retentissements et répercussions .....	86
<b>Les récompenses</b>	
Manières de récompenser .....	92
Récompenses pour C.-M. de Salaberry .....	94
Les dons de terres .....	96
Conclusion .....	104
Appendices	
A. Noms des miliciens blessés ou tués .....	106
B. Milice d'élite et incorporée .....	107
C. Les officiers du corps des Voltigeurs .....	124
D. Les soldats du corps des Voltigeurs .....	125
Notes .....	131
Bibliographie .....	145

Présenté pour publication en 1980 par Michelle Guitard,  
Parcs Canada, région du Québec.

## AVANT-PROPOS

La bataille de la Châteauguay est un événement historique qui a, depuis le lendemain du combat, une signification idéologique nationale et mythique. Dans le contexte d'un programme de mise en valeur du site historique du combat à Allans Corners, sur la Châteauguay, nous avons voulu tirer de toutes les interprétations de la bataille une perspective de l'événement où le héros, Charles-Michel de Salaberry, et les héros, les miliciens du Bas-Canada, seraient reconnus comme hommes du début du XIX<sup>e</sup> siècle ayant à vivre temporairement en soldat. Comme il existe déjà une étude détaillée de la bataille sur le plan stratégique, celle de Victor Suthren, nous avons voulu poursuivre la recherche sur cet événement historique en privilégiant l'aspect social de la question. Il va sans dire que cette nouvelle lecture a également éclairé de façon intéressante de nombreux aspects de la vie militaire à l'époque.

Il n'existe pas, au pays, d'études sociales de la milice autres que celles de J.-Y. Gravel portant sur la milice de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>, ou encore le rapport préliminaire effectué par Yvon Desloges pour le compte de Parcs Canada en 1970, intitulé "L'origine sociale des miliciens de 1812"<sup>2</sup>. L'histoire de la milice est peu connue et les quelques ouvrages qui en ont traité se sont beaucoup préoccupés de l'officier et très peu du simple soldat. Il y a néanmoins certains travaux étrangers qui nous ont ouvert plus d'un horizon, entre autres, celui de l'équipe de J.P. Aron, "*Anthropologie du conscrit français*"<sup>3</sup> et celui d'André Corvisier "*Armées et sociétés en Europe de 1494 à 1789*"<sup>4</sup>.

Notre recherche nous a amenée à dépouiller de nombreux fonds d'archives dont les plus importants sont déposés aux Archives publiques du Canada. Nous y avons consulté les documents de la milice et de la défense (RG9), ceux de l'armée et de la marine britannique (RG8), de même que plusieurs fonds de la série Documents du XIX<sup>e</sup> siècle - avant la Confédération (MG24) où nous avons retrouvé les papiers de Salaberry. À Québec, aux Archives nationales, nous avons examiné la collection Papineau et les demandes de terres des miliciens pour les années de 1812-1851. Aux archives du séminaire de Québec, le fonds Verreau était indispensable pour notre travail. Aux archives de l'archidiocèse de Québec, la correspondance de Mgr Plessis nous a apporté des informations intéressantes sur l'aspect social de l'histoire des miliciens. À Montréal, aux Archives nationales, nous avons dépouillé les greffes des notaires pour y trouver les contrats d'engagement des Voltigeurs. Le musée McCord possède aussi des documents très instructifs sur la guerre de 1812. Enfin, à l'université de Montréal, nous avons examiné la collection Baby qui contient plusieurs documents pertinents.

Précisons que l'emploi de l'article dans "bataille de la Châteauguay" a sa raison d'être. En effet, la traditionnelle expression "bataille de Châteauguay" porte à confusion du fait que la bataille n'a pas eu lieu dans la ville de Châteauguay, mais bien sur la rivière du même nom, à l'endroit maintenant appelé Allans Corners. C'est pourquoi nous parlerons à l'avenir de la "bataille de la Châteauguay".

## INTRODUCTION

Le héros Charles-Michel de Salaberry et 300 miliciens canadiens repoussent une armée américaine qui leur est plusieurs fois supérieure. Telle est l'histoire répétée depuis le lendemain du 26 octobre 1813. L'aspect stratégique de cette bataille a été décrit par de nombreux auteurs. Les officiers ont souvent été nommés. Les polémiques sur les héros et la signification de la victoire ont fait couler beaucoup d'encre. Par contre, l'histoire de la milice en tant que corps militaire durant la guerre de 1812 n'a pas été étudiée. Des simples combattants de la Châteauguay, nous ne connaissons ni les noms ni les conditions de vie.

Quels sont donc les éléments de cette victoire qui ont concouru à faire des miliciens défenseurs du pays des héros, et de leur chef, Charles-Michel de Salaberry, une grande figure militaire canadienne? Qui donc étaient ces hommes? Quelles récompenses ou reconnaissances ont-ils reçues? Ce sont là les questions qui ont orienté notre recherche. Aussi, avons-nous voulu savoir comment ils ont vécu, non seulement durant la période du combat, mais aussi durant toute cette guerre parce que les conditions de vie au moment du combat étaient étroitement liées à celles de la période de guerre.

Ainsi, est-il important de souligner que la milice n'est pas l'armée régulière et qu'elle est composée de soldats temporaires. La milice, précisons-le, est une force militaire défensive constituée de la plupart des hommes d'un pays, qu'on appelle sous les armes soit obligatoirement, soit par tirage au sort, ou encore volontairement; en service actif occasionnel, à l'intérieur de leur frontière nationale, les miliciens interviennent lors d'une guerre pour appuyer l'armée régulière du pays.

Au Bas-Canada, durant la guerre de 1812, il y a trois types de "corps" ou "régiments" de milice: des corps de volontaires comme les Voltigeurs, des bataillons de milice d'élite et incorporée et des bataillons de milice sédentaire. Le volontariat s'explique par lui-même. La milice d'élite et incorporée est composée surtout d'hommes conscrits pour servir pendant un temps déterminé comme soldats en devoir actif. Le mot "élite" ici veut dire "spéciale" ou "choisie", il n'a aucune

connotation de classe privilégiée. La milice sédentaire regroupe pour sa part tous les hommes qui, sans être arrachés à leurs foyers, ont des obligations militaires à remplir de temps à autre pour assurer la sécurité du pays ou pour appuyer les forces mobilisées.

Le monde militaire a un vocabulaire particulier. Bien souvent, les termes employés n'ont pas le même sens d'un pays à un autre, ni d'une époque à une autre. Nous en soulignons deux, ici, qui sont essentiels à la compréhension du présent texte. Dans le vocabulaire militaire, le mot "corps" a un sens très large. Il signifie un regroupement d'hommes dans une unité. Il remplace le mot régiment qui n'est jamais employé quand la milice est concernée. Les gens de l'époque diront quelquefois "le régiment des voltigeurs", mais ce terme n'est pas officiel. Le "corps" peut ne comprendre que quelques hommes (dans le sens de "détachement"), mais il peut aussi en englober un très grand nombre. Nous avons essayé de ne l'employer que dans ce dernier sens. Ainsi, nous aurons le "corps" des Voltigeurs, le "corps" de milice d'élite et incorporée et le "corps" de milice sédentaire. Un second terme important à retenir est "régulier"; les réguliers, l'armée régulière, les soldats réguliers sont les membres de l'armée britannique. Ils n'appartiennent en aucune manière à la milice.

Autre mise au point: la bataille de la Châteauguay s'inscrit dans le contexte de la guerre entre les États-Unis et le Canada, appelée couramment guerre de 1812. Cette guerre fut une conséquence du conflit plus général qui opposa la France et l'Angleterre (1803-1815). Ces deux derniers pays ont tenté, à partir de 1806, de restreindre la neutralité du commerce maritime des États-Unis en décrétant des politiques commerciales restrictives à l'égard de ce pays par la promulgation d'ordres-en-conseil. Par la pratique de la réquisition des marins sur les navires américains, ces pays non seulement nuisaient au commerce des Américains mais aussi portaient atteinte à leur indépendance et à leur fierté nationale. Les États-Unis répondirent à ces attaques par des lois coercitives sur les importations, puis sur les relations commerciales avec l'Angleterre et la France. Napoléon tempéra sa politique. L'Angleterre

abolit ses ordres-en-conseil, mais juste trop tard; les États-Unis venaient de lui déclarer la guerre, le 18 juin 1812. En résumé, la guerre de 1812 a trois causes principales selon R. Horseman: la réquisition des marins déserteurs, les ordres-en-conseil britanniques et la nécessité pour les États-Unis de réaffirmer leur indépendance économique et politique face à la Grande-Bretagne<sup>1</sup>.

Le Canada fut le théâtre de la guerre de 1812 parce qu'il était une colonie anglaise. Dans les états de la Nouvelle-Angleterre, plus peuplés et ayant de longue date des liens économiques et sociaux avec l'Angleterre et le Canada, les Américains s'opposèrent à la guerre. Ainsi, cette guerre fut surtout celle des états du centre et du sud, et ce fut surtout le Haut-Canada qui subit les actions néfastes de l'armée d'invasion. Dès l'ouverture de la guerre, l'armée britannique rallia les Amérindiens à sa cause en expulsant les Américains de Michillimakinac. Moins de deux mois plus tard, les troupes du brigadier général Hull capitulèrent au fort Détroit. De nouveau, les États-Unis ont été défaits à Queenston Heights, en octobre 1812. Une faible tentative d'invasion du Bas-Canada, près d'Odelltown en novembre 1812, avorta grâce à la diligence de Charles-Michel de Salaberry.

La campagne de 1813 s'amorça sous de meilleurs auspices pour les forces américaines. Dès avril, la flotte américaine prenait York et le fort George, pendant que Prevost était repoussé à Sackett's Harbour. Durant l'été suivant, les belligérants s'affrontèrent surtout sur le lac Érié et dans la péninsule du Niagara. Malgré un certain nombre de succès américains, les troupes britanniques réussirent à repousser l'invasion américaine. Mais, à l'automne 1813, la flotte américaine s'empara du lac Érié obligeant ainsi la garnison britannique à se replier sur Burlington et

Kingston. Au même moment, l'armée américaine voulut couper le ravitaillement du Haut-Canada en prenant Montréal. Dans ce but, l'armée du nord des États-Unis fut divisée en deux ailes, l'une commandée par le brigadier général James Wilkinson, l'autre par le major général Wade Hampton. Wilkinson partirait de Sackett's Harbour pour se rendre à Montréal par le Saint-Laurent alors que Hampton descendrait la Châteauguay pour rejoindre Wilkinson à l'île Perrot, d'où ils attaqueraient Montréal. Hampton fut arrêté dans sa marche vers Montréal par l'opposition déterminée des miliciens commandés par Charles-Michel de Salaberry et l'offensive américaine fut ainsi désorganisée. Telle est l'histoire de la bataille de la Châteauguay, gagnée le 26 octobre 1813 par une force militaire presque totalement composée de miliciens.

Qui étaient ces miliciens? Nous avons vite constaté qu'il était impossible d'étudier les miliciens sans comprendre ce qu'était la milice durant la guerre de 1812. Cela nous a amenée à décrire dans un premier temps la place occupée par la milice dans l'organisation de la défense du Bas-Canada, ses règlements et ses structures. Nous avons pu alors entreprendre l'étude du recrutement des officiers et des soldats. La structure et la composition de la milice nous ont amenée à aborder ensuite les conditions de vie des miliciens. Une partie de ces soldats "temporaires" a participé à un combat qui a pris une envergure mythique. Nous avons donc, dans un quatrième temps, tenté de cerner les éléments de ce mythe et de voir comment celui-ci avait évolué depuis le célèbre combat jusqu'à aujourd'hui. Finalement nous nous sommes attardée aux récompenses accordées ou promises aux vétérans de la bataille de la Châteauguay.

### Organisation militaire: hiérarchie et structures administratives

L'armée des divers pays européens avait d'abord été formée des milices levées et dirigées par leurs seigneurs pour servir à des fins de conquête et de défense. Dans les guerres, les seigneurs n'attachaient souvent leurs effectifs aux soldats attachés à la maison du roi. C'est seulement à partir de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle que les États ont commencé à lever, commander et administrer une armée régulière. Ainsi les premiers régiments britanniques ont été formés en 1660<sup>1</sup>. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la pratique de la Condotta ou Entrepris militaire disparut graduellement, mais pas tout à fait, de sorte qu'à côté de l'armée régulière, l'on retrouvait des régiments étrangers au service de la couronne. Malgré la présence de ces régiments, les effectifs de l'armée régulière n'étaient pas assez nombreux et l'État comptait beaucoup sur la milice pour participer aux activités militaires<sup>2</sup>. Cette situation existait toujours au début du XIX<sup>e</sup> siècle, l'époque de la bataille de la Châteauguay.

Dans les deux premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, les forces militaires anglaises étaient composées de régiments réguliers, de régiments étrangers, de régiments provinciaux et de bataillons de milices. Les régiments étrangers, tel celui de Louis de Watteville, étaient composés de mercenaires engagés, entraînés, payés par le commandant du régiment et soumis à lui; le commandant mettait son régiment au service du roi pour un certain temps selon un prix convenu. Les régiments provinciaux étaient formés de soldats engagés dans la colonie et étaient administrés par l'armée britannique; ils devaient, en principe, ne servir que dans cette colonie. Vient ensuite la milice, l'objet de notre étude. Tout sujet britannique était milicien et devait se porter à la défense du pays ou de la colonie qu'il habitait lorsque cela était requis<sup>3</sup>.

La milice avait donc sa propre structure administrative. Son organisation, tant sur le plan fonctionnel que sur le plan matériel, exigeait de nombreux services administratifs. Nous identifierons donc, ici, ses principaux cadres hiérarchiques et ses services essentiels.

Le palier le plus élevé de cette administration était, comme l'indique l'organigramme (tableau 1), celui du troisième secrétaire d'État. Celui-ci dirigeait les affaires des colonies et de la guerre; le titulaire de ce poste, lord Henry Bathurst succéda à lord Liverpool en juin 1812. Le commandant en chef de l'armée britannique (le duc d'York, qui est en Angleterre) était lié au bureau de Bathurst sans y être intégré<sup>4</sup>. C'est pourquoi nous l'avons indiqué parallèlement au secrétaire d'État. Le duc d'York commandait les stratégies militaires, les formations de régiments et les nominations des officiers supérieurs<sup>5</sup>.

Le commandant des forces en Amérique du nord et gouverneur en chef des Canadas, sir George Prevost, relevait à la fois du secrétaire d'État et du commandant en chef. Par ses fonctions d'administrateur militaire et civil, Prevost commandait l'armée et la milice. En tant que commandant des forces, il communiquait avec le commandant en chef par l'intermédiaire du secrétaire de la guerre, mais aussi, souvent, par l'intermédiaire de Bathurst. Comme gouverneur en chef, il ne s'adressait à Bathurst que par l'intermédiaire du secrétaire aux colonies.

Aux Canadas, le secrétaire civil transmettait les ordres de Prevost pour ce qui regardait la levée et le paiement des milices. C'était aussi ce secrétaire qui établissait les liens nécessaires avec les parlements de la colonie et les organismes gouvernementaux civils.

Quant à l'organisation militaire, qu'il s'agisse de stratégie ou d'organisation matérielle, Prevost transmettait ses ordres par l'intermédiaire du secrétaire militaire. Celui-ci communiquait avec l'armée et la milice par l'entremise des adjudants généraux. Tous les ordres généraux venaient du bureau de chacun des adjudants généraux; toutes les commissions d'officiers étaient émises de ces bureaux. Les adjudants de chaque régiment faisaient parvenir le rôle des effectifs à leur adjudant général respectif. Il y avait un adjudant général pour l'armée et un pour la milice. Celui de l'armée empiétait souvent sur la juridiction de l'adjudant général des milices, surtout en ce qui concernait les ordres généraux pour les déplacements; il arrivait

Tableau 1. Organigramme des principaux administrateurs de la milice durant la guerre de 1812

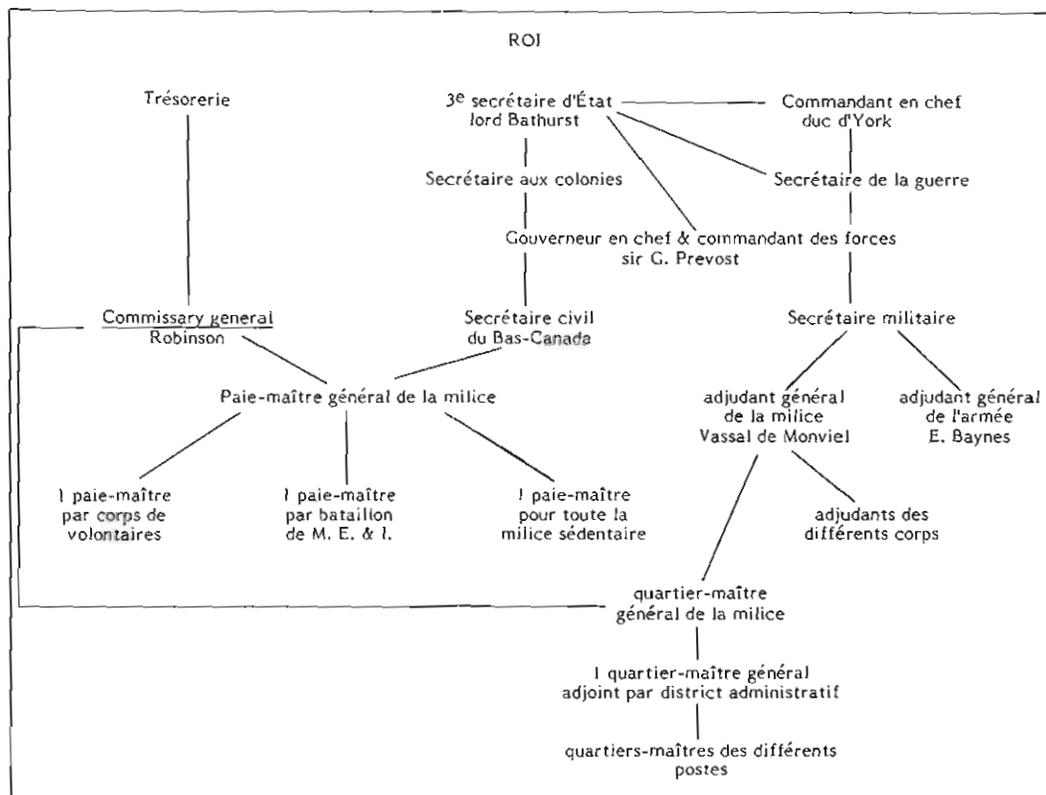
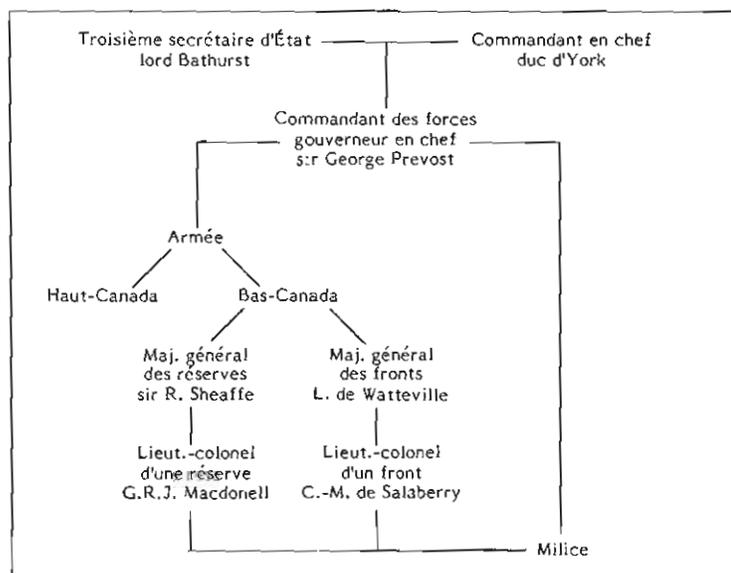


Tableau 2. Hiérarchie des commandants





Le duc d'York



Sir George Prevost



Major gén.  
sir Roger  
Shaeffe



Major gén.  
Louis de  
Watteville



Lt.-col.  
G.R.J.  
Macdonell



Lt.-col.  
C.-M.  
de Salaberry

1 Hiérarchie des commandants à l'automne 1813.  
(Portraits [détails]: Archives publiques Canada, sauf celui de Watteville<sup>6</sup>.)

même que ces deux instances se contredisent, ce qui embarrassait beaucoup les officiers. C'est pourquoi des documents relatifs à l'histoire des miliciens proviennent des bureaux des deux adjudants généraux.

L'armée et la milice avaient chacune son quartier-maître général. Ils régissaient la distribution des logements, des vêtements et de l'approvisionnement. Ils appliquaient les ordres de leur adjudant général respectif et recevaient le matériel nécessaire du *Commissary general*. Il y avait un adjoint au quartier-maître général de la milice dans chaque district administratif. Chaque poste militaire avait un quartier-maître chargé de toute distribution de ravitaillement.

Le *Commissary general* avait une charge civile et relevait de la Trésorerie. Il s'occupait officiellement des dépenses et du transport, mais il contrôlait aussi, officieusement, le ravitaillement de toutes les troupes régulières et de la milice<sup>7</sup>.

Comme les miliciens étaient payés avec les fonds de la province, le paie-maître général de la milice relevait du secrétaire civil. Mais administrativement, c'était le bureau du *Commissary general* qui payait les troupes. Alors le paie-maître était ainsi étroitement lié avec ce dernier (nous reviendrons sur ce sujet en parlant des salaires des miliciens). Les corps de volontaires, comme les Voltigeurs, avaient chacun un paie-maître. Chaque bataillon de milice d'élite et incorporée avait son paie-maître. Mais, il n'y avait qu'un poste de ce genre pour toute la milice sédentaire.

Maintenant que nous avons identifié les principaux rouages administratifs, voyons la hiérarchie des officiers militaires durant la guerre de 1812. Le commandant des forces, Prevost, dirigeait par l'intermédiaire de deux majors généraux par province. Un major général commandait les réserves, l'autre les fronts ou avant-postes, sur toute la frontière de la province. Chaque réserve et chaque front (par exemple la région de la Châteauguay) étaient dirigés par un lieutenant-colonel. À l'automne 1813, le major général sir Roger Shaeffe, commandant des réserves, était le supérieur immédiat du lieutenant-colonel George R.J. Macdonell, responsable de la réserve sur la Châteauguay. De son côté, le major général Louis de Watteville, commandant du front, était le supérieur du lieutenant-colonel Charles-Michel de Salaberry, chargé du front sur la Châteauguay.

La hiérarchie des fonctions militaires dans les régiments était la même dans l'armée et dans la milice. Nous trouvons quatre divisions principales dans chaque régiment: l'état-major, les officiers, les sous-officiers et officiers sans commissions, et les soldats. La composition générale était comme suit:

**L'état-major:** colonel<sup>8</sup>, lieutenant-colonel, 1<sup>er</sup> major, 2<sup>e</sup> major-adjudant, quartier-maître, paie-maître, aumônier, chirurgien, chirurgien adjoint.

**Officiers:** capitaine, lieutenant, 2<sup>e</sup> lieutenant, enseigne.

**Sous-officiers:** caporaux, sergents, fifres, tambours.

**Soldats:** compagnies de 50 à 120 hommes<sup>9</sup>.

Il y avait quelquefois, des positions d'officiers inexistantes dans certains corps ou remplacées par une autre position. Par exemple, le corps des Voltigeurs n'avait pas d'enseigne, mais plutôt un deuxième lieutenant. Quant à la hiérarchie, lorsque la milice était en action avec l'armée régulière, les officiers de milice étaient soumis à ceux du même rang de la force régulière<sup>10</sup>.

L'armée et la milice avaient des organismes administratifs communs, mais elles étaient, cependant, régies par des lois particulières à chacune. Nous laisserons ici les lois et règlements de l'armée pour nous attarder à ceux de la milice.

### Lois et règlements de la milice

Notons d'abord que la milice au Canada date des débuts de la colonie. Au XVII<sup>e</sup> siècle, sans être organisée officiellement, elle dépend des dirigeants des principaux lieux d'habitation, pour servir aux exigences presque quotidiennes de défense. Le premier ordre portant sur l'exercice des miliciens date de 1651 et ne concerne que les miliciens des Trois-Rivières<sup>11</sup>. Il n'établit pas la milice mais confirme son existence. La législation de 1669 marque la première organisation officielle de la milice en Nouvelle-France<sup>12</sup>. En fait, elle ratifie l'organisation déjà existante. Durant tout l'Ancien Régime, la milice sera presque toujours en service actif, car la France ne pouvait fournir à sa colonie une armée régulière suffisante. Ainsi, l'administration civile

et la société canadienne ont largement été influencées par des activités à caractères militaires<sup>13</sup>.

À la Conquête, les miliciens sont renvoyés chez eux. Mais, l'abolition de la milice de l'administration française n'a lieu qu'en 1765, et cela d'une façon circonspecte; c'est-à-dire, que l'ordonnance à ce sujet est émise dans une seconde partie d'une ordonnance au sujet de l'approvisionnement en bois de chauffage. La raison invoquée: le gouvernement britannique ne tenait pas à organiser une milice au Canada<sup>14</sup>. Mais Carleton ne voulait pas éliminer la hiérarchie des pouvoirs déjà existante dans la colonie<sup>15</sup>. Dans ce sens il faudrait vérifier l'intéressante remarque d'un travail anonyme indiquant que les officiers français auraient perdu leur commission reçue de la couronne française, et en auraient reçu une nouvelle de la couronne anglaise<sup>16</sup>. Cela expliquerait la rapidité avec laquelle le gouverneur put lever un bataillon de milice commandé par les officiers de l'Ancien Régime, en 1775. Vassal de Monviel a écrit à ce sujet: "Il n'y avait point d'acte de milice et elle était régie d'après les anciennes ordonnances"<sup>17</sup>. La milice aurait donc été temporairement abolie sans que sa structure disparaisse.

Les circonstances l'obligeant, le gouverneur rétablit officiellement la milice en 1777, par l'ordonnance "Qui règle les Milices de la Province de Québec et qui les rend d'une plus grande utilité pour la conservation et la sûreté d'icelle". Celle-ci contient les règlements de base pour le recrutement, les exercices, etc. Elle fut renouvelée tous les deux ans environ, jusqu'en 1787, alors qu'une nouvelle ordonnance plus détaillée est rédigée pour régler "plus solidement les Milices". Deux ans plus tard, elle sera modifiée de nouveau<sup>18</sup>. En 1816, Vassal de Monviel qualifie l'ordonnance de 1787 comme étant perpétuelle<sup>19</sup>. En fait, le premier parlement provincial du Bas-Canada passa un acte en 1793 pour l'organisation de la milice basée sur les ordonnances antérieures. Mais l'article établissant un salaire égal à celui du militaire régulier pour le milicien en service actif, payé par la province, apportait une dimension nouvelle et importante à la loi de la milice. On ajoutait aussi une rente pour les femmes des miliciens tués ou blessés au service<sup>20</sup>. Cet acte demeura en vigueur jusqu'en 1803 alors qu'il fut reformulé pour contenir des changements administratifs au sujet des

dépenses encourues par la milice. Il fut prolongé jusqu'en 1810. En 1812, la législature amenda la loi pour faire face à une éventuelle et imminente déclaration de guerre. Ainsi, un des amendements à cette loi intitulée "Acte qui continue pour un temps limité et amende un acte passé dans la quarante-troisième année du règne de Sa Majesté..." (1803) stipulait que la somme allouée aux dépenses de la milice passerait de 2500 £ à 12 000 £ courantes<sup>21</sup>.

On y amendait aussi l'article fixant à six mois le service actif, pour permettre au gouvernement de lever toute ou une partie de la milice pour la durée de la guerre, invasion, insurrection ou danger imminent de guerre. Certains articles concernant les exercices, les substituts et divers autres points y étaient abrogés ou modifiés<sup>22</sup>. Lors du renouvellement de la loi en 1813, on augmenta les sommes d'argent nécessaires à l'incorporation de la milice. En 1816, après la guerre, la loi de 1803 fut remise en vigueur; les amendements de 1812 émis pour la période de la guerre en furent effacés<sup>23</sup>.

Certains articles de la loi de la milice ont été transgressés à cause de la pénurie d'effectifs réguliers. Ainsi, l'on sait par Jacques Viger que les Voltigeurs ne devaient pas aller au Haut-Canada et n'étaient point autorisés à sortir de la province selon la loi<sup>24</sup>. Néanmoins, tout au long de la guerre, des miliciens du Bas-Canada ont combattu au Haut-Canada.

À part la loi de la milice, le bureau de l'adjudant général des milices avait précisé les règlements concernant la milice, dans une publication intitulée "Règles et articles pour le meilleur gouvernement de la milice de la province du Bas-Canada lorsqu'elle sera incorporée pour le service"<sup>25</sup>. Les droits et devoirs des officiers et des soldats y étaient inscrits. Nous reviendrons plus loin sur ces règlements.

#### Les corps de miliciens durant la guerre de 1812

L'imminence de la guerre et sa déclaration obligèrent donc le gouvernement à prévoir une incorporation de la milice. Celle-ci se fit de trois manières: 1) par la formation de corps de volontaires, 2) par l'incorporation des conscrits dans le corps appelé "milice d'élite et

incorporée", pour une période de un à deux ans, et 3) par l'obligation pour la milice sédentaire de servir activement lorsque appelée, pour de courtes périodes.

### Les volontaires

Les corps de volontaires étaient formés, parfois sous l'initiative d'un individu, parfois sous celle d'un organisme. Ainsi, suite à sa proposition<sup>26</sup>, Charles-Michel de Salaberry leva, le 15 avril 1812, les Voltigeurs canadiens, des volontaires qu'il allait commander<sup>27</sup>. Ce corps d'infanterie légère, divisé en dix compagnies d'environ 55 soldats chacune, comptait 12 officiers et gradés<sup>28</sup>.

Parmi les autres corps de volontaires, notons d'abord les "Voyageurs canadiens" levés en octobre 1812 par la Compagnie du Nord-Ouest pour aider aux transports. Leur démobilisation en mars 1813 accrut les problèmes de transport et amena le "commissariat" à mettre sur pied, en avril 1813, le corps des "Voyageurs du commissariat" qui persista difficilement jusqu'à la fin des hostilités<sup>29</sup>. Un autre corps, le "Royal Artillery Drivers", levé le 11 janvier 1813 fusionna avec le bureau du Service de l'Artillerie et du Génie (l'*Ordnance*) le 1<sup>er</sup> juillet suivant. Joseph Bouchette recruta en décembre 1812, le corps des *Quebec Volunteers* dont l'existence fut de courte durée<sup>30</sup>. Enfin, le *Royal Montreal Troops of Cavalry*, la Compagnie des Guides, le *Royal Militia Artillery* ainsi que le bataillon de la milice de Montréal remplirent des tâches précises pour des périodes plus ou moins longues.

### La milice d'élite et incorporée

Le 28 mai 1812, sir George Prevost ordonna l'incorporation de 2000 hommes, choisis par tirage au sort dans les divisions de la milice sédentaire pour former les quatre premiers bataillons de la milice d'élite et incorporée<sup>31</sup>; le cinquième fut constitué en septembre 1812<sup>32</sup> et le sixième en février 1813<sup>33</sup>. Chaque bataillon était composé d'un état-major et de dix compagnies. Constituaient une compagnie: un capitaine, un lieutenant, un enseigne, des sergents et des caporaux dont le nombre dépendait de celui des soldats, et on en comptait habituellement entre 55 et 75. Les compagnies du centre

n'avaient pas de trompettes et elles étaient moins nombreuses que les compagnies de flanc.

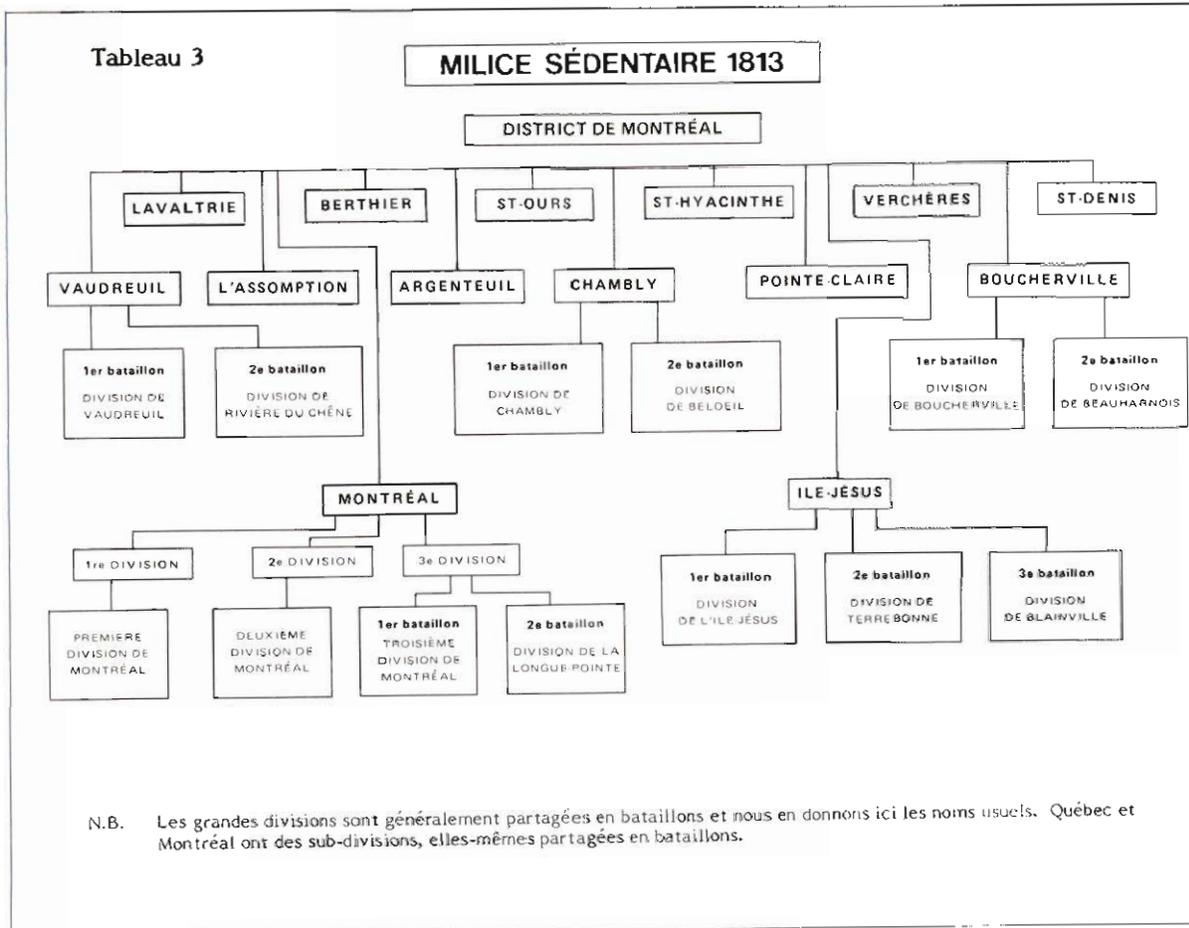
Quelques corps de milice ont été constitués en regroupant sous un nouveau nom des compagnies de la milice d'élite et incorporée, ou encore, des hommes de la milice sédentaire. Ainsi le 12 avril 1813, on forma le *Militia Light Infantry*, en regroupant neuf compagnies de flanc de la milice d'élite et incorporée pour servir avec l'infanterie légère de la ligne. Ce nouveau corps fut divisé en deux bataillons: le premier réunissait les deux compagnies de flanc des 2<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> bataillons de la milice d'élite et incorporée, le second, les deux compagnies de flanc des 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> bataillons de la milice d'élite et incorporée et la deuxième compagnie de flanc du 3<sup>e</sup> bataillon de la milice d'élite et incorporée<sup>34</sup>. Un autre corps, le *Frontier Light Infantry*, composé de deux compagnies fut formé en levant des hommes dans les six bataillons de la milice sédentaire des Townships, le 13 août 1813. Le *Frontier Light Infantry* fut embrigadé avec les Voltigeurs canadiens le 10 juin 1814, et forma les 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> compagnies des Voltigeurs<sup>35</sup>.

La formation du corps des Chasseurs canadiens résulta d'une réorganisation du 5<sup>e</sup> bataillon de la milice d'élite et incorporée; l'ordre général du 12 mars 1814, stipulait que ce bataillon soit à l'avenir composé de six compagnies de troupes légères et embrigadées avec les Voltigeurs et le *Frontier Light Infantry*<sup>36</sup> - il ne faut pas le confondre avec les compagnies de Chasseurs de la division de Beauharnois qui étaient de la milice sédentaire en service actif de mai 1813<sup>37</sup> à mars 1814<sup>38</sup>. Le colonel F. DesChambault incorpora son bataillon de milice sédentaire, ce qui constitua le 7<sup>e</sup> bataillon de milice d'élite et incorporée. Ce bataillon fut démobilisé le 17 novembre 1813<sup>39</sup>.

### La milice sédentaire

La milice sédentaire regroupait tous les hommes de 16 à 60 ans<sup>40</sup>. Elle était divisée selon les trois districts administratifs de Québec, Trois-Rivières et Montréal. Dans chaque district, il y avait plusieurs "divisions" lesquelles contenaient un ou plusieurs bataillons. En avril 1812, Prevost ordonna de scinder des divisions et des bataillons déjà existants<sup>41</sup>. La sur-utilisation du mot division

Tableau 3



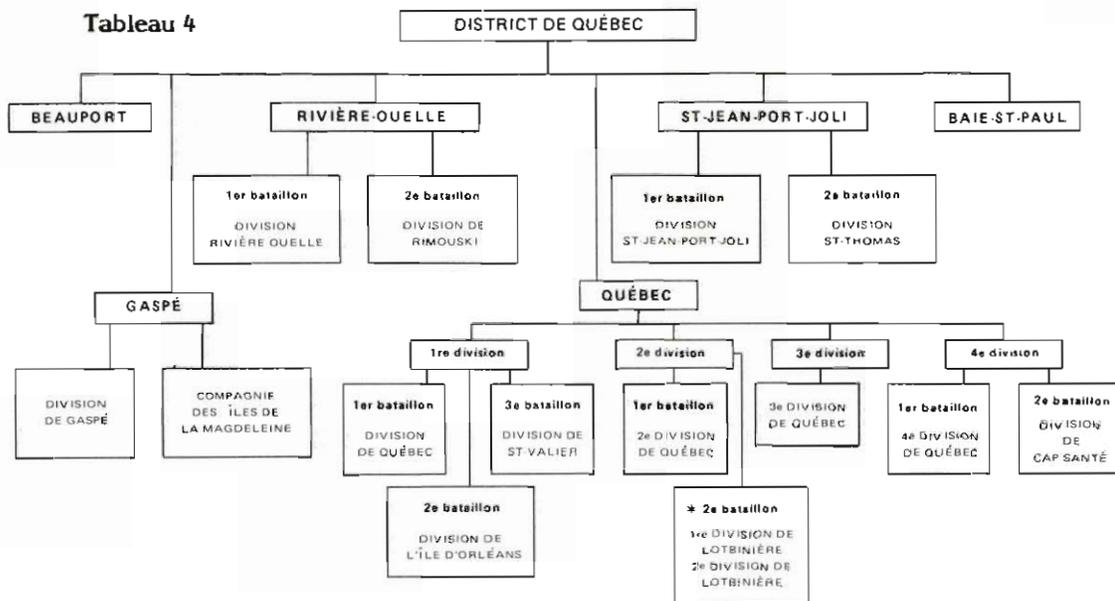
dans l'organisation administrative de la milice rend difficile la compréhension de celle-ci. Les tableaux 3, 4 et 5 tentent d'illustrer cette organisation. Ce qui complique la compréhension, c'est la coutume d'appeler les bataillons "division de (nom)" ou "division (nom)" alors qu'ils étaient des bataillons. Dans le cas des divisions de Montréal et de Québec, il y avait des sous-divisions qui étaient elles aussi scindées; ainsi, la troisième division de Montréal avait un premier bataillon qui s'appelait "3<sup>e</sup> division de Montréal" et un deuxième bataillon qui s'appelait "division de la Longue Pointe". La même chose se produit dans la 2<sup>e</sup> division de Québec.

L'organisation de la milice changeait souvent. Nous reproduisons l'organigramme de 1813 (tableaux 3, 4, 5). Il a été fait à l'aide de l'Almanach de Québec de 1813<sup>42</sup>, et

s'appuie sur des sources diverses. L'emploi des noms comme "division de Montréal" pour deux contingents différents rend souvent l'interprétation des documents très difficile et délicate.

Un colonel commandait les divisions. L'état-major des bataillons comprenait le colonel de la division, un lieutenant-colonel, un ou deux majors, un adjudant, bien souvent un ou des aide-majors, quelquefois un quartier-maître, un chirurgien et un aumônier. Le nombre des compagnies variait avec les bataillons. Un capitaine, un lieutenant, un enseigne, quatre sergents, quatre caporaux et environ 75 soldats constituaient une compagnie. Bien souvent, un des lieutenants accomplissait les tâches de l'adjudant ou du quartier-maître pour le bataillon.

Tableau 4



Il y a 6 divisions et 16 bataillons dans le district de Québec.

\* Ce 2<sup>e</sup> bataillon de la deuxième sous-division de la grande division de Québec est aussi composé de deux corps appelés "première division de Lotbinière" et "deuxième division de Lotbinière".

### Les Amérindiens

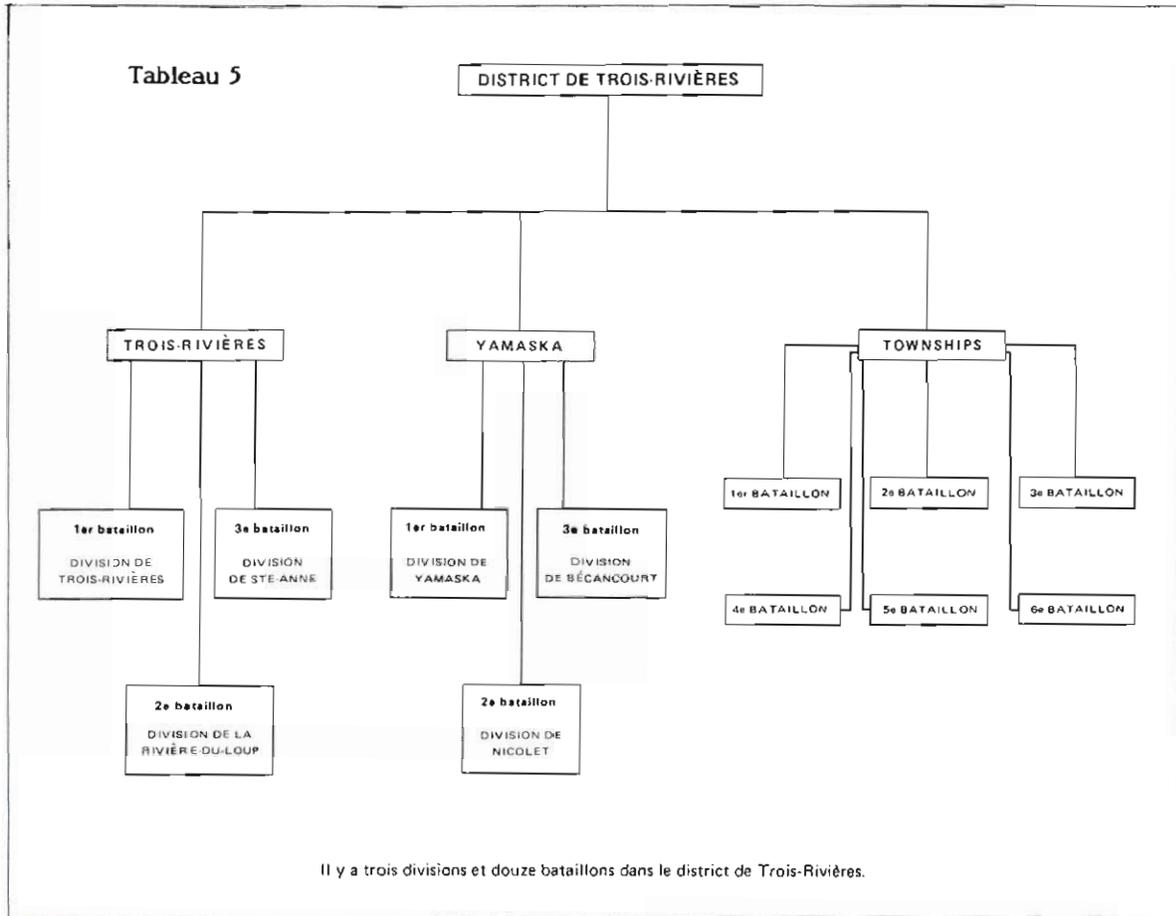
Nous connaissons peu de chose sur l'organisation militaire des Amérindiens parce qu'ils sont désignés dans les documents d'une façon globale - "les Sauvages", "the Indians" - et rarement savons-nous de quelles nations il s'agit. Très peu d'Amérindiens sont nommés. Les autorités britanniques et américaines les courtoisaient pour les garder de leur côté et bien souvent transgressaient les ententes antérieures qu'elles avaient eues avec eux, comme ce fut le cas des Amérindiens de Saint-Régis qui voulaient rester neutres<sup>43</sup>.

En temps de paix, c'était surtout le "département des Sauvages" qui gérait les affaires indiennes. Durant la guerre de 1812, les autorités militaires ont levé des corps d'Amérindiens pour le combat et ont fait

distribuer par le commissariat général les présents et ravitaillements de ceux-ci, sans passer par le département des Sauvages (ce qui expliquerait le peu de documents dans les archives de cet organisme pour le temps de la guerre). C'est sir John Johnson qui fut nommé à la tête de l'organisation militaire des Amérindiens. Il commandait aux différents capitaines chargés de groupes d'Amérindiens. Ces capitaines étaient aidés par des lieutenants-interprètes qui résidaient dans les différents camps indiens et dirigeaient les guerriers au cours des expéditions militaires.

À la déclaration de la guerre, le Bas-Canada comptait environ 770 guerriers amérindiens: 250 Iroquois à Saint-Régis, 270 Iroquois à Caughnawaga, 100 Nipissingues ou Algonquins au lac des Deux Montagnes, 100

Tableau 5



Abénaquis aux environs de Lorette, et 50 Algonquins à Trois-Rivières<sup>44</sup>. On avait prévu recruter six chefs et soixante Amérindiens pour les joindre au corps des Voltigeurs<sup>45</sup>. Durant la guerre environ 250 à 300 Amérindiens ont participé aux activités militaires auprès des troupes du Bas-Canada.

Le 26 octobre 1813, sur la rivière Châteauguay, seule une partie de cette milice était sur le champ de bataille. Quatre compagnies de Voltigeurs étaient présentes, deux derrière l'abattis et deux en réserve. De la milice d'élite et incorporée, seul le 2<sup>e</sup> bataillon étaient presque au complet. Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> bataillons étaient représentés par leurs

compagnies de flanc, lesquelles faisaient partie du détachement du *Militia Light Infantry* commandé par George Macdonell. Les compagnies de flanc du 5<sup>e</sup> bataillon y étaient aussi. De la milice sédentaire, seule la division de Boucherville participa à la bataille. La compagnie de J. Longtin du 2<sup>e</sup> bataillon ("division de Beauharnois") fut la seule au combat derrière l'abattis. Le capitaine J.M. Lamothe commandait les 150 Amérindiens en réserve. Derrière l'abattis, 22 Amérindiens étaient embrigadés avec la seule compagnie de réguliers provinciaux présente sur la Châteauguay, les *Fencibles* canadiens.

## LE RECRUTEMENT DES MILIENS

L'étude des méthodes de recrutement des miliciens permet de constater le degré d'engagement des Bas-Canadiens dans cette guerre de 1812. Le recrutement des officiers est tout-à-fait différent de celui des soldats et met en évidence les différences de classe dans la société du début du XIX<sup>e</sup> siècle. Entre les soldats volontaires et les soldats conscrits, l'attitude face à l'enrôlement était évidemment souvent différente, mais les conditions physiques et matérielles se ressemblaient beaucoup d'un corps à un autre. La milice sédentaire avait son mode de recrutement permanent en temps de guerre comme en temps de paix; elle fournissait à l'armée les effectifs nécessaires aux moments opportuns. C'est par le truchement des méthodes de recrutement que nous avons identifié les Voltigeurs canadiens. À l'aide des rôles de présences, nous avons pu découvrir les noms des soldats de la milice d'élite et incorporée et de la milice sédentaire présents à la bataille de la Châteauguay. En plus d'exposer les façons de procéder pour obtenir la force militaire indispensable à la défense du pays, l'analyse du mode de recrutement reflète divers aspects socio-économiques du Bas-Canada en 1812. Ces derniers sont intéressants à souligner mais ils ne seront pas discutés dans le présent travail.

Les Canadiens se sont ralliés à la cause britannique en 1812, alors que leurs réticences avaient été remarquées lors de la révolution américaine. Pourquoi? Les raisons sont d'ordre économique et sociologique.

La mauvaise conjoncture économique, l'agriculture en situation de crise, le commerce des fourrures en déclin, l'inflation des prix due à la pénurie de monnaie, et les problèmes commerciaux reliés à la guerre européenne sont des facteurs qui créent des surplus de main-d'oeuvre et accentuent les besoins de revenus supplémentaires. Cette situation incite un grand nombre d'individus à accepter plus facilement le service militaire<sup>1</sup>. La fierté nationale était également en cause, surtout parmi les élites. Ceci parce que les Canadiens s'étaient fait accuser par les anglophones fanatiques du *Quebec Mercury*, d'être une race dégénérée. Le nombre de remarques dans la publicité pour le recrutement, dans la correspondance privée et les commentaires au

sujet de la victoire sur la Châteauguay montrent bien que les Canadiens voulaient prouver qu'ils possédaient la valeur et la dignité militaires de leurs ancêtres. Un deuxième facteur d'ordre sociologique est relié à l'idéologie "royaliste" des Canadiens. Ces derniers voyaient la philosophie politique et sociale américaine comme étant presque barbare. Ils avaient la conviction que les Américains, qu'ils soient spéculateurs ou aspirants à la propriété foncière, voulaient s'emparer par les armes ou autrement des terres qui leur appartenaient.

Le professeur Wallot croit que les Canadiens se seraient tout probablement désistés si les autorités militaires ne s'étaient pas montrées aussi déterminées à combattre l'insoumission<sup>2</sup>.

### Les officiers

Les officiers de milice étaient recrutés, depuis l'époque française, parmi les classes dominantes. En Nouvelle-France, l'accès au poste d'officier de milice, surtout d'officier supérieur, constituait une étape dans la marche vers la promotion sociale. Pour le bourgeois à la recherche de l'anoblissement, l'expérience militaire à titre d'officier était un argument qui pouvait étoffer ses prétentions. Ces postes d'officier étaient recherchés par les nobles afin de sauvegarder leur pouvoir et leur influence. Les marchands et les hommes de profession voyaient dans ces fonctions non pas une promesse d'anoblissement, mais un instrument de pouvoir pour leur groupe. Comme nous allons voir, ces attitudes avaient peu changé en 1812.

En temps de paix, les responsabilités des officiers étaient peu considérables et elles ne demandaient qu'un minimum de scolarisation et de formation militaire. Mais la pratique du métier en temps de guerre comportait de telles exigences que les autorités durent procéder à de nombreux changements dans les postes d'officiers. Bien des hommes trop âgés ou de santé médiocre durent prendre leur retraite ou occuper des postes moins brillants alors que d'autres se virent forcés de dé-

missionner. Les critères pour le recrutement des officiers devinrent alors plus précis. On rechercha des officiers ayant quelque compétence militaire et surtout qui soient capables de manifester leur autorité à des soldats.

Dans l'armée régulière comme dans la milice, à partir du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, la formation et l'expérience militaires dans le choix des officiers prirent de l'importance<sup>3</sup>. Ainsi, Prevost recommanda Charles-Michel de Salaberry pour lever les Voltigeurs parce qu'il possédait l'influence, le zèle et l'énergie nécessaires pour lever un corps de volontaires et le rendre efficace ou compétent rapidement<sup>4</sup>. Le nom de Salaberry était associé à celui du duc de Kent et appartenait à une famille de tradition militaire. Charles-Michel s'était fait remarquer dans les combats aux Indes occidentales et avait servi avec le 60<sup>e</sup> régiment en Irlande et en Angleterre où il avait fait du recrutement. En 1812, il avait dix-huit ans de service comme officier régulier. Il était donc normal que Salaberry choisisse pour officiers des hommes qui lui ressemblaient. Nous avons trouvé le métier de 26 des 54 officiers des Voltigeurs, et parmi ceux-là, 13 (22 %) étaient militaires de carrière. Cette proportion est certes considérable puisqu'il s'agit de la milice.

Tableau 6. Occupation principale des officiers voltigeurs

Militaires	13	Ingénieur civil	1
Seigneurs	2	Commerçant	1
Médecins	2	Arpenteur	1
Chirurgiens adjoints	3	Journaliste	1
Greffier	1	Avocat	1
Total: 26			

Dans les autres corps de milice, les officiers de carrière ou les officiers ayant déjà une expérience militaire étaient, on le comprend, peu nombreux, la fin du dernier conflit datant de trente ans. D'après les relevés d'Irving, 38 officiers (10,8 %) seulement sur les 350 officiers des cinq bataillons de milice d'élite et incorporée avaient une expérience militaire antérieure. Dans la milice sédentaire, les officiers étaient plus souvent fils de vétérans que vétérans<sup>5</sup>.

Le recrutement de militaires d'expérience n'était pas facile, car devenir officier de

milice n'était pas la façon la plus rapide pour un officier régulier d'obtenir des promotions. Même si son grade était plus élevé dans la milice, il était soumis à l'officier régulier du même rang, et à cause de son absence de son régiment, il perdait des occasions d'avancement. C'est ce qui explique la colère de Charles-Michel de Salaberry lorsque Prevost lui remit une commission de lieutenant-colonel de milice; il s'agissait d'une promotion qui ralentissait son avancement dans l'armée régulière<sup>6</sup>. Mais le 29 janvier 1813, le général de Rottenburg lui apprit qu'il était promu *superintendent* des Voltigeurs avec rang de lieutenant-colonel dans l'armée régulière<sup>7</sup>. Ce rang dans l'armée régulière ne fut pas confirmé tel que prévu, et le 25 mars 1813, il dut se contenter du rang de lieutenant-colonel du corps des Voltigeurs<sup>8</sup>. Finalement, en juillet 1814, Salaberry reçut confirmation de son rang de lieutenant-colonel permanent<sup>9</sup>. Il existait d'autres entraves aux promotions dans l'armée régulière: Salaberry priait son père de ne plus songer à le voir atteindre le grade d'officier général puisqu'il était catholique et qu'il lui faudrait dix à douze années d'expérience de plus<sup>10</sup>. Le rang le plus élevé qu'il obtint, et cela temporairement, fut celui d'*Inspecting Field Officer of Militia* en mars 1814<sup>11</sup>, rang considéré égal à celui de lieutenant-colonel dans l'armée<sup>12</sup>.

Malgré ces désavantages de la milice par rapport à l'armée, certains militaires tels Jean de Hertel, cousin de Salaberry, insistèrent pour être admis dans le corps des Voltigeurs<sup>13</sup>. Deux raisons ont pu influencer des réguliers à demander des commissions dans la milice. L'une était la quasi-certitude que le corps des Voltigeurs deviendrait régulier et que leurs grades seraient alors reconnus. L'autre traduisait au contraire le désir de certains officiers de s'établir comme civils, de ne plus avoir à parcourir le monde avec l'armée, tout en continuant de bénéficier de la demi-solde de l'armée en plus du salaire d'officier de milice<sup>14</sup>.

La presque totalité des officiers de milice se recrutait parmi les couches supérieures de la société de l'époque. Ouellet a en effet constaté pour sa part, que 41 pour cent des 336 officiers francophones dont il a pu retracer l'occupation sur un grand total de 1325, étaient seigneurs, proportion qui s'accroît d'ailleurs légèrement avec l'importance du grade. "Dans la catégorie des officiers supérieurs, ajoute-t-il, ce pourcentage

est un peu plus élevé (44 %)<sup>15</sup>. Bien plus, sur les 552 officiers dont l'état ou l'occupation lui sont connus sur un grand total de 1996, Ouellet en isole seulement 13 qui n'entrent pas dans l'une ou l'autre catégorie suivante: noble, seigneur, marchand, commerçant ou négociant, fonctionnaire ou "professionnel"<sup>16</sup>. Bref, plus de 97 pour cent des officiers de milice sont d'extraction sociale "supérieure"<sup>17</sup>.

Certaines charges d'officiers exigeaient plus qu'un rang social. Ainsi, l'adjudant, devait posséder quelque instruction et il était très important qu'il connaisse déjà les règlements concernant l'entraînement et la discipline, ainsi que les rouages de l'administration militaire<sup>18</sup>. Le postulant au poste de païemâître devait pour sa part, faire la preuve de son honnêteté et de sa solvabilité en versant un dépôt légal<sup>19</sup>.

Le recrutement des capitaines et des lieutenants pour la milice sédentaire semblait surtout poser un problème au niveau de l'instruction. Lorsque Louis de Salaberry dit que "les gens instruits ne sont peut-être pas bien communs"<sup>20</sup>, il exprime ce que plusieurs autres diront moins délicatement: "l'ignorance de nos capitaines, les officiers dont l'ignorance et la faiblesse m'ont étonné, nos officiers de milice de campagne ne savent ni lire ni écrire et n'entendent pas l'Anglais"<sup>21</sup>. Ces remarques sont assez nombreuses pour qu'on puisse déceler un problème réel, mais bien que plus marqué au Canada, il ne lui est pas particulier puisque l'Angleterre est aux prises avec la même difficulté<sup>22</sup>.

Pour obtenir une commission dans la milice, il est important d'abord, d'entrer en contact avec une personne bien placée, susceptible de faire une recommandation auprès de C.-M. de Salaberry pour les Voltigeurs ou auprès des colonels de milice, pour la milice d'élite et incorporée et la milice sédentaire. Charles-Michel de Salaberry faisait ensuite parvenir une recommandation motivée par des critères professionnels, au secrétaire militaire Freer. D'une façon générale, les colonels de milice envoyaient leurs demandes à l'adjudant-général de la milice, Vassal de Monviel, en insistant sur les antécédents sociaux (niveau social, fortune, liens de parenté) de leurs candidats. Les listes de promotion pour les postes d'officiers dans la milice d'élite et incorporée incluaient aussi les noms des officiers appartenant déjà à ces corps et ceux de la milice sédentaire<sup>23</sup>.

Officiellement, les promotions étaient conférées selon l'ancienneté pour tous les rangs excepté ceux des enseignes qui étaient désignés par numéro. Mais, les postes devenus vacants pour raison de santé, de refus ou autres motifs, étaient souvent remplis par des personnes recommandées<sup>24</sup>. Il y avait bien entendu des considérations politiques derrière les nominations. Comme le souligne F. Ouellet, "Prevost aura soin, corrigeant par ces nominations les erreurs de perception de son prédécesseur, de les [officiers] rendre aussi représentatifs que possible des équilibres sociaux"<sup>25</sup>.

À part ceux qui avaient obtenu des promotions à partir des critères sociaux, il en est qui en reçurent pour leur bravoure (les voltigeurs Prendergast et Pambrun)<sup>26</sup>, leur zèle, leur bonne éducation et leurs services antérieurs. Charles Daly du 3<sup>e</sup> bataillon de milice d'élite et incorporée fut "l'officier sans contredit le plus zélé, le plus actif et le plus capable de tous ceux sur la liste"<sup>27</sup>, et il se mérita un brevet de major en février 1816, avec les félicitations du commandant en chef<sup>28</sup>. Ce genre de recommandation était plutôt rare. Le plus souvent les motifs avancés étaient de nature sociale. Louis de Salaberry a fait un très grand nombre de recommandations justifiées par des liens de famille, d'amitié et de rang social, ce qui gênait souvent son fils Charles-Michel parce que les parents (cousins ou autres) étaient souvent plus difficiles à commander que les autres officiers<sup>29</sup>. De leur côté, ces parents trouvaient le jeune de Salaberry trop exigeant. Le beau-frère de ce dernier, Jean-Baptiste Hertel de Rouville, supplia Vassal de Monviel de lui obtenir une charge ailleurs que chez les Voltigeurs<sup>30</sup>.

Le "patronage" était, de toute évidence, une pratique courante dans les nominations d'officiers. Vassal de Monviel tentera de convaincre le lieutenant-colonel Foretier et le gouverneur qu'il ne faisait pas de favoritisme<sup>31</sup>: il reste cependant qu'il intercédait souvent auprès du gouverneur pour certaines nominations. Il confirme son penchant quand il incite son neveu, R. de la Bruère, à faire sa requête de promotion auprès de son colonel d'abord, alléguant qu'il connaît bien moins le nouveau gouverneur qu'il ne connaissait Prevost<sup>32</sup>.

Au début de la guerre, l'enthousiasme était grand. Les nobles voyaient dans les postes d'officiers, une occasion de démontrer leur influence et leur pouvoir. Les autres y

ont vu la possibilité d'améliorer leur statut social. Mais un certain nombre d'aspirants changèrent d'idée devant les exigences du devoir militaire. Ils remirent alors leur démission ou refusèrent le poste qui leur était offert. Le roulement des officiers était considérable: 1796 officiers<sup>33</sup> (dont 410 dans la milice d'élite et incorporée<sup>34</sup>) sont en fonction de 1812 à 1815; ce chiffre n'est cependant pas significatif de leur participation, les uns ayant été actifs durant toute la guerre, les autres ayant à peine rejoint leur bataillon.

Nous avons remarqué que plusieurs notaires avaient délaissé leur pratique durant la guerre et occupaient des postes d'officier. Certains, qui exerçaient une profession libérale, comme l'avocat Louis-Michel Viger, ont accepté à contrecoeur une commission; ils ne pouvaient pour une raison de profit personnel refuser de servir la couronne, attitude, croyaient-ils, inacceptable parmi les gens "bien-nés"<sup>35</sup>. D'autres craignaient de perdre leur emploi civil, n'ayant reçu aucune assurance de pouvoir y revenir. C'était le cas, entre autres, du quartier-maître général des milices qui craignait de perdre son poste permanent de traducteur à l'Assemblée législative<sup>36</sup>. En fait, il y eut plus de démissions que de refus, et ces derniers venaient généralement de l'impossibilité de pouvoir laisser les familles ou les affaires pour des raisons monétaires.

Par contre, l'aspirant à la commission qui était oublié ou l'officier qu'on forçait à remettre sa démission pour cause d'âge ou d'incapacité, étaient insultés et considéraient l'erreur ou la décision comme un déshonneur non mérité. Ainsi quelques-uns comme Jean McKay ont évoqué dans leur requête pour obtenir une commission, les services militaires de toute la famille, du grand-père au fils cadet<sup>37</sup>. MacKay était particulièrement blessé dans sa dignité: "Un brevet relèverait mon âme opprimée d'un oubli non-mérité..." écrivait-il, et pour prouver qu'il méritait plus d'égards, il ajouta: "Je vous supplie Monsieur d'obtenir En grâce de Son Excellence d'être le premier Envoyé à l'Ennemi, Dans le Cas le plus Désespéré..."<sup>38</sup>. Il fut, par la suite nommé capitaine au 1<sup>er</sup> bataillon de milice d'élite et incorporée.

Les charges d'officier n'étaient pas vénales dans la milice. En temps de paix, les nominations étaient souvent basées sur le prestige social des personnes désignées. En temps de guerre, les ressources financières de

l'officier étaient essentielles puisque le recrutement des soldats exigeait des déboursés considérables<sup>39</sup>.

En effet, le recrutement des soldats était coûteux pour les officiers. Dans les corps de volontaires, l'officier devait lever un quota de recrues pour obtenir sa commission. Ainsi chez les Voltigeurs, il fallait recruter 36 soldats pour être capitaine, ou 16 pour être lieutenant<sup>40</sup>. Vassal de Monviel fait-il volontairement erreur lorsqu'il écrit à Perreault, le 16 avril 1812, qu'il lui faut lever 40 volontaires pour être capitaine? Il ajoute qu'il sera autorisé à donner "Trois Louis courant au recruté et un louis au recruteur", alors que d'après les conditions de levée de ce corps, rien n'est accordé au recruteur<sup>41</sup>. Il y a tout probablement eu des changements qui n'ont pas été inscrits, car les sommes allouées aux recruteurs vont augmenter par la suite. Les sommes dépensées au recrutement s'appelaient "bounty" - l'on disait "bonté" ou gratification - et elles variaient beaucoup même si le contrat d'engagement n'en faisait pas mention. En plus des gratifications accordées par le gouvernement, les postulants aux charges d'officiers puisaient souvent largement dans leur propre bourse pour atteindre leur quota. L'officier recruteur avait, en plus, la charge complète des recrues jusqu'à ce qu'elles soient rendues au cantonnement. Bien sûr, on avait prévu des avances à ce propos, mais comme en témoignent les nombreuses plaintes, il est évident que les officiers ne les recevaient pas du tout ou trop tard. De Salaberry a fait état des difficultés financières qu'entraînait le recrutement des Voltigeurs.

The great expense to which officers of the Voltigeurs are exposed when employed on the recruiting service (if not recruiting for Commissions) by reason of their being no distribution of the enlisting money allowed to the recruit a proportion of which should cover the recruiting officers expense when a recruit deserts previous to his having been passed at the Head Quarters of the Regiment. So much loss has been sustained for want of due provision on this head that officers are averse to being sent on that Service.<sup>42</sup>

Lorsque Prevost ordonna la diminution des effectifs chez les Voltigeurs en juin 1812, Jacques Viger étant le dernier capitaine

nommé devait se trouver sans commission. Charles-Michel de Salaberry intervint pour lui auprès du secrétaire militaire, en ces termes: "This gentlemen is very poor and should he not obtain a company, he never will be able to repay the money his friends have lent him"<sup>43</sup>.

En mars 1813, Charles-Michel de Salaberry demanda une commission de lieutenant pour N. Vigneau même s'il lui manquait deux hommes pour l'obtenir, car l'augmentation du salaire allait pouvoir lui servir pour ce recrutement<sup>44</sup>. En 1816, de Salaberry a écrit: "As each man in the first levy only cost Government about £3-12-0, it is evident the contributions of the officers were immense..."<sup>45</sup>.

Dans la milice d'élite et incorporée et dans la milice sédentaire, l'officier n'avait pas à atteindre un quota de recrues et à déboursier pour l'engagement. L'accès aux postes d'officiers dans ces corps en était facilité sans pourtant réduire tous les coûts. Nous verrons plus loin comment les officiers ont suppléé souvent aux besoins matériels de leurs miliciens sans en recevoir toujours le remboursement. Certains officiers dans l'enthousiasme du début, ont investi considérablement pour habiller, entraîner et armer leur compagnie ou bataillon. C'est le cas de J.-B. Turgeon de la division de Terrebonne, dont les efforts n'ont pas été reconnus. Son zèle inquiéta les autorités qui lui refusèrent le droit d'acheter des armes<sup>46</sup>.

La notion de devoir chez les officiers était particulière à chacun. Plusieurs ont manifesté la nécessité d'accomplir leur devoir pour le roi et pour la patrie. Dans les requêtes pour obtenir une commission, en plus de l'intérêt personnel, il y avait très souvent le souci de faire son devoir. Dans une lettre à son fils, M. Pambrun exprimait assez bien la mentalité d'une partie de la population qui cherchait à se tailler une place dans la société:

Je suis charmé que vous ayez pris le parti des armes, pour servir le Roi, votre Religion et votre Patrie. C'est l'état le plus honorable dans lequel un jeune homme vertueux et courageux peut se distinguer et se faire un sort...<sup>47</sup>

Les officiers faisaient partie de l'élite sociale et leur sens du devoir était à la mesure de la place qu'ils prétendaient occuper dans l'échelle sociale. À cause de cette perception, un officier voyait mal de ne pas être

considéré pour une promotion alors que "l'influence et la confiance qu'ils [ceux qui ont été promus] pouvaient avoir parmi les habitants étaient assurément au-dessous de celles que j'y avais moi-même"<sup>48</sup>.

Par contre, Charles-Michel de Salaberry nous donne une tout autre perception du sens du devoir des officiers. Il se plaignait de Perreault en particulier et d'autres en général lorsqu'il écrivait: "It is a great misfortune to have officers who care for nothing but their pleasures and whose sentiments, as far as military affairs, are nearly dead"<sup>49</sup>. Ailleurs encore, il faisait remarquer à son père que c'était une chance que les Voltigeurs aient une si bonne réputation:

...entre nous, the difficulties I have encountered and indeed daily encounter, particularly on the part of the officers, when I wish to make them do their duty and pay that attention to their men, which humanity requires, and their duty directs, are very great.<sup>50</sup>

Lui-même se fit faire la leçon, mais sur un autre plan lorsqu'il voulut se retirer au début de 1814; le commentaire de son père est significatif de l'effritement des anciennes conceptions relatives au devoir militaire à mesure que la société acquérait un caractère civil.

Après réflexion, je crois que la cause du silence de la part de M. de Rouville est l'ancien principe ou peut-être l'ancien préjugé que l'on ne peut pas convenablement laisser en temps de guerre; mais tu me l'as refuté en me disant que nos anglais laissent très bien et continuellement, en temps de guerre comme de paix, leur première et même seule règle étant leur intérêt. Dès que c'est reçu pour eux, pourquoi pas pour toi? Et puis j'en reviens encore à te dire, la meilleure chose est de faire selon ton jugement.<sup>51</sup>

Le sens du devoir n'était tout de même pas poussé au point où les membres des familles nobles ou "honorables" auraient accepté une charge de soldat sans plus. Des soldats dont nous avons trouvé le métier, aucun n'était de la classe dirigeante. Les noms des officiers surtout ceux de l'état-major étant souvent bien connus, et ceux des soldats peu connus, confirment cette hypothèse.

Malheureusement, nous n'avons pu retracer la provenance que de 20 des 54 officiers du corps des Voltigeurs (37 %). Quoiqu'ils viennent de 13 localités différentes, ils ont surtout été recrutés dans le district de Montréal (60 %).

Tableau 7. Lieu d'origine des officiers du corps des Voltigeurs

	Nbre	%
Origine urbaine ou rurale		
Villes (Québec, Montréal, Trois-Rivières)	5	25
Campagnes	15	75
Total:	20	100
Origine selon les districts		
District de Montréal	12 *	60
District de Québec	5	25
District de Trois-Rivières	3	15
Total:	20	100

\* Cependant, 5 de ces 12 officiers proviennent de la rive sud, soit 25 % du total des officiers de ce corps.

Tableau 8. Lieu d'origine des officiers du corps de Milice d'élite et incorporée

	Nbre	%
Origine urbaine-rurale		
Villes (Québec, Montréal, Trois-Rivières)	3	15
Campagnes	16	85
Totals:	19	100
Origine selon les districts		
District de Montréal	15 *	79
District de Québec	1	6
District de Trois-Rivières	3	15
Total:	19	100

\* De ces 15 officiers, 9 proviennent de la rive sud, soit 47 % du total des officiers de ce corps.

Nous avons trouvé le lieu d'origine de 19 des 41 officiers de la milice d'élite et incorporée présents sur la Châteauguay en octobre 1813. Ils proviennent de 15 localités différentes, mais il y a une nette prédominance de ceux qui sont originaires de la rive sud du district de Montréal (47 %).

La population du Bas-Canada étant alors environ à 85 % rurale et à 15 % urbaine<sup>52</sup>, nous constatons que dans les deux corps faisant l'objet des tableaux 7 et 8, et surtout le second, l'équilibre ville-campagne était assez bien respecté. D'après ces tableaux, malgré l'importance de Montréal, la province est mieux représentée dans le corps des Voltigeurs. Mais, il ne faudrait pas perdre de vue que nous n'avons, sur la Châteauguay, qu'une faible représentation des bataillons de milice d'élite et incorporée, et qu'une étude de tout ce corps révélerait peut-être une répartition différente des lieux d'origine des officiers.

Les officiers du corps de milice sédentaire viennent habituellement de la région où est située leur division. À la bataille de la Châteauguay, c'est la division de la milice sédentaire de Boucherville qui est présente. Par conséquent, ses officiers habitent Boucherville et ses environs.

Les correspondances et surtout l'ensemble de notre documentation laissent entrevoir un foisonnement de liens de parenté parmi les officiers. À partir des listes d'officiers chez les Voltigeurs, dans la milice d'élite et incorporée et dans la milice sédentaire, nous avons tenté à l'aide des études généalogiques d'explorer l'ampleur de cette réalité. Le tableau 9 concerne 116 officiers qui sont de proches parents: père, fils, beau-père, beau-frère, oncle, cousin. Une analyse plus poussée de cette question ferait sans doute émerger une extraordinaire profusion de ce genre de liens entre les personnes. Les signatures des parents au bas du contrat de mariage de F. Vassal de Monviel démontrent la complexité de ces réseaux de parenté.

F. Vassal de Monviel, Louise Perrault,  
Laperrière-Labruère,  
Contrecoeur Laperrière veuve,  
René Labruère, Charlotte Labruère,  
F. Laperrière, Pierre Noyel Fleurimont,  
Contrecoeur Laperrière,  
Laperrière-Fleurimont,  
Fr. Laperrière fils, Julie Laperrière,  
Louise Laperrière Boucherville,  
Labruère Montarville,  
Contrecoeur-Montarville,  
Perrault Labruère,  
Legras-Pierreville,  
Conefroy Ptre,  
St. Blain Boucherville,  
Leguay N.P.<sup>53</sup>

# OFFICIERS DE MILICE



PARENTS IMMÉDIATS: PÈRE, FRÈRES, FILS \_\_\_\_\_

PARENTS PAR ALLIANCES DIRECTES  
MARIÉ À LA FILLE DE - - - - -

BEAU-FRÈRES - - - - -

COUSINS OU ONCLES 1er DEGRÉ - - - - -

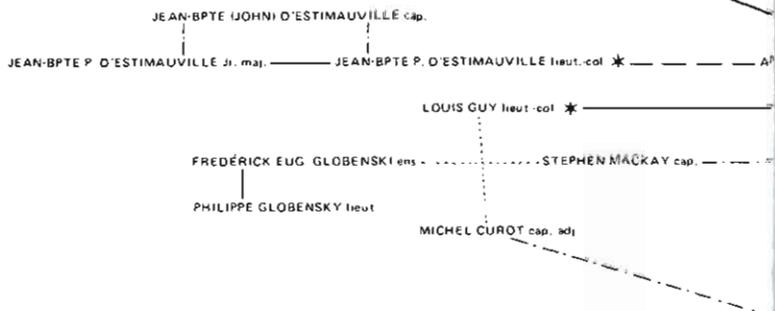
SONT SUR LA LISTE CIVILE (1812-1813) \* - - - - -

SONT SEIGNEURS ▲ - - - - -

IGNACE GASPARD BOISSEAU

PIÈRE MICHEL FORTIER

PIÈRE DE LANAUDIÈRE lieut. aide-maj.



En plus des liens de parenté conventionnels, il y a tous ceux attribuables aux remariages et évidemment le continuel problème d'identification causé par l'habitude ancestrale de nommer le fils comme le père ou l'oncle, ou encore de donner à un deuxième fils le nom d'un fils aîné décédé.

Dans sa communication sur les officiers de milice, M. Fernand Ouellet a établi les liens par les noms patronymiques. Il a pu ainsi constater que les 1325 officiers francophones actifs en 1812-1815 appartenaient à 630 familles, ce qui fait 2,1 officiers par famille. Les 471 officiers anglophones pour leur part, appartenaient à 342 familles, ce qui fait 1,3 officier par famille<sup>54</sup>. Si l'on pouvait établir tous les liens de parenté entre ces différentes familles, la concentration familiale dans les postes d'officiers de milice apparaîtrait comme un phénomène encore plus déterminant, donc plus révélateur de la structure sociale du Bas-Canada. Le tableau 9 est une esquisse de cette situation.

La place des officiers de milice dans la société peut aussi être aperçue à travers leur présence dans la fonction publique. Sur les 116 officiers inscrits au tableau 9, il y en a 30 qui en 1812-1813<sup>55</sup> étaient des fonctionnaires importants ou qui avaient des fonctions politiques élevées. Nous savons que 34 étaient seigneurs à cette époque et que plusieurs autres étaient fils de seigneurs. Des 1325 officiers francophones en fonction de 1812 à 1815, 94 (7 %) étaient nobles<sup>56</sup>. Nous avons aussi remarqué que la plupart des officiers de milice étaient aussi juges de paix.

Ainsi donc, les officiers supérieurs étaient issus des familles nobles, seigneuriales ou encore de celles des grands entrepreneurs ou marchands. Au niveau des officiers inférieurs, on retrouvait les fils des officiers supérieurs et ceux qui feraient partie de la classe dirigeante de la génération suivante. Les membres des professions libérales et du milieu des affaires se sont intégrés à l'activité militaire qu'ils considéraient souvent comme un moyen de parvenir à un échelon plus élevé de la stratification sociale. Leurs moyens financiers ou leur éducation ou les deux leur permettaient d'obtenir des postes peu rémunérateurs et très dispendieux. Bien qu'il y ait eu certaines normes, le "patronage" jouait un rôle dans le recrutement des officiers. L'ampleur de la participation du district de Montréal à ce niveau est liée à la proximité du danger dans ce district mais les choix sont

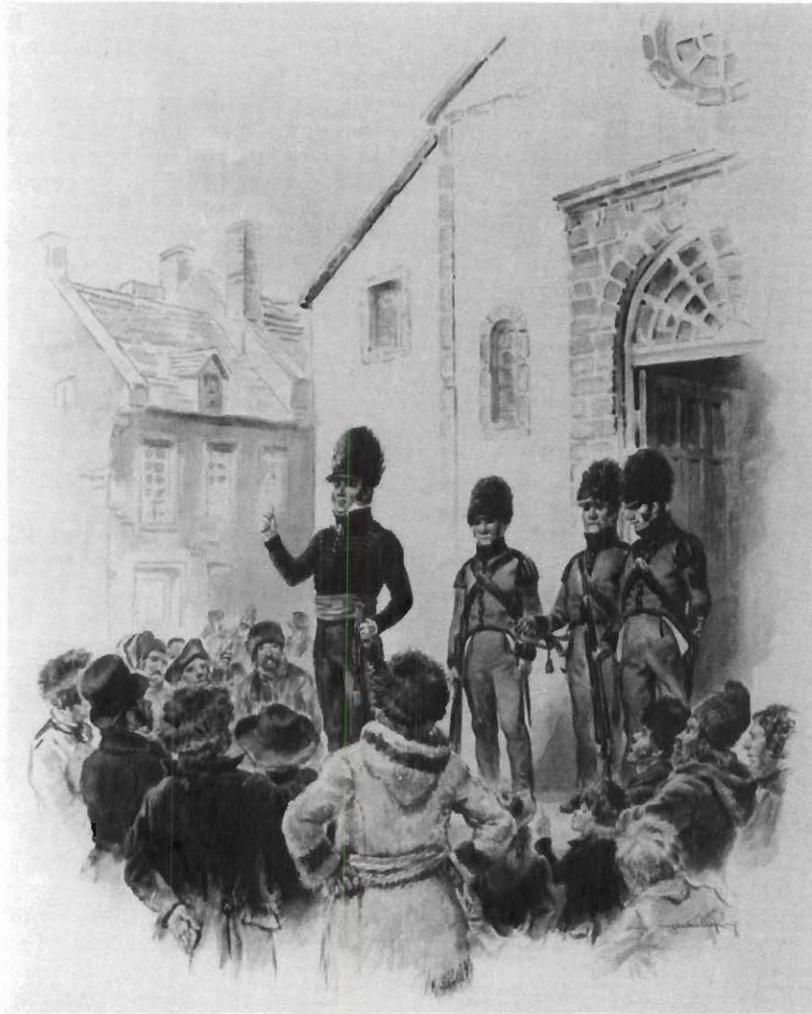
certainement déterminés par la profusion des liens de parenté. Qu'ils aient été officiers supérieurs ou inférieurs, ces hommes avaient presque tous des charges politiques ou étaient de grands propriétaires. Nous pouvons donc conclure, suite à cette recherche, que durant la guerre de 1812, les dirigeants militaires ont voulu recruter, de préférence aux militaires d'expérience, des hommes dont le prestige et l'autorité étaient reconnus parmi la population mâle appelée sous les armes.

## Les soldats

### Les Voltigeurs

Le recrutement des Voltigeurs s'est effectué, au départ, assez rapidement; cela s'explique par le contexte économique de l'époque, par le fait que la milice d'élite et incorporée n'était pas encore organisée et par la réputation militaire de Charles-Michel de Salaberry. Il ne faut pourtant pas exagérer comme Lighthall l'a fait, en donnant tout le crédit du recrutement à de Salaberry et en s'imaginant la levée complète du corps en deux jours<sup>57</sup>. Au début, le régiment devait être composé de 500 soldats, mais Prevost réduisit ce nombre à 350 dès juin 1812, puis à 300 le mois suivant, à cause de limites imposées aux dépenses militaires; on ne pouvait se permettre de continuer la levée des Voltigeurs et des Glengarry en même temps<sup>58</sup>.

D'après Jacques Viger, on aurait recruté 264 hommes dès les trois premières semaines de recrutement<sup>59</sup>. L'enrôlement s'annonçait facile. Mais la vie rude du camp militaire semble avoir découragé plusieurs des premières recrues, car leur nombre passa de 323 en juin 1812 à 270 en octobre suivant<sup>60</sup>. C'est avec difficulté que Salaberry réussit à compter 438 soldats en mars 1813<sup>61</sup>. Plusieurs recrues, après avoir obtenu leur gratification, désertèrent. Nous avons mentionné plus tôt, comment cela était coûteux pour l'officier recruteur. Il ne faudrait pas croire que c'est un phénomène particulier au Bas-Canada; rares sont les récits ou les études militaires britanniques qui ne le notent pas. Pour remédier aux problèmes du recrutement, Prevost commanda à chacun des lieutenants-colonels de la milice d'élite et incorporée d'envoyer, si possible, 25 volontaires



2 Le recrutement. (Dessin: E. Lelièvre.)

chacun se joindre aux recrues des Voltigeurs<sup>62</sup>; cela était auparavant défendu par la loi de la milice<sup>63</sup>. Finalement, d'après un rapport d'octobre 1813, le corps des Voltigeurs regroupait 29 officiers et 481 sous-officiers et soldats, pour un total de 510 Voltigeurs<sup>64</sup>.

Les recrues étaient engagées pour le temps que durerait la guerre avec les États-Unis d'Amérique ou jusqu'à ce que l'appréhension d'une telle guerre ait cessé<sup>65</sup>. Mais dès le début de l'année 1813, plusieurs officiers s'attendaient à ce que le régiment devienne un régiment de l'armée régulière. Jean-

Baptiste Hertel de Rouville, entre autres, en était certain<sup>66</sup>. En 1814 un projet, écrit semble-t-il par de Salaberry, voulait convertir le corps des Voltigeurs en régiment provincial régulier<sup>67</sup>. Ce projet n'a pas été réalisé à cause probablement de la situation européenne qui se calmait, et le corps des Voltigeurs a été démobilisé à la fin de la guerre, mettant un terme aux espoirs de carrière militaire chez les Voltigeurs.

Nous avons retracé 576 soldats des Voltigeurs engagés avant le 26 octobre 1813. Si l'on ajoutait ceux recrutés après la bataille de la Châteauguay, il y en aurait au moins une

centaine de plus. Nous ne les avons pas retenus parce que nous visions à connaître d'aussi près que possible, les soldats qui avaient participé à la bataille de la Châteauguay. Sur les 575 soldats retracés, tous ne participèrent pas à la bataille. Plusieurs désertèrent peu de temps après l'enrôlement, d'autres purent quitter le corps pour différentes raisons, enfin au moins la moitié des Voltigeurs étaient, en 1813, allés défendre le Haut-Canada. Comme il n'y a pas de rôle des compagnies de Voltigeurs dans nos archives, nous ne pouvons savoir lesquels exactement étaient sur la Châteauguay. Malgré ces imprécisions nous avons néanmoins voulu connaître la composition sociale des Voltigeurs jusqu'en octobre 1813. Le grand nombre de contrats d'engagement notariés que nous avons trouvés va nous permettre d'éclairer un peu ce problème.

Tableau 10. Lieu d'origine des soldats du corps des Voltigeurs

	Nbre	%
Montréal et ses faubourgs	184	32
District de Montréal sans la ville	76	13,2
Québec et ses faubourgs	160	27,8
District de Québec sans la ville	21	3,7
Trois-Rivières	8	1,4
District de Trois-Rivières sans la ville	9	1,4
Hors de la province	4	0,7
Inconnu	114	19,8
Total:	576	100

Par ces contrats, le milicien s'engageait pour le temps que durerait la guerre ou jusqu'à ce que le gouvernement procède à la dissolution du corps. Il recevait, officiellement, une gratification de 4 à 5 livres courantes<sup>68</sup>. Le contrat indiquait, le plus souvent, la date d'engagement, le nom du père, le lieu d'origine, l'âge, la taille, la description physique, la signature ou la marque, et quelquefois le métier. Parfois, nous avons retrouvé ces renseignements dans des certificats de licenciement qui accompagnaient les demandes de terre ou de récompenses.

Nous avons donc, au fil de notre recherche, établi 500 fiches descriptives contenant au moins deux de ces renseignements. Le nom du père a souvent contribué à préciser l'identité des soldats. Le lieu d'origine permet de

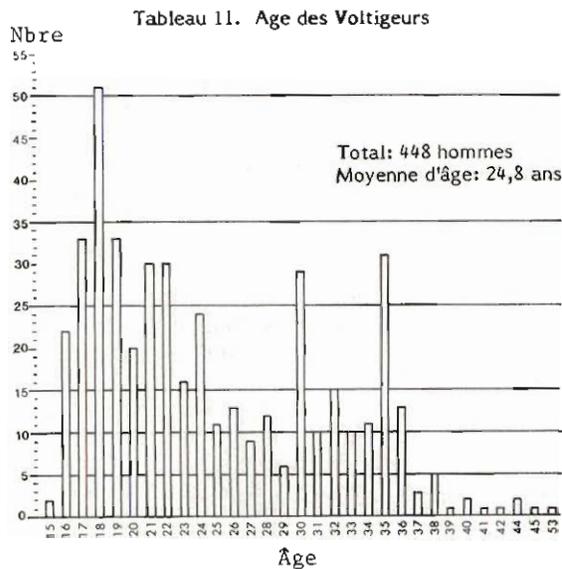
dresser la carte du recrutement. L'âge et la taille indiquent, au surcroît, le degré de rigueur avec laquelle les règlements concernant la sélection des recrues ont été appliqués. Tous les indices concernant la taille, la couleur des yeux et le teint des miliciens permettent de poser des hypothèses sur le type physique du Canadien à l'époque. La signature ou son absence constituent des indications sur le niveau d'alphabétisation de la population d'alors.

Pour être admis chez les Voltigeurs, il fallait être d'origine canadienne<sup>69</sup>. Comme à l'époque on ne demandait pas la nationalité, mais seulement le lieu de résidence, c'est par cette information qu'on a pu constater que seulement 3 des 461 soldats dont nous avons retrouvé le lieu de résidence, n'étaient pas Canadiens. Ils venaient d'Angleterre. Il est possible qu'il en ait été ainsi du quatrième individu dont il est difficile d'établir l'origine exacte. Une seule recrue semble avoir été refusée parce qu'elle était américaine bien qu'elle fût en réalité originaire de l'Écosse<sup>70</sup>. Nous avons identifié aussi précisément que possible les noms des paroisses d'où venaient les miliciens. Cette tâche n'a pas été facile puisque de nombreuses paroisses portaient le même nom: Ste-Anne de Mascouche, Ste-Anne des Plaines, Ste-Anne de Varennes, Ste-Anne de Yamachiche, Ste-Anne de la Pérade, Ste-Anne de Beaupré, etc. En ce cas le nom du comté, s'il était mentionné, était notre seul recours possible.

Selon Corvisier, les villes de garnison auraient davantage contribué à stimuler les jeunes à prendre les armes<sup>71</sup>. Ce fut peut-être le cas pour Montréal et Québec qui ont fourni ensemble 59,8 pour cent des effectifs (344 soldats) du corps des Voltigeurs, alors que la population urbaine constituait seulement 15 % de la population totale.

Le district de Montréal, ville et campagne, a fourni un plus grand nombre de soldats (45,2 %) par rapport au district de Québec (31,5 %). Cela s'explique à la fois par la concentration de la population dans cette région (environ 54 %), par l'abondance de la main-d'oeuvre et par le fait que cette région était la plus menacée.

Après l'enrôlement, les recrues ne suivaient pas nécessairement le capitaine qui les avait recrutées, car les hommes les plus forts et les plus habiles étaient regroupés dans les compagnies de flanc. Pour les expéditions plus dangereuses, on regroupait les plus aptes,



transférant les autres dans une seule compagnie, pour garder des postes moins menacés. Jacques Viger sera chargé d'une compagnie de vieux et de malades à Cananoqui durant l'été de 1813, alors que ses meilleurs hommes avaient été envoyés sur la Niagara. Pourtant les vieux n'étaient pas nombreux: la moyenne d'âge était de 24,8 ans, 53 Voltigeurs avaient moins de 17 ans et plus de 35 ans. Par contre la vie dure des camps militaires affectait plus facilement les personnes de santé délicate, en l'occurrence, surtout les plus jeunes et les plus âgés.

La taille moyenne des Voltigeurs n'est pas nécessairement celle de l'ensemble de la population. Mais, comme le minimum requis est en un sens, un indicateur de la taille minimale de la population mâle à une époque précise, et, selon J.-P. Aron, un indice révélateur des conditions socio-économiques, cette information peut servir à la description de la population. La taille minimale exigée au Bas-Canada en 1812, était de 5 pi 3 po (1,600 m). La taille moyenne de 442 Voltigeurs est de 5 pi 5 po (1,651 m). Quinze mesuraient 5 pi 2 po (1,574 m) et moins. En France, à la même époque, le minimum requis pour le service militaire était de 1,598 m (5 pi 2 po 3/4). On a baissé ce minimum à 1,570 m en 1813, parce qu'il y en avait trop qui étaient refusés pour taille insuffisante<sup>72</sup>. La taille minimale requise dans l'armée britannique était à la même époque de 5 pi 4 po (1,625 m) pour la

ligne et de 5 pi 3 po (1,600 m) pour le service général<sup>73</sup>. En 1844, l'Angleterre augmenta le minimum à 5 pi 5 po 1/2 (1,663 m) pour l'infanterie de ligne<sup>74</sup>.

Les caractéristiques physiques - couleur des yeux, des cheveux et du teint - étaient inscrites dans les contrats d'engagement ou sur les rôles des compagnies de l'armée depuis 1716. Cette mesure visait à éliminer les tricheries des capitaines qui engageaient momentanément des hommes pour donner l'illusion de plus nombreuses troupes afin de soutirer les gages et les rations de plus de soldats qu'ils n'en avaient en réalité. Cette description physique, rendant les substitutions difficiles, causa une augmentation du nombre des déserteurs, mais elle servit aussi à les retrouver<sup>75</sup>. En Angleterre, un tel contrôle descriptif des miliciens commença en 1781 seulement<sup>76</sup>.

Ces indications à propos des 440 Voltigeurs sur une population d'environ 270 000 habitants sur le type physique du Bas-Canadien de l'époque peuvent paraître minces. Toutefois ces informations sur la couleur des cheveux, des yeux et du teint sont les seules données

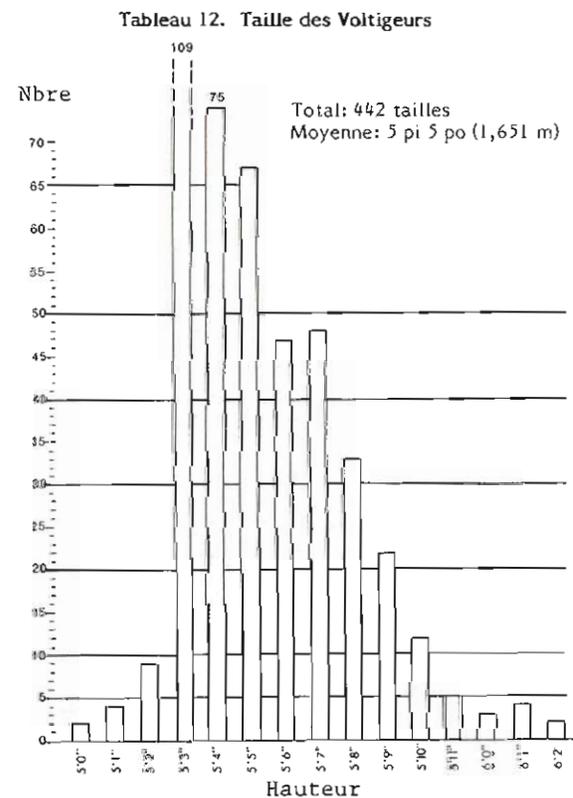


Tableau 13. Description physique des Voltigeurs

Yeux	Cheveux						
	Blonds	Châtains	Bruns	Noirs	Roux	Blancs	Gris
Bleus 132	teint blanc: 35 teint brun: 12 teint roux: 1 <hr/> 48	teint blanc: 12 teint brun: 11 teint roux: 1 <hr/> 24	teint blanc: 26 teint brun: 22 teint roux: 1 <hr/> 49	teint blanc: 1 teint brun: 6 teint roux: 1 teint noir: 1 <hr/> 9	teint blanc: 2 <hr/> 2		
Gris 181	teint blanc: 11 teint brun: 8 <hr/> 19	teint blanc: 7 teint brun: 20 <hr/> 27	teint blanc: 22 teint brun: 57 <hr/> 79	teint blanc: 7 teint brun: 40 teint roux: 1 teint brun-noir: 2 <hr/> 50	teint blanc: 2 teint roux: 2 <hr/> 4	teint brun: 1 <hr/> 1	teint brun: 1 <hr/> 1
Bruns 83	teint brun: 1 <hr/> 1	teint blanc: 2 teint brun: 6 <hr/> 8	teint blanc: 7 teint brun: 31 teint roux: 1 teint noir: 1 <hr/> 40	teint blanc: 2 teint brun: 28 teint noir: 2 <hr/> 32			teint brun: 2 <hr/> 2
Noirs 43	teint blanc: 1 <hr/> 1		teint blanc: 3 teint brun: 11 teint noir: 1 <hr/> 15	teint blanc: 17 teint noir: 8 mulâtre: 1 <hr/> 26	teint blanc: 1 <hr/> 1		
Rouges 1					teint blanc: 1 <hr/> 1		
Total 440	69	59	183	117	8	1	3

physiques que nous ayons sur le Canadien de l'époque. Et nous croyons malgré le petit nombre d'indications à son sujet que le Voltigeur est représentatif de l'homme ordinaire du Bas-Canada. Ces caractéristiques sont intéressantes parce qu'elles nous permettront de retenir et de comparer les descriptions qualitatives rencontrées dans les récits des voyageurs ou dans la correspondance de l'époque. Elles peuvent aussi déboucher sur la possibilité d'une histoire génétique du Canadien comme cela commence à se faire présentement en France.

Ainsi donc, la majorité des Voltigeurs ont les cheveux bruns et noirs: 300 sur 440. Les yeux gris l'emportent sur les yeux bleus, 181 contre 132. Il est intéressant de remarquer que bien que la majorité aient les cheveux foncés, leurs yeux sont pâles. Il faut néanmoins se méfier de ces relevés, car il faut tenir compte de la psychologie de la population à l'époque. P.A. Gloor et J. Houdaille dans leur article, "La couleur des yeux à

l'époque du 1<sup>er</sup> Empire" soulignent le fait que des modes temporaires ou des influences socio-politiques peuvent modifier la perception et l'inscription de ce caractère<sup>77</sup>.

La cueillette des descriptions physiques nous a permis de déceler la présence de huit personnes de race noire et d'un mulâtre. Ces hommes sont décrits comme ayant des cheveux de laine, les yeux et le teint noirs; parfois le mot nègre est inscrit près du nom ou dans une autre référence. Il serait peut-être possible d'ajouter d'autres personnes à ce groupe, mais les indices ne sont pas assez probants. Ces noirs étaient-ils descendants d'esclaves ou d'anciens esclaves? Cela est possible. Mais, depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, il n'y avait presque plus d'esclaves dans le Bas-Canada. La plupart avaient été affranchis par leurs maîtres ou vivaient - souvent dans la misère - loin d'eux après les avoir désertés<sup>78</sup>.

Les soldats se recrutent généralement dans la classe la moins favorisée et la moins instruite: ils sont urbains dans une proportion

de 60 %. En général, le niveau d'instruction de la population au début du XIX<sup>e</sup> siècle était bas partout, qu'on soit en Europe ou en Amérique. Nous avons relevé le nombre de signatures ou de croix sur les contrats: sur 466 signataires, 342 font une croix. Les anglophones étaient beaucoup moins nombreux que les francophones chez les Voltigeurs: 144 contre 431. Mais il y a plus d'anglophones qui signent qu'il y en a qui ne signent pas. C'est le contraire chez les francophones.

Tableau 14. Aptitude à signer d'après les contrats d'engagement

Francophones	Nbre	%	Anglophones	Nbre	%
Signent	58	13,45	Signent	66	45,83
Ne signent pas	292	67,75	Ne signent pas	30	34,72
Aucune donnée	81	18,80	Aucune donnée	28	19,45
Total:	431	100	Total:	144	100

Le métier ou l'occupation n'était pas toujours indiqué dans le contrat d'engagement. En fait, les notaires de Québec ne l'ont jamais inscrit. Ainsi donc, les 112 Voltigeurs dont nous connaissons l'occupation, sont du district de Montréal, cela fait 43 % (112 sur 260) des gradés et soldats voltigeurs (voir tableau 15). Si on considère que les artisans et les journaliers urbains étaient de très loin les plus nombreux et que les Voltigeurs de ce district venaient majoritairement de la ville de Montréal (32 %), cela indiquerait peut-être une pénurie d'emplois dans les milieux urbains. Et par conséquent, cela expliquerait la facilité de l'enrôlement des Voltigeurs dans cette partie de ce district. La proportion importante des Voltigeurs originaires de Québec (27,8 %), indique que la situation était la même dans le district de Québec.

Nous avons tenté de mesurer la présence des deux groupes ethniques parmi les Voltigeurs. Il est bien entendu que le nom n'indique pas nécessairement l'appartenance ethnique. Même si, au XVIII<sup>e</sup> siècle le processus de l'assimilation semble avoir joué en faveur des francophones, plusieurs parmi eux, surtout les nobles, tels Charles-Michel de Salaberry qui correspondait presque toujours en anglais, même avec son père, avaient reçu une éducation anglaise. Ainsi, chez les Voltigeurs, 431 ont des noms français (75 %), alors que 144 ont des noms anglais (25 %). Même en tenant compte des nuances apportées

ci-haut, le corps des Voltigeurs était sans aucun doute un corps militaire à prédominance francophone dans lequel les anglophones étaient représentés proportionnellement à leur nombre dans les villes et à leur présence dans le corps des officiers de milice de la province.

Bref, au moment de la bataille de la Châteauguay, le corps des Voltigeurs était composé de 575 sous-officiers et soldats. Les milieux urbains, Québec, Montréal et Trois-Rivières en l'occurrence, ont fourni 61,2 pour cent des effectifs. Le district de Montréal compte à lui seul, 45,2 pour cent des Voltigeurs contre 31,5 pour cent pour celui de Québec. Ce corps de milice volontaire a attiré surtout des jeunes: l'âge moyen était de 24,8 ans, mais 51,8 pour cent étaient âgés de 24 ans ou moins. Les renseignements que nous possédons sur les métiers (112 en tout) donnent l'impression que l'enrôlement dans ce corps a attiré surtout des artisans ou des journaliers

Tableau 15. Occupation des gradés et des soldats chez les Voltigeurs

	Nbre	%
Profession libérale	0	-
Affaires	8	7,1
bouchers	5	-
boulangers	2	-
aubergiste	1	-
Artisans	59	47,3
cuisinier	1	-
charpentiers	6	-
maçons	4	-
tisserands	2	-
ouvrier	1	-
peintres	2	-
couvreur	1	-
carrossier	1	-
forgerons	4	-
cordonniers	13	-
ferblantier	1	-
chapeliers	2	-
menuisiers	6	-
armurier	1	-
tonneliers	5	-
tailleur	1	-
pelletier	1	-
charron	1	-
Ouvriers non spécialisés	42	35,5
journaliers ruraux	11	-
journaliers urbains	29	-
domestique	1	-
charretier	1	-
Cultivateurs	4	3,6
Autres	5	4,5
imprimeur	1	-
instituteur	1	-
voyageur	1	-
militaires	2	-
Total:	112	100

qui ne parvenaient pas à trouver de l'emploi dans les milieux urbains. Sur le plan physique, les Voltigeurs étaient relativement grands pour l'époque, mesurant 1,65 m en moyenne, ils avaient le teint et les cheveux foncés, et les yeux pâles. Un signe de l'origine populaire du groupe: l'analphabétisme était très élevé (73,4 %). Les noms indiquent un groupe majoritairement francophone (75 %). Les francophones étaient légèrement sous-représentés relativement à leur proportion dans la population (85 %) mais ce pourcentage reflétait leur proportion dans les villes. Signalons enfin, que les conditions d'engagement n'excluaient pas les autres ethnies, car huit noirs et un mulâtre étaient Voltigeurs.

### La milice d'élite et incorporée

Les 3000 miliciens des bataillons de milice d'élite et incorporée, dont 858 seront sur la Châteauguay le 26 octobre 1813, furent recrutés de deux façons: le volontariat et la conscription. Les conscrits étaient de beaucoup les plus nombreux dans ce corps.

Les volontaires pouvaient s'enrôler, passant contrat devant notaire, comme les Voltigeurs le faisaient, à des conditions semblables. Mais, dans la milice d'élite et incorporée, le contrat n'était pas obligatoire. Ainsi, en 1813, lorsque le premier groupe de conscrits sera démobilisé, le gouverneur cherchera à recruter parmi eux des volontaires. Il est impossible d'identifier ces individus pour lesquels nous possédons seulement quelques fiches descriptives semblables à celles des Voltigeurs. Celles-ci sont tellement peu nombreuses qu'elles ne peuvent constituer un échantillon valable.

Les contingents de conscrits, quant à eux, étaient enrôlés par un tirage au sort parmi les hommes de la milice sédentaire. L'adjudant général des milices ordonnait à chaque division de milice sédentaire, d'envoyer un nombre déterminé d'hommes de 18 à 30 ans aux bataillons de milice d'élite et incorporée. Ce nombre était proportionnel au nombre des miliciens de la division. Le premier commandement d'incorporation, du 28 mai 1812, visait à entraîner à tour de rôle les milices sédentaires pendant trois mois<sup>79</sup>. C'était une mesure préventive au cas où la guerre éclaterait, ce qui se produisit le mois suivant. Les miliciens qui avaient été incorporés le furent pour au moins un an. Des 2000

hommes alors conscrits, 1000 devaient être remplacés au bout d'un an alors que les autres devaient l'être au bout de deux ans. Le choix des miliciens renvoyés au bout d'un an fut aussi fait par tirage au sort. Les conscrits n'avaient pas le droit de se faire remplacer par un substitut, selon l'amendement à la loi de 1812<sup>80</sup>. Mais, la loi n'a pas été respectée et il y eut plusieurs substituts. Le milicien payait au substitut une somme d'argent et convenait de lui laisser le salaire complet.

Au début de 1813, Prevost augmenta les effectifs de la milice d'élite et incorporée. Il ordonna le 13 février 1813 l'incorporation de la milice sédentaire de Québec en un sixième bataillon de milice d'élite et incorporée<sup>81</sup>, pour remplacer l'armée à la garnison de la ville. Les miliciens conscrits de la région de Québec, qui devaient joindre les autres bataillons furent, alors remplacés par la levée de 248 miliciens originaires du nord de Montréal<sup>82</sup>.

Lors des levées pour les bataillons de milice d'élite et incorporée, les miliciens étaient regroupés d'abord à des "lieux de rendez-vous". Les quatre premiers bataillons ont été réunis comme suit: le colonel Louis de Salaberry rassembla le premier à Pointe-aux-Trembles près de Québec, le colonel Hertel de Rouville réunit le deuxième à Laprairie, le lieutenant-colonel Cuthbert prit charge du troisième à Berthier et le lieutenant-colonel Taschereau rencontra le quatrième à Saint-Thomas près de Québec<sup>83</sup>. Pointe-aux-Trembles et Laprairie ont été maintenus comme lieux de rendez-vous jusqu'à la fin de la guerre. Le capitaine de milice sédentaire devait, avec un ou des sergents, rassembler les conscrits et les conduire au lieu de rendez-vous d'où les officiers de milice d'élite et incorporée chargés des nouvelles recrues les amenaient, habituellement par chaloupes, jusqu'au cantonnement du bataillon.

Ces levées obligatoires d'hommes conscrits n'étaient pas toujours exécutées très facilement. La conscription a toujours et partout été une contrainte mal acceptée dans les sociétés. Bien que l'attitude des Canadiens ait été généralement complaisante, plusieurs préféraient laisser les soldats se battre sans participer eux-mêmes directement au conflit. Ce n'est pas la majorité qui a refusé de se plier aux ordres de mobilisation, et toute une population ne peut être jugée sur un petit pourcentage de réfractaires. Cependant, quelques incidents montrent à quel point

la conscription fut toujours une opération délicate.

Le plus connu de ces incidents est, bien entendu, l'émeute de Lachine. Le refus de la part de 31 des 59 conscrits de la division de Pointe-Claire s'appuyait sur une remise en question de leur part, de l'authenticité de l'ordre du gouverneur quant à l'appel aux armes. Forts de cette conviction, une poignée de réfractaires, dont certains étaient armés, parvinrent à entraîner un groupe d'environ 400 personnes. Craignant une révolte générale, les autorités civiles et militaires envoyèrent l'armée pour rétablir l'ordre. Ce fut une décision prématurée qui envenima l'atmosphère déjà surchauffée de la manifestation. Lorsque les soldats tirèrent un coup de canon au-dessus de la tête des manifestants pour leur faire peur, ceux-ci répliquèrent aussitôt avec leurs fusils. Puis ce fut la débandade. Le lendemain, 37 hommes étaient emprisonnés. Seulement deux d'entre eux ont été retenus pour leur participation à l'émeute, mais leur châtiement fut exemplaire. "On voit que n'ayant pu les prendre, on veut au moins les écorcher. Que le diable les berce et ils dormiront mieux"<sup>84</sup>. Ce fut le seul incident important mais sa signification n'est pas facile à établir. Wallot conclut ainsi son étude de cette émeute:

Il faut attribuer cet incident à l'anticonscriptionnisme et aux circonstances plutôt qu'à une désaffection particulière ou générale parmi la population à l'égard du gouvernement.<sup>85</sup>

La *Gazette de Québec* décrit l'émeute en sourdine et profite surtout de l'occasion pour faire la morale.

S'il y en a d'assez ignorants pour ne pas savoir que le premier devoir de tout homme est d'obéir à ceux qui ont une autorité légale sur eux, il faut qu'ils soient instruits et nous craignons bien qu'une ignorance aussi grossière ne puisse être guérie que par l'exemple.<sup>86</sup>

En fait, les émeutes résultant des résistances à l'enrôlement de la milice n'étaient pas une particularité du Bas-Canada. En Angleterre, les forces militaires avaient, à plusieurs reprises depuis le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, combattu des miliciens réfractaires qui craignaient comme ceux d'ici, d'être envoyés

à l'étranger<sup>87</sup>. Ce n'est donc pas étonnant que les miliciens de Trois-Rivières aient craint d'être envoyés à l'extérieur du pays<sup>88</sup>, et que le colonel de St-Ours eut à combattre l'influence des réfractaires de la division de Trois-Rivières sur sa division de St-Ours<sup>89</sup>.

Pour échapper à la conscription, les réfractaires se cachaient dans les maisons, dans les bâtiments ou dans les bois. D'autres s'engageaient dans les chantiers ou chez les contractants de ravitaillement des forces. D'autres, selon la manière traditionnelle d'éviter la conscription au début d'une guerre, se mariaient. La *Gazette de Québec* du 24 septembre 1812 fait état de ces mariages précipités dans la paroisse de Saint-Charles "c'est un fait certain que depuis ce temps, les jeunes gens se marient sans penser ni réfléchir"<sup>90</sup>. Quelques autres encore, à peine conscrits, désertaient outre-frontière pour y prendre les armes du côté américain.

Ces quelques incidents, rapportés et grossis par des déserteurs isolés, ont peut-être contribué à confirmer les Américains dans leur idée d'envahir les Canadas<sup>91</sup>.

Tout cela cependant est secondaire dans l'ensemble. La plupart des conscrits rejoignirent les rangs avec plus de docilité que les autorités ne s'y attendaient.

Les messieurs qui commandent les corps ainsi que nous paraissent non seulement satisfaits, mais surpris de voir la manière généreuse avec laquelle cette jeunesse se porte pour le Service de son Roi. Tous les commandants de la milice sédentaire sont unanimes à dire que la bonne volonté se manifeste partout. Il y a pourtant quelques réfractaires; mais ils sont en si petit nombre que ça ne vaut pas la peine d'en parler.<sup>92</sup>

Les miliciens pouvaient être encouragés à obéir à la mobilisation à cause de considérations économiques. En fait, à l'exception de la prime d'engagement, ils avaient les mêmes conditions matérielles que les Voltigeurs. C'est probablement pour ces raisons que Hertel de Rouville pouvait écrire: "Les miliciens paraissent très contents"<sup>93</sup>.

À l'incorporation, les hommes étaient répartis entre les différentes compagnies; les plus forts, habiles et courageux formaient les compagnies de flanc du bataillon alors que les autres étaient regroupés dans les compagnies légères. Mais, même pour ces dernières com-

pagnies, une bonne santé était un critère indispensable pour l'enrôlement. Au début les officiers de milice sédentaire ne portaient pas attention à cette directive. Ils désiraient garder les meilleurs hommes aux travaux agricoles et envoyer au service militaire ceux qui étaient peu productifs. Cependant les infirmes et les estropiés furent réformés et remplacés par des hommes en bonne condition physique.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, nous n'avons que très peu de données sur les soldats de la milice d'élite et incorporée. De ce corps, sur la Châteauguay le 26 octobre 1813, il y avait environ 858 miliciens dont 69 du 1<sup>er</sup> bataillon, 556 du 2<sup>e</sup>, 77 du 3<sup>e</sup> et 156 du 5<sup>e</sup>. C'est le nombre obtenu par les listes de paie. Par contre, comme chez les Voltigeurs, nous pouvons rarement affirmer avec certitude que l'un ou l'autre milicien était absent ou présent au moment de la bataille. Comme nous verrons plus loin, d'après la correspondance des officiers, il semble que plusieurs étaient absents, mais combien? La seule indication est l'absence de 80 soldats de la liste de paie du 24 novembre; cela n'indique pas qu'ils aient été absents le 26 octobre.

De ces 858 soldats de la milice d'élite et incorporée, nous n'avons que 60 fiches complètes: âge, taille, couleur des cheveux,

Tableau 16. Occupation des gradés et des soldats du corps de milice d'élite et incorporée

	Nbre	%
Profession libérale	0	-
Affaires	3	2,0
hôtelier	1	-
boulangier	1	-
commerçant	1	-
Artisans	15	14,7
tonneliers	2	-
tanneurs	3	-
maçons	4	-
charpentiers	2	-
meubliers	2	-
charron	1	-
menuisier	1	-
Ouvriers non spécialisés	40	39,2
journaliers ruraux	33	-
journaliers urbains	4	-
charretiers	3	-
Cultivateurs	44	43,1
Autres	2	1,9
bedeau	1	-
écrivain	1	-
<b>Total:</b>	<b>102</b>	<b>100</b>

Tableau 17. Lieu d'origine des soldats du corps de milice d'élite et incorporée

	Nbre	%
Villes	21	12,4
Montréal	9	-
Québec	5	-
Trois-Rivières	7	-
Campagnes	148	87,6
district de Montréal	82	48,5
district de Québec	48	28,4
district de Trois-Rivières	14	8,3
townships	4	2,4
<b>Total:</b>	<b>169</b>	<b>100</b>

des yeux et du teint, le métier et le lieu d'origine. Cela ne constitue peut-être pas un échantillon valable mais ces miliciens ressemblaient assez aux Voltigeurs en plus jeune. Nous avons tout de même retenu les coordonnées suivantes: en moyenne, le milicien de ce groupe était âgé de 22 ans, il mesurait 1,65 m, et il avait en général les cheveux bruns, les yeux gris ou bruns et le teint foncé. Rien n'indiquait la présence évidente de personne de race noire, mais un soldat était décrit comme ayant les cheveux noirs, les yeux noirs et le teint noir.

Nos informations sont beaucoup plus nombreuses en ce qui concerne leur occupation: 102 indications (tableau 16).

Le tableau 17 témoigne de la présence d'un groupe différent de celui des Voltigeurs. Alors que ces derniers étaient surtout des citoyens à 61,2 pour cent, ce sont des campagnards à 87,6 % qui ont été enrôlés dans la milice d'élite et incorporée. En fait, ce n'est pas étonnant, puisque l'enrôlement se faisait par un tirage au sort réparti dans les régions de la province. Les indications relevées concernant les lieux de résidence confirment une représentation rurale très forte: 148 localités sur 169 sont rurales.

Les hommes de la milice d'élite et incorporée, comme les Voltigeurs étaient surtout originaires du district de Montréal, mais ils étaient des campagnes plutôt que de la ville. Comme pour les Voltigeurs, cela s'explique probablement par la concentration de la population dans ce district (environ 54 %). Mais il ne faut guère perdre de vue le fait que l'on retint des miliciens à Québec pour faire des travaux de garnison et qu'on les remplaça par des miliciens du district de Montréal, comme nous l'avons déjà mentionné.

Les soldats de la milice d'élite et incorporée ont été fort actifs tout le temps de la

guerre. Bien que recrutés comme soldats d'appoint à l'armée régulière, ces miliciens ont oeuvré non seulement aux corvées et aux travaux de garnison, mais aussi aux charges plus difficiles et plus risquées de l'attaque et de la défense. Nous avons tenté de décrire ce qu'était cette milice d'élite et incorporée, ou du moins d'en donner les principales caractéristiques, pour qu'elle ne soit plus confondue avec la milice sédentaire qu'on incorporait occasionnellement.

### La milice sédentaire

La milice sédentaire comprenait officiellement tous les hommes âgés de 16 à 60 ans. Le recrutement avait donc lieu au 16<sup>e</sup> anniversaire de naissance du jeune homme. Avant la guerre, on établissait la liste des effectifs lors de la parade annuelle. À partir de 1812, les parades furent plus nombreuses autant pour exercer plus régulièrement les hommes que

pour les préparer à l'enrôlement, préciser les charges des différents détachements et évaluer les effectifs et les armes des compagnies.

Pour exercer les milices sédentaires, on les incorporait par petits groupes à la fois pour quelques jours seulement. La plupart du temps lorsqu'elles étaient ainsi regroupées, elles retournaient chez elles le soir venu. Lorsque le danger était imminent, on incorporait temporairement les miliciens de la milice sédentaire qu'on regroupait alors dans un cantonnement où on les occupait à des travaux et à des exercices tous les jours. Ils y vivaient comme les corps de milice d'élite et incorporée, et ils étaient payés comme eux, sans toutefois recevoir d'uniformes ni d'accoutrements.

Durant ces alertes, on mobilisait d'abord les hommes de 18 à 30 ans, puis ceux de 30 à 40 ans. Cette façon de procéder ne correspondait pas à un plan pré-établi. Mais, en juin 1813, Vassal de Monviel proposa un plan pour la mobilisation et l'entraînement

Tableau 18. Retour de la milice sédentaire de Beauharnois (APC, RG9, IAI, vol. 6, 7 sept. 1813)

Retour pour le mois D'Août, de l'année Mil huit Cent treize, du nombre de Miliciens dans la division de Beauharnois, située dans le District de Montréal, dans la Province du Bas Canada, que fait Edme Fleury, Major commandant, en l'absence du Lieutenant Colonel Grant, ladite division; à Son honneur le Major General Glasgow [sic], Président et commandant les forces de la Province du Bas Canada; en conformité de Sa Proclamation, datée de Québec, le dix Neuvième Jour du mois de Juin dernier.

Retour du nombre de Miliciens dans la Division de Beauharnois...		
Sçavoir		
17	Capitaines	
17	Lieutenants	
16	Enseignes	
<hr/> 30		
89	Sergents	
	Simples miliciens	
1109	Mariés depuis l'âge de 16 a 50	
452	Garçons depuis l'âge de 16 a 50	Présents
236	Mariés et garçons depuis ... 50 a 60	
<hr/> 1936		
70	Mariés en corvées par commandement	
67	Garçons incorporés dans la milice active	absents au Service du Roi
280	Garçons en corvées par commandement	
<hr/> 2353		
47	Mariés absents sans permission	absents sans permission
70	Garçons absents sans permission	
<hr/> 2470		
31	Mariés - infirmes	infirmes
11	Garçons D <sup>o</sup>	
9	Mariés et garçons exempts par la loi	Exempts par la loi
<hr/> 2521	Total des Miliciens de la division de Beauharnois	

Donné au village la Prairie le 7<sup>e</sup> Septembre 1813 - Par E. Fleury, major commandant en l'absence du Lt. C. Grant, la division de Beauharnois

des milices sédentaires<sup>94</sup>. Ce plan ne sera pas mis en vigueur en 1813, et Vassal de Monviel revint à la charge pour le faire adopter à la fin de cette même année<sup>95</sup>. L'incorporation massive de l'automne 1813 (11 293 miliciens) de la milice sédentaire<sup>96</sup> pour défendre Montréal avait démontré la nécessité d'une meilleure structure administrative pour ne pas laisser la population civile sans services et les travaux des champs sans main-d'oeuvre. Le rapport du major Henry révèle à quel point c'est la population active qui fut touchée: sur 1897 miliciens présents, 1561 avaient entre 16 et 50 ans, donc qui avaient dû laisser leur emploi pour servir dans la milice<sup>97</sup>.

Certaines compagnies de milice sédentaire guidées par un capitaine actif et zélé étaient entraînées et équipées à la manière d'un corps de volontaires incorporés. C'est le cas des Chasseurs de Châteauguay et de la compagnie du capitaine Turgeon de Terrebonne. Les miliciens portaient un uniforme payé par eux et leur capitaine. Dans la mesure du possible, on leur obtenait un équipement et des armes. Ces miliciens s'exerçaient quotidiennement mais ne vivaient pas en cantonnement<sup>98</sup>.

On a beaucoup proclamé que les Canadiens s'étaient soumis au commandement avec empressement. Une telle affirmation ne peut découler que d'une analyse très superficielle. Dans plusieurs cas les miliciens ne se rendaient au cantonnement que par peur de désobéissance, ou sous la contrainte des officiers et des gens qui les forçaient à se rendre. S'ils ne s'y rendaient pas, ils étaient emprisonnés puis envoyés à leur division pour faire leur service. Ce fut le cas de 19 miliciens de la division de Beauharnois en octobre 1813<sup>99</sup>. À Chambly, pour éviter d'être mobilisés, plusieurs montèrent dans les chantiers pour une semaine et alléguèrent ensuite avoir toujours été au service du roi, mais qu'ils avaient été absents par indisposition<sup>100</sup>. Cette manière d'éviter le service en s'engageant dans divers types de travaux ou corvées semble avoir été souvent employée. Voyons un retour assez significatif, même s'il date de 1812:

Laprairie: sur 380 miliciens, 200 se disent disponibles.

Blairfindie: sur 665 miliciens, 400 se disent disponibles.

Saint-Philippe: sur 370 miliciens, 200 se disent disponibles.

Saint-Constant: sur 310 miliciens, 200 se disent disponibles.

Châteauguay: sur 250 miliciens, 160 se disent disponibles.<sup>101</sup>

À l'automne de 1812, Charles-Michel de Salaberry disait que les miliciens de Saint-Philippe et de Saint-Pierre n'étaient pas venus chercher leurs armes avec l'enthousiasme qu'ils auraient dû montrer, mais il croyait que cela était grandement dû au manque d'enthousiasme et de zèle chez les officiers<sup>102</sup>.

Ces réticences n'ont pas été remarquées par les autorités militaires qui se sont dites très satisfaites de la réponse de la population et n'ont pas ménagé les louanges à la milice sédentaire. Il est vrai qu'elles n'étaient pas dans la même position que l'officier de la compagnie, lequel devait conduire les conscrits par la main au regroupement. Il y a donc deux façons de voir la mobilisation de la milice sédentaire: recrutement assez facile et sans trop de problème, vu de loin; vu de près, recrutement ardu demandant beaucoup de zèle et d'attention de la part des officiers des divisions. Derrière l'apparente soumission générale à la loi, des individus multipliaient les trucs pour éviter le service. Mais, ces gestes de réticence exprimés et accomplis individuellement n'eurent aucun effet polarisateur ni aucune influence politique et, c'est pourquoi ils ne furent pas notés par les autorités militaires supérieures.

Les historiens militaires n'ont signalé la participation de la milice sédentaire que pour ses corvées auprès des forces régulières. Pourtant sur la Châteauguay en 1813, entre autres, des miliciens de ce corps ont combattu vraiment. Ne serait-ce pas pour encourager l'enrôlement dans l'armée canadienne naissante que les historiens ont créé cette vision des choses qui s'est perpétuée jusqu'à aujourd'hui?

### Les Amérindiens

Le recrutement des Amérindiens est difficile à étudier parce qu'il existe peu de sources primaires et, parce que pour le Bas-Canada, les études sont à peu près inexistantes. Il y a une certaine tendance à identifier les Amérindiens du Bas-Canada à ceux du Haut-Canada. Pourtant leur environnement politique et culturel en faisait deux groupes tout-à-fait différents. Alors que les

Amérindiens du Haut-Canada vivaient encore dans leur habitat traditionnel où les colons occupaient encore peu d'espace, ceux du Bas-Canada étaient encerclés par les Blancs. Au Haut-Canada, les Amérindiens défendaient leurs territoires de chasse et leur mode de subsistance, ils avaient donc un but politique en s'impliquant dans la guerre; au Bas-Canada, cela n'existait pas. Par contre, tous les Amérindiens du Haut-Canada comme du Bas-Canada avaient perdu leurs caractères anciens et dépendaient presque totalement des dons et des fournitures des Blancs pour survivre<sup>103</sup>.

Nous avons déjà mentionné, en traitant de "La milice au Bas-Canada", les différentes tribus pourvoyeuses de guerriers. Les quelque 770 Amérindiens disponibles n'étaient pas tous engagés pour le service. On faisait appel à eux pour effectuer un travail de reconnaissance, d'embuscade et de guêt. Comme ils étaient peu habiles sur le champ de bataille ou à l'attaque de postes fortifiés, on les employait surtout comme guérilleros<sup>104</sup> et pour effrayer l'ennemi.

Un détachement d'Amérindiens sous le commandement du capitaine J.M. Lamothe fut ajouté au corps des Voltigeurs dès la formation de ce dernier, en 1812. En septembre de la même année, on en comptait de 120 à 130: Abénaquis, Népissingues, Algonquins et Iroquois<sup>105</sup>. Intégrer les Amérindiens dans l'action militaire britannique était chose délicate. En effet, ils tentaient de tirer profit des avantages matériels offerts par les deux belligérants, puis l'attitude des Blancs à leur égard était souvent arrogante, et enfin ils n'avaient pas le même sens de la discipline et de la propriété que les Blancs. Les officiers avaient donc beaucoup de difficulté à les entraîner (les tactiques de guerre et les exercices réguliers ne convenant guère à leur tradition), de même qu'à les retenir à certaines tâches ou encore à les empêcher de faire des déprédations (ce qui n'était pas exclusif aux Amérindiens). Tout cela occasionnait souvent des conflits entre les officiers et les Amérindiens sous leurs ordres. Charles-Michel de Salaberry nota qu'il aurait eu beaucoup moins de difficulté si le gouvernement s'était donné un peu de peine pour fournir le nécessaire aux 200 Amérindiens qu'il avait sous ses ordres<sup>106</sup>. Afin d'aider les officiers à imposer la discipline nécessaire, les taverniers avaient reçu l'ordre d'enlever leurs enseignes et les aubergistes ne devaient pas offrir la

moindre quantité de boisson à un Amérindien, sous peine de voir toutes leurs provisions saisies<sup>107</sup>. On s' imagine la difficulté d'appliquer un tel ordre...

Dans ce contexte, retenir la participation des Amérindiens du côté britannique exigeait beaucoup d'adresse et de diplomatie. On était bien au courant que plusieurs d'entre eux jouaient sur les deux tableaux mais, les adonnestations ne menaient à rien et on ne pouvait faire plus. Devant leur indifférence dans l'action militaire, sir George Prevost les menaçait leur disant qu'ils étaient comme des vieilles femmes et que s'ils ne se battaient pas lorsqu'on leur en donnerait l'ordre, ils ne recevraient pas les provisions et les présents du gouvernement<sup>108</sup>. Pour encourager les guerriers fidèles et actifs, et pour valoriser les chefs de file, le commandant en chef ordonna en 1813 aux officiers du département des Sauvages d'offrir des cadeaux supplémentaires aux Amérindiens qui affichaient une brave conduite devant l'ennemi<sup>109</sup>.

Si les Amérindiens ont participé un peu à contrecœur à la guerre des Blancs, c'est sûrement en partie dû à la mentalité de ces derniers, à l'époque. Ils voulaient avoir les Amérindiens de leur côté, mais ils n'avaient

Tableau 19. Quelques Amérindiens présents à la bataille de la Châteauguay

Nom	Âge en 1813
SIMON ANNANCE	14 ans
IGNACE KANINTOTON	26 ans
JOSEPH ONAQUATKAWA	22 ans
JOSE SAKISATWASTHA	17 ans
NATIAS DONORESE	15 ans
JACQUES SOPARIO	22 ans
SARVATIS ARNOKEN	18 ans
PIERRE SAKAKENARI	18 ans
FRANCIS KASEKETE	18 ans

pas beaucoup confiance en eux et ils en avaient peur. Dans la correspondance du curé Boucher on retrouve cette attitude qui consistait à ne se fier qu'à ceux qu'on connaissait: s'il y a des traîtres à Caughnawaga, "ils sont réellement d'Ockoisané (St-Régis)"<sup>110</sup>. Une autre fois, il apprend qu'on va chercher "les sauvages des Pays-d'en-haut, le restant de nos écus écrit-il, ils sont capables de nous piller et de tuer des gens morts"<sup>111</sup>.

Malgré ces difficultés, les Amérindiens ont rendu de grands services durant la guerre de 1812. Leur connaissance de la forêt, leur agilité, et leurs qualités sensorielles étaient des atouts très appréciés des miliciens des avant-postes dont ils partageaient souvent les tâches. En octobre 1813, ils étaient sur la Châteauguay avec les miliciens; une liste de pensionnaires de la guerre de 1812, nous a permis d'en identifier neuf (tableau 19)<sup>112</sup>.

## CONDITIONS DE VIE DES MILICIENS

Dans l'étude de la bataille de la Châteauguay, il y a tout l'aspect humain de la vie quotidienne du soldat qui retient notre intérêt: le logement, la nourriture, le vêtement, la solde, les travaux, la discipline et les exercices militaires. Les conditions hygiéniques, la présence des femmes dans les camps militaires, la pratique religieuse et les loisirs constituent d'autres aspects que nous allons étudier. C'est une société et une mentalité qui sont illustrées dans les documents et c'est une nouvelle personnalité du milicien derrière l'abattis que nous avons découverte par cette recherche. Dès lors, nous avons pu nous le représenter sur la Châteauguay en 1813, d'une façon moins intellectuelle, plus humaine.

### Aspects matériels

#### Logement

Le logement des miliciens comme celui des soldats réguliers était la plupart du temps très peu confortable durant la guerre de 1812. Au début de la guerre, il y avait peu de bâtiments militaires pouvant servir de casernes. On utilisa, selon l'habitude en temps de guerre, les grands édifices se prêtant plus facilement à ce genre d'emploi, tels les édifices religieux. Ainsi à Montréal, les récollets durent accepter de laisser une partie de leur séminaire servir de caserne, et en septembre 1813, on se préparait à y loger 600 hommes. Sur la porte de chaque dortoir, on affichait le nom du capitaine et la liste des hommes de sa compagnie qui y logeraient. Le major voyait à ce que tout le nécessaire y soit rendu avant l'arrivée des hommes<sup>1</sup>.

Il y avait, outre ces édifices, quelques casernes déjà construites comme à Laprairie et à Blairfindie. À Saint-Philippe, on construisit des casernes et un poste de garde, ce dernier pouvant loger 100 hommes<sup>2</sup>. La caserne de Laprairie logea une partie de la milice d'élite et incorporée, c'est-à-dire 436 hommes. Le poste de Blairfindie appelé "Halfway House" (parce que situé à mi-chemin entre Saint-Jean et Chambly)<sup>3</sup> servit de cantonnement aux miliciens durant tout le temps

de la guerre, mais les casernes qui y furent construites en 1814 ne servirent qu'à la cavalerie<sup>4</sup>, et non à l'infanterie ou aux miliciens.

Lorsque les casernes étaient combles, les miliciens étaient logés dans les maisons des habitants qui par la loi étaient obligés de les recevoir, sinon ils encouraient "une amende de vingt chellins et pour une récidive, une amende de cinq livres ou un emprisonnement qui n'excédera point quinze jours"<sup>5</sup>. D'après la loi, on ne devait pas loger plus de deux soldats par maison et un seul dans les maisons peu aisées<sup>6</sup>. Dans les situations d'urgence, cet article n'a pas été observé. Plusieurs propriétaires eurent à subir la présence d'un grand nombre de soldats dans leurs maisons sur la Châteauguay à l'automne 1813. Dans certains endroits, comme ce fut le cas dans la campagne autour de Beauharnois, les habitants étaient si pauvres et si à l'étroit que l'officier changea le lieu du cantonnement<sup>7</sup>. La loi n'excluait personne du devoir de loger les miliciens. Mais, la classe bourgeoise (notaire, avocat, médecin, etc.), n'acceptait que les officiers, lesquels étaient souvent déjà connus de la famille. Ainsi, deux miliciens se sont vu refuser le gîte chez un notaire de Verchères qui obligea son voisin, maître d'école, à les loger<sup>8</sup>.

Quelquefois on louait les maisons. À Berthier, on put en louer une pour deux livres seize shillings et huit pence par mois<sup>9</sup>. Mais les prix de location variaient. Sur la Châteauguay une veuve loua sa maison aux miliciens pour 10 shillings par mois<sup>10</sup>. Les maisons louées pour servir de logement ou de corps de garde (ou les deux) n'étaient pas toujours très grandes. À Saint-Constant, la milice loua la maison de Jean-Bte Lancto qui était "d'environ 15 pieds sur 24 - et peu -" et qui, selon un rapport, pouvait loger une famille et une garde<sup>11</sup>. Cette maison, dont le propriétaire était absent, se loua "4 Piastres par mois"<sup>12</sup>.

Que pouvait avoir l'air la maison d'un simple habitant où logeaient les soldats? Pierre de Sales Laterrière en 1830 nous en fait une description qui devrait être valable pour 1813: les planchers en bois, la cheminée au centre de la maison, une division entre la cuisine et une grande salle ayant à chaque bout de petites chambres à coucher.

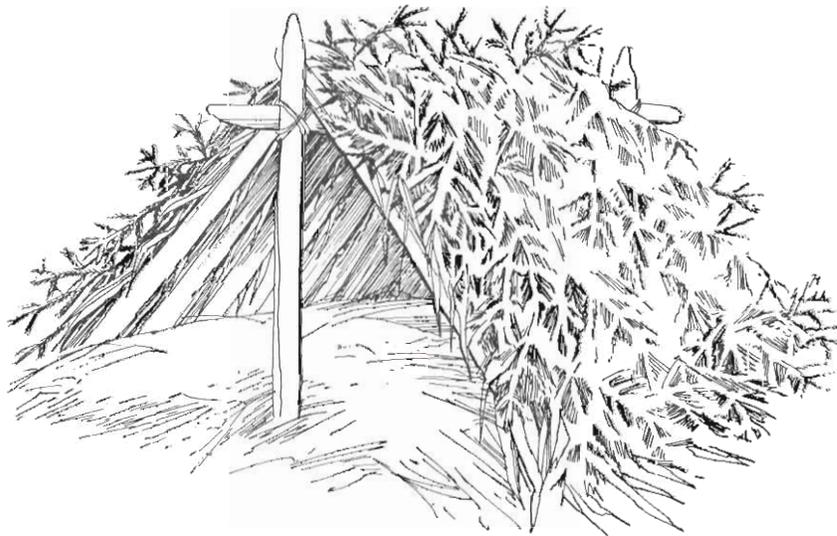
Le lit principal, entouré de serges vertes qui sont suspendues au plancher du haut de la grande salle par une targuette en fer, le bénitier et petit crucifix à la tête; la grande table à manger, la couchette des enfants sur des roulettes en bois au-dessous du grand lit les différents coffres pour y déposer l'habillement du dimanche; l'ornement des poutres, la longue pipe, le tulle Français ou fusil à long calibre, la corne à poudre, le sac à plomb, etc.<sup>13</sup>

Lorsque l'espace manquait dans les maisons, les soldats étaient logés dans des hangars ou des granges. Lorsqu'il y avait pénurie d'espace dans les bâtiments, les miliciens couchaient dans des tentes, ce qui n'était pas si mal en été, mais au printemps et à l'automne lorsque le climat était froid et pluvieux, ce n'était pas particulièrement confortable. Par contre, ils avaient peut-être moins de difficultés à se protéger des intempéries que ceux qui, lorsqu'on manquait même de tentes, devaient se construire des cabanes avec du bois trouvé n'importe où, des cotons de blé d'Inde, des branches de sapin et du foin. Une telle cabane pouvait protéger contre le soleil ardent, un peu contre le vent mais très peu contre la pluie et les moustiques qui trouvaient mille façons d'y pénétrer.

Dans les casernes, la literie était fournie. Dans les maisons privées, selon les règlements,

l'habitant devait fournir "un lit pour deux, ayant une paille, couvertures et une paire de draps qui sera changée tous les mois, comme aussi la place au feu de l'hôte avec liberté d'y faire l'ordinaire"<sup>14</sup>. Nous avons peu de précision sur les commodités dans les tentes mais il est probable qu'elles étaient comme celles des hangars, des granges et des cabanes. On y utilisait le foin en guise de matelas. Les miliciens de la milice sédentaire incorporée qui n'avaient pas apporté de couvertures s'enfouissaient entre deux bottes de foin pour ne pas geler la nuit<sup>15</sup>.

Les officiers partageaient rarement les conditions de logement de leurs soldats, mais ils n'avaient pas toujours le confort auquel certains d'entre eux étaient habitués. De passage dans une paroisse, ils logeaient au presbytère, à l'auberge ou chez quelqu'un de leur connaissance. En quartier d'hiver, ils louaient une maison sur les lieux du cantonnement pour eux et leur famille. S'ils n'en trouvaient pas, ils logeaient chez un habitant qui devait, selon la loi, fournir "une chambre telle qu'elle se trouve en campagne; mais qui ne sera point celle du maître, une table, trois chaises et le logement pour son domestique, comme pour un soldat"<sup>16</sup>. L'officier avait l'usage du feu de l'hôte, avec possibilité d'y faire son ordinaire. Ces exigences éliminaient tout de suite les maisons trop petites et par conséquent les gens les plus pauvres. Malgré



3 Une cabane. (Dessin: Y. Laroche.)

ce règlement ou à cause du peu de logements convenables, les officiers se sont souvent logés à leur frais, dans des auberges. Au début de la levée des corps de milice d'élite et incorporée, Louis de Salaberry demanda que le quartier-maître général voie au plus tôt à trouver des logements pour les officiers car le logement à l'auberge serait "bientôt au-dessus de leurs forces"<sup>17</sup>. La plupart des officiers n'étaient pas très riches et le logement a été souvent une dépense non remboursée.

Même dans des endroits comme Chambly, les logements étaient rares à cause du surplus de population dû à la présence militaire. Jacques Viger parle de cette situation.

...je n'ai pu jusqu'ici encore trouver de logement près du Fort, de sorte que j'ai été obligé de prendre refuge chez le Dr. Laterrière, qui a sa demeure à peu près à un mille (28 arpents) de ce lieu sur le chemin St-Jean. Les autres officiers sont logés encore plus loin du côté et au Village de sorte qu'il n'est pas bien facile de voisiner.<sup>18</sup>

Ce pauvre Viger n'était pas au bout de ses peines. Le mois suivant en arrivant à Saint-Philippe, "dans le plus maudit endroit du monde connu"<sup>19</sup>, il fut contraint de partager son logement. Ils étaient "cinq dans deux petites chambres": de Rouville, Perrault, Herse, Prendergast et lui<sup>20</sup>. Évidemment cela ne pouvait durer tout l'hiver. Lorsque l'ordre de prendre les quartiers d'hiver dans les concessions arriva, Viger demanda à sa femme, comme l'ont fait plusieurs officiers, de venir le rejoindre dans une maison louée dans la concession de Saint-André. Les moyens financiers étant limités, madame Viger comme d'autres a dû alors se défaire du logement à la ville<sup>21</sup>.

Pour les officiers, les quartiers d'hiver étaient le retour à la vie familiale. De Salaberry écrivait à sa femme en octobre 1813: "Je garde toujours la maison de St-Philippe en espérance que nous y rentrerons bientôt. Je languis pour ce bonheur."<sup>22</sup>

Les hôtes les plus fréquents des officiers d'état-major étaient sans aucun doute les curés. Ils étaient bien flattés de pouvoir loger le gouverneur dans leur presbytère, mais ils auraient volontiers laissé passer les autres officiers. Le plus éloquent d'entre eux fut le curé Boucher de Laprairie, probablement parce que son nouveau presbytère fut grande-

ment endommagé par la présence continuelle d'un grand nombre de soldats. Lorsque le gouverneur se présentait chez le curé Bruguier à Châteauguay, il avait beau lui recommander de ne pas faire de grands dîners ni de grands soupers<sup>23</sup>, mais il était toujours accompagné de plusieurs personnes.

À l'automne 1813, alors que le curé Boucher de Laprairie était obligé de laisser son nouveau presbytère à "200 de Meurons et leur musique"<sup>24</sup>, le curé Bruguier recevait chez lui les commandants militaires. Ce dernier écrit à Mgr Plessis le 7 novembre 1813:

Sir George a passé sept ou huit jours chez moi par deux différentes fois, je ne l'ai pas vu depuis le 27 dernier, les généraux Stovin, De Watteville ont toujours fait leur résidence chez moi, soit l'un soit l'autre depuis le 24 septembre, accompagnés de leur état-major. Concever [sic] quelle vie j'ai pu mener...<sup>25</sup>

Le 21 novembre suivant, le curé de Châteauguay informait son évêque que le major-général de Watteville avait établi son quartier général chez lui<sup>26</sup>. Pendant ce temps, le curé Boucher était de plus en plus découragé; son nouveau presbytère "doit pas mal ressembler aux écuries du Roi Augias, il faudrait selon la remarque d'un des Caporaux y faire passer maintenant le fleuve St-Laurent", et pour comble de malheur, le gouverneur semblait vouloir en faire son logis pour l'hiver. "Bravo, ajoutait Boucher, nous serions encore plus mal dans le cas d'invasion"<sup>27</sup>.

Durant la période d'alerte, à l'automne 1813, les normes de logement pour les officiers n'étaient pas observées. Le lieutenant-colonel de Léry était installé dans "une petite maison très basse remplie de fumée" qu'il partageait avec un autre officier<sup>28</sup>. Chez Baxter "à une petite distance de nos soldats, nous jouissions d'un certain confort au moins"<sup>29</sup>. Au piquet, près de la frontière, le capitaine Hertel de Rouville et ses Voltigeurs campaient dans des tentes en novembre 1813. Avant la bataille, de Salaberry était chez Morrison avec ses soldats campés autour de la maison<sup>30</sup>. Cet automne-là, Joseph Primeau, habitant de la Châteauguay, se plaignait qu'il y avait toujours une trentaine d'hommes dans sa maison<sup>31</sup>. Chez James Wright, de Watteville avait installé son quartier

général<sup>32</sup>. À la taverne de Baker à la Fourche, il y avait constamment des troupes de toutes sortes; les officiers occupaient l'auberge alors que les soldats logeaient à la ferme dans des bâtiments et des cabanes<sup>33</sup>.

Le logement des troupes dans des fermes causait nécessairement beaucoup de destruction. Les maisons et les meubles étaient endommagés; les bâtiments étaient aménagés pour servir de logement; les animaux, les outils et le matériel agricole étaient soumis aux intempéries, utilisés par les soldats, brisés et souvent volés. L'installation de 500 hommes dans un champ cultivé voulait dire la destruction de cette culture et un champ à retravailler. Pour des fins d'installation, les miliciens ont souvent pris des scies, des haches et des marteaux qu'ils ont rarement retournés à leur propriétaire. Lorsque les outils manquaient, les clôtures et le bois coupé servaient à fabriquer les cabanes. On peut s'imaginer l'état de la ferme après le départ des troupes.

### Nourriture

Les approvisionnements en vivres pour les miliciens reposaient sur la population et étaient réalisés de manière directe ou indirecte. Dans le premier cas, la milice par l'entremise du quartier-maître prenait ou se faisait livrer par les habitants ce dont elle avait besoin. On procédait habituellement par achats, mais bien souvent les provisions étaient obtenues par réquisitions ou achats forcés, et le paiement était différé. Pour les achats, le Commissariat tirait les fonds nécessaires sur le trésor de la province, par l'intermédiaire d'un paie-maître général adjoint de la milice nommé à cette fin<sup>34</sup>.

Le Commissariat publiait des appels d'offres dans les journaux pour l'octroi des contrats d'approvisionnement en vivres. Le contractant devait livrer aux différents postes une quantité de nourriture précise à jour fixe, et il était payé le montant déterminé le vingt-quatre de chaque mois.

Au début de la guerre, de nombreux contrats furent octroyés à plusieurs particuliers pour de petites quantités à la fois; en 1813, la nourriture se faisant plus rare, il fut plus difficile d'organiser le ravitaillement des troupes. Comme le Commissariat était aux prises avec plusieurs problèmes de ravitaille-

#### CONTRAT AVEC LE GOUVERNEMENT.

ON a besoin, pour les Forces de Sa Majesté, de Deux Mille Quarts de Lard de Prime et de Mess, et de Dix Mille Minots de bons Pois cuisant. Livrables à Montréal et à Québec dans les quantités suivantes et aux Périodes ci-dessous spécifiés.

##### Au Magasin du Roi à Montréal.

	Lard, Quarts.	Pois, Minots.
D'ici au 15 Mai . . . . .	500 . . . . .	1000
D'ici au 1er. Juin . . . . .	500 . . . . .	2000
D'ici au 15 do. . . . .	. . . . .	1000

##### Au Quai du Roi à Québec.

D'ici au 15 Mai . . . . .	500 . . . . .	2000
Ditto 1er. Juin . . . . .	500 . . . . .	2000
Ditto 15 Juin . . . . .	. . . . .	1000
Ditto 1er. Juillet . . . . .	. . . . .	500
Ditto 15 do. . . . .	. . . . .	500

Le Lard doit être salé, mis en quarts et inspecté de la manière ordonnée par la Loi, les boudes couvertes en fer blanc, les quarts marqués des lettres Initiales du Fournisseur et la lettre W au dessous; garanti qu'il se conservera bon et sain, pendant douze mois du jour de la livraison.

On recevra à ce Bureau, d'ici au 6 Mars prochain, les propositions pour le tout ou partie en quantités pas moindres que 100 Quarts de Lard et 500 Minots de Pois. On exigera des sûretés.

Bureau du Commissaire Général, }  
 Québec le 11 Février, 1813. }

4 Contrat avec le gouvernement. (*Gazette de Québec*, 28 fév. 1813.)

ment autres que celui des vivres, les contrats ont donc été donnés à un gros contractant, qui par l'entremise de nombreux sous-contractants s'engagea à ravitailler les différents postes. C'est le cas du contrat entre le commissaire général Robinson et William Johnson Holt, le 7 août 1813<sup>35</sup>. Holt répondit à l'appel d'offres du 15 juin 1813 et donna des sous-contrats; nous avons vu cinq de ces sous-contrats. Cette façon de procéder ne voulait pas nécessairement éliminer les anciens contractants, car ils pouvaient obtenir un sous-contrat, comme ce fut le cas d'un dénommé Charpentier dit Sansfaçon qui avait eu un contrat le 27 octobre 1812, renouvelé en mars 1813. Il avait obtenu 4 pence par livre de boeuf en 1812, 5 pence en mars, et avec Holt il obtint 40 shillings par 100 livres<sup>36</sup>. Les conditions de l'engagement étaient toujours les mêmes, c'est-à-dire livrer aux postes nommés une quantité précise de viande de bonne qualité, aux jours convenus. Nous venons de voir des contrats pour l'approvisionnement en boeuf, c'était la même pratique pour le porc et la farine (appelée fleur fine)<sup>37</sup>. À cause de la pénurie de cette denrée au Bas-Canada, des contrats pour cette dernière ont été accordés au Haut-Canada<sup>38</sup>.

La production canadienne ne suffisait pas à nourrir les militaires, leurs familles et les employés des divers secteurs administratifs de l'armée qui avaient droit aux rations. Dans le Haut-Canada, de Rottenburg dut obliger les gens à vendre à l'armée. Au Bas-Canada, on était en période de crise économique et la production avait énormément diminué. Malgré tout, le problème d'approvisionnement en vivres fut considérablement réduit grâce à la facilité avec laquelle on a pu en obtenir des États-Unis. Reginald Horseman fait état de cette situation étrange où les Américains, au lieu d'attirer les Canadiens en créant des difficultés entre l'armée britannique et les fermiers, contribuèrent à alléger la tension entre ces parties en atténuant les problèmes d'approvisionnement<sup>39</sup>.

Les offres faites par les Américains furent bien reçues par les dirigeants britanniques qui y ont vu un moyen de diminuer les ressources de l'ennemi sur sa frontière<sup>40</sup>. Cette pratique d'achat chez l'ennemi devint assez courante et certains contractants comme Joseph Baker de Saint-Armand demandaient à être payés en billets de l'armée et en billets de banque de New York pour leur boeuf; c'était identifier la provenance de leurs achats<sup>41</sup>. À la suite de déprédations commises par les miliciens sur la frontière américaine, J. Manning demanda à Sheaffe de leur rappeler qu'un grand nombre de ces Américains leur fournissaient des vivres et que leur nuire c'était se faire du tort<sup>42</sup>.

Les problèmes d'approvisionnement des miliciens commençaient dès le moment où ils quittaient leur domicile. Le capitaine devait obtenir des habitants le nécessaire pour nourrir les hommes jusqu'à ce qu'ils soient rendus au rendez-vous. La levée en masse des miliciens rendit cette méthode de ravitaillement presque impossible. Un lieutenant-colonel suggéra qu'on alloue une somme d'argent à la recrue et qu'elle se nourrisse comme elle le pourrait. C'était une méthode ancienne inscrite aux directions de la milice, mais seulement "six deniers courant par jour" étaient alloués, et en 1812, "ce n'est pas la moitié de ce qui suffit, vu la cherté des vivres"<sup>43</sup>. Aux lieux de rendez-vous, normalement les miliciens commençaient à recevoir les rations réglementaires telles qu'ils allaient en obtenir durant tout leur service<sup>44</sup>. Elles étaient composées de farine, de boeuf et de porc. En période d'actions militaires intenses, pour les soldats aux piquets avancés et pour

les ouvriers à l'île aux Noix, ainsi que lorsque le temps devenait pluvieux et froid, on ajoutait à la ration quotidienne deux onces et demie de rhum.

Ces descriptions des rations mettent en évidence les changements occasionnés par les problèmes de ravitaillement, et peut-être aussi, en partie, par le changement de la clientèle. Les Canadiens mangeaient beaucoup de lard, alors que les soldats britanniques préféraient le boeuf. Dans la première ration, le lard ne servait qu'à compléter d'autres plats. Dans la description de l'ordre général du 12 septembre 1811, on ajouta 3/7 chopine de pois, 1 once 1/7 de riz et 6/7 once de beurre remplacé en avril 1812 par 1 once 3/7 de porc. Ces derniers aliments sont absents de l'ordre général du 13 août 1813.

Tableau 20. Rations<sup>45</sup>

O.G. 12 septembre 1811		O.G. 13 août 1813	
farine	1 lb par jour	farine ou biscuit	1 lb 1/2
boeuf	1 lb par jour	porc salé	10 onces 1/2
porc	1 once 3/7 changé à 9 onces 1/7	ou boeuf frais ou salé	1 lb

La quantité des rations était la même pour les officiers et les soldats. Ces rations étaient dérisoires et les miliciens s'en plaignaient fortement. Par les plaintes, on s'aperçoit que l'habitant mangeait une soupe sans légumes mais toujours avec des pois ou de l'orge et un morceau de lard. La soupe devait être primordiale dans leur alimentation car devant le mécontentement des recrues, les dirigeants des corps de milice d'élite et incorporée ont pris sur eux de fournir les pois pour la soupe. À ce moment-là, l'engagement devait être de trois mois et les lieutenants-colonels avaient évalué le coût des pois à 20 sols par homme pour le temps de l'incorporation<sup>46</sup>.

Il y aurait long à dire seulement en ce qui regarde le pain. La farine allouée devait servir à la fabrication du pain. Mais plusieurs lieux de cantonnement n'avaient pas de four à pain, - au début surtout; il fallut en commander ailleurs. À Pointe-aux-Trembles en juin 1812, on apporta 973 pains dans neuf charrettes<sup>47</sup>. Le transport joua donc un rôle important dans cet approvisionnement. À Blairfindie, la rareté de la nourriture au début de l'été 1812, amena Louis de Salaberry à se

réjouir de voir arriver 300 pains "pour empêcher mes gens de mourir de faim"<sup>48</sup>. À un autre moment, devant l'impossibilité de faire cuire le pain, faute de four, les commandants remirent la farine crue aux miliciens. On peut se demander ce qu'ils pouvaient en faire, vu qu'ils n'avaient rien d'autre. Une réponse possible, et même probable, est la confection d'une crêpe faite de gras, d'eau et de farine, à la façon des chasseurs et des bûcherons<sup>49</sup>.

La ration ne constituait pas le menu complet des trois repas de la journée. Les capitaines de milice d'élite et incorporée avançaient deux sols à chaque homme pour se procurer du sel, du poivre, des patates, des choux et des carottes<sup>50</sup>. Les capitaines des Voltigeurs avaient reçu le même ordre (6 pence), mais si "l'on ne trouve point de végétaux, les capitaines feront faire des pains additionnels"<sup>51</sup>. Les légumes et les condiments n'étant pas compris dans les rations, ils devaient être achetés des nombreux vivandiers qui suivaient les camps militaires. D'après les quantités des rations, les portions nous paraissent petites; pourtant pour avoir plus d'argent, des miliciens vendaient de leurs provisions malgré l'interdiction<sup>52</sup>.

En saison, on pouvait obtenir des légumes. Mais au printemps, un dîner était composé de pain, de viande et de soupe<sup>53</sup>. Quelquefois, dans les postes éloignés, le soldat ne recevait pas ses provisions et demeurait sans manger si on ne venait pas lui en porter. Dans ces conditions, les soldats se ravitaillaient souvent au détriment des habitants.

À l'automne 1813, sur la Châteauguay, les miliciens ont souvent été mal logés, mais le nombre très important de pillages rapporté chez les habitants nous indique qu'ils ont au moins eu une alimentation assez diversifiée. En plus d'y prendre de la volaille (viande jamais incluse dans les rations), des porcs, des agneaux, un boeuf et un veau, ils ont vidé plusieurs potagers. Un potager à l'époque contenait des carottes, des choux, des bettes-raves, des navets, des oignons, des citrouilles. La description des quantités de patates, blé d'Inde et pois laisse entendre qu'ils étaient cultivés par champs comme le blé, l'orge et l'avoine. Les fèves et le tabac étaient des cultures plus rares, du moins en 1813.

Nous avons maintenant un aperçu de ce que les miliciens pouvaient manger en campagne. Cela ne semble pas très différent de leurs repas à la maison. Labadie fit une soupe pour

les hommes de corvée de passage chez lui, avec des morceaux de boeuf bien gras qu'ils avaient: "je mis, dit-il, des poids [sic], une pomme de choux [sic], des oignons, des carottes, du persil et du cerfeuil", soupe fort appétissante que les pauvres hommes apprécièrent en disant ne pas en connaître de pareille.

Comment comparer ces menus avec les habitudes alimentaires de l'habitant à l'époque? Le témoignage de Laterrière, le seul qui nous apporte quelques renseignements, date de 1830 mais il nous paraît significatif. D'après ce témoin, la nourriture des Canadiens tenait de leur tradition française. Elle comportait moins de viande que celle des Anglais plus riches, mais elle était nutritive et abondante. Peu de gens étaient sous-alimentés car si la nourriture n'était pas raffinée, elle était complète. Par contre, l'alimentation aurait pu être beaucoup améliorée avec un peu plus d'effort. Le fromage était presque inconnu, même si le lait était meilleur qu'ailleurs. Le beurre excepté celui de Kamouraska, manquait de saveur. Toujours selon Laterrière, l'absence de fromage et la mauvaise qualité du beurre étaient dues à l'ignorance du peuple. Le pain était loin d'être parfait et cela dépendait de la farine brute et foncée qui était, dit-on, plus nutritive mais qui faisait du moins bon pain que la farine blanche et fine des Américains<sup>54</sup>. De plus, on employait de la levure qui rendait le pain amer (*universally sour*). L'auteur affirmait qu'on pouvait corriger cela en cultivant du houblon, meilleur en qualité et au goût. Le houblon n'était cultivé que pour faire la bière à Montréal et à Québec; il n'était pas disponible pour la population. Quant aux alcools, les gens buvaient surtout du rhum, du whisky et du gin alors qu'il aurait été de beaucoup préférable, selon P. de Sales Laterrière, qu'ils consomment de la bière.

Les officiers venant des classes seigneuriales ou des professions libérales avaient des habitudes alimentaires plus raffinées. Ils préféraient le poulet au lard<sup>55</sup>. Ils complétaient leurs rations par de la cassonade, du café, du vin et du rhum commandés à leur femme, quand ce n'était pas les confitures de maman<sup>56</sup>. L.M. Viger écrivait à son beau-frère Papineau à qui il envoyait "un baril d'Esprit, un baril de vin, un jambon, une livre de thé et une \_\_\_ de livres de sucre...", qu'il n'avait pu lui obtenir la bière de chez Molson<sup>57</sup>. Bien manger pour les gens de la

classe de Viger voulait dire "vin blanc et rouge et poissons frais, bon bouilli, bon rôti, légumes à foison, fruits, fromage, beurre frais et café - au dîner - saucisses, hachis, etc. au déjeuner et au souper", tout cela "à sa pension de 16 Piastres par mois" à Québec en 1808<sup>58</sup>. Évidemment, la nourriture n'était pas partout excellente; ainsi à un arrêt à Champlain, Viger prit un mauvais repas où, en plus des autres désagréments, il dut prendre son thé "avec du sucre blanc non en morceaux mais soigneusement écrasé en cassonade"<sup>59</sup>. Il ne devait pas y avoir de pince à sucre dans cette auberge. Certaines denrées, rares pour les habitants, étaient recherchées par les gens plus fortunés qui pouvaient se les payer. Le fromage, produit importé, en est un exemple. Un habitant nous fait voir son importance: il l'avait caché dans un coffre avec 14 ou 15 dollars qu'il avait mis de côté<sup>60</sup>. Une fois l'ennemi retraité sur la Châteauguay, les officiers ont pris le temps de se faire préparer quelques bons repas. De Watteville avait l'habitude de déboucher plusieurs bouteilles de vin pour accompagner ses dîners. C'était bien différent des habitudes de Prevost qui arrêtait chez le curé Bruguier "pour prendre comme disent les anglais "un snake [sic]"<sup>61</sup>, c'est-à-dire un goûter. Ces témoignages nous font remarquer les coutumes de chacun: les Canadiens, tout en gardant certaines habitudes françaises, vins et gros repas, prenaient du thé et du sucre en morceaux à la mode anglaise; Prevost mangeait légèrement le midi; de Watteville, considéré comme Français, buvait quantité de vin et recevait pour le dîner à quatre heures, c'était la dernière mode à Paris<sup>62</sup>. Cela était bien différent des miliciens qui, en temps normal, déjeunaient avant neuf heures, dînaient à midi<sup>63</sup> et soupaient vers les six heures. Il y avait un certain décorum à respecter même si on était en temps de guerre. Plusieurs habitants perdirent les ustensiles prêtés pour les repas d'officiers. Au fort de Chambly en août 1812, on avait emprunté couteaux, fourchettes, verres, assiettes, etc. pour recevoir de Rottenburg<sup>64</sup>. Pour éviter les difficultés, les officiers apportèrent avec eux vaisselle et ustensiles, pour eux et leurs invités, surtout lorsqu'ils étaient en quartier d'hiver.

La qualité des aliments dépendait de l'époque de l'année et quelquefois des fournisseurs. Nous avons vu une seule référence au sujet de viande de mauvaise qualité distribuée aux miliciens<sup>65</sup>. Cela ne veut pas

nécessairement dire qu'elle était pourrie. La viande était presque toujours salée. La farine était entière. Nous avons vu qu'on se procurait des légumes, des pois et de l'orge quand on pouvait. On mentionne quelquefois la présence, dans l'alimentation du milicien, de mélasse et de cassonade mais jamais de pâtisserie, ni de produit laitier, peu importe le temps de l'année. Les produits laitiers devaient pourtant être consommés durant l'été, mais leur usage n'avait certainement pas l'importance qui leur est accordée aujourd'hui. Les pâtisseries étaient peut-être rarement consommées.

Tableau 21. Valeur nutritive des rations

	Calories	Vitamines
1 lb 1/2 de farine (678,24 g)	1900	B <sup>1</sup>
1 lb de boeuf salé (452,16 g)	904	
1 lb de boeuf frais (452,16 g)	904	B <sup>2</sup> , B <sup>1</sup> , E
10 oz 1/2 de porc salé (env. 285 g)	1085	peu de vitam.
Total:	4793	calories

En excluant les aliments qui n'entraient pas dans la ration du milicien, nous avons voulu connaître la valeur nutritive de celle-ci (voir tableau 21). Les besoins quotidiens de l'organisme humain sont de 4800 calories pour un travailleur de force. Nous considérons ici que la farine servait à faire le pain et que c'était une farine de blé entier. La ration du milicien contenait 4793 calories. En ajoutant les légumes à la ration, la somme quotidienne des calories semble avoir été suffisante. En jetant un bref coup d'oeil sur les études européennes sur l'alimentation, nous remarquons qu'en 1759 les miliciens de Saint-Malo avaient une ration de 3450 calories (2909 sans alcool)<sup>66</sup>, et qu'en Angleterre au XVII<sup>e</sup> siècle, la ration comptait 3300 calories (2840 sans alcool)<sup>67</sup>. En comparant la ration des miliciens canadiens en 1812 à celle des soldats et marins européens aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, le manque de diversité dans la ration canadienne nous frappe. Les rations européennes contenaient entre autres en plus de la viande, du fromage, du poisson, du beurre, des biscuits; les quantités de viande sont moindres, mais elles sont remplacées par d'autres produits protidiques<sup>68</sup>.

Dans les rations du milicien canadien, le porc, surtout salé, contient peu de vitamines,

le boeuf contient surtout de la vitamine B<sup>2</sup> qui aide à l'équilibre nutritif, et le pain retient surtout les vitamines B<sup>1</sup>, lesquelles aident à l'équilibre nerveux. Ce qui nous frappe, c'est le manque de vitamine C et de vitamines A, lesquelles permettent de combattre la maladie. Par contre, les légumes usuels en contiennent: carotte (A), pomme de terre et chou (C). Mais comme nous l'avons signalé, ces légumes n'étaient pas toujours consommés. Les légumes secs (orge, pois, etc.) contiennent surtout de la vitamine B<sup>1</sup>. Cette alimentation mal équilibrée influençait beaucoup l'état de santé des miliciens, lorsque leurs activités les contraignaient à vivre dans des situations malsaines. Il y avait bien sûr beaucoup de carences alimentaires dans les camps militaires. Cependant si on tient compte qu'on était alors en pleine crise économique et que, comme en témoigne toute la correspondance, des récoltes étaient perdues à cause de l'absence du cultivateur, du mauvais temps ou de la pauvreté du sol, on peut penser qu'un bon nombre de miliciens ont mieux mangé au cantonnement qu'ils ne l'auraient fait chez eux.

### Commodités

Un autre aspect de la condition de vie du milicien, c'est la présence ou l'absence de nombreuses commodités. À travers ces objets, nous voyons comment un milicien se débrouillait pour vivre dans une situation anormale, et quels étaient les objets indispensables de la vie quotidienne.

Puisque nous venons de parler de nourriture, commençons par les objets indispensables au repas. La cantine (couvert) du milicien devait normalement être fournie par le quartier-maître et était gardée dans le sac à provisions du milicien. On utilisait aussi des marmites (appelées chaudières) pour faire la soupe; lorsqu'elles manquaient, cela créait bien des difficultés. Le grand nombre de soldats nécessitait plusieurs feux pour les marmites ce qui faisait dire au curé Boucher: ces feux "pourraient aisément nous flamber tous tant que nous sommes au village de Laprairie"<sup>69</sup>.

Normalement, le bois servant de combustible devait être fourni par le Commissariat, lequel s'approvisionnait par contrats, comme pour les denrées alimentaires. Tant qu'on était en cantonnement, on allait chercher sa

part de bois dans la cour à bois du roi, mais en campagne, au piquet ou en randonnée, on était souvent obligé de prendre le bois qu'on avait sous la main. Comme les haches manquaient, les miliciens ont souvent utilisé pour leur cuisson des pieux de clôture et du bois déjà coupé chez les fermiers<sup>70</sup>.

Le bois appelé généralement "combustible" était fourni en différentes quantités dépendant du rang du militaire. Ce qui paraît assez curieux, c'est que la quantité se désignait en "2 chambres de combustible", "1 chambre de combustible" ou encore "une 1/2 chambre de combustible" etc. Lorsqu'un officier avait droit à deux chambres de combustible, c'était probablement lié à l'espace physique auquel il avait droit pour lui et ses domestiques. Lorsqu'un capitaine était cantonné chez un habitant, il avait droit au feu de l'hôte mais aussi s'il voulait un feu dans sa chambre, le bois lui était fourni en quantité convenant à son rang, par les habitants de la paroisse selon une répartition établie par le capitaine de milice de cette paroisse<sup>71</sup>. C'est probablement pour ce feu dans sa chambre que J. Viger demanda à sa femme de lui faire parvenir un petit poêle de fer<sup>72</sup>.

En garnison, la literie devait être fournie aux Voltigeurs et à la milice d'élite et incorporée; on entendait par là une pailleasse, des draps et une couverture. Mais, les écarts entre le règlement et la réalité encouragèrent les miliciens à transporter la literie d'un camp à l'autre malgré les directives contraires. Cette attitude des miliciens venait d'une première mauvaise expérience: le secrétaire militaire avait bien commandé des couvertures, des pailleasses, des marmites, des pelles et des pioches pour chaque lieu de rendez-vous, au début de la guerre<sup>73</sup>, mais, il ne se trouva aucun de ces objets aux lieux de cantonnement où les miliciens furent ensuite conduits, et il fut impossible par la suite de faire appliquer le règlement.

Louis de Salaberry demanda "des couvertes, de la paille pour mes hommes qui sont las d'être couchés comme des chiens et d'être privés du nécessaire..."<sup>74</sup>. Les couvertures devaient être fournies non seulement dans les cantonnements mais aussi aux hommes du front, des piquets et des expéditions de reconnaissance.

Lors des incorporations occasionnelles, les miliciens de la milice sédentaire devaient apporter couvertures et ustensiles. S'ils n'en apportaient pas - et ce fut le cas de plusieurs

en 1813 - on ne leur en fournissait pas. Plusieurs affirmaient ne pas avoir de couvertures supplémentaires chez eux<sup>75</sup>. Ceci peut être une indication de grande pauvreté chez bon nombre d'habitants.

Le gouvernement fournissait les chandelles. La quantité allouée dépendait

aussi du rang du milicien. Elles étaient distribuées selon le même principe que le bois (par chambre), par le quartier-maître adjoint<sup>76</sup>. Les chandeliers n'étaient pas compris, de sorte que les officiers traînaient dans leurs bagages, chandeliers et mouchettes.



5 Uniformes de la milice d'élite et incorporée en 1813; de gauche à droite: officier des grenadiers, 4<sup>e</sup> bat.; soldat, 3<sup>e</sup> bat.; soldat, 2<sup>e</sup> bat.; officier, 2<sup>e</sup> bat. (Dessin: Eric Manders.)

## Vêtements

Les Voltigeurs et les miliciens de la milice d'élite et incorporée devaient recevoir dès leur engagement un uniforme et un accoutrement; c'est-à-dire une redingote, un pantalon, une veste, une capote, un casque, une paire de souliers, une couverture, un havresac et un sac d'ordonnance<sup>77</sup>. Les vêtements étaient confectionnés au Bas-Canada par des tailleurs engagés par le Commissariat. Les sommes versées aux tailleurs relevaient des dépenses extraordinaires<sup>78</sup>. Dans le régiment des Voltigeurs et dans les bataillons de milice d'élite et incorporée, les commandes de vêtements et d'accoutrements passaient par l'adjudant du corps qui les communiquait à l'adjudant général des milices. Ce dernier les soumettait au major général commandant du district qui les approuvait<sup>79</sup> avant de les envoyer au Commissariat.

Le patron des uniformes pour l'infanterie légère était identique pour tous les régiments. L'armée britannique avait récemment adopté un type de pantalon plus large<sup>80</sup> appelé "gunmouth trousers" et c'est ce que les miliciens ont porté durant la guerre. Un uniforme régimentaire était composé d'une tunique, d'un pantalon, d'un gilet, d'une salopette, d'un casque, de chaussons et d'une capote. En plus, le milicien portait une chemise, des souliers, des bas et presque toujours un mouchoir de soie noir pour remplacer le collet au besoin.

Au début de la guerre, les Voltigeurs avaient l'uniforme mentionné ci-haut avec le gilet blanc qu'on changea pour un gilet gris pour tous les jours, réservant le blanc pour l'habit officiel. Les sous-officiers avaient des passementeries et des franges de soie noires, alors que celles des soldats étaient en coton noir<sup>81</sup>. Les sergents d'état-major avaient des galons argent<sup>82</sup>. En janvier 1813, les Voltigeurs obtinrent la permission de porter des "wings" à leurs costumes<sup>83</sup>. Tous les bataillons de milice d'élite et incorporée devaient porter la redingote rouge et le pantalon bleu. Au printemps 1813, ils adoptèrent une tunique vert olive parce qu'il ne restait plus de tissu rouge. Mais à l'été 1813, le Commissariat ayant reçu de nouveaux uniformes avec tuniques rouges, on en distribua à toutes les compagnies de flanc. Le 1er bataillon de la milice d'élite et incorporée avait réussi à s'en procurer des rouges et n'a donc pas utilisé les vertes<sup>84</sup>. Ainsi sur la



6 Uniforme des Voltigeurs. (Dessin: G.A. Embleton.)



7 Uniforme, 3<sup>e</sup> bat. de la milice d'élite et incorporée. (Dessin: G.A. Embleton.)

Châteauguay en octobre 1813, la plupart des miliciens de la milice d'élite et incorporée portaient une tunique rouge et un pantalon bleu, puisqu'il y avait là surtout des compagnies de flanc à l'exception du 2<sup>e</sup> bataillon de milice d'élite et incorporée dont une partie portait vraisemblablement des tuniques vertes et des pantalons bleus.

L'habillement des miliciens ne s'est pas fait rapidement. Trois mois après l'incorporation, Louis de Salaberry se plaignait que ses hommes "sont à peu près nus... ils n'ont plus que de méchantes culottes de toile usées et devenant, en cette saison, inutiles quand elles seraient bonnes ils n'ont point de chemise, de souliers, point de redingotes enfin manquent de tout"<sup>85</sup>. Cela semble plutôt exagéré mais aucun document ne le contredit. Dans la même lettre, L. de Salaberry écrivait que les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> bataillons de milice d'élite et incorporée avaient reçu depuis longtemps des redingotes et des culottes de drap<sup>86</sup>. Le colonel de Salaberry reçut les vêtements requis pour ses hommes quelques jours plus tard<sup>87</sup>.

L'uniforme d'un Voltigeur coûtait 2£ 17s 3d 3/4 <sup>88</sup>. C'était le prix de l'uniforme payé par le Commissariat, mais il n'incluait pas celui des autres vêtements portés par le milicien et que celui-ci devait acheter, même si souvent devant la pauvreté du soldat, ce sont les capitaines qui réglaient la note. Le tableau 22 est tiré du journal des dépenses de la compagnie de Jacques Viger; il nous renseigne sur les différentes pièces de vêtement, ainsi que sur leur prix et les variations de ces derniers pour certains articles d'habillement; il confirme la mention dans plusieurs documents du port du gilet gris et de la culotte bleue dans la tenue quotidienne.

Les officiers portaient une ceinture d'étoffe achetée des Amérindiens<sup>89</sup>; elle était

Tableau 22. Prix des vêtements<sup>90</sup>

2 paires de bas	3 s 6 d	(août 1812)
Idem	6 s	(nov. 1812)
Col de velour	1 s	(août 1812)
Culotte de toile	6 s 6 d	(sept. 1812)
Guêtres	3 s 2 d 1/2	(sept. 1812)
Gants	2 s 3 d	(oct. 1812)
Attaches de capot	2 s 6 d	(oct. 1812)
Mitaines	3 s 11 d 1/2	(nov. 1812)
Souliers de boeuf point faits	3 s	(déc. 1812)
Idem	3 s 6 d	(mai 1813)
Oreilles d'ours	2 s 6 d	(déc. 1812)
2 paires de chaussons	4 s	(fév. 1813)
Idem	2 s	(mars 1813)
Ours pour casque	4 s	(mars 1813)
Souliers de cuir	7 s 6 d	(nov. 1812)
Culottes grises	11 s 6 d	(déc. 1812)
2 chemises de flanelle	11 s	(déc. 1812)
Souliers	7 s 6 d	(sept. 1812)
Idem	3 s 9 d	(déc. 1812)
Bottes	17 s 6 d	
Bottes raccommodées	3 s 6 d	
Col de cuir	2 s	(oct. et déc. 1812)
Gilets gris	17 s 6 d	(sept. 1812)
Gilets blancs	10 s	
Culottes bleues	11 s 6 d	

Tableau 23. Inventaire des biens du défunt lieutenant Edward Louis Prendergast (Voltigeur)<sup>91</sup> (Traduction)

un coffre d'objets divers fermé	un chapeau de loutre
un cheval	une verge de velours côtelé
une montre en argent	quatre paires de bas de dessus (over socks)
une chaîne en or	un portefeuille (pocket book)
deux sceaux en or	un portefeuille (pocket book) avec papiers
deux matelas	trente-quatre livres (books)
quatre couvertures	un paquet de papiers divers
un tapis	un portrait de J.H. Craig
un oreiller	onze portraits
deux taies d'oreiller	cinq peintures ou gravures (pictures)
une malle de faïence ou poterie	avec cadres et douze sans cadre
trois chandeliers	un violon
trois paires de mouchettes avec leurs supports	deux flûtes
une redingote du régiment	un fifre
sept manteaux	un flageolet
onze paires de pantalons	une "Plume"
vingt gilets	un couvre-pied piqué
une robe de chambre	un sac de balles
onze chemises	un sac de poudre
six faux-plastrons	deux paires de souliers (galloe shoes)
dix-huit mouchoirs	un fusil
treize cravates (foulards)	un support pour lavage
quatre rideaux	une table
seize paires de bas	une bride
deux paires de bas de soie	deux cornes à poudre
trois bas dépareillés	deux capotes
dix paires de chaussettes	un petit tapis
trois paires de guêtres	quatre seaux de bois
trois serviettes	une théière
cinq paires de bretelles	une grosse cantine
un parapluie	un "port-folio"
trois verges de tissu gris	un portefeuille (pocket book)
un plastron (stock)	un surtout régimentaire
deux paires de gants	un sabre
trois gants dépareillés	une ceinture de soie
une paire de bottes	une ceinture
un chapeau régimentaire	

probablement cramoyi et noir. Certains officiers apportaient une garde-robe très élaborée et volumineuse si on se fie à celle du lieutenant Prendergast des Voltigeurs. Ce dernier s'étant suicidé, on fit l'inventaire de ses biens avant de les retourner à sa famille. Cet inventaire (tableau 23) ne contient pas seulement les vêtements mais aussi d'autres objets personnels. Nous le reproduisons au complet car il est très révélateur des conditions matérielles de l'officier. Le lieutenant

Prendergast était évidemment assez fortuné. L'inventaire des biens du lieutenant A. Méru Panet du 5<sup>e</sup> bataillon de la milice d'élite et incorporée (fig. 11)<sup>92</sup> démontre bien que tous les officiers n'étaient pas aussi riches.

Les quelques objets d'un milicien à comparer avec ceux des lieutenants montrent un écart assez important entre les commodités et le confort du soldat et des officiers. Les inventaires après décès de deux miliciens (fig. 12 et 13) nous donnent l'impression que

Inventaire des effets appartenant à feu M<sup>r</sup> Méru Panet  
ci-devant Le treuz mai mil huit cent treize

Un coffre de bois peint en rouge  
Un Dr plus fort peint en rouge à garnir

Une montre  
Un vieux chapeau Rond  
Un épau de militaire  
Une tige et un bouton

Un haut de col  
Une ceinture de laine rouge  
Un maillot avec boutons et boutons fend.

Un panier à viande et son couvercle  
Une bouteille avec deux flacons  
Une capsule, deux couteaux, et une crosse de fer-blanc  
Une paire de drap gris  
Deux paires de souliers et deux chemises de cuisine  
Trois laines et deux coupes, et une chemise de jupon  
Une paire de baïes et une de clayons  
Trois - d'habilles d'été

Une paire de deux broches d'été

Un défilé de drap bleu  
Trois vestes d'été habillées trois d'été  
Quatre paires de bas et deux paires de chaussons  
Deux paires de culottes de Drap  
Trois paires de bas

Je reconnais avoir reçu de M<sup>r</sup> Papineau les effets  
mentionnés en l'état qu'il en a donné des effets d'habilles par  
feu M<sup>r</sup> Méru Panet en date du dix-neuf mai mil huit  
cent treize

Coté Du Lac J. Papineau

Le 12 janvier 1813

8 Inventaire des effets de feu Méru Panet.  
(Archives nationales du Québec à Québec,  
AP-G-417, coll. Papineau, boîte 50.)

Toussaint Allard<sup>93</sup> et Jacob Galipeau<sup>94</sup>  
devaient être dans la bonne moyenne des mili-  
ciens sur le plan fortune.

Un sujet a beaucoup retenu notre attention  
sans que nous ayons pu le résoudre: c'est la  
question des souliers. À plusieurs reprises, les  
officiers parlent de leurs hommes qui sont nu-  
pieds. Il est inconcevable que des hommes  
aient été nu-pieds dans le bois à l'automne  
dans des endroits fraîchement déboisés. Nous  
croyons plutôt que ces officiers voulaient dire  
que les hommes avaient des souliers inadé-  
quats ou des mocassins. Il y eut plusieurs  
commandes de souliers de boeuf avec semelles  
durant la guerre, mais la marchandise ne  
semble pas avoir toujours été obtenue.

Toussaint Allard.

Un Knapstock N<sup>o</sup> 30 contenait

Deux chemises de flanelle rouge  
Une paire de culottes de Drap, bleu  
Un col de cuir

Une paire de bretelles  
Un gilet de cuir blanc

(Sous) Attaches fil, des couvertes

Deux bouquins d'été

Une paire de souliers de boeuf

Une tige de chaussons de laine blanche

Des pièces de drap gris enveloppant un morceau de savon

Une boîte de fer-blanc, un chapelet.

Une paire de chaussons de laine grise

Deux paires de souliers de boeuf.

Un bonnet de laine - Tabac à fumer.

Un chapeau plume et peau

Des de cuir et lambeaux.

Carde et paille fil à ligneux

Une paire de chaussons et deux de souliers

Deux couteaux et une fourchette.

Deux petits morceaux de savon.

Un fil de fer.

Je certifie avoir reçu des Capitaine Papineau  
du long-côte Battalion de milice régulière les effets cy-  
dessus mentionnés.

P. Archambault, Major

9 Inventaire des effets de Toussaint Allard.  
(Archives nationales du Québec à Québec,  
AP-G-417, coll. Papineau, boîte 50.)

De nos jours, plusieurs croient que les  
vêtements de jadis étaient très résistants. Or,  
les documents laissent penser le contraire.  
Comme les exercices militaires, les corvées et  
les activités dans la forêt usaient les vête-  
ments, il était important qu'ils soient résis-  
tants. Bien que souvent assez amples, les  
toiles et les lainages tissés n'avaient pas  
d'élasticité et se déchiraient facilement lors  
des exercices violents et dans la forêt. Aussi,  
pour protéger leur uniforme, les miliciens  
endossaient une combinaison de travail ou  
"culotte de fatigue" (overalls) qui pouvait se  
porter par-dessus le pantalon d'uniforme mais  
qui était habituellement portée seule<sup>95</sup>.

L'entretien du vêtement était à la charge  
du milicien qui transportait dans ses bagages  
fils et aiguilles nécessaires. Il pouvait faire  
faire son raccommodage et son lavage; cela lui  
coûtait 2 shillings ou 1 shilling 9 pence pour le

par Col Galipeau.

Un Knapfack N<sup>o</sup> 29 contenant  
Une mille chemise de coton  
Une paire de culottes de drap bleu  
Un Shuir moine  
Un mouchoir de poche  
Une Chemise de coton  
Un morceau de crêpe long  
Une paire de culottes d'off de pays  
Pantoufles et moine à Soulier.  
Un rasoir et deux morceaux de savon  
Gilet militaire  
Une paire de chaussures  
Une paire de mitaines  
Deux morceaux de balai à fumer et tondre  
Col de cuir, peau fr. son chapeau  
Un morceau de chevreux et bobèche  
Pecore de cuir  
(Attaches de cuir (Slings))

je certifie avoir reçu de M<sup>re</sup> Papipeau  
Capitaine dans le Régiment de milice en copie  
les effets cy dessus mentionnés. J'Av. Deschambault

10 Inventaire des effets de Jacob Galipeau.  
(Archives nationales du Québec à Québec,  
AP-G-417, coll. Papineau, boîte 50.)

raccommodage, de 4 pence à 2 shillings pour le lavage<sup>96</sup>. Le havresac contenait aussi du noir à chaussures, du savon, des "brosses à hardes", un peigne et un rasoir. Les moustachus apportaient leur pommade à moustache.

L'accoutrement du milicien était généralement composé d'un plastron (*breast plate*), d'une giberne, de ceintures et courroies, d'un sac à provisions, d'un fourreau pour la baïonnette, d'une épinglette, d'un havresac et d'une cantine. Comme les approvisionnements venant d'Angleterre étaient insuffisants, le quartier-maître général des milices, Fleury Deschambault, commandait plusieurs articles de l'accoutrement à Montréal. Un de ces contrats a trait à l'achat de 1000 sacs à provisions à 15 shillings chacun, 1000 havresacs à 2s 6d, et 1000 cantines de bois à 6s 3d chacune<sup>97</sup>.

Une autre pièce de l'équipement étaient les raquettes. Il n'y en avait pas pour chaque soldat, mais chaque poste en était pourvu de nombreuses paires pour les expéditions de



11 Uniforme de la milice sédentaire. (Dessin: G.A. Embleton.)

reconnaissance et les randonnées dans les bois. En décembre 1812, 790 paires de raquettes furent distribuées dans le district de Montréal dans divers postes militaires<sup>98</sup>.

À sa démobilisation, le soldat de la milice d'élite et incorporée devait remettre les vêtements donnés par le gouvernement au bataillon. Le règlement fut transgressé parce que plusieurs auraient été obligés de retourner en "chemise, demi-bas, veste et souliers"<sup>99</sup>. Le bataillon ne garda que les redingotes.



12 Le costume de l'habitant. (J. Lambert, *Travels through Canada and the United States of America in the years 1806, 1807 & 1808*, Londres, Baldwin, Cradock and Joy, 1816, vol. 1, p. 158.)

Le milicien sédentaire n'avait pas d'uniforme; il portait généralement le costume du pays, c'est-à-dire

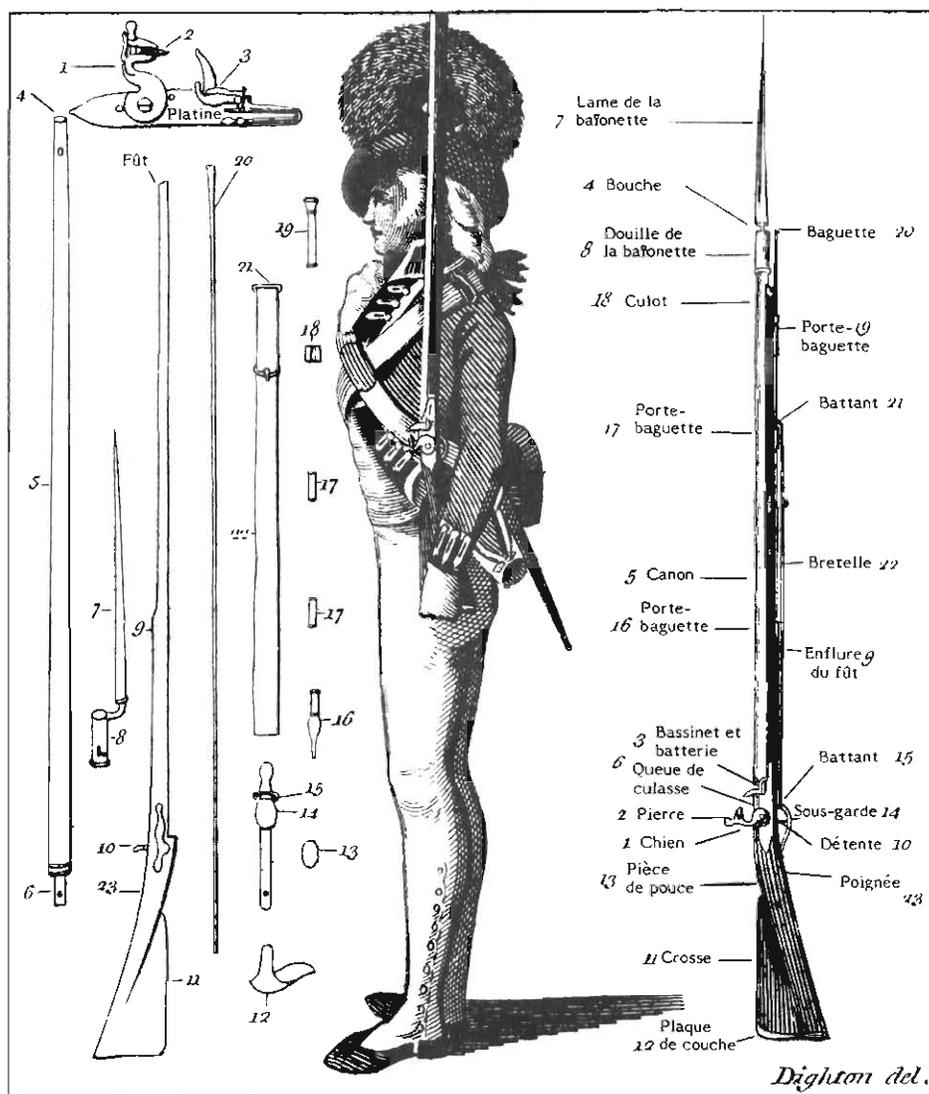
un manteau ou redingote d'étoffe à longues basques, de couleur gris foncé, auquel est fixé un capuchon qu'on met sur la tête en hiver ou quand il pleut. Le manteau est serré à la taille par une ceinture d'étoffe tressée de différentes

couleurs et agrémentée de verroteries. Son habit et son pantalon sont faits de même étoffe. Une paire de mocassins complète le bas de l'habillement.<sup>100</sup>

Il faudrait ajouter à cette description la chemise de flanelle, la tuque et les bas de laine. À Montréal, plusieurs avaient des tabliers qu'on leur défendait de porter à la parade<sup>101</sup>.

Par contre, les officiers de la milice sédentaire avaient des uniformes. Celui de Saint-Ours était écarlate avec parements bleu clair qu'on changea en juin 1813 pour un autre en velours ou drap vert, avec épaulettes et galons d'or au collet et aux parements<sup>102</sup>. Les officiers du bataillon de Saint-Ours demandèrent à changer leur uniforme bleu à

parements rouges pour un uniforme rouge à parements verts avec épaulettes or, veste blanche, pantalon de nankin, bottes, chapeau rond et cocarde<sup>103</sup>. La description des uniformes des officiers de Boucherville qui étaient à la bataille de la Châteauguay ne nous est malheureusement pas parvenue.



13 Le fusil. (Traduction de l'illustration de la couverture de "The New Manual and Platoon Exercises..." reproduite dans Hew Strahan, *British Military Uniforms 1768-96*, Londres, Arms and Armour Press, 1975, pl. 29.)

## Armement et équipement

Les miliciens devaient recevoir leurs armes à l'enrôlement, mais il y avait toujours des difficultés d'approvisionnement. Les officiers employaient souvent leurs armes personnelles. Les miliciens apportaient parfois les leurs, mais c' était plutôt rare.

Les principales armes du milicien consistaient en un fusil et une baïonnette. Ces fusils étaient habituellement des Brown-Bess dont certains avaient des canons de 46 pouces, d'autres de 42 pouces, d'autres enfin de 39 pouces de longueur. Le Brown-Bess devait être utilisé à courte distance.

A soldier's musket, if not exceedingly ill-bored (as many are), will strike the figure of a man at 80 yards; it may be even at a hundred; but a soldier must be very unfortunate indeed who shall be wounded by a common musket at 150 yards, provided his antagonist aims at him; and as to firing at a man at 200 yards with a common musket, you may as well fire at the moon and have the same hopes of hitting your object. I do maintain and will prove, whenever called on, that no man was ever killed at 200 yards, by a common soldier's musket, by a person who aimed at him.<sup>104</sup>

Les officiers portaient le sabre ou l'épée, et plusieurs s'armaient de pistolets<sup>105</sup>. Les sergents et les tambours ne portaient pas de fusil, mais une épée et une pique. Avec chaque fusil il fallait une baguette, une bretelle pour la porter, des pierres à feu, des balles, de la poudre. Si on ajoute le nécessaire à l'entretien, le tire-bourre, l'épinglette et le tournevis, nous constatons que même si le soldat ne portait pas tout cela en même temps, il partait au combat avec un lourd fardeau sur le dos.

On demandait quelquefois au soldat de fabriquer ses propres cartouches. Pour faire la balle, il utilisait un moule à balle dans lequel il versait du plomb liquéfié préalablement sur un fourneau. Certains fusils étaient amorcés avec de la poudre en grain (gros grain ou grain fin), et avec ce type d'arme, il fallait toujours s'assurer que la poudre reste sèche sinon il était impossible de faire feu. On s'imagine les difficultés par temps pluvieux!

Les armes étaient souvent brisées et leur réparation exigeait un armurier, homme pas

toujours facile à trouver. Les colonels de milice sédentaire recevaient une allocation pour faire réparer les armes de leur division, mais il semble que l'argent n'a pas toujours été employé à cette fin<sup>106</sup>. La raison donnée: "pas d'armurier dans cet endroit"<sup>107</sup>. Les corps de réguliers et de milice incorporée pouvaient envoyer leurs armes aux magasins du roi pour être réparées, mais cela prenait tellement de temps que la plupart des commandants cherchaient plutôt à engager un armurier pour leur régiment.

Dans les grands préparatifs de l'automne 1813, la réception d'armes de l'Angleterre permit au commissaire de l'artillerie de distribuer 2855 fusils avec accoutrements et munitions dans le district de Montréal<sup>108</sup>. Ce n'était pas beaucoup, comparé au nombre de soldats levés pour la défense, mais plusieurs bataillons de milice avaient déjà des armes. C'était le cas du lieutenant-colonel de Léry de la division de Boucherville qui rapporte avoir 200 fusils, 200 baïonnettes et 200 gibernes, pour sa division, le 10 octobre 1813<sup>109</sup>.

Lorsque le milicien recevait son arme, il en avait la responsabilité. Toutes sortes de règlements font allusion à l'emploi et à l'entretien des armes, entre autres, l'interdiction d'utiliser la baïonnette comme tournevis pour le fusil ce qui semble avoir été pratique courante.

Certains objets faisaient partie de l'équipement du bataillon ou de la compagnie. Par exemple, les sifflets utilisés pour les exercices, les tambours, les fifres et les clairons. Les tambours n'étaient pas utilisés lorsque la saison devenait froide car le cuir se fendait. Aussi, les retours et divers documents accusent surtout l'emploi du fifre et du clairon. Les musiciens de la milice n'étaient pas toujours préparés pour leurs nouvelles fonctions, étant engagés comme musiciens sans l'être pour autant, ce qui faisait écrire au curé Boucher: "Le Bataillon comme le Joufflin de Popel a fait encore l'acquisition d'un Bugle dans lequel personne ne sait souffler"<sup>110</sup>.

L'acquisition de tous ces divers articles de la vie courante du militaire relevait du quartier-maître, fonction pour le moins difficile à remplir car souvent il devait utiliser son propre argent sans pouvoir toujours se faire rembourser. C'est ce qui ressort de la demande de remboursement du quartier-maître des Voltigeurs, Charles McCarthy: il

avait acheté pour le compte des Voltigeurs des articles qui avaient ensuite été volés, pour avoir été laissés derrière dans la précipitation qu'engendra l'ordre d'avancer sur la Châteauguay le 21 octobre<sup>111</sup>. C'est sans hésitation que Charles-Michel de Salaberry recommanda à Prevost le remboursement, car le travail du quartier-maître tout en étant ingrat, était indispensable à plusieurs égards à la condition de vie du milicien.

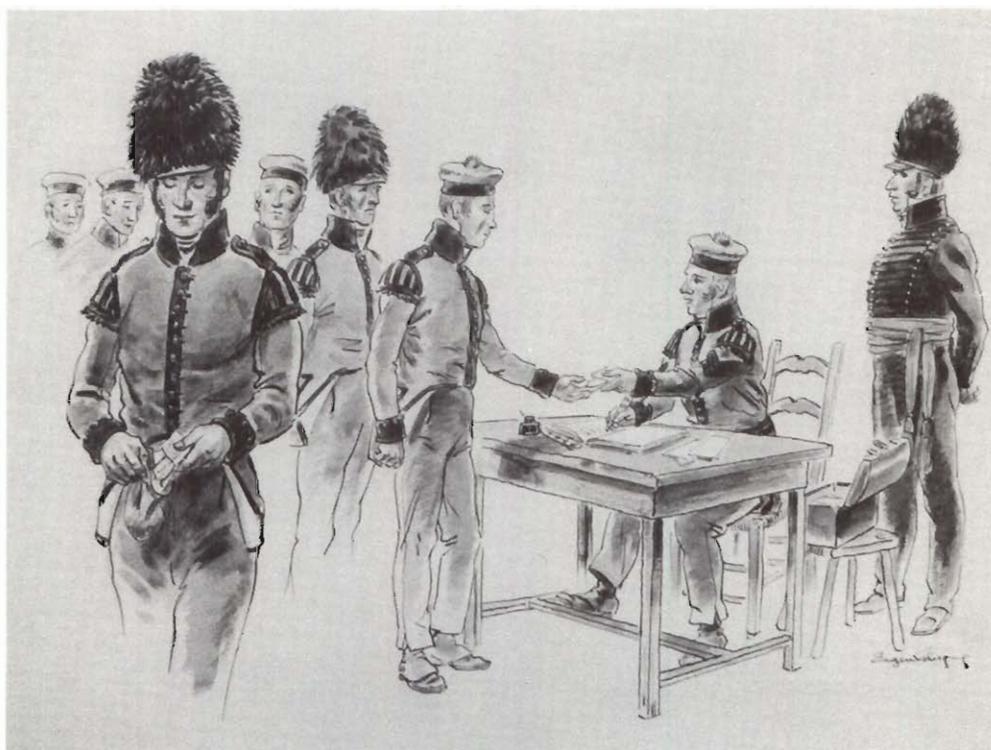
### Soldes

Les officiers et soldats de la milice recevaient la même solde et les mêmes allocations que les officiers et les soldats du même rang dans l'armée régulière. L'argent servant à payer les miliciens était tiré sur le trésor provincial sous le mandat du gouverneur, par le paie-maître général adjoint de la milice engagé à cette fin<sup>112</sup>. Cette procédure ne concernait pas les Voltigeurs qui étaient payés sur les "extraordinaires" de l'armée<sup>113</sup>.

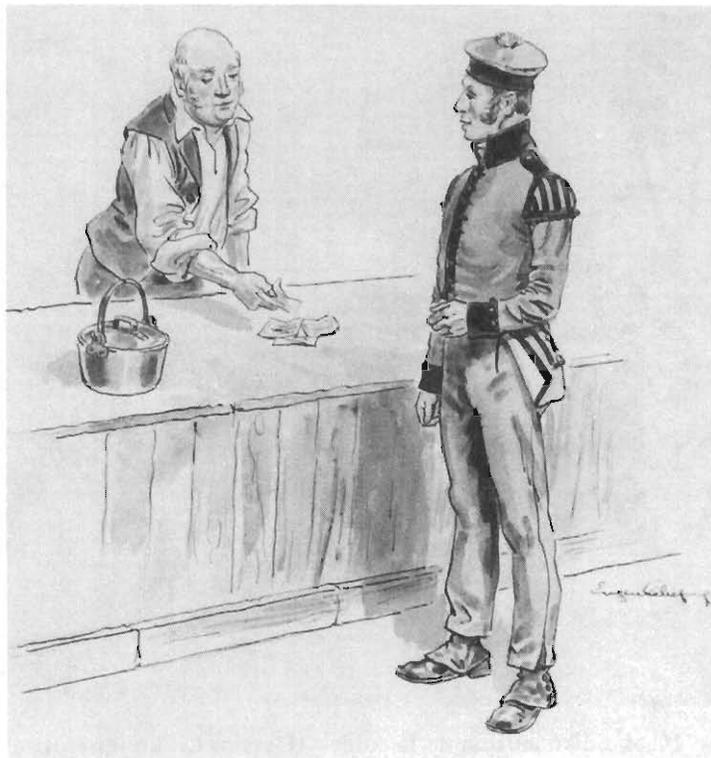
Tableau 24. Soldes<sup>114</sup>

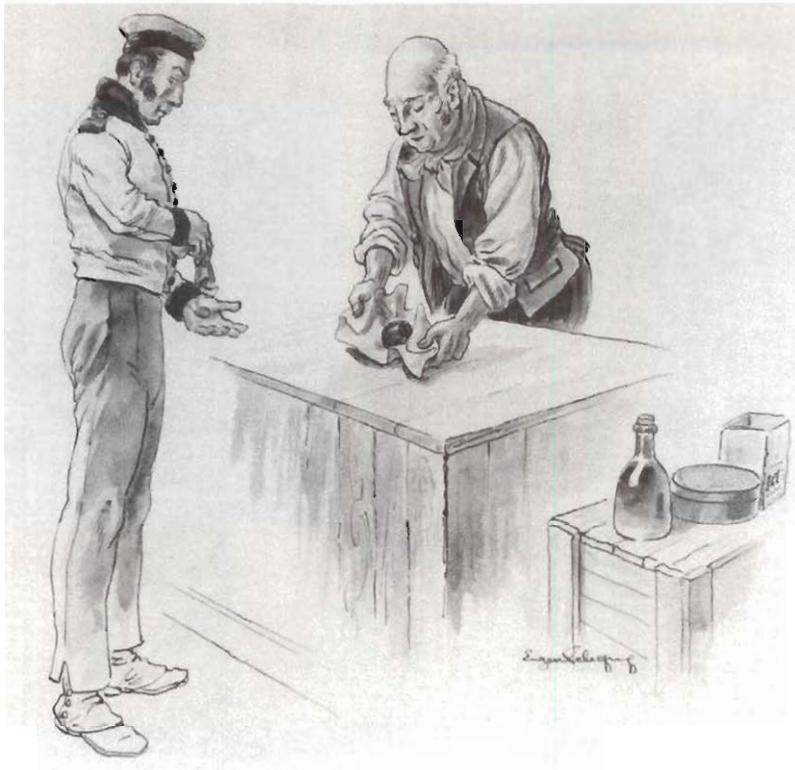
Grade	Par mois	Par année
Major général	-	350 £
Lieutenant-colonel	-	300 £
Major commandant	-	250 £
Adjudant	-	200 £
Major	24.18.8 £	299.4.0 £
Capitaine	16.9.4 £	100 £
Lieutenant	10.1.4 £	70 £
Enseigne	8.1.4 £	50 £
Sergent	2.1.4 £	24.0.16 £
Caporaux	1.5.10 £	15.10.0 £
Miliciens	0.15.6 £	10 £

Les Voltigeurs et les corps de milice d'élite et incorporée devaient être payés tous les mois, les retours pour le salaire étaient dus tous les 24 du mois. La milice sédentaire était payée au même salaire que la milice d'élite et incorporée lorsqu'elle était en service actif, c'est-à-dire 6 pence par jour. Normalement, elle était aussi payée mensuellement, mais, il y eut souvent une marge importante entre le règlement et la pratique.

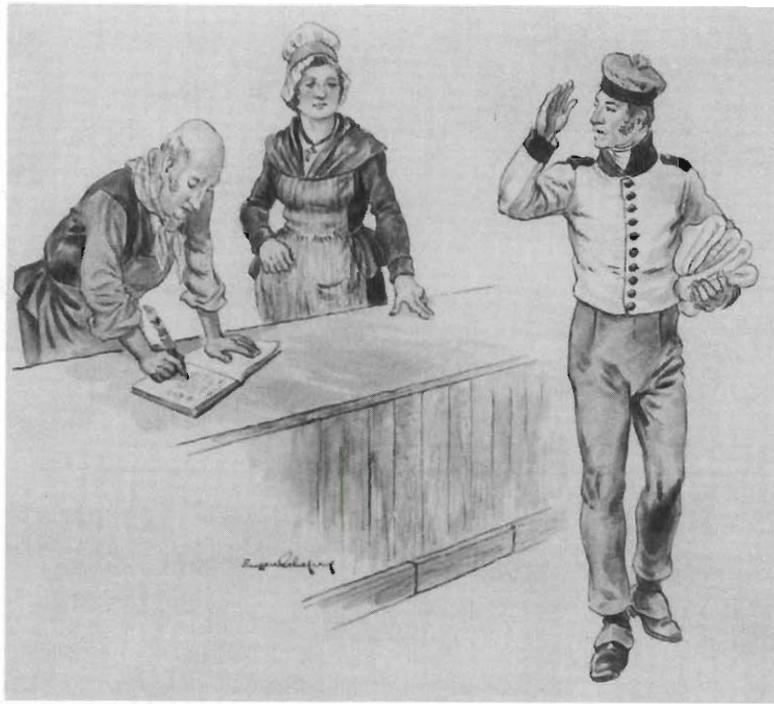


14 La distribution de la solde. (Dessin: E. Lelièvre.)





15 Les dépenses inévitables du milicien. (Dessins: E. Lelièvre.)





16 L'endettement du milicien. (Dessins: E. Lelièvre.)

Divers facteurs retardaient le paiement des miliciens. Un des plus importants était qu'on remettait des billets d'armée de 25 et 50 dollars aux officiers pour payer les hommes. Or, changer cette monnaie de papier n'était pas toujours facile. "Les Capitaines n'ayant pu trouver à changer entièrement les Army-bills", écrivait le lieutenant-colonel Mailhot, les troupes n'ont pas été payées. Une autre fois, Mailhot refusa de signer le certificat de paiement des compagnies et affirma que ce serait "le cas tant qu'elles seront payées avec des billets de vingt-cinq et cinquante piastres, ayant les plus grandes difficultés pour les changer - Les hommes sont obligés de donner un discompte considérable pour les changer ce qui diminue beaucoup leur paye"<sup>115</sup>. Ce commentaire porte à réflexion puisque les billets de l'armée rapportaient un intérêt: "Je vous adresse celui de 100 piastres en vous faisant remarquer que l'intérêt sur ce billet jusqu'à ce jour monte à 36 sous"<sup>116</sup>. En rendant le change difficile, certains profitaient des billets de l'armée aux dépens du milicien. Le billet de 25 dollars valait 6£.5s en août 1813<sup>117</sup>. L'intérêt était fixé couramment et le taux de change variait avec celui qui voulait le changer.

Les officiers des divers corps de milice ne semblent pas s'être enrichis en étant militaire. La plupart se sont plaints de perdre beaucoup parce qu'ils devaient délaissier leur travail habituel, satisfaire aux exigences sociales de leur rang dans la milice et dans la société, en plus de déboursier énormément pour subvenir aux besoins des miliciens en attendant que ces derniers reçoivent leur paie pour les rembourser. Le cas de Jacques Viger illustre la gêne qui menaçait les officiers les plus pauvres, mais de Salaberry et bien d'autres se sont plaints des charges excessives des officiers. Au mois d'août 1812, les officiers n'avaient pas encore été payés et Jacques Viger s'était "endetté de plusieurs gratifications envers diverses de [ses] recrues"<sup>118</sup>, en plus d'avoir emprunté de l'argent de L.-M. Viger "pour avancer le recrutement de mes hommes"<sup>119</sup>. En octobre, les salaires entrèrent mais les officiers durent fournir l'argent nécessaire aux miliciens pour divers objets, cela finit par faire des sommes considérables. La compagnie de Jacques Viger - qui se disait être dans la même situation que les autres officiers - lui devait 32 £ en septembre, 29 £ en octobre, et en novembre de Salaberry demandait aux officiers de fournir

immédiatement à leurs hommes 30 £ de plus. "Nous avons un Major tout-à-fait irraisonnable " s'exclame Viger <sup>120</sup>. Au mois de mai 1813, le capitaine Viger regrettait sa participation active à l'effort de guerre et dans la même lettre, il nous fait constater les charges et les difficultés encourues par plusieurs officiers.

L'état de pénurie où je vous avais laissée en partant, en se présentant sans cesse à mon esprit, me faisoit maudir mille fois le jour où je m'enrôlai dans les Voltigeurs et me tourmentait au point de m'en rendre malade. Arrivé à Kingston, je me hâtai de mettre ordre aux affaires de ma Compagnie et de payer ce que je pouvais lui devoir, afin de vous faire toucher la balance qui me resteroit de cet argent et par là me mettre un peu l'esprit tranquille. Mais hélas! les frais indispensables d'un long voyage, les demandes et les besoins continuels de ma Compagnie me faisoit [sic] craindre tous les jours, de plus en plus, d'être hors d'état de mettre de côté un seul sou pour vous... Voyant l'embaras où nos Capitaines se trouvaient de fournir à leurs Compagnies les articles qui leur manquent et que la cause venait de notre manque d'argent, notre bon Major a fait application au Gov<sup>r</sup> Sheaffe et il nous a fait avancer à chacun £ 25 à compter de la paye prochaine.<sup>121</sup>

Dans ces conditions, les officiers empruntaient de l'argent soit à des parents, soit à des amis ou à d'autres militaires. Ainsi, par exemple, le capitaine P.D. Desbartzch emprunte 1600 £ d'un négociant en décembre 1812, à 6 % d'intérêt<sup>122</sup>. En janvier 1814, il emprunte 600 £ de Charles-Michel de Salaberry pour deux mois, au même taux<sup>123</sup>. Desbartzch ne doit pas être un des plus pauvres officiers, il est seigneur de Saint-François Leneuf et d'une partie de Saint-Hyacinthe.

En plus de leur solde, les officiers avaient droit à des allocations diverses dont nous avons déjà parlé: rations, fourrage, bois et chandelles. Lorsque les officiers ne recevaient pas ces articles parce qu'on en manquait ou durant une absence justifiée, ils touchaient une compensation en argent. Comme pour les soldes, les allocations étaient souvent payées avec beaucoup de retard. Louis de Salaberry prit sa retraite du premier bataillon de milice d'élite et incorporée en

septembre 1812; il n'avait pas encore été payé en janvier 1814, et n'avait pas complètement reçu l'argent de ses allocations en mars 1814<sup>124</sup>.

Les soldats ne firent pas davantage fortune durant leur service militaire. Bon nombre d'entre eux ont ainsi évité le chômage pendant cette période de crise économique, mais la plupart des miliciens ont laissé des fermes et des familles où leur présence était indispensable. Leur solde ne pouvait suffire à leurs besoins, surtout qu'ils étaient obligés d'acheter des aliments, des ustensiles et des vêtements. Pour combler le manque à gagner, les soldats effectuaient divers travaux pour le bataillon ou la compagnie: un des Voltigeurs, Gabriel Lapointe déduit 6 shillings de son compte pour "un mois de salaire comme domestique"<sup>125</sup>, un autre Voltigeur, Pierre Drapeau déduit "4/4 (4s 4d) pour avoir taillé les cheveux à 23 Voltigeurs à /2 [2d] chacun, pour avoir façonné des souliers à Lafleur /6 [6d], pour ouvrage non spécifié 3/4 (3s 4d)"<sup>126</sup>. Les miliciens ne pouvaient quitter leur corps sans avoir remboursé le capitaine, de sorte que bien peu partirent enrichis à la fin de leur service.

Pour avoir une idée de ce que pouvait valoir la solde de 15s 6d par mois, comparons-la avec quelques salaires de l'époque. Un charpentier à Québec en 1813, pouvait gagner 8 shillings par jour<sup>127</sup>. En 1811, un journaliste touchait environ 1s 8d par jour nourri, ou 2s 6d repas non compris, une servante 7s 6d par mois<sup>128</sup>.

Tableau 25  
Prix de quelques articles en 1812-1813<sup>129</sup>

- 
- location d'une maison: 2£ 16s par mois
  - tabac: 11d
  - savon: 1s
  - noir à souliers: 6d
  - brosse à harde: 2s 3d
  - rasoir: 1s 6d
  - fil: 2-1/2d
  - couverte: 10s
  - vis de chien de fusil: 10d
  - souliers: 8s
  - bas: 3s
  - ustensiles: 1s 10-1/2d
- 

Avec un salaire de 15s 6d par mois, un milicien devait ne pas avoir de famille, ou être propriétaire de sa maison, sinon son salaire ne lui permettait même pas de se loger. Si en arrivant au bataillon il n'avait rien apporté, il était immédiatement endetté seulement en se procurant le nécessaire. Il n'était donc pas question de pouvoir envoyer de l'argent chez lui. Le livre des dépenses de la compagnie de Jacques Viger montre que sur 41 Voltigeurs, trois seulement ne lui ont pas emprunté d'argent. Les prêts variaient de 3 pence à 30 shillings<sup>130</sup>. Les miliciens recevaient une allocation de bois et chandelles, mais devant les difficultés financières de ses hommes, Mailhot demanda que la valeur du bois non alloué au milicien pour raison d'absence ou autre, soit déduite de la dette de ce dernier<sup>131</sup>.

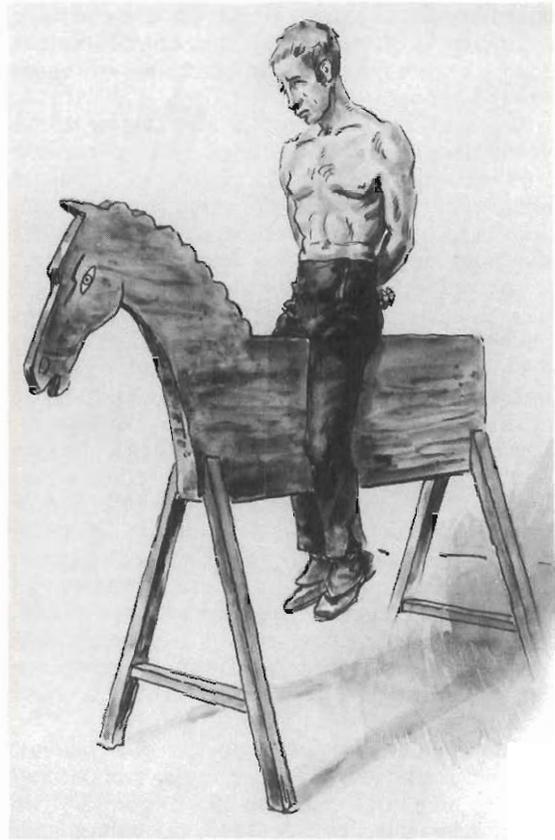
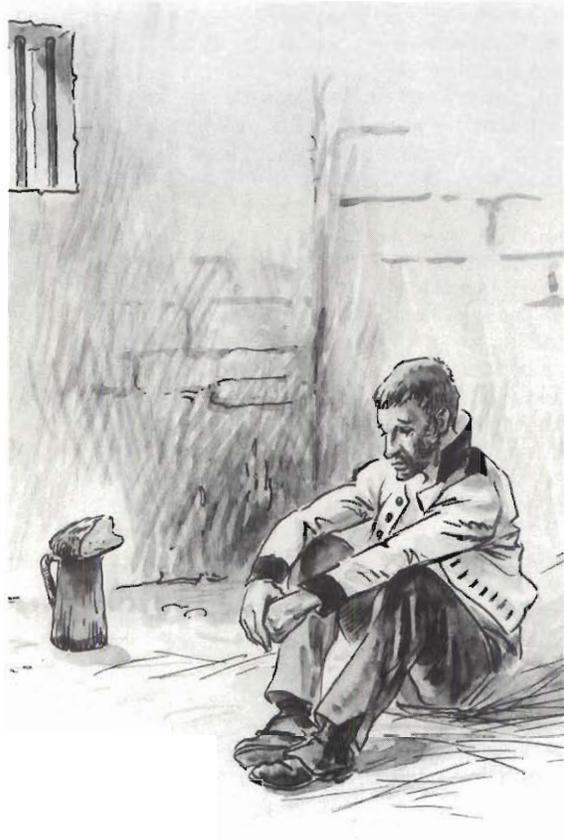
Tout ceci nous laisse donc entrevoir la triste condition pécuniaire du milicien. Le service actif permettait à celui qui n'avait pas de famille ou qui avait sa famille avec lui au camp militaire, de survivre même s'il était endetté. Celui qui laissait sa famille dans un logement dont il n'était pas propriétaire ne pouvait parvenir à la faire vivre avec son salaire de milicien. C'est alors qu'on comprend les nombreuses remarques des curés et des officiers sur la pauvreté des familles dont les hommes étaient partis au service. Le milicien célibataire pouvait réussir à vivre à peu près aussi bien que s'il était journaliste, étant logé et en partie nourri et habillé. De leur côté les officiers gagnaient plus, mais ils payaient l'impôt sur ce revenu et avaient d'autres déductions salariales<sup>132</sup>, en plus de leurs lourdes charges et obligations financières. Aussi, seuls ceux qui avaient d'autres sources de revenus ont pu ne pas trop perdre durant leur service actif dans la milice.

### Activités militaires

#### Discipline

La discipline dans un camp militaire est régie par de multiples règlements. Ces derniers touchent aussi bien les détails vestimentaires que l'obligation d'accomplir entièrement le temps de l'engagement.

Le corps des Voltigeurs fut vite remarqué pour son haut degré de discipline<sup>133</sup>. Charles-



17 Les punitions. (Dessins: E. Lelièvre.)

Michel de Salaberry était très sévère et obligeait ses soldats à être aussi disciplinés dans leur tenue vestimentaire et l'entretien de leur garnison que dans les exercices et les travaux militaires.

Les officiers devaient observer les règlements tout comme les soldats. Lorsqu'ils s'en écartaient, de Salaberry ne faisait aucun détour pour le leur dire, comme l'atteste entre autres une lettre au capitaine Perrault qui tardait à joindre le régiment: "...that you oblige me to speak to you, in a style that may appear too harsh, but Sir, put your hand on your heart, and try if you can deny to yourself, whether in a thousand instances you have not either neglected to follow my instructions [or] thwarted me in my measures..."<sup>134</sup>. Ceux des officiers qui étaient habitués à une vie sociale très intense, trouvaient la discipline trop sévère, ce qui fit dire à J. Viger "Ah! c'est un homme qui sait employer son monde que ce Major De Salaberry! Il s'y entend - le compère... j'ai pu aller voir une fois le Dr. Stubenger et personne d'autre. Vive les Voltigeurs n'est-ce pas?"<sup>135</sup>

Officiers et soldats devaient avoir des billets d'absence, mais ceux des officiers devaient être approuvés par le major général commandant du district. Les demandes de congé pour maladie devaient être accompagnées d'un certificat médical<sup>136</sup>.

Alors qu'on cassait un officier subalterne pour manquement à la discipline, les officiers de l'état-major étaient priés de demander leur retraite si leur bataillon manquait de discipline ou si leur manque de discipline personnelle était trop évident. Lorsqu'un milicien commettait des infractions aux règlements, il devait passer devant une cour martiale. Les règlements de la milice sur les punitions étaient assez vagues et laissaient beaucoup de latitude au juge de cette cour. Le milicien devait plaider sa cause lui-même sans l'aide d'un avocat, si ce n'est pour se faire conseiller<sup>137</sup>. Les punitions des miliciens étaient moins rigoureuses que celles des soldats réguliers. La mort était la punition extrême et à notre connaissance, elle n'a été imposée à aucun milicien, même dans les cas désignés comme méritant cette peine:

Aucune sentence d'une Cour Martiale générale ne s'étendra à la mort, à moins que ce ne soit pour désertion à l'ennemi, pour mutinerie et sédition, pour correspondance perfide, ou pour avoir délivré en

trahison à l'ennemi aucune Garnison, Forteresse, Poste ou Garde.<sup>138</sup>

Au début de la guerre, il y eut quelques mutineries dans les corps de milice. Elles étaient surtout causées par le manque d'organisation matérielle. Celle du corps des Voltigeurs le 16 juin 1812, semble avoir été causée par les fausses promesses de Perrault, au moment de l'engagement<sup>139</sup>. À part l'émeute de Lachine où il y eut des sentences d'emprisonnement de deux ans et de très fortes amendes, les réfractaires et les mutins en étaient quittes pour une peine d'emprisonnement d'environ trois mois et des travaux forcés aux constructions du roi. Souvent les fauteurs devaient circuler dans les rangs des bataillons, les mains liées derrière le dos, ou "dans les fers", et leurs nom et crime étaient annoncés à tout le monde présent. Les désertions menaient à des travaux forcés et des peines d'emprisonnement souvent assez longues, et le déserteur passait dans les rangs les mains liées et un billot attaché au pied<sup>140</sup>. Il était défendu d'engager un déserteur dans un autre corps de milice ou un corps régulier, la punition suivait la prise du déserteur. Ce fut le cas d'un jeune déserteur qui s'était engagé dans la cavalerie; on le punit en l'installant sur un cheval de bois<sup>141</sup>.

Il était défendu de s'absenter sans permission. Cette faute était rachetée par huit jours de détention au pain et à l'eau. Les uns étaient enfermés dans le brig, qui servait de prison militaire à Saint-Jean, et étaient exercés séparément des autres soldats tout le temps de leur détention; les autres étaient détenus au poste de garde et employés à de durs travaux, le pied enchaîné à un billot pendant huit jours. Un autre fit un mois de prison<sup>142</sup>. S'absenter pour aller voir sa famille n'était pas permis. Le curé Boucher écrivait à ce sujet "désertier à sa femme, c'est désertier à l'ennemi"<sup>143</sup>.

L'autorité et le respect des officiers étaient très importants et celui qui, comme un des Voltigeurs, repoussait et insultait les officiers était passible de 18 mois de prison<sup>144</sup>. Pour s'être absenté des exercices ou avoir violé certains règlements (comme fumer près de la poudrière), un milicien pouvait être envoyé au cachot où il restait de 24 à 48 heures sur la paille. Dans ce trou noir, il était défendu aux autres miliciens d'apporter boisson ou tabac au prisonnier<sup>145</sup>.

Il y avait quelquefois des amendes à payer, généralement pour des désobéissances. Cela pouvait coûter 10 shillings<sup>146</sup>. La punition courante pour mauvaise conduite était l'obligation de servir pour une plus longue période.

Les punitions nous apparaissent souvent très rigoureuses, mais il est arrivé très souvent qu'elles n'ont pas été appliquées. Le plus souvent les miliciens en étaient quittes pour quelques jours au poste de garde, à avoir peur de ce qui allait leur arriver.

### Exercices et travaux

Les journées des miliciens étaient partagées en travaux et exercices divers. En garnison, ils se levaient à 5 heures, se lavaient et s'habillaient pour paraître à la parade une heure plus tard. L'adjudant du corps prenait les présences et lisait les ordres généraux et les ordres régimentaires. Les soldats étaient passés en revue par les officiers, puis faisaient quelques exercices de parade, ce qui prenait environ deux heures avant de retourner aux casernes où tout devait être à l'ordre avant le déjeuner.

Au début de la guerre, de Salaberry dut se faire sergent d'entraînement pour enseigner les exercices aux Voltigeurs. Le premier été, les officiers et sous-officiers étaient entraînés pendant environ deux heures et demie le matin. Puis après le souper, ils exerçaient les soldats pendant environ une heure et demie<sup>147</sup>. À part les exercices d'entraînement (*drill*) et de tir, les miliciens devaient faire de longues marches souvent épuisantes. Bien que le corps des Voltigeurs ait été mieux entraîné que les autres corps de milice, de Salaberry considérait qu'il n'était pas à la hauteur des corps de l'armée régulière. À ce propos, il écrivit à son père en décembre 1813:

but before peace comes I may lose my life, which I think is very likely when I consider the sorts of troops I have to command, in whose front I must always be, before I can expect them to do any good. The Militia are - will do well enough, but you must always be more exposed than them in order to show the example, with regular troops this is not the case so much...<sup>148</sup>

Les exercices dans tous les corps de milice devaient être commandés en anglais, ce qui créait beaucoup de difficultés car bien

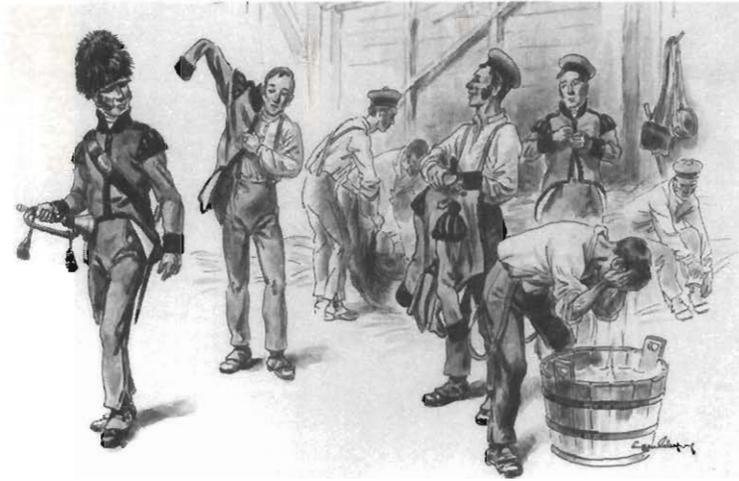
souvent, non seulement les hommes ne le comprennent pas, mais aussi plusieurs officiers ne le parlaient pas. Ce souci d'uniformisation du commandant en chef obligea les officiers à doubler leur commandement. Dans ce contexte, il est intéressant que Charles-Michel de Salaberry commanda à Daly de donner ses ordres en français pour ne pas se faire comprendre de l'ennemi<sup>149</sup>.

Les corps de milice d'élite et incorporée ont aussi été entraînés aux exercices militaires. Mais le grand nombre de miliciens, le manque d'organisation, l'affectation des hommes à divers travaux et, au début, les officiers n'étant pas présents aux exercices, ont fait que la milice d'élite et incorporée était moins entraînée que les Voltigeurs, même si les exercices étaient probablement identiques. La milice sédentaire devait s'exercer une fois la semaine seulement. Mais, lorsqu'elle était en service actif, elle s'entraînait tous les jours.

Les divers travaux nécessaires à toute campagne militaire n'étaient pas assignés à un corps de milice précis. Ainsi, on ne peut dire que les reconnaissances ou les piquets aient été particuliers aux Voltigeurs, car c'était aussi des tâches de la milice d'élite et incorporée. Par contre, nous n'avons pas rencontré de cas de Voltigeurs affectés au transport ou à la construction à moins que ce ne fût pour un abattis ou par châtement. Ces derniers travaux, cependant, étaient très souvent donnés à des détachements de milice d'élite et incorporée. La compagnie du capitaine Louis-Joseph Papineau à Coteau-du-Lac ne faisait presque rien d'autre que conduire des bateaux d'un poste à un autre. Cela n'enchantait pas particulièrement le futur tribun, mais lorsqu'il faillit être envoyé au front et que l'ordre fut contremandé, sa soeur eut cet intéressant commentaire:

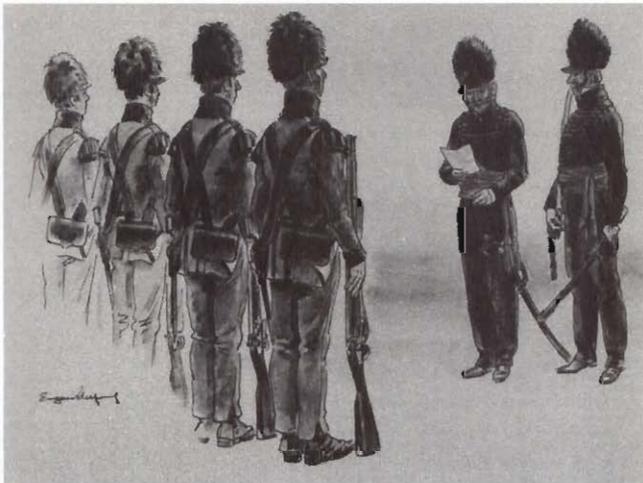
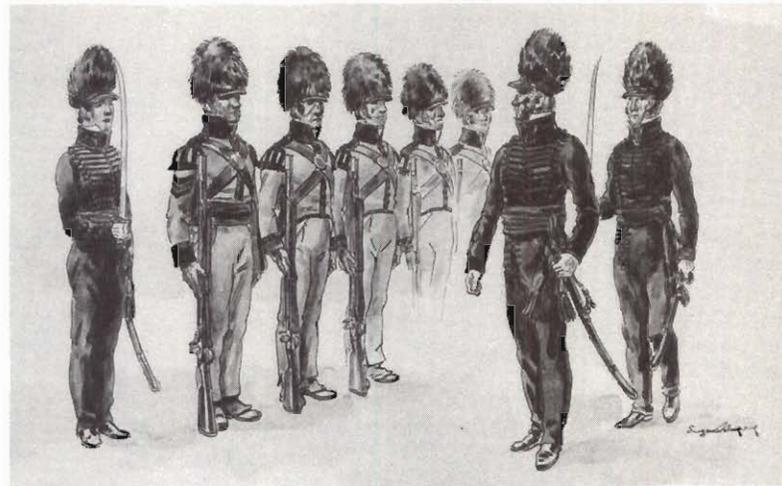
...de plus te savoir en lieu de sûreté où nous pouvons espérer de te voir dans le cours de l'été, nous a ravigotté, car j'aime mieux te voir battellier que guerrier, pardonne cet aveu à la faiblesse de mon sexe qui préfère un corps sain et dispos, à un tronc démembré fut-il couvert de laurier. Enfin, dis en ce que tu voudras, j'aime mieux te voir vivre sur la terre que dans l'histoire.<sup>150</sup>

Quelques Voltigeurs ainsi que plusieurs miliciens de la milice d'élite et incorporée ont



Lever

Revue



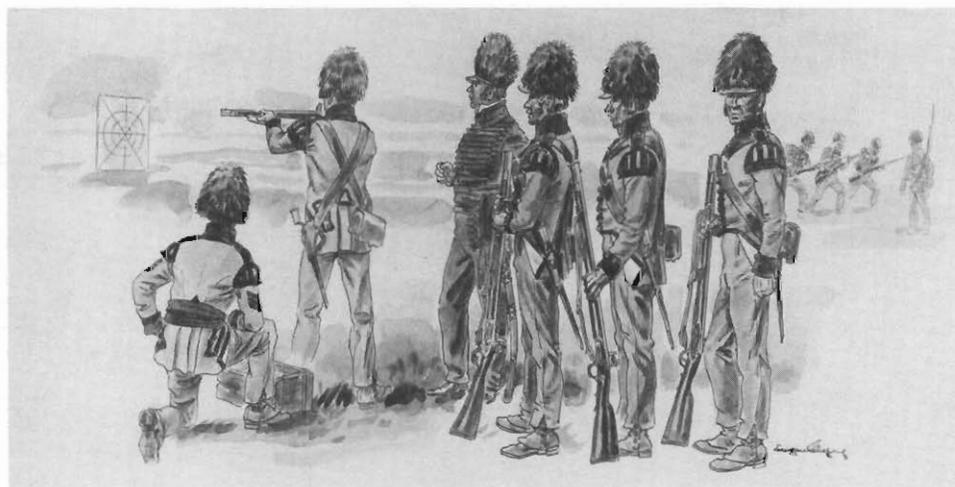
Lecture des ordres généraux  
et régimentaires

18 Le début de la journée.  
(Dessins: E. Lelièvre.)



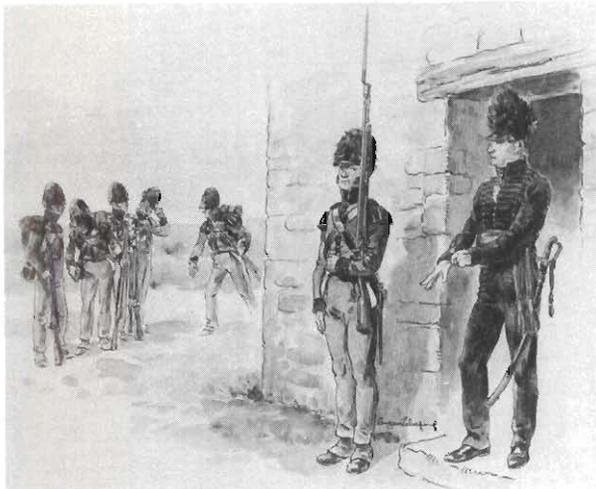
Marche rythmée

Pratique du tir



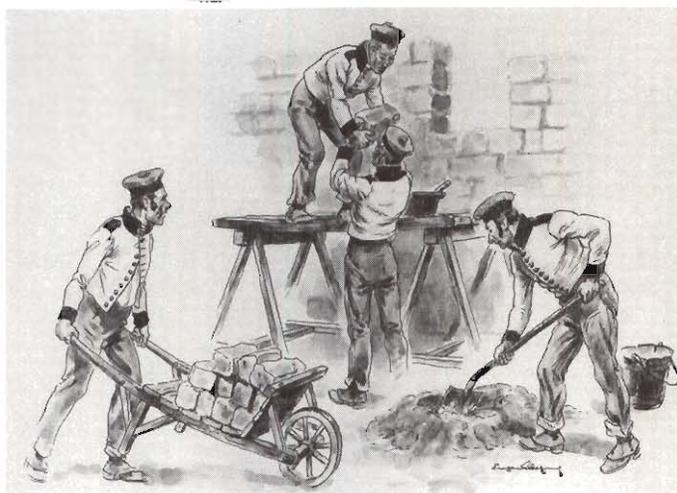
Exercices dans les bois

19 Les exercices.  
(Dessins: E. Lelièvre.)



Garde

Construction



Poursuite des déserteurs

20 Travaux divers.  
(Dessins: E. Lelièvre.)

servi sur les chaloupes canonnières sur le fleuve et les Grands Lacs. Ils suppléaient à la pénurie de marins. En garnison, des miliciens montaient la garde, d'autres gardaient les dépôts d'armes, de vivres, les bureaux des commandants et le poste de garde où étaient logés les indisciplinés. Il y avait des miliciens affectés à l'entretien des bâtiments, des armes et des vêtements, ainsi qu'à la cuisine.

Un "capitaine de jour" inspectait tous les postes de guêt chaque jour et chaque nuit, et voyait à ce que tous les travaux de garnison soient exécutés. Il devait aussi poursuivre les déserteurs dans son secteur, même si ceux-ci n'étaient pas de son bataillon. Ces courses sur des distances souvent considérables obligeaient le capitaine à s'acheter un cheval. C'était une dépense supplémentaire que Viger ne pouvait assumer. Le Dr Laterrière lui en acheta un<sup>151</sup>.

Nous avons déjà mentionné le peu d'instruction des officiers et des sous-officiers. Aussi, bien souvent, si un sous-officier était instruit, il était affecté aux travaux d'écriture et passait la majorité de son temps de service aux bureaux de l'administration militaire. C'était très peu rémunérateur si, comparativement aux miliciens du front, on tient compte des conditions de travail inhumaines, des heures très longues et des congés à peu près inexistantes.

Durant la guerre de 1812, il y eut beaucoup de construction dans les divers postes militaires. Plusieurs miliciens ont été employés comme ouvriers et artificiers, et n'ont pas pris part aux exercices militaires.

La milice sédentaire a été engagée par détachement, par compagnie et parfois par bataillon pour faire de nombreux travaux, pour des périodes de temps très variées, durant toute la guerre. À Montréal et à Québec, la milice sédentaire assurait souvent le service de garnison. Nous avons mentionné les corvées de bateau. Il y avait aussi quelquefois le transfert des prisonniers de guerre d'un endroit à un autre et la garde des prisons. Lorsque la milice d'élite et incorporée et les Voltigeurs étaient sur le pied de guerre, les milices sédentaires cuisaient les biscuits pour les troupes, transportaient les provisions et les hommes, encombraient et détruisaient les routes d'accès de l'ennemi, et déboisaient les terrains propices à la défense. Quelques compagnies de la milice sédentaire montaient aussi la garde aux postes de guêt avancés. Les compagnies les mieux entraînées étaient

envoyées en reconnaissance et appuyaient les troupes au besoin. Tout au long de la guerre, des corps de milice d'élite et incorporée et de milice sédentaire étaient embrigadés avec les Voltigeurs, pendant de courtes périodes, pour effectuer divers travaux et apprendre des exercices militaires.

Nous ne croyons pas que les Amérindiens aient reçu un entraînement particulier, même ceux qui étaient rattachés aux Voltigeurs. Ils étaient employés surtout pour dépister, observer et effrayer l'ennemi. Il y avait très souvent quelques Amérindiens avec les sentinelles aux postes avancés. Par leur connaissance de la forêt et leurs sens développés dans cet environnement naturel, ils étaient un support rassurant pour les miliciens.

Si l'on évaluait l'effort militaire des miliciens du Bas-Canada au nombre d'ennemis tués, peut-être trouverions-nous qu'il ne vaut pas la peine de nous arrêter un moment sur ces soldats temporaires. Par contre, si on pouvait exprimer avec précision la valeur (main-d'oeuvre, temps et argent) de leur participation dans l'exécution des travaux et corvées, on constaterait que dans le contexte politico-militaire des guerres napoléoniennes, la Grande-Bretagne aurait difficilement pu garder sa colonie américaine.

## Aspects du milieu

### Hygiène

L'hygiène dans les camps militaires n'était pas toujours propice à garder un homme en santé. Malgré les règlements pour la tenue de la garnison, certains officiers étaient moins exigeants ou moins diligents que d'autres concernant la propreté. Régulièrement, l'adjudant général des milices, Vassal de Monviel était obligé de réprimander les officiers et de faire inspecter les quartiers.

L'organisation physique des camps militaires n'encourageait pas la pratique de l'hygiène personnelle. Les hommes étaient logés, un grand nombre à la fois, dans des endroits souvent restreints où l'intimité était impossible. Dans des tentes ou des cabanes, par temps froid, c'était plutôt frisquet pour les grands nettoyages. En fait, se laver, comme c'est la coutume aujourd'hui, n'était pas pratique courante à l'époque; les maladies de peau dues à la malpropreté n'étaient pas rares au Canada<sup>152</sup>.

**Tableau 26**  
**Maladies des hommes refusés pour le service**<sup>154</sup>

3	ulcères aux jambes
5	épilepsies
1	débilité générale
5	hémoptysies: crachement de sang, symptôme de tuberculose
2	hernies
1	glande prostate malade
4	asthmes
1	bras infecté
1	piéd blessé
1	herpitis: infection cutanée causée par la malnutrition
1	infection glandulaire
1	infection aux jambes
1	sourd et faible
1	bras disloqué
2	faibles et trop courts
1	os de la cuisse brisé et faible
4	allures faibles
1	mal d'oreille
1	rhumatisme chronique
1	main blessée
1	consomption
1	unijambiste

Les miliciens transportaient dans leur havresac un rasoir, du savon et un carré de drap, utilisé semble-t-il comme serviette. Les serviettes de bain coûtaient cher et seuls les officiers en avaient. On se lavait à même les seaux, mais il en manquait continuellement. Nous avons déjà fait état du peu de vêtements des miliciens: ils ne pouvaient donc pas se changer aussi souvent qu'il l'aurait fallu.

Généralement, pour être admis dans le service actif il fallait être en bonne santé. Souvent des conscrits simulaient une maladie ou une infirmité, ou encore, se mutilaient pour être renvoyés chez eux. Plusieurs médecins ne se faisaient pas prier pour émettre des certificats de maladie. Au début de l'incorporation en 1812, les divisions de milices sédentaires ont tenté de contourner la conscription en présentant des hommes dont l'état de santé était inadéquat mais les commandants furent vite avertis, personnellement et publiquement, de les remplacer par des personnes en santé.

Tenant compte de ces fourberies, dresser une liste des hommes refusés pour maladie serait très peu révélateur de l'état de santé

des gens de l'époque. Par contre, les différentes raisons employées par les miliciens peuvent témoigner des maladies courantes à l'époque. Nos données ne portent que sur quelques années, mais elles indiquent tout de même les maladies durant la guerre de 1812.

"Il paraît que la rupture est une maladie générale aujourd'hui" écrivait J.M. de Tonnancour<sup>153</sup>. De tout temps, les conscrits se sont infligés des blessures, comme se casser un doigt, un orteil, et quelquefois des blessures plus importantes pour ne pas quitter leur foyer. D'autres se rendaient au cantonnement, mais étaient réformés pour diverses raisons de santé. On a inscrit dans un rapport du 5<sup>e</sup> bataillon de milice d'élite et incorporée les maladies des hommes refusés pour le service (Tableau 26).

Bien souvent, la santé des hommes sains ne résistait pas à la vie militaire: les longues marches, les exercices difficiles, les couchers par terre dans des tentes ou dans des cabanes sans feu et sans couverture par tous les temps. La malnutrition à elle seule causait plus d'une maladie quand elle ne menait pas à la mort: "La grande maladie des miliciens est la faim et on les soigne à l'hôpital par la diète. Mardi, j'en enterrai deux d'un coup"<sup>155</sup> a écrit le curé Boucher en mai 1813. Il ne semble pas que beaucoup moururent de faim, mais plusieurs ont été malades, et la malnutrition en était la cause principale.

La vie commune dans les camps pouvait être très néfaste lorsqu'une épidémie de fièvre ou de grippe s'emparait du camp. Ce fut le cas au camp de Drummond sur la

**Tableau 27. Maladies des miliciens d'après des rapports médicaux**

<b>Février - mars 1813<sup>157</sup></b>	
16 fièvres (simple combined)	6 maladies vénériennes
1 typhus	1 gonorrhée
1 aphte (ulcère contagieuse)	1 jaunisse
4 pneumonies	4 malades.
4 rougeoles	1 blessé
2 crachement du sang	4 ulcères
5 catharres	3 (illisible)
3 consomptions	1 contusion
1 dysenterie	1 fracture
1 rhumatisme	9 divers
<b>Total:</b>	<b>69 malades</b>
<b>Août - septembre 1813<sup>158</sup></b>	
5 fièvres (simple combined)	14 diarrhées
11 typhus	5 syphils
2 aphtes	2 (illisible)
2 pneumonies	3 psoriasis
2 rhumatismes	1 ulcère
2 catharres	2 punitions
3 dysenteries	8 divers
<b>Total:</b>	<b>62 malades.</b>

Niagara en septembre et octobre 1813, où étaient trois compagnies de Voltigeurs. Plusieurs de ces derniers souffraient des "fièvres intermittentes (tremblantes) et rémittentes"<sup>156</sup>. Une maladie contagieuse se répandait très vite dans les cantonnements à cause des mauvaises conditions d'hygiène et des carences alimentaires. Nous avons retenu des retours de militaires inscrits à l'hôpital pour voir quelles étaient leurs maladies. Bien entendu, la maladie ne privilégie personne; les miliciens avaient les mêmes maladies que les réguliers.

En mars 1813, on a compté 69 malades sur un total de 3232 miliciens et en septembre de la même année 62 malades hospitalisés sur 2583 miliciens. Comme le printemps et l'automne sont des saisons facilement malsaines, ces retours sont assez représentatifs des maladies courantes dans les cantonnements militaires. Cependant, il aurait été intéressant de les comparer avec un retour semblable pour octobre-novembre 1813, car après la bataille, plusieurs miliciens ont été malades pour avoir été contraints de coucher sur le sol mouillé, souvent avec des vêtements détrempés et par un froid de début novembre.

Ces retours d'hôpitaux servent d'indicateur seulement, car ils ne retiennent pas les malades qui étaient à la garnison. Nous avons vu que 62 miliciens étaient hospitalisés en août - septembre 1813. Pour la même période, un retour des troupes en garnison à Montréal indique 111 miliciens malades<sup>159</sup>.

Évidemment, les cantonnements et les champs de bataille n'étaient pas nécessairement près d'un hôpital. Durant toute la guerre, le Commissariat loua des maisons privées pour servir d'hôpitaux. Les propriétaires de ces maisons devaient supporter de voir leur maison très endommagée par des soldats peu scrupuleux du bien d'autrui. Sur la Châteauguay en 1813, Jean-Baptiste Primaux, locataire de la maison de Guillaume Néron fut obligé de livrer sa maison aux troupes pour servir d'hôpital; il l'a retrouvée en partie "brûlée et cassée" à tel point qu'elle était inhabitable<sup>160</sup>.

Les corps de milice avaient chacun un médecin attitré et des chirurgiens adjoints. Les médecins n'avaient pas la renommée et le prestige d'aujourd'hui. Viger écrivait en 1810, en parlant des médecins de la seigneurie de Boucherville: "Le nombre (grâce à Dieu entre nous) s'en réduit à un seul"<sup>161</sup>. Mais les

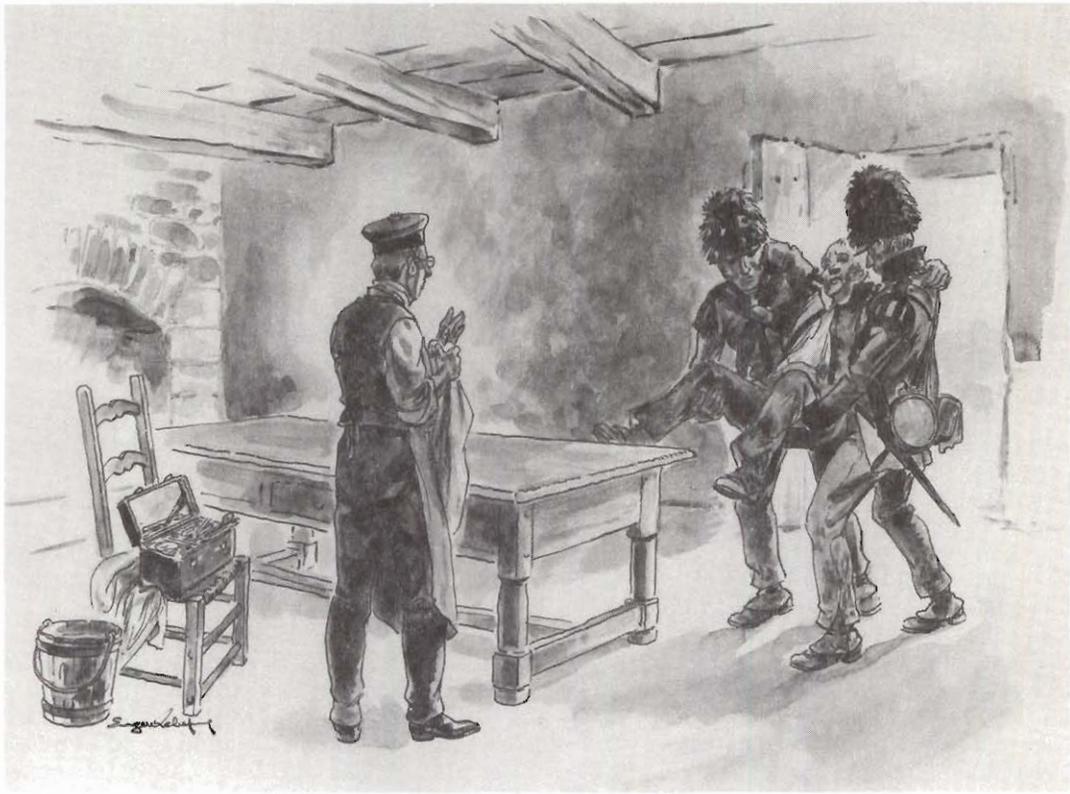
activités militaires sont telles que la présence du chirurgien est indispensable.

La milice d'élite et incorporée employa neuf médecins durant la guerre<sup>162</sup>. Les Voltigeurs engagèrent le docteur de Sales Laterrière et plusieurs adjoints qui devinrent ensuite médecins.

Les médecins accompagnaient les soldats aux champs de bataille. Quelques-uns étaient sur la Châteauguay le 26 octobre 1813. Dans l'ordre général du 27 octobre, on compte 4 blessés chez les Voltigeurs, 2 morts, 6 blessés et 4 manquants dans le 3<sup>e</sup> bataillon de milice d'élite et incorporée, ainsi que 3 morts et 4 blessés chez les *Fencibles*. Par des listes remises à l'adjudant général, l'on constate que deux miliciens du 3<sup>e</sup> bataillon succombèrent à leurs blessures (voir appendice A)<sup>163</sup>. Deux autres miliciens semblent avoir été oubliés sur ces comptes rendus; il s'agit de Barthélémy Gagnon, voltigeur, blessé à la cuisse<sup>164</sup>, et Peter G. Robert La Fontaine, lieutenant du 2<sup>e</sup> bataillon de la milice d'élite et incorporée, blessé en préparant un retranchement<sup>165</sup>. Les médecins eurent donc à soigner treize soldats blessés au combat et un blessé aux travaux de défense; on compte sept morts.

Les familles des soldats tués ou blessés se retrouvaient souvent dans de grands embarras financiers. Aussi en 1813, la Société royale patriotique fut fondée au Bas-Canada pour venir en aide à ces familles. Les Voltigeurs eurent quelques difficultés à obtenir des allocations. Du Haut-Canada, Toussaint Casimir Truteau se plaignait du traitement des Voltigeurs qui y combattaient.

Tu sais qu'il y a eu une souscription de faite pour le soulagement des femmes de ceux qui ont perdu la vie pour la défense du pays dans le Haut-Canada, que la plus grande partie de la somme souscrite venait des habitants du Bas-Canada. Eh bien, nous avons eu deux hommes tués à Sacket's Harbour, qui ont laissé deux veuves et des enfants. Notre Major a fait nouvelles applications au comité nommé pour gérer ces affaires là et la réponse qu'il en a reçue, c'est que les Voltigeurs n'étaient pas compris dans la générosité publique et par conséquent indigne[ sic ] de participer aux mêmes bienfaits que les autres corps. Quelle affreuse politique! Quelle honte pour les citoyens du Haut-Canada...<sup>166</sup>



21 Blessés et malades. (Dessins: E. Lelièvre.)

Finalement, on distribua de l'argent aux Voltigeurs blessés de Chrysler's Farm et Sacket Harbour (Châteauguay n'était pas inclus). En février 1814, Louis de Salaberry recommandait à son fils de pousser les requêtes pour les morts et les blessés de la bataille du 26 octobre; il croyait que la négligence envers ceux de Châteauguay était voulue par ceux qui voulaient usurper la gloire du combat<sup>167</sup>. On ne sait pas si les miliciens reçurent les donations de la société patriotique, mais à la fin de la guerre le gouvernement distribua des pensions de 9£ par mois<sup>168</sup> aux miliciens blessés pourvu qu'ils aient pu faire la preuve de leur incapacité par un certificat médical et une recommandation du commandant de leur bataillon<sup>169</sup>.

L'administration n'était pas très rapide. Certains miliciens ont attendu bien des années, voire 20 ans, avant de recevoir leur pension. Quelques demandes tardives font douter de la légitimité de la requête. Ainsi celles d'Augustin Deguise du 2<sup>e</sup> bataillon de milice d'élite et incorporée et de Benjamin Millet qui ont dit avoir été blessés sur la Châteauguay<sup>170</sup>, n'ont pas été acceptées.

Si leurs requêtes sont véridiques, il faudrait les ajouter au nombre des blessés... Deguise est bien inscrit sur les rôles de présence, mais le seul Millet inscrit s'appelle Jean-Baptiste et non Benjamin. Dans l'incertitude, peut-être vaut-il mieux s'abstenir.

Comme le milicien devait payer l'hôpital et que cela coûtait 9d par jour, on peut s'imaginer que les malades et les blessés essayaient de se guérir par toutes sortes de moyens avant d'aller se faire soigner<sup>171</sup>. Il y avait une médecine naturelle, peut-être souvent mêlée de superstition mais pas toujours mauvaise, qui était pratiquée à l'époque.

Somme toute, les miliciens comme les soldats réguliers étaient dans un milieu peu propice à se maintenir en santé et selon la loi naturelle, seuls les plus forts ont résisté aux maladies. Plusieurs ont endommagé leur santé pour longtemps et c'est un don à la patrie au même titre que celui de la perte de temps et de revenus.

### Présence féminine

Comme dans l'armée britannique régulière, un certain nombre de miliciens pouvaient vivre dans les camps avec leur

femme et leurs enfants. On affectait les femmes à différents travaux, comme servir les officiers, faire des lavages ou des travaux de couture, ou encore préparer les repas. Chez les Voltigeurs, de Salaberry exigea qu'elles participent à la confection des uniformes et aident à divers travaux, sinon elles ne pouvaient recevoir leurs rations. Elles recevaient le même salaire que le tailleur pour des travaux identiques<sup>172</sup>. Les femmes d'officiers suivaient leur mari aux quartiers d'hiver mais passaient généralement l'été chez elles ou chez des parents.

Les corps de milice d'élite et incorporée eurent droit de recevoir des rations pour les femmes et les enfants à compter du 25 novembre 1812. Les rations furent les mêmes que celles des familles des soldats de l'armée, c'est-à-dire une demi-ration pour les femmes et un tiers de ration pour les enfants. Cette distribution n'était faite que dans une proportion de six femmes et trois enfants pour chaque cent hommes<sup>173</sup>.

Il est difficile d'imaginer la vie des femmes et des enfants dans les camps militaires; on connaît les travaux qu'on leur assignait, les rations qu'on leur donnait, mais on ne sait à peu près rien de leur vie familiale et sociale. Quant aux femmes d'officiers, on sait qu'elles se visitaient et recevaient beaucoup: elles pouvaient ainsi informer leur époux, leur famille et leurs amis. Alors que les femmes de soldats étaient appelées par les officiers "la Panquet" ou "la Maid", les femmes d'officiers étaient traitées avec déférence par tout le monde. Comme la plupart des miliciens avaient dû laisser leur femme au foyer, ils ont entretenu avec leur épouse une correspondance abondante. Celle-ci nous a révélé une foule de détails sur la vie en cantonnement, renseignements fort pertinents à notre étude sociale des miliciens. Ces lettres sont habituellement tendres mais sans passion; les héros s'y montrent humains, affectueux et préoccupés du sort de leur famille.

### Traits de mentalités

Nous avons jusqu'ici mentionné des gestes, cité des lettres qui révèlent des caractéristiques de la mentalité des Canadiens du début du XIX<sup>e</sup> siècle. On a un aperçu de leur allégeance politique; on a remarqué la stratification sociale, moins prononcée que dans les

sociétés européennes mais néanmoins bien existante; les listes des biens des miliciens nous ont renseignée sur les habitudes de vie des officiers ou des soldats. Nous aimerions brièvement parler de deux autres indicateurs de la mentalité de l'époque: la pratique religieuse et les loisirs.

Les miliciens n'étaient pas de grands pratiquants selon les lettres du curé Boucher à Mgr Plessis. Les officiers ne suivaient pas le règlement qui les obligeait à conduire les miliciens à la messe, et bien peu assistaient aux offices même aux fêtes de Noël et Pâques. L'éloignement de leurs paroisses respectives en est-il la cause? Peut-être que les tracasseries de la pratique religieuse de l'époque en sont responsables. On sait que certains miliciens n'avaient pas encore fait leur première communion<sup>174</sup>, et aussi qu'on devait posséder un billet de confession de son curé pour obtenir les services religieux dans une autre paroisse<sup>175</sup>. Le curé Boucher passa outre à ce règlement étant donné le peu d'hommes munis de ces billets. De plus, les curés, les vicaires et les aumôniers devaient avoir une extension de leur pouvoir pour administrer certains sacrements<sup>176</sup>. C'était là des pratiques assez difficiles à appliquer en temps de guerre et de pénurie de prêtres. Pour sa part, l'aumônier Pigeon se plaint de ne même pas avoir eu douze Voltigeurs qui aient fait leurs Pâques en 1813<sup>177</sup>. Quant au curé Boucher, malgré ses compliments au 2<sup>e</sup> bataillon de milice d'élite et incorporée, il trouvait que "plusieurs s'émancipaient beaucoup: et le quatrième [bataillon] s'est présenté tout émancipé; du moins c'étaient les plus imprudents qui s'étaient fait connaître les premiers et le dit Bataillon n'y a point gagné"<sup>178</sup>. Le pauvre curé ne retira aucune consolation de l'arrivée des De Meurons, (lesquels parlaient français): "plusieurs sont les Loups qui haïssent les prêtres; qui s'appliquent à les dénigrer auprès des habitants qui sont très bien disposés à les écouter, surtout quand ils leur parlent d'une portion congrue donnée pour tout enrôlement aux curés, qui n'auraient plus de dismes ni de casuels..."<sup>179</sup>.

On aurait pu croire que les curés auraient profité du surplus de population surtout dans le district de Montréal, durant la guerre, mais ce ne fut pas le cas et même au contraire, la pauvreté accrue des habitants, l'absence d'une grande partie des hommes de leur foyer empêchaient les curés d'exiger les dîmes habi-

tuelles. Ils avaient de la difficulté à obtenir le paiement des services funèbres, les miliciens et les officiers ne voulant ou ne pouvant pas payer. Les miliciens ne fournissaient rien au service divin.

C'est au Crucifix que je dis depuis onze mois la messe des miliciens et c'est gratuitement que la fabrique fournit le vin et les six grands cierges que je fais allumer... je ne fus pas bien longtemps sans interrompre la quête qu'au commencement je faisais faire pendant cette messe et à la quête de l'Enfant-Jésus j'avais mis dans les ordres de ne rien demander aux officiers et de passer leurs maisons. Nous ne pouvons attendre de tous ces gens-là ni récompense, ni reconnaissance; pas même trop de politesse...<sup>180</sup>

Par contre, il ne faudrait pas croire que les miliciens n'étaient pas croyants. Les incroyants étaient peu nombreux au XIX<sup>e</sup> siècle. Lorsque O' Sullivan écrivit que le capitaine Longtin se mit à genoux pour une courte prière, juste avant le combat, et dit à ses miliciens en se relevant "qu'à présent qu'ils avaient rempli leur devoir envers leur Dieu, ils feraient leur devoir pour leur Roi"<sup>181</sup>, il n'inventait certainement pas, car le sentiment religieux se manifestait dans tout événement important de la vie.

Pour les miliciens la pratique religieuse avait peut-être moins d'attrait en campagne que chez eux parce qu'elle n'occasionnait pas les rencontres sociales hebdomadaires où circulaient les dernières nouvelles paroissiales et régionales.

Les loisirs étaient peu nombreux à l'époque, se limitant aux rencontres du dimanche et aux visites de parents et d'amis. Au camp militaire, les miliciens n'avaient même plus ces loisirs. Au début de la guerre, le besoin d'entraînement obligeait de Salaberry à être particulièrement sévère et exigeant. Une fois l'entraînement complété, les officiers purent reprendre leur promenade du dimanche en cariole l'hiver, et même s'ils étaient déclarés malades pour la messe<sup>182</sup> ils offraient des soupers pour les divers commandants et des soirées de danse où les soldats n'étaient pas admis. Ces divertissements n'étaient pas particuliers au milieu militaire, car en 1830 Pierre de Sales Laterrière les décrit comme des habitudes du pays<sup>183</sup>. Cet auteur ajoute que les activités sociales étaient

surtout pratiquées l'hiver, l'été le travail occupait continuellement les gens. En plus des dimanches, certaines fêtes religieuses et civiles donnaient lieu à des réjouissances. "Les officiers font leur jour de l'an entre eux"<sup>184</sup>. Le Mardi gras<sup>185</sup> était aussi fêté.

Le curé Boucher mentionne une autre fête populaire, la "Fête de la prairie" qui avait lieu au mois de septembre. La fête fut "accompagnée des désordres ordinaires. Un ivrogne s'est cassé le bras en tombant de cheval"<sup>186</sup>. En fait, la consommation d'alcool semble avoir occupé la plus grande partie des loisirs des miliciens. La vente d'alcool par les vivandiers dut être réglementée pour contrer les conséquences de ce passe-temps. On en défendait la consommation avant certains exercices et les nombreuses plaintes indiquent l'importance de ce phénomène qui n'était cependant pas nécessairement un caractère du monde militaire. De Sales Laterrière, cité plus haut, y voyait plutôt un problème social. Ce n'est donc pas étonnant que les Voltigeurs aient "fêté" leur enrôlement. William Berczy les a vus à Chambly, le 19 mai 1812:

Je m'amusois à voir passer à deux heures et demi une partie des voltigeurs en charette et à pied, et dont un grand nombre avoient apparence d'avoir regardés trop profondément dans le gobelet.<sup>187</sup>

Les nouvelles recrues semblent avoir vite pris les habitudes des soldats réguliers qui, lorsqu'ils recevaient leurs gratifications, s'empressaient de fêter l'événement en consommant une bonne quantité d'alcool. On avait même prévu de séparer les réguliers des miliciens à ces moments-là, car les réguliers en profitaient pour taquiner avec le bout de leur baïonnette, les miliciens qu'ils traitaient comme des enfants. Ces amusements tournaient inmanquablement à la bagarre<sup>188</sup>.

Les miliciens avaient, aussi, bien du plaisir à tirer du fusil sur les oiseaux et sur divers objets. Ce jeu n'était pas du tout apprécié des habitants qui retrouvaient des balles dans leurs cadres de fenêtres et dans leurs murs. Ce divertissement était bien entendu interdit à cause du danger. Le tir comme jeu d'adresse aurait peut-être été permis, si ce n'avait été de la pénurie de munitions.

On ne pratiquait pas de sports à l'époque et si la chasse et la pêche avaient leurs adeptes, la situation de guerre et de discipline militaire n'en favorisait pas la pratique. Il

restait bien entendu les jeux de cartes et la chanson. Les miliciens avaient un vaste répertoire de chansons folkloriques qu'ils modifiaient et adaptaient à diverses circonstances. Il serait trop long de citer ici ces chansons. Retenons seulement ce refrain que les Voltigeurs chantaient à de Salaberry:

Nous avons un Major  
Qui a le diable au corps  
Il nous caus' ra la mort  
I g' nia ni diâb, ni tigre  
Qui soit si rustique;  
Sous la rondeur du ciel  
I g' nia pas son pareil<sup>189</sup>

Ce qui faisait dire à Jacques Viger:  
Voilà bien des Français de l'ancien régime!  
Qu'on l'opprime, il peste, il crie  
Il s'agite en cent façons:-  
Tout finit par des chansons.<sup>190</sup>

### Les miliciens sur le champ de bataille

Le 26 octobre 1813, les miliciens qui étaient sur le champ de bataille vivaient depuis quelques jours sous la pluie froide de ce début d'automne. À leur arrivée, les Voltigeurs avaient dû coucher dans les bois, puis s'étaient installés tant bien que mal dans les bâtiments et les cabanes. Les corps de milice d'élite et incorporée et de milice sédentaire arrivés plus tard, n'étaient pas mieux logés. En partant pour les postes d'alerte une heure avant le lever du jour, les miliciens transportaient dans leur havresac leurs rations du jour: un déjeuner cuit la veille, un second repas composé de lard, de biscuits et d'une portion de rhum. Il y avait sûrement quelques autres provisions achetées du vivandier ou pillées chez les habitants. Le directeur des travaux de fortification avait fait ramasser toutes les haches disponibles dans la région, et pendant qu'un groupe montait la garde, l'autre travaillait aux retranchements et à l'abattis en bûchant les arbres.

À l'approche de l'ennemi, les travaux de retranchement cessèrent. Les officiers allèrent rejoindre leurs troupes déjà rendues avant l'aube, aux postes de défense. Les corps affectés aux positions avancées prirent immédiatement leur place indiquée par de Salaberry. Les canots jusque-là employés pour ravitailler le front furent immédiatement envoyés au camp de La Fourche pour être à la disposition de Watteville.

Dans l'excitation du moment, nous imaginons le milicien soldat temporaire, agissant dans un élan de défense impulsif, ne parvenant pas à penser, mais suivant les ordres de Salaberry et de son capitaine comme un automate, tout mouvement tendu à sa limite par l'action, contraint par la force d'un geste commun et incapable autant par la bravoure que par la peur, de rester inactif ou de se sauver. Le curé Bruguier, nous laisse percevoir l'esprit des miliciens lorsqu'il écrit "je les crois envoûtés tant qu'ils auront à leur tête le colonel de Salaberry"<sup>191</sup>. Mais en plus, il y avait ce phénomène qui a été ainsi décrit en 1955 par l'écrivain français Roger Martin du Gard:

cette espèce de miracle qui se produisait toujours, dès qu'on entrait dans la zone de feu: d'abord, cette sensation d'affranchissement suprême que donnaient la soumission absolue aux hazards, l'interdiction de choisir, l'abdication de toute volonté individuelle; et puis [...] la camaraderie, la fraternité qu'il y avait là-bas entre tous, dans la menace du danger.<sup>192</sup>

Le combat terminé, les miliciens sont demeurés sur le champ de bataille dans l'attente d'un retour de l'ennemi qu'on croyait temporairement retraits. Ils passèrent la nuit sur le sol mouillé, par une température très froide, les armes à la main. L'ennemi ne revint pas. Le lendemain, les troupes de l'abattis retournèrent se reposer dans les bâti-

ments derrière le champ de bataille pendant que d'autres compagnies partaient en avant des abattis pour aller monter une garde avancée. Jusqu'à la mi-novembre, les miliciens demeurèrent dans les bois. Le climat froid et pluvieux agit d'une façon néfaste sur la santé des hommes. Charles-Michel de Salaberry a été obligé d'aller se soigner chez lui pendant quelques jours, souffrant énormément d'arthrite. Le 15 novembre, le curé Boucher écrivit à Mgr Plessis: "les hôpitaux à Châteauguay sont dit-on remplis de nos malades - il a neigé, venté, poudré fait un temps affreux toute la nuit..."<sup>193</sup>.

Voilà en quelques mots les conditions de vie du milicien sur le champ de bataille de la Châteauguay à l'automne 1813. C'est un aperçu des conditions de vie durant la guerre de 1812, conditions difficiles et rudes pour ces soldats temporaires si elles sont jugées par rapport à aujourd'hui, mais elles n'étaient peut-être pas très éloignées des conditions de vie des habitants et journaliers de l'époque. Par contre, pour les officiers issus des classes aisées du début de XIX<sup>e</sup> siècle, leur participation à la vie militaire a été pour plusieurs une dure épreuve, peu habitués d'être privés de nourriture, de confort et de vie sociale intense. En extrapolant les informations sur le vécu quotidien du milicien, nous découvrons de nombreux aspects des conditions de vie de la société au Bas-Canada, dans la deuxième décennie du siècle dernier.

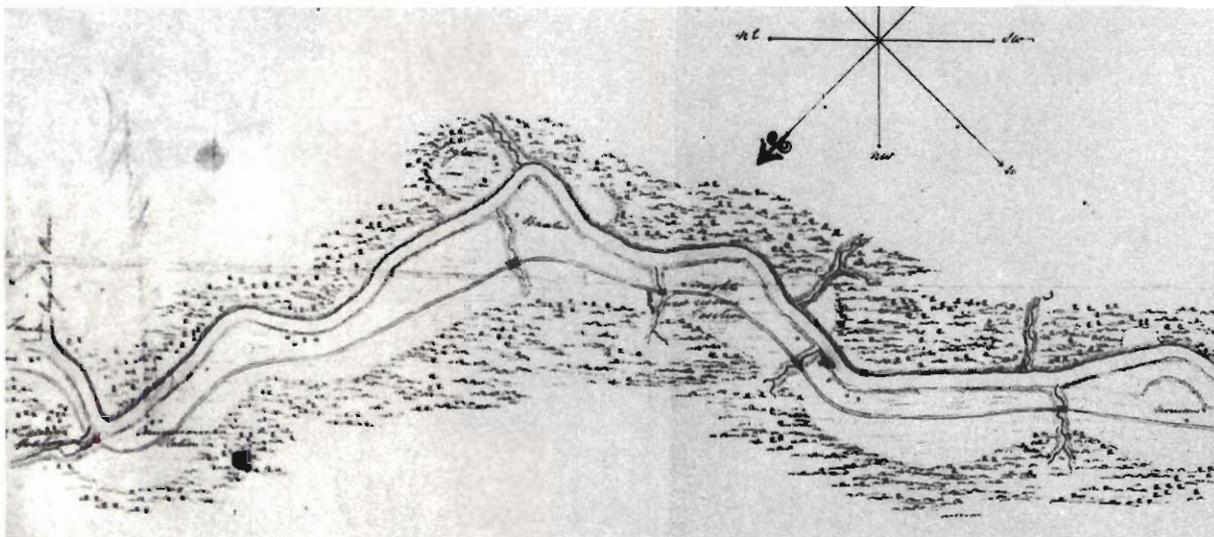
## LE MYTHE DE LA BATAILLE DE LA CHÂTEAUGUAY

Il serait inutile d'écrire une fois de plus l'histoire de la bataille de la Châteauguay. Plusieurs interprétations existent déjà. Cependant, ces interprétations concordent rarement. Nous avons donc été amenée à vérifier la pertinence des affirmations formulées par les historiens au sujet, notamment, des effectifs réels engagés dans ce combat, du rôle joué par Macdonell durant l'engagement, et de la présence de Prevost sur le théâtre des opérations. Après cette démarche, il sera plus facile de comprendre la réaction des combattants et de la population au lendemain de la bataille. Enfin, l'analyse des documents nous permettra de voir comment les historiens ont utilisé le récit de ce combat pour alimenter l'idéologie de leur groupe et de leur époque.

Nous espérons ainsi comprendre pourquoi la bataille de la Châteauguay a pris l'ampleur d'un mythe et comment Charles-Michel de Salaberry est devenu le héros de ce fait d'armes. Nous allons donc commencer par exposer brièvement ce qu'est un mythe et un héros dans le contexte présent. Puis, un court résumé de la bataille nous situera pour étudier les questions ci-haut mentionnées.

### Le mythe et le héros

Le célèbre McCord du musée du même nom inscrivait comme entête de lettre "When there is no Vision, the People Perish". Avec lui nous croyons qu'un mythe est une vision; c'est une façon de percevoir une action ou un fait qui permet à un peuple de puiser dans les divers aspects de cet acte, les idéologies et les valeurs essentielles à son développement. Pour qu'un fait d'armes devienne un mythe, il faut qu'il y ait de l'extraordinaire: ici peu de soldats contre de nombreux ennemis. Ce petit nombre de soldats est composé en grande majorité de Canadiens, nouveaux sujets britanniques, à peine reconnus comme citoyens par les conquérants. Il faut aussi que le mythe contienne une opposition entre les forces du bien et celles du mal: à Châteauguay, c'est la valeur de la monarchie contre la corruption de la république d'une part, et d'autre part, c'est la supériorité morale des Canadiens sur la minorité anglophone. À mesure qu'une société évolue, elle trouve toujours dans le mythe ou événement historique exceptionnel, ce qui l'a amenée à être ce qu'elle est ou ce qu'elle va devenir.



22 La rivière Châteauguay. Cette carte dessinée par F. Jebb entre novembre 1813 et février 1814 nous semble la plus précise.

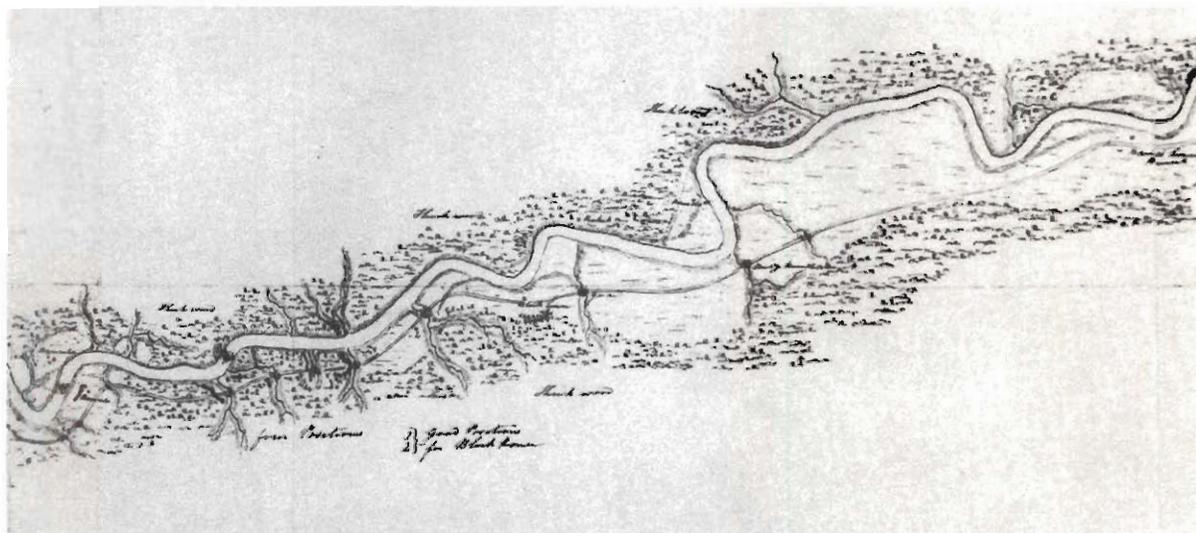
Le héros pour sa part est la personne qui par son action dans le contexte du mythe a fait remporter la victoire. Dans le temps et dans la réalité l'homme désigné héros a été amené, selon son caractère et sa formation, à poser des actions considérées ordinaires dans le contexte de sa profession habituelle. Mais les conséquences de ces gestes ordinaires au cours d'un événement extraordinaire engagent les observateurs à les revaloriser. Le travail bien fait de Charles-Michel de Salaberry n'aurait attiré l'attention de personne si les conséquences de cette victoire n'avaient pas été aussi importantes.

Le héros possède toujours un certain nombre de qualités, tout comme n'importe quel individu. Mais ces qualités sont perçues sous différents angles et mises en lumière ou en veilleuse par les personnes ou les groupes désirant donner en exemple une façon d'agir ou de penser. Le héros est toujours l'incarnation d'une idée ou d'une idéologie. Charles-Michel de Salaberry est un homme du début du XIX<sup>e</sup> siècle qui a accompli consciencieusement son travail et qui a, grâce aux circonstances, pu être remarqué. Ce n'est pas le geste qui fait le héros, mais plutôt l'interprétation de son geste.

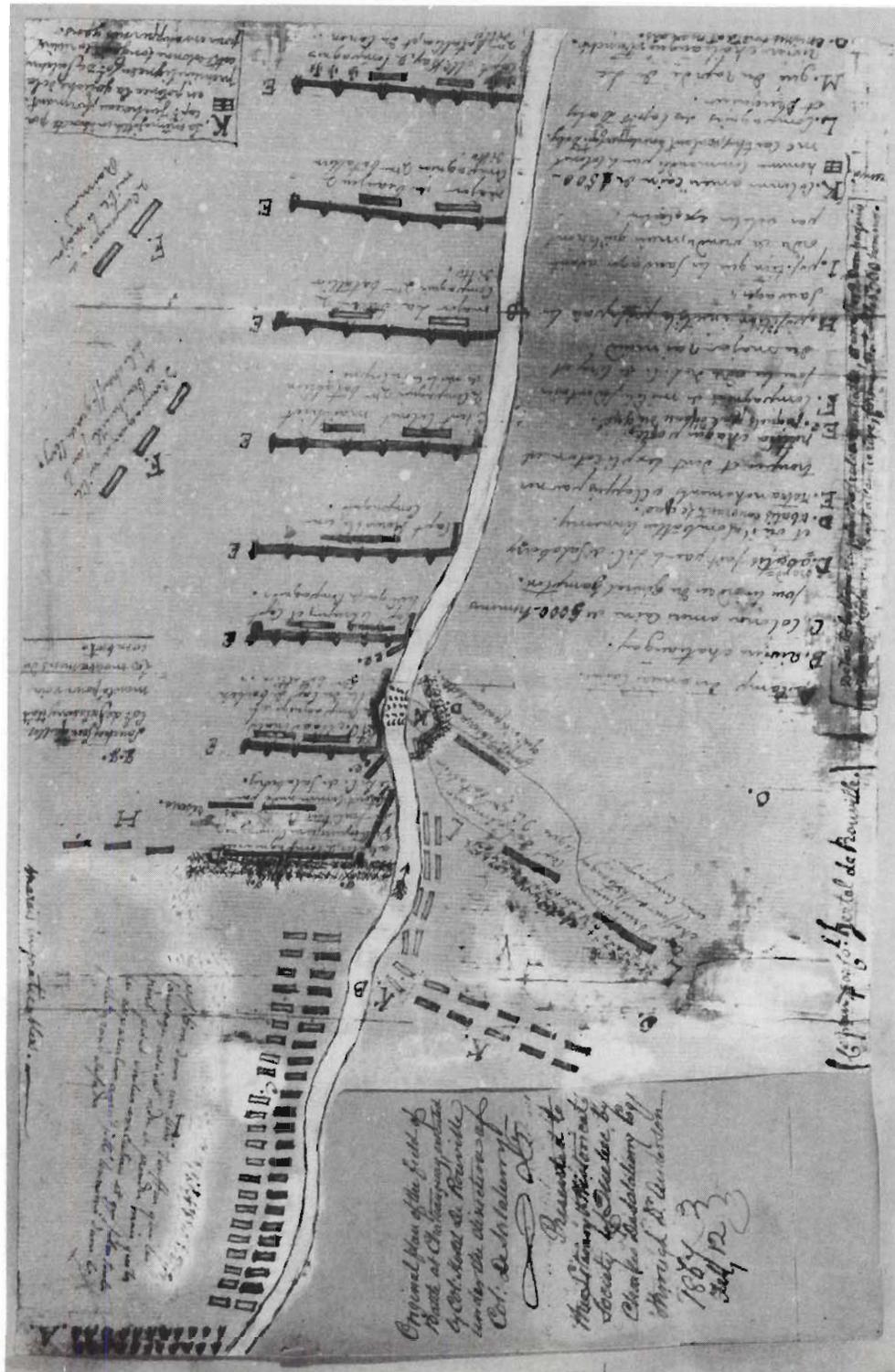
## Résumé de la bataille

Le 26 octobre 1813, Charles-Michel de Salaberry, lieutenant-colonel à la tête des forces britanniques sur la Châteauguay, dirige la défense du Bas-Canada sur ce front. Ses troupes sont composées de 300 hommes sur la ligne de feu qu'il commande personnellement et, en réserve, derrière, de 1400 hommes sous les ordres du lieutenant-colonel George Macdonell (appelé couramment Red George). Le major-général américain, Wade Hampton, traverse la frontière pour attaquer Montréal, avec environ 3000 soldats divisés en deux brigades.

À Ormstown, environ 1000 Américains restent en réserve pendant que Purdy traverse la rivière Châteauguay avec quelque 1000 hommes pour se rendre sur la rive droite, au gué derrière les positions canadiennes, et que Hampton et Izard continuent sur la rive gauche avec une brigade semblable. Ils veulent attaquer simultanément les soldats de Salaberry, par devant et par derrière. Mais les troupes de Purdy se perdent dans le bois, puis elles sont arrêtées avant d'atteindre le gué, par la compagnie de milice sédentaire de Beauharnois sous les ordres du capitaine Bruguière et par celle du troisième bataillon



La description des retranchements est identique à celle du récit d'O'Sullivan. (Archives publiques Canada, Albert H. Currie Estate.)



23 Châteaugay en 1813, par Hertel de Rouville. Il y a plus de retranchements qu'en réalité. C'est possible que les combattants aient été à l'endroit des retranchements. À remarquer le gué, juste derrière l'abbatis. (Archives nationales du Québec à Québec.)

de milice d'élite et incorporée du capitaine Daly. Au même moment, la brigade d'Izard poursuit sa marche vers les Canadiens retranchés à Allans Corners, derrière un abattis. Cette défense est composée des compagnies de Voltigeurs des deux capitaines Juchereau Duchesnay, de la compagnie du capitaine Ferguson des *Fencibles* canadiens, de celle du capitaine Longtin de la milice sédentaire de Beauharnois, et de 22 Amérindiens. Salaberry est avec eux lorsque la brigade d'Izard entre en contact avec les Canadiens. Par son jugement et sa perspicacité dans ses commandements, Salaberry stimule ses soldats et décourage l'envahisseur de continuer un combat possiblement désastreux pour lui. L'ennemi se retire après des engagements sporadiques s'étalant sur une période d'environ quatre heures, laissant les Canadiens dans l'attente d'une offensive plus rigoureuse qui n'aura pas lieu. En effet, tout juste avant l'engagement, Hampton avait reçu l'ordre de retourner aux États-Unis pour l'hiver et, comme Purdy n'avait pu atteindre le gué, objectif primordial à ses yeux, il se croyait dans l'impossibilité de triompher des troupes de Salaberry trop bien postées<sup>1</sup>. Le supérieur de Salaberry, le major-général de Watteville, et le commandant des forces, sir George Prevost, arrivent à temps pour assister à la retraite de l'ennemi. Ainsi, l'attaque concertée sur Montréal avait été désamorcée par les miliciens du Bas-Canada.

### Trois aspects du mythe

#### 1. Les forces en présence: Américains et Canadiens

La première question posée face à cet événement concerne toujours l'exactitude des effectifs engagés. Évaluons d'abord les effectifs de l'ennemi; ensuite, nous verrons ceux des troupes canadiennes.

L'armée américaine commandée par le major-général Hampton, passa la frontière le 21 octobre 1813. Elle était divisée en deux brigades, l'une dirigée par le colonel Purdy et l'autre par le brigadier général Izard. Le 16 septembre 1813, avant de passer la frontière, Hampton avait évalué à 4359 hommes ses effectifs au complet, en tenant compte des malades, des prisonniers, des absents et de

ceux envoyés en commandements spéciaux ailleurs. Ce nombre comprenait un brigadier général, un major de brigade et un aide de camp, 2182 hommes composant la brigade de Purdy et 2173 hommes composant celle d'Izard<sup>2</sup>.

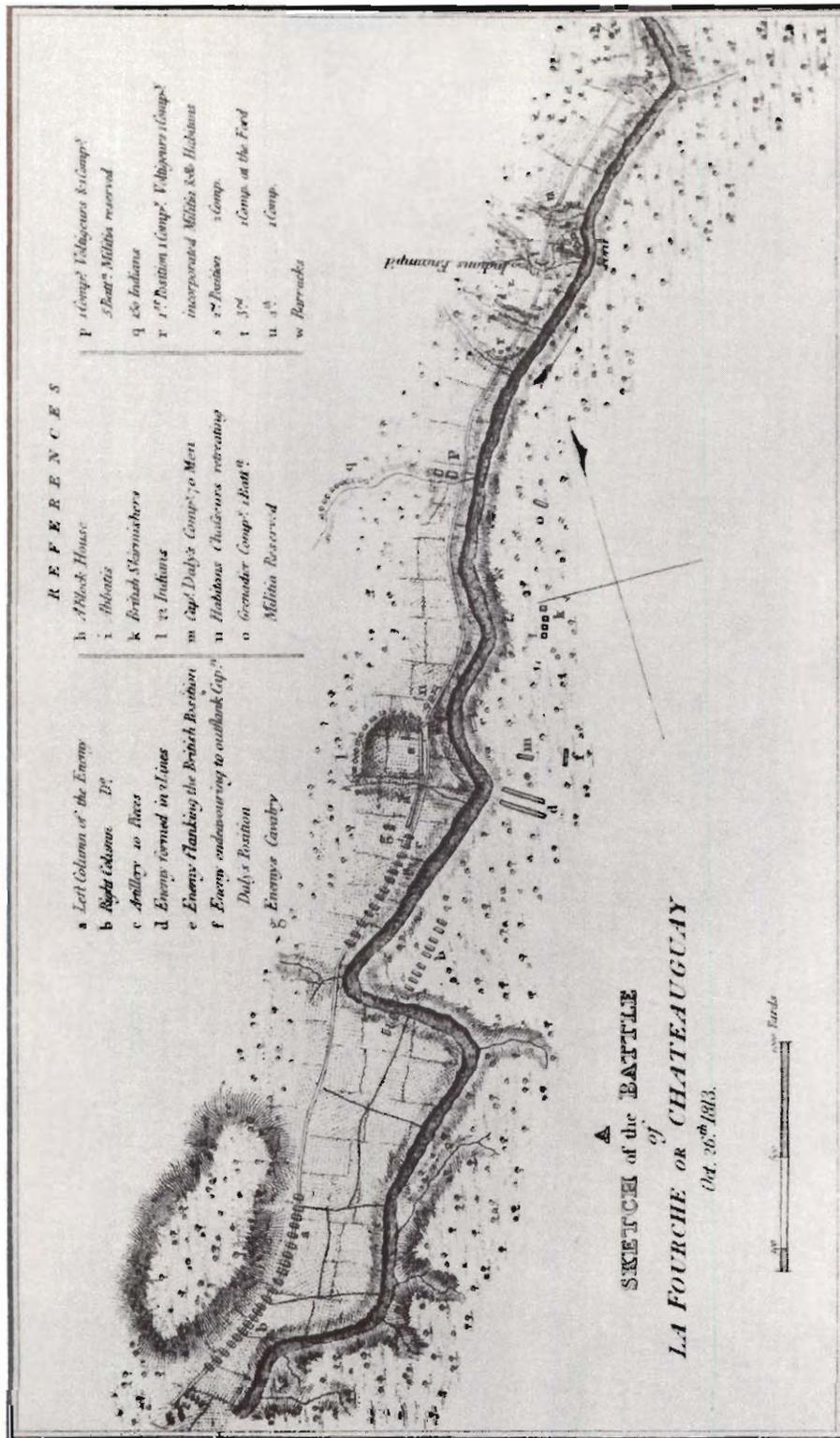
En comparant ce rapport et celui de Purdy du 25 octobre 1813, nous constatons que les effectifs de ce dernier ont peu changé: 2151 hommes, officiers et soldats. À l'instar de celle de Purdy, il y a peu de chance que la brigade de Izard ait augmenté ou diminué considérablement. Nous savons qu'un recrutement postérieur au 16 septembre n'a attiré que 28 hommes<sup>3</sup>, et Purdy confirme qu'il n'y eut aucune augmentation substantielle<sup>4</sup>. Ainsi, il est assez juste d'évaluer l'armée de Hampton à environ 4350 hommes ou 4000 hommes comme le rapporte Purdy.

Mais, tous ces Américains n'ont pas passé la frontière. Comme nous l'avons mentionné plus haut, plusieurs étaient absents pour diverses raisons, et en plus, la milice américaine avait refusé de traverser la frontière. Afin de tenter d'évaluer combien d'hommes sont passés au Bas-Canada, nous allons examiner le rapport de Purdy du 25 octobre 1813, c'est-à-dire la veille de la bataille.

Avant de traverser la frontière, Purdy évaluait les effectifs de sa brigade, en incluant les absents, à 2151 hommes. Mais rendu à Ormstown, sur la Châteauguay, il lui en restait 1393, officiers et soldats. La vérification de ses calculs nous a donné un total de 1399 hommes. Sur ce nombre, inscrits comme présents, il y avait 47 malades, un homme aux arrêts, 18 "supplémentaires", un médecin, 4 chirurgiens adjoints et 2 quartier-maîtres, soit 73 personnes qui, normalement, ne devaient pas participer au combat. Donc, il reste possiblement 1326 soldats disponibles pour le combat<sup>5</sup>.

Malheureusement, nous n'avons pas le rapport d'Izard rédigé à Ormstown. Mais Purdy accuse Hampton d'avoir envoyé la moitié de son armée dans le bois en pleine nuit, sous la conduite de guides ignorant le pays<sup>6</sup>. Donc, si sa propre brigade constituait environ la moitié de l'armée, la seconde brigade (celle d'Izard) devait être aussi d'à peu près 2000 hommes. Diverses allusions aux troupes américaines le long de la frontière, laissent croire qu'environ 500 hommes de la seconde brigade étaient aussi demeurés à Four Corners, aux États-Unis. La deuxième brigade comprendrait alors environ 1500 hommes à



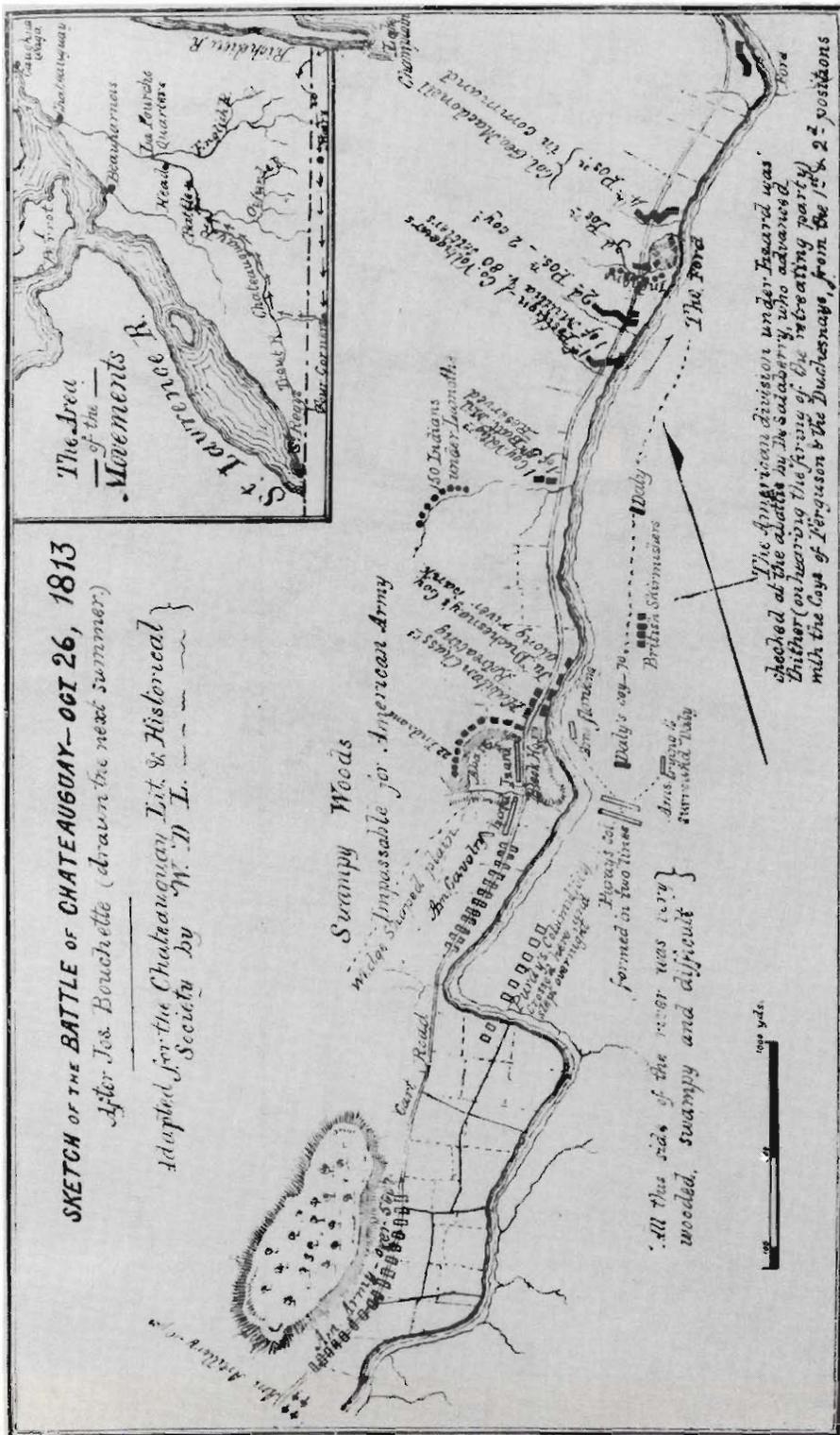


**R E F E R E N C E S**

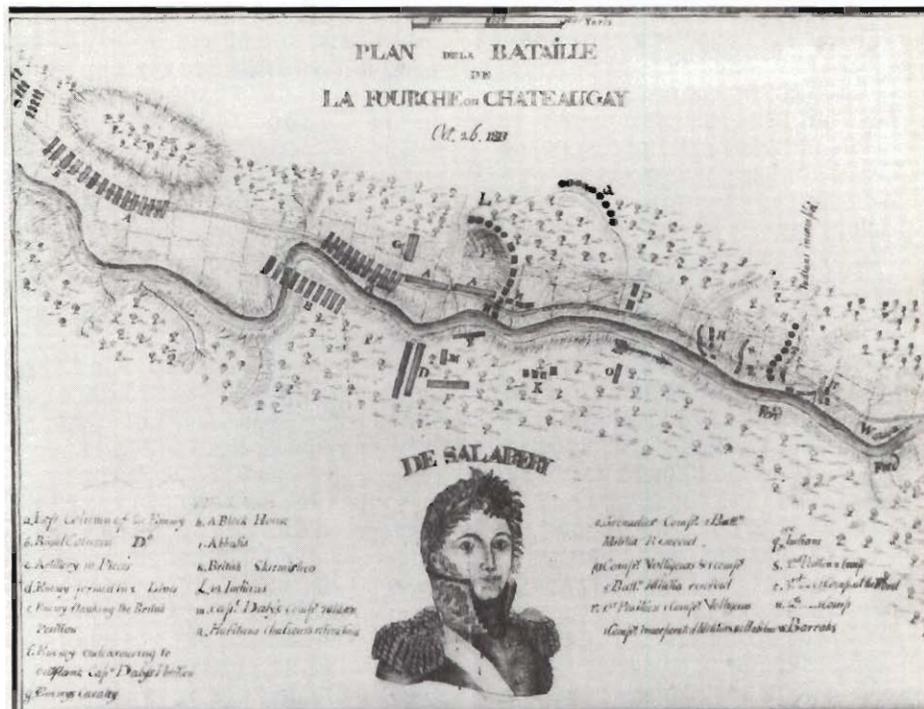
- |   |  |  |
|---|--|--|
| <p>a Left Column of the Enemy<br/>         b Right Column " "<br/>         c Artillery in Pieces<br/>         d Enemy formed in Lines<br/>         e Enemy flanking the British Barracks<br/>         f Enemy endeavouring to outflank Cap.<sup>n</sup><br/>         Daly's Position<br/>         g Enemy's Cavalry</p> | <p>h Block House<br/>         i Abatis<br/>         k British Sternishers<br/>         l 12 Indians<br/>         m Cap<sup>t</sup> Duly's Comp<sup>y</sup>; 10 Men<br/>         n Hababous Chasseurs retreating<br/>         o Grenadier Comp<sup>y</sup>; 2 Batt<sup>n</sup><br/>         Militia Recor'd</p> | <p>p Comp<sup>y</sup> Voligeurs 850 Comp<sup>y</sup><br/>         5 Batt<sup>n</sup>; Militia reserved<br/>         q 250 Indians<br/>         r 1<sup>st</sup> Battalion 1 Comp<sup>y</sup>; Voligeurs (Comp<sup>y</sup>)<br/>         incorporated Militia 850 Hababous<br/>         s 2<sup>nd</sup> Battalion 1 Comp<sup>y</sup><br/>         t 3<sup>rd</sup> 1 Comp<sup>y</sup> at the Ford<br/>         u 4<sup>th</sup> 1 Comp<sup>y</sup><br/>         w Barracks</p> |
|---|--|--|

Published by W. Faden Charting Cross-street No. 71. No. 1.

25 La bataille de la Châteauguay, par Joseph Bouchette. Cette carte semble avoir été tracée sur celle de Jebb. Les informations contenues ont été obtenues quelque temps après le combat. (J. Bouchette, A Geographical Description of the Province of Lower Canada, with Remarks upon Upper Canada and on the Relative Connexion of Both Provinces with the United States of America, Londres, W. Faden, 1815, face à la p. 117.)



26 La bataille de la Chateauguay, d'après la carte de J. Bouchette, par W.D. Lighthall, dans An Account of the Battle of Chateauguay, being a lecture delivered at Ormstown, 8 March 1889, Montréal, W. Drysdale, 1889. À remarquer la position de Macdonell.



27 La bataille de la Châteauguay, par J. Viger. C'est une copie de la carte de J. Bouchette sur laquelle l'auteur a ajouté un portrait de Salaberry. (Archives nationales du Québec à Québec.)

Ormsdown. Avec les 1399 hommes de Purdy, nous évaluons à tout près de 3000 hommes les effectifs américains au camp d' Ormsdown.

Les effectifs de l'armée de Hampton varient énormément suivant les divers témoignages de l'époque. Ainsi, le 14 octobre 1813, au piquet de Pipers Road, le capitaine Archambault arrêta deux jeunes soldats américains, dont l'un était d'avis qu'il n'y avait pas plus de 5000 à 6000 hommes à Four Corners<sup>7</sup>. Le curé Boucher, de Laprairie, avait entendu dire que l'ennemi se composait de 7000 soldats, le 28 septembre 1813<sup>8</sup>. Un espion britannique écrivait, le 24 octobre 1813: "They do not themselves rate their numbers at more than 6000 Regular Troops"<sup>9</sup>. En 1818, l'historien américain James déclarait: "We have no American authority for supposing that the latter dragoons exceeded 180 or the former infantry 5720 making a total of 5900"<sup>10</sup>.

Le jour de la bataille, Salaberry envoya un rapport dans lequel il disait: "The Enemy's

forces appeared to me to have been at least 1500 men with 250 Dragoons and one piece of cannon"<sup>11</sup> ce qui, au total, ferait 1750 hommes environ. Ce nombre incluait-il les hommes de Purdy? Salaberry faisait état dans ce même rapport, que les 50 hommes de Daly avaient affronté une force dix fois supérieure, ce qui laisse supposer que les effectifs de Purdy étaient en réalité de 500 combattants.

Le soir du combat, Salaberry ne croyait pas la bataille terminée; selon lui, l'assaut de cette journée n'était qu'un début, et il décida de rester à l'abattis, s'attendant à reprendre les armes le lendemain. Il n'avait donc aucune raison de gonfler le nombre des ennemis qui lui faisaient face; il se fiait simplement à ce qu'il avait vu. Ce n'était d'ailleurs pas le premier combat que livrait Salaberry et, en militaire chevronné, il pouvait normalement évaluer les forces qu'il affrontait. Il peut avoir fait une erreur de mille hommes, mais pas de quatre ou cinq mille!

Un autre témoignage est celui de Charles Pinguet, des *Fencibles* canadiens, qui était aussi derrière l'abattis. Il écrivit à son frère: "Nous étions à combattre contre deux mille hommes de pied et deux cents hommes de cavalerie"<sup>12</sup>. Pinguet donne l'impression de parler du nombre d'ennemis engagés à l'endroit où lui-même combattait, il ajoute d'ailleurs plus loin qu'il y avait près de 700 hommes avec Purdy dans le bois. D'après lui, 2900 Américains prirent donc part à l'engagement. Selon un autre témoin oculaire, O'Sullivan, il y aurait eu 3000 à 3500 hommes dans le camp ennemi, dont 1500 environ avec Purdy lui-même<sup>13</sup>. Le 22 novembre, même après avoir vu l'ordre général qui suit, le curé Boucher écrivit à Mgr Plessis: "L'attaque de Châteauguay n'avait été réellement faite que par 3500 Américains"<sup>14</sup>.

L'ordre général du 27 octobre rapportant le récit de la bataille, donna les effectifs de l'ennemi comme étant de 7500 hommes<sup>15</sup>. Pourtant, les prisonniers mentionnés plus haut avaient déclaré 6000 hommes<sup>16</sup>. Cela se rapproche du nombre qu'avait obtenu l'espion Manning et des calculs de James qui comprenaient les réguliers et la milice. Prevost a donc gonflé de 1500 hommes, les effectifs de l'ennemi. Ce nombre de 6000 ou 7000 hommes est tout probablement basé sur le témoignage des prisonniers quant aux effectifs de Hampton au Bas-Canada. C'est, d'après nous, de là que vient l'erreur du dénombrement de l'ennemi impliqué dans la bataille de la Châteauguay.

Quelques autres documents nous permettent de croire que parmi les effectifs de Hampton ayant passé la frontière, une partie seulement a participé au combat. D'après ces sources, une grande plaine aboutissait "presqu'à une Pointe" devant l'abattis. Un ravin peu profond longeait ce même abattis et se terminait dans un marécage. La forêt dense s'avancait presque jusqu'au chemin du côté de l'abattis et derrière, et elle occupait complètement l'autre rive de la rivière. Donc l'armée américaine marchait en formation de colonne à travers une plaine<sup>17</sup>, où les Canadiens pouvaient la voir et évaluer, avec assez de précision, le nombre d'attaquants.

Du côté de Purdy, les forces américaines étaient difficiles à juger en raison de la densité du bois. Dans son rapport, Purdy écrivit qu'au moment de la première décharge, l'adjudant général lui commanda de reculer de

quatre milles et de venir rejoindre Hampton. Ses soldats entendirent le mot "retreat" ce qui sema la confusion car certains retraitèrent en effet avant que Purdy puisse les retenir. Ce dernier ajouta dans son explication: "A sufficient number, however, remained firm, and the enemy was soon compelled to retire"<sup>18</sup>. Ainsi, au moment de la première décharge venant de l'abattis contre la brigade de Purdy en marche à la hauteur de Hampton, c'est-à-dire au moment où la compagnie de Daly était engagée, Purdy n'avait plus tous ses soldats avec lui.

Un autre détail laisse supposer que l'armée de Hampton n'était pas toute au combat. On sait par exemple que les Américains traversèrent la frontière avec au moins neuf canons, un howitzer et un mortier<sup>19</sup>, tandis que Salaberry ne vit qu'un canon<sup>20</sup>. Cet écart suggère la possibilité qu'un bon nombre de soldats n'aient pas participé au combat. Ils seraient demeurés en réserve avec le reste de l'équipement, car il est douteux qu'une armée en marche abandonne son artillerie au camp sans protection suffisante.

Compte tenu de tous ces documents, nous croyons que les effectifs de l'armée américaine sur la Châteauguay, le 26 octobre 1813, étaient d'environ 2000 combattants et 1000 soldats en réserve.

Voyons les forces canadiennes maintenant. L'historiographie traditionnelle a toujours maintenu que la victoire du 26 octobre était redevable à 300 Canadiens. La première allusion au nombre des effectifs canadiens vient de l'ordre général du 27 octobre dans lequel il est écrit: "La Force Britannique actuellement engagée n'excédait pas 300 hommes"<sup>21</sup>. Il faut retenir ici l'expression "actuellement engagée". Les divers historiens ont souvent mentionné la présence des divers corps de milice à l'arrière des retranchements, mais très peu donnent une approximation ou citent un nombre déterminé de miliciens. Robert Christie, sur qui un grand nombre d'auteurs du récit de la bataille se sont fiés, rapporte que les effectifs s'élevaient à peine à 300 hommes<sup>22</sup>. Wood mentionne très discrètement "a thousand men"<sup>23</sup>. James, pour sa part, évalue à 300 les Canadiens présents<sup>24</sup>.

L'historiographie canadienne-française a été orientée par le récit d'O'Sullivan qui assurait ses lecteurs que les Canadiens n'étaient pas plus de 300. Sulte répétera ce nombre à la fin du siècle.



Quartiers Généraux, à La Fourche sur la Rivière Châteaugay, }  
27 Octobre, 1813.

## ORDRES GENERAUX.

SON Excellence, le Gouverneur en Chef et Commandant des Forces, à reçu du Major Général De Watteville le rapport de l'affaire qui eut lieu, en front des positions avancées de son poste, Mardi, à 11 heures du matin, entre l'armée Américaine sous le commandement du Major Général Hampton, et les picquets avancés de la force Britannique, mis en avant pour couvrir les partis de travailleurs sous la direction du Lieutenant Colonel De Salaberry. Par la judicieuse position qu'a su prendre cet officier, et l'excellente disposition qu'il a faite de sa petite troupe, composée de la compagnie légère des Fencibles Canadiens et de deux compagnies de Canadiens Voltigeurs, l'attaque de la principale colonne de l'ennemi, commandée par le Général Hampton en personne, a été repoussée avec perte; et la Brigade légère des Américains sous le Colonel Mc Carty a été également arrêtée dans ses progrès au Sud de la Rivière par la marche pleine de bravoure et de courage de la compagnie de Flanc du 3e. Bataillon de Milice incorporée sous le Capt. Daly, soutenue par la Compagnie du Capt. Bruyers de la Milice Sédentaire. Les Capitaines Daly et Bruquier ayant été tous deux blessés, et leurs Compagnies ayant souffert quelque perte, elles ont été immédiatement remplacées par une Compagnie de Flanc du 1er. Bataillon de Milice incorporée. L'ennemi s'étant retiré, est retourné de nouveau à l'attaque, qui n'a fini qu'avec le jour par la défaite honteuse et complète de ses troupes, étant forcé par une poignée d'hommes dont le nombre ne montoit pas à la vingtième partie de la force qu'ils avoient à combattre, mais qui, par leur bravoure déterminée ont maintenu leur position, et mis à l'abri de toute insulte les partis de travailleurs, qui ont ensuite continué leurs ouvrages sans inquiétude. Le Lt. Colonel De Salaberry témoigne qu'il a été fortement soutenu par le Capt. Ferguson dans le commandement de la Compagnie Légère des Fencibles Canadiens, par les Capitaines Jean Baptiste Duchesnay et Juchereau Duchesnay des deux Compagnies de Voltigeurs, par le Capt. Lamotte, les Adjutents Hebben et Sullivan, et par tous les officiers et soldats engagés dans l'action, qui ont montré un courage et une fermeté remarquables et dignes d'éloge.

Son Excellence, le Gouverneur en Chef et Commandant des Forces, ayant eu la satisfaction d'être lui même témoin de la conduite des Troupes en cette brillante occasion, se fait un devoir et un plaisir de payer le tribut d'éloge qui est si justement dû au Maj. Gén. De Watteville, et aux arrangements admirables qu'il a pris pour la défense de son poste; aux Lt. Colonel De Salaberry pour sa conduite judicieuse et digne d'un officier, qu'il a montré dans le choix de sa position et dans la disposition de ses forces; et à tous les officiers et guerriers engagés avec l'ennemi. Outre ces témoignages de la plus vive reconnaissance qu'ont mérités les corps engagés, pour leur bravoure et leur fermeté. Son Excellence doit encore les plus grands éloges à toutes les troupes de cette station, pour leur confiance, leur discipline, et leur patience à endurer les fatigues et les privations qu'elles ont éprouvées. Leur détermination à persévérer dans cette conduite honorable ne peut manquer d'assurer la victoire aux braves et loyaux Canadiens, et de jeter le trouble et la confusion dans le cœur de l'ennemi, s'il pensoit à souiller de sa présence cet heureux pays.

Par le rapport des prisonniers, la force de l'ennemi se montoit à 7500 hommes d'Infanterie, 400 de Cavalerie, et 10 pièces de campagne. La Force Britannique actuellement engagée n'excédoit pas 300 hommes, l'ennemi a beaucoup souffert de notre feu, aussi bien que du sien propre, quelques uns de leurs corps détachés ayant, par méprise, tiré les uns sur les autres dans le bois.

Il y a eu de la Compagnie Légère des Canadiens, 3 de Rang et file tués, 1 Sergeant et 3 de Rang et file blessés.

Des Voltigeurs, 4 de Rang et file blessés.

De la Compagnie de Flanc du 3e. Bataillon, 1 Capitaine blessé, 2 de Rang et file tués, 6 blessés, et 4 qui manquent.

Des Chasseurs de Châteaugay, 1 Capitaine blessé.

Total—5 de rang & file tués: 2 capt., 1 sergt., 11 de rang & file blessés, & 4 de rang et file qui manquent.

Le Capt. Daly, du 3e. Bat. de la Milice incorporée a reçu deux blessures considérables: mais pas dangereusement. Le Capt. Bruyers, des Chasseurs de Châteaugay n'a été que légèrement blessé.

Signé

EDOUARD BAYNES, *Adjud. Général.*

28 Ordres généraux, 27 octobre 1813. (Archives publiques Canada, papiers de la famille de Salaberry.)

Victor Suthren a compté 461 combattants et 1131 soldats en réserve, pour un total de 1592 militaires sur la Châteauguay<sup>25</sup>. Histman a dénombré 300 hommes au combat et 1130 hommes en réserve<sup>26</sup>. Tous deux, Suthren et Hitsman, se sont référés aux données de Wood<sup>27</sup>.

Nous avons comparé tous ces chiffres avec ceux des effectifs obtenus par les listes de paie et divers autres documents, en tenant compte des absences probables. Voyons d'abord, le problème des effectifs sur l'ensemble du champ de bataille, c'est-à-dire front et réserve. Puis, nous verrons si le combat a bien été mené avec 300 Canadiens au front.

Les listes de paie de la milice d'élite et incorporée et de la milice sédentaire permettent d'évaluer avec assez de précision les effectifs en service sur la Châteauguay. Toutefois, si certains absents y sont inscrits comme tel le 26 octobre, tous ne le sont pas. Les malades et les employés aux travaux du Roi, ailleurs que sur la Châteauguay, demeuraient enregistrés comme présents car ils recevaient leur solde avec leur compagnie. De plus, à la mi-octobre, Prevost avait permis à un certain nombre de miliciens de la milice sédentaire de s'absenter pour les récoltes<sup>28</sup>. Plusieurs miliciens n'avaient pas encore rejoint leur compagnie le 26 octobre<sup>29</sup>. Les documents n'étant pas plus précis, nous avons exclu de nos calculs seulement les absents signalés comme tels.

L'absence de registres pour les Voltigeurs et pour les *Fencibles* augmente encore la difficulté de nos calculs. Nous savons que les compagnies de Voltigeurs comptaient environ 50 à 55 soldats, et que les *Fencibles* étaient au nombre de 72 à l'abattis<sup>30</sup>. Voilà des indications approximatives.

De même, il n'y a pas de registre pour les 22 amérindiens qui étaient à droite des *Fencibles*. Faisaient-ils partie des 150 Amérindiens présents sur tout le champ de bataille, ou étaient-ils en plus, pour ainsi totaliser 172. Incertaine, nous les avons comptés séparément.

En prenant en considération ces carences de la documentation, nous avons compté la présence probable de 1799 hommes sur la Châteauguay.

Analysons de plus près ces effectifs et tentons d'établir combien d'hommes ont participé à l'engagement. On sait qu'il y avait deux compagnies de Voltigeurs, une compagnie

1	compagnie du 1 <sup>er</sup> bat. milice d'élite et inc.	69
8	compagnies du 2 <sup>e</sup> bat. milice d'élite et inc.	556
1	compagnie du 3 <sup>e</sup> bat. milice d'élite et inc.	77
2	compagnies du 5 <sup>e</sup> bat. milice d'élite et inc.	156
2	compagnies de milice sédentaire de Beauharnois	90
5	compagnies de milice sédentaire de Boucherville	397
4	compagnies de Voltigeurs canadiens	210
1	compagnie de <i>Fencibles</i> canadiens	72
22	Amérindiens à l'abattis	22
150	Amérindiens autour du 1 <sup>er</sup> retranchement	150
	Total:	1799

de *Fencibles*, une compagnie de milice d'élite et incorporée, deux compagnies de milice sédentaire et des Amérindiens. Or, les Voltigeurs et les *Fencibles* comptaient respectivement 100 et 72 hommes environ. La compagnie de milice d'élite de Daly était de 77 hommes, mais il n'aurait eu, avec lui, que 50 à 60 soldats au moment du combat<sup>31</sup>. Le capitaine Longtin avait eu de la difficulté à rassembler sa compagnie de milice sédentaire<sup>32</sup>, et selon Christie, il n'aurait eu que 35 miliciens avec lui à l'abattis<sup>33</sup>. Le piquet de Bruguère (milice sédentaire) comptait près de 40 soldats. Vingt-deux Amérindiens accompagnaient les troupes. Cela fait 329 soldats environ. Nous n'avons pas le nombre exact des Voltigeurs mais, à notre avis, le chiffre de 300 combattants estimé par l'adjudant O'Sullivan<sup>34</sup> nous semble très près de la réalité.

Ce qui d'après nous, fausse toujours le compte rendu des forces en présence à cette bataille, c'est que l'on compare deux choses différentes. L'armée de Hampton, comprenant réguliers et miliciens, était de 5500 Américains. L'armée de Prevost au Bas-Canada était de 12 500 hommes, réguliers et miliciens compris<sup>35</sup>. Sur la Châteauguay, il y avait environ 3000 Américains contre environ 1700 Canadiens. Au combat, il y avait 2000 Américains contre 300 Canadiens. Vu ainsi, le combat a moins d'envergure, mais sans la stratégie élaborée par Salaberry, les Américains auraient-ils retraité aussi vite?

## 2. La participation de Macdonell

La présence sur la Châteauguay du lieutenant-colonel Macdonell causera à la fin du siècle une longue controverse au sujet de "vrai" héros de la bataille de la Châteauguay. Ces discussions se sont inscrites dans le contexte d'un milieu où les antagonismes entre anglophones et francophones étaient exacerbés par l'évolution démographique et industrielle du comté de Huntingdon au tournant du siècle. En 1889, Lighthall, dans une communication historique sur la bataille de la Châteauguay, affirmait que Macdonell était venu avec ses *Glengarry*, corps régulier reconnu et exclusivement anglophone<sup>36</sup>. L'année suivante, l'historien Wood interviewa monsieur Morrison, un ardent anti-francophone de plus de 80 ans habitant sur la Châteauguay, et communiqua le résultat de cette entrevue sans la critique adéquate. L'entrevue fut suivie de nombreux articles écrits par Robert Sellar, du *Gleaner* de Huntingdon qui entreprit une longue polémique avec Benjamin Sulte pour tenter de lui prouver que Macdonell était le héros de la bataille, puisque selon lui de Salaberry n'était pas présent et que seuls les hommes de Macdonell s'étaient battus. Benjamin Sulte, au contraire, admettait la présence de Macdonell près de la première ligne, mais selon lui, il ne se serait pas engagé dans le combat<sup>37</sup>. Les divergences entre Sulte et Sellar poussèrent ce dernier à écrire en 1913 un récit très partisan de la bataille; il y admit la présence de Charles-Michel de Salaberry, mais il ne lui accorda aucun mérite et il affirma que c'était les hommes de Macdonell qui avaient gagné la bataille<sup>38</sup>. Cette polémique a semé beaucoup de confusion sur le rôle de Macdonell et par conséquent, sur celui de Charles-Michel de Salaberry. Nous avons donc cherché à connaître la position de Macdonell durant la bataille.

Remarquons premièrement que Macdonell n'était pas avec les *Glengarry*. Il avait en effet levé le corps des *Glengarry*, mais depuis le 14 juin 1813, il était lieutenant-colonel à la tête du 1<sup>er</sup> bataillon d'infanterie légère (*Light Infantry*). Ce corps était composé des compagnies de flanc des bataillons de milice d'élite et incorporée. Les compagnies du capitaine Daly du 3<sup>e</sup> bataillon et celles du capitaine de Tonnancour du 1<sup>er</sup> bataillon étaient sous ses ordres<sup>39</sup>.

Le 28 octobre 1813, le major de brigade demanda à Charles-Michel de Salaberry d'envoyer deux compagnies du 2<sup>e</sup> bataillon pour continuer à occuper "the rear position formerly occupied by Lt. Col. Macdonell..."<sup>40</sup> La position de Macdonell était donc telle qu'inscrite par Lighthall sur la carte de Bouchette, là où étaient les deux derniers retranchements près du gué arrière<sup>41</sup>.

Par les divers récits, c'est évident que Macdonell n'est pas resté aux derniers retranchements. Au moment où les troupes canadiennes se plaçaient en position de combat, le lieutenant-colonel Macdonell "se transporta avec une partie de sa brigade légère de la 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> ligne à la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>de</sup>"<sup>42</sup>. Il était à la première ligne lorsque les Canadiens ont crié les Huzzas pour confondre l'ennemi. C'est à ce moment-là que de la première ligne, "il fit jouer les trompettes dans toutes les directions". Le combat se continua pendant quelque temps, puis à cause de l'arrivée de l'ennemi sur la rive droite, les trompettes sonnèrent l'avance pour effectuer quelques manoeuvres. Macdonell répondit à ce signal sonore en avançant "de la première et 2<sup>e</sup> ligne avec la compagnie du capt. Lévesque comme je crois et une autre"<sup>43</sup>. Mais ce signal n'était pas pour lui et il est retourné à sa position antérieure d'où selon d'ordre de Salaberry il devait voir à ce que la réserve empêche l'ennemi d'avancer sur la rive droite.

Macdonell fut donc très actif durant le combat en tant que commandant de la réserve, et ce, à la satisfaction de Salaberry qui en fit part à ses supérieurs. Mais Macdonell n'était pas commandant de front et était sous les ordres de Salaberry durant le combat. Il est par conséquent étonnant que Macdonell ait réussi à prendre tant de place dans l'historiographie de la bataille de la Châteauguay, car il y jouait un rôle subordonné. Malgré qu'il n'ait été nommé dans aucun des rapports officiels ou des ordres généraux de ce combat, il obtiendra néanmoins une médaille commémorant la bataille. C'est que Macdonell, homme ambitieux, obtiendra les faveurs de Prevost<sup>44</sup>.

Ainsi donc, toute allusion au fait que Macdonell ait commandé les forces canadiennes vient de la polémique de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et n'a aucun lien avec la réalité historique.

### 3. La présence ou l'absence de Prevost

Les honneurs d'une victoire reviennent de droit au commandant du rang le plus élevé chargé de l'action militaire concernée. La présence de Watteville et de Prevost sur le champ de bataille pouvait faire perdre à de Salaberry sa part des bénéfices que rapporterait cette victoire. L'aigreur de ce dernier contre les prétentions de Prevost nous a amenée à étudier le rôle du commandant en chef dans ce combat.

Deux lettres nous donnent quelques précisions sur la présence de Prevost. Celui-ci était parti de chez Baker l'avant-midi. Il arriva à la seconde ligne où se trouvait un passage à gué de la rivière Châteauguay; il y avait engagement d'avant-poste à une jetée de la rive opposée. Son aide de camp P. de Boucherville reçut l'ordre de se porter sur la première ligne, mais au même instant la nouvelle vint que l'ennemi était en pleine retraite et il resta alors auprès de Prevost. "La première ligne était spécialement commandée par mon compatriote et allié, colonel de Salaberry" écrivait de Boucherville<sup>45</sup>. Ainsi Prevost serait arrivé au moment du combat entre Daly et Purdy près de la rive, mais ne se serait pas rendu à l'abattis, un mille en avant du premier retranchement.

Le colonel de la Bruère qui dit avoir été "à environ un mille immédiatement en arrière du corps de Voltigeurs", alla annoncer à sir G. Prevost qui se trouvait à peu de distance derrière lui, que le colonel de Salaberry était engagé avec l'ennemi, et il revint aussitôt à son poste, d'où il se rendit "auprès du colonel de Salaberry *qui était à quelques arpents de moi* [l'italique est de nous], et après un entretien avec lui, il m' enjoignit de bien garder le passage de la rivière qui, en cet endroit était guéable et contre laquelle était appuyée notre gauche"<sup>46</sup>.

De ces deux lettres, nous constatons que Prevost arriva au premier retranchement alors que de Salaberry était auprès de ses troupes placées en potence à la suite du combat entre Daly et Purdy. Lorsque l'aide de camp (de Boucherville) reçut l'ordre de se porter à la première ligne (où était de Salaberry), il apprit que l'ennemi était en déroute et resta alors auprès de Prevost. Donc ni lui ni Prevost n'étaient présents à l'abattis au moment du combat.

Le journal de Louis de Watteville éclaire toute cette situation. Il a écrit le 26 octobre 1813:

Le Général Prevost est arrivé aux Fourches entre 11 heures et midi.

À 1 heure montés à cheval pour nous rendre aux avant-postes. En chemin reçu le rapport que nos postes étaient engagés avec l'ennemi depuis 11 heures. En conséquence, j'ai immédiatement pris le devant. Au moment de mon arrivée le feu avait cessé et les attaques de l'ennemi qu'il avait faites sur les deux côtés de la rivière, avaient été discontinuées.

Le lendemain il continua:

Dans la nuit y ai reçu du colonel de Salaberry le rapport sur les détails de l'action, lequel j'ai transmis au Général Prevost avec une lettre de ma part, dans laquelle je dis que le succès doit être tant à la bravoure des troupes, qu'à l'activité et au jugement déployé par le lieutenant-colonel de Salaberry en choisissant et en fortifiant en peu de jours la position<sup>47</sup>.

Il n'y a donc aucun doute que Prevost arriva sur le champ de bataille après le combat, et que de Watteville donna le mérite de la victoire à Charles-Michel de Salaberry.

Pourquoi le commandant des forces a-t-il voulu s'attribuer ce succès? Il est possible que suite à sa défaite humiliante à Sackett's Harbour, quelques mois plus tôt, Prevost ait trouvé dans le résultat du combat sur la Châteauguay le moyen de se revaloriser auprès des autorités et de la population. Une autre possibilité, c'est qu'en gonflant les effectifs de l'ennemi il pouvait justifier l'ampleur des mesures de défense par lesquelles avait été mobilisée une grande partie de la population mâle et donner une plus grande envergure au combat puisque "lui" y avait participé. Il semble avoir cherché par ce moyen à se gagner la reconnaissance des autorités militaires et celle de la population canadienne.

#### La victoire: retentissements et répercussions

#### D'après les manuscrits

La conscience d'une victoire gagnée n'est pas venue immédiatement après le combat. Après la bataille, de Salaberry attendait le retour de l'ennemi pour le lendemain. Mais la

patrouille de reconnaissance rapporta que l'armée américaine était retournée chez Spears à l'embouchure de la rivière aux Outardes<sup>48</sup>. Le lendemain matin, de Watteville écrivit à Prevost, "the general good conduct of the troops engaged cause the enemy to failing in this his first [l'italique est de nous] attempt upon our advanced Posts on the Châteauguay River"<sup>49</sup>. Lorsqu'il émit l'ordre général du 27 octobre, sir George Prevost ne mentionna pas le recul de l'ennemi car il savait qu'ils étaient chez Spears, mais leur retraite lui permettait de dire que l'attaque avait été contrecarrée avantageusement. Pour en augmenter la valeur, il ajouta que l'attaque s'était terminée avec le jour "par la défaite honteuse et complète de ses troupes [celles de ses ennemis]". La nouvelle de la victoire se répandit et l'exagération fit vite boule de neige.

Comme nous venons de voir, Prevost voulut s'approprier les mérites de ce succès militaire, mais il ne réussit guère à convaincre personne. Le major général de Watteville écrivit la lettre citée plus haut qui était tout à fait en faveur de Charles-Michel de Salaberry. Le même jour, de Watteville émit un ordre de brigade pour féliciter les troupes composant l'avance, et selon le désir du commandant des forces, il approuvait "the conduct of the several Corps engaged with the enemy in the affair of yesterday under the immediate command of lieut.-col. de Salaberry"<sup>50</sup>.

L'écho le plus intéressant des résultats de la bataille est sans contredit celui exprimé par le curé Boucher à Mgr Plessis. Le 28 octobre 1813, un de ses paroissiens arrivant du haut de la Châteauguay lui avait parlé des blessés, de Daly possiblement mort et avait mentionné que les Américains étaient "de 900 à mille"<sup>51</sup>. Huit jours plus tard, Boucher écrivait de nouveau à son évêque: "J'avais écrit à votre Grandeur que le nombre des ennemis qui avoient attaqué Châteauguay n'était que de neuf cents à mille... et voilà le combat devenu glorieux pour les Canadiens comme celui des Thermopile [sic] pour les Grecs, sans que je m'en doutasse." L'effet de l'ordre général de Prevost se faisait sentir: 7500 Américains. "Hourra! si cela est vrai, d'écrire Boucher. On fait ici monter à 250 le nombre de ceux qui leurs [sic] ont été tués et qui ont été jetés dans la rivière aux Canards ou aux Outardes ou que les sauvages ont dépouillés et mis par cordes dans les bois"<sup>52</sup>. Et voilà que par ouï-dire, un mythe était né!

Le 29 octobre 1813, de Salaberry écrivit à sa femme: "l'ennemi a commencé sa retraite hier. Je crois que nous avons sauvé Montréal pour cette année"<sup>53</sup>. Et il ajoutait: "Il est certain que nous avons combattu contre toute d'armée américaine. La perte a été considérable, beaucoup plus que nous le croyons [sic] quand je t'ai écrit"<sup>54</sup>. On a l'impression que de Salaberry se rendait compte que s'il ne participait pas à la valorisation de cette victoire, il allait en perdre le mérite. Il répondit aux éloges de son père en pleine euphorie, qu'il serait aussi très heureux si le commandant en chef ne tentait pas de lui soutirer au moins le mérite d'avoir fait son travail, et d'en donner les deux tiers à d'autres personnes<sup>55</sup>. Au début de novembre, il s'était plaint du traitement qu'on lui avait réservé au quartier général, ce qui n'avait qu'envenimé les relations déjà très tendues entre lui et sir G. Prevost.

L'ordre général de 27 octobre et les commentaires au sujet de la bataille n'ont paru dans la *Gazette de Québec* que le 4 novembre. On y faisait remarquer que c'était la première fois que la majorité des défenseurs "depuis le commandant jusqu'au dernier étaient des Canadiens". Le résultat de cette rencontre témoignait bien du "caractère antérieur du peuple, et du zèle qu'il a montré plusieurs fois pour la défense de son pays". Le nombre de morts dans le camp ennemi "est une preuve évidente que nous avons de bons officiers et de bons soldats". Le journal publia dans la même page une lettre non signée d'une personne qui revenait du camp du colonel de Salaberry. Cette lettre retient notre attention parce qu'elle décrit le colonel de Salaberry "comme un des premiers Officiers que nous ayons", et donne le crédit des travaux de défense au colonel Hughes ne laissant à de Salaberry que le choix de l'emplacement de l'abattis, et se termine en vantant sir George Prevost d'une manière à mettre Charles-Michel de Salaberry hors de lui:

Le Chevalier toujours actif et toujours vigilant s'est trouvé sur les lieux et a semblé couronner le grand oeuvre qui venait de s'opérer; sa conduite envers les Canadiens est celle d'un père envers ses enfants et sa présence parmi eux semble leur faire oublier les maux attachés au sort de la guerre.<sup>56</sup>

Quelles ont été les répercussions de l'attitude du commandant en chef? Elles sont difficiles à analyser, les sources n'étant pas

nombreuses. Cette attitude a-t-elle influencé la démission des capitaines Lévesque, Desbartzch et Papineau en décembre 1813<sup>57</sup>? et celle de Louis Juchereau-Duchesnay en janvier 1814<sup>58</sup>? C'est ce que de Salaberry laissa entendre<sup>59</sup>. Chose certaine, les militaires n'approuvaient pas les méthodes de Prevost; E. d'Auberville écrit à Charles-Michel de Salaberry le 26 mars 1814, le félicitant des remerciements reçus du parlement de la province mais ajoutait qu'il ne serait satisfait que lorsque les talents, les vertus et les services du lieutenant-colonel auraient été récompensés de la manière la plus digne "et qu'on dira unanimement qu'on a rendu justice au Héros de Châteauguay"<sup>60</sup>.

Notre héros, soldat fatigué et malade fut pour sa part convaincu à la fin de 1813, qu'il était temps de mettre un terme à une carrière exigeante et, apparemment, ne valant plus la peine d'être poursuivie. Il sentait la pression toujours plus grande du commandant en chef qui l'envoyait dans des randonnées de reconnaissance pénibles. Il pressentait dans ces ordres une espèce de revanche du gouverneur pour la gloire acquise sur la Châteauguay. En décembre, de Salaberry voulait quitter le service militaire. Ne pouvant obtenir un rang plus élevé, il préférait rester avec ce qu'il avait gagné d'honneur pour ne pas, par un revers de fortune, perdre en une seule journée tout ce qu'il avait acquis<sup>61</sup>. À la fin du mois de janvier 1814, alors qu'il souffrait beaucoup de rhumatisme et que la fatigue semblait le gagner, il désespérait de pouvoir être remarqué à Londres et d'obtenir ainsi les moyens de se retirer de l'armée avec certains bénéfices. Finalement le 30 janvier, il reçut les remerciements de la chambre d'assemblée du Bas-Canada<sup>62</sup>, ce qui fut pour lui une grande satisfaction: "I think the sequel pretty well shows that I am the only person who had any thing to do in the command in the action of Chateauguay"<sup>63</sup>. À ce moment-là, sentant qu'il avait fait sa part, il ne voulait plus que du repos "I want rest and a great deal of rest"<sup>64</sup>. Après certaines difficultés, il fut nommé en mars *Inspecting Field Officer* de la milice, grade que Prevost allait demander à Londres d'approuver<sup>65</sup>. Mais dans un rapport confidentiel daté du 13 mai 1814, Prevost écrivit que si de Watteville n'avait pas eu l'occasion de participer au combat sur la Châteauguay, c'était parce que de Salaberry était coupable de ne pas l'avoir averti ou d'avoir été pris par surprise<sup>66</sup>.

Comme nous l'avons vu, de Watteville n'avait aucun reproche à faire à de Salaberry. Ainsi, devant les Canadiens, Prevost semblait démontrer qu'il reconnaissait les mérites de Charles-Michel de Salaberry, alors qu'en réalité il lui retirait tout appui. De Salaberry apprit l'automne suivant que son poste d'*Inspecting Field Officer* n'avait pas été ratifié à Londres<sup>67</sup>. Il demanda alors au secrétaire militaire d'être placé sur la liste des retraités avec la demi-solde de son grade de lieutenant-colonel<sup>68</sup>.

Les retentissements de la victoire dans la population d'alors nous sont presque inconnus. Pour nous en donner une idée, nous ne disposons que de quelques commentaires qui nous sont parvenus à travers la correspondance privée.

Le curé Bruguier écrivit en revenant du champ de bataille: "nos Canadiens se sont comportés vaillamment, je les crois envoûtés tant qu'ils auront à leur tête le colonel de Salaberry"<sup>69</sup>. À Chambly, Hertel de Rouville apprit par oui-dire cinq jours plus tard, les détails de la bataille:

et alors comme disent nos gens d'icy autour, voyant que tout [sic] monde se battoit la gueule d'une chose qui m'intéressait tant... enfin mon cher ami, c'est une fureur, les anglais à la tête - notre colonel est un héros, c'est le meilleur officier au service d'Angleterre, c'est lui qui a sauvé la province &&& vous pensé [sic] bien mon cher cousin que tout [sic] ses propos me suffoquent [sic].<sup>70</sup>

À Beauport, M. de Salaberry père entend la proclamation du héros par beaucoup de monde autour de lui<sup>71</sup>. Bien sûr, dans la parenté il est naturel qu'on entende surtout parler du héros. À l'extérieur, on pense aussi aux soldats qui ont gagné cette victoire. À Québec, le 1<sup>er</sup> novembre, A. Cochran (un haut fonctionnaire) vante les Canadiens:

The whole of the troops engaged in this occasion on our side have been Canadians; the fact is that the Canadians were competent to defend their own soil [and] they have the courage to do it. Few creatures can bear more hardships with less refraing than a Canadian - none can render a more ready obedience to what is required of them - none will be more persevering in what he undertake -and none

are better calculated for the partisan warfare & bushfighting by which the progress of an enemy through that part of the country is to be checked than a Canadian farmer.<sup>72</sup>

À Montréal, Michael O' Sullivan rapporte qu'à son arrivée "l'on croyait assez généralement que de Watteville avait pris part au combat, mais à présent, je vous assure qu'il n'est personne qui soit de cette opinion. Le public est même indigné de l'injustice qui vous a été faite"<sup>73</sup>.

### Dans l'historiographie

Il y a déjà eu plusieurs historiens qui se sont intéressés à l'histoire de la bataille de la Châteauguay. Le premier et le seul récit fondamental est celui de l'adjudant Michael O' Sullivan. Le témoin oculaire signa son article le 3 novembre. Il fut publié le 9 novembre 1813 dans la *Gazette de Montréal*. O' Sullivan écrivit à Charles-Michel de Salaberry qu'il avait pris la plume "pour vous rendre la justice qui vous appartient"<sup>74</sup>. L'auteur a composé son texte en anglais et il semble trouver la traduction inadéquate car il conseille à de Salaberry de le lire en anglais. Son opinion y semble en effet beaucoup mieux exprimée; il écrit: "and it is but common justice to Col. De Salaberry to state that to him alone praise is due for the "admirable arrangement...", que le major général a ensuite approuvé<sup>75</sup>. Le texte loue de Salaberry, en mentionnant son courage, ses aptitudes, ses talents de commandant et son jugement perspicace. O' Sullivan termine son récit en disant qu'en repoussant l'ennemi, les Canadiens commandés par un Canadien avaient empêché Hampton de rejoindre Wilkinson, et qu'ils avaient ainsi tiré le Haut-Canada d'une situation précaire<sup>76</sup>.

Robert Christie a aussi écrit en 1818, un récit de la bataille de la Châteauguay, dans son histoire du Bas-Canada. Il reprit le texte d'O' Sullivan en modifiant quelques détails qu'il semble avoir tiré soit de la correspondance officielle, soit des témoignages de la famille de Salaberry. D'après lui, Prevost et de Watteville seraient arrivés ensemble à la fin de l'engagement pour être témoins des dispositions judicieuses et du succès de l'engagement du lieutenant-colonel de Salaberry et de ses braves compatriotes, "whose prowess on

the occasion called forth warmest encomiums of the Commander of the Forces and gave them a just claim to the disinterested and impartial applause of history"<sup>77</sup>.

Les récits subséquents se réfèrent tous plus ou moins à O' Sullivan et à Christie. Ce qui les différencie c'est d'abord une interprétation qui exprime les intérêts politiques de chaque époque, et ensuite le souci de rendre plus précis le déroulement de la bataille. Cette dernière raison est fort compréhensible, chaque auteur essayant, par le bon sens, de remplir les lacunes qui subsistaient dans le déroulement de la bataille; mais les documents manquaient à l'appui et les récits prirent une couleur d'interprétation pas toujours conforme à la réalité.

Pour notre premier historien, François-Xavier Garneau, le héros "était un officier expérimenté et doué d'un courage à toute épreuve". Il a donc mené ses troupes avec efficacité. Devant les contestations au sujet de l'importance du combat, vu le peu de morts et le petit nombre de soldats engagés, Garneau répond: "La victoire de Châteauguay sans être bien sanglante, vue [sic] le petit nombre des Canadiens, eut toutes les suites d'une grande bataille"<sup>78</sup>. Auchinleck, en 1862, s'appuyait sur le récit de Christie et se disait d'accord que de Salaberry et ses concitoyens méritaient les éloges reçus car alors "the bubble of Canadian conquest burst and evaporated, if not forever, at any rate for that war"<sup>79</sup>. En 1864, Coffin reprit le récit d'O' Sullivan, souligna avec emphase la bonne conduite morale des Canadiens et conclut qu'étant donné que de Salaberry était le seul à commander sur cette partie du terrain, lui seul méritait la gloire de cette victoire<sup>80</sup>.

Ainsi au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les interprétations tournaient donc autour de l'importance du combat comme fait historique. Charles-Michel de Salaberry était reconnu comme un soldat méritant par ses qualités la gloire de cette victoire. Ce ne fut pas le combat mais ses conséquences qui en firent une grande victoire. Malgré l'importance accordée au combat, il n'y eut aucune monographie sur le sujet avant 1889.

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les oppositions entre les groupes ethniques ont influencé les historiens dans leur interprétation. En 1889, dans son introduction à sa conférence sur la bataille, Lighthall exprimait assez bien le contexte de son époque, tout au moins, dans le comté de Huntingdon. Dans son texte il

donnait au mot "Canadian" une nouvelle signification, ne désignant plus seulement les Canadiens francophones, mais englobant tous les Canadiens, peu importe leurs origines. Il remarquait que c'était une époque où les écrits patriotiques étaient très en demande. Châteauguay avait été un fait historique important parce qu'il avait démontré que devant un danger commun, toutes les nationalités de ce pays s'étaient unies et s'étaient battues côte à côte pour défendre leurs foyers. Le but de l'auteur était de ne perdre aucune chance d'enseigner à la nouvelle génération une conception juste de la grandeur de l'héritage qui était le sien. On était à l'époque du gouvernement autonomiste de Mercier et de la rébellion de Riel. Par contre, son idée du héros dénotait une mentalité qui ne pouvait que créer des antagonismes: Charles-Michel de Salaberry de l'ancienne noblesse française était d'une catégorie d'hommes comme il n'y en avait plus en 1889: noble, brave, actif, intrépide et soldat de nature. C'était en soi, un jugement sur les francophones de son temps. De plus, Lighthall créait des prototypes: de Salaberry était un officier costaud et vigoureux, habillé de gris foncé, se précipitant d'un endroit à l'autre pour donner des ordres; l'ennemi était esclavagiste, vieux, impétueux, alcoolique, de stature imposante, révolutionnaire, impatient et orgueilleux. Toujours selon cet auteur, la bataille de la Châteauguay avait été gagnée par la ruse et le choix perspicace des positions par de Salaberry, mais les mérites de la victoire revenaient à tous les soldats, français, anglais, écossais, irlandais ou amérindiens, unis pour la défense de la nation<sup>81</sup>.

Tous n'étaient pas d'accord avec cette interprétation et une longue polémique s'engagea entre Benjamin Sulte représentant l'opinion francophone, et Robert Sellar représentant l'opinion anglophone. Benjamin Sulte rejetait la multiplicité des nationalités présentes au combat, voyant dans cette attitude une façon d'enlever aux Canadiens français une victoire qui leur revenait. Toujours selon Sulte, Macdonell n'était pas à l'abattis mais plutôt en charge de la réserve aux troisième et quatrième retranchements. Sellar rétorqua que de Salaberry était absent au début de la bataille et que de toute manière seuls les hommes de Macdonell s'étaient battus, puisqu'il n'y avait pas eu de morts du côté de l'abattis (ce qui est faux)<sup>82</sup>.

En 1899, dans *La bataille de Châteauguay*, Sulte reprit en détails l'événement historique et donna tous les torts et défauts à de Watteville et à Prevost qui, d'après lui, avaient cherché à recueillir les honneurs de toutes les batailles. Il finit par dire que le combat était d'autant plus glorieux pour les Canadiens, qu'il n'y avait pas eu d'armée pour les soutenir comme auraient dû commander les autorités militaires, et que de Salaberry avait su faire "la guerre savamment avec des petits moyens"<sup>83</sup>.

Sellar attendit jusqu'en 1913, centenaire de l'événement, pour écrire sa version de la bataille de la Châteauguay. Selon lui, le crédit de l'aménagement du champ de bataille revient à de Watteville. De nouveau, il affirme que les hommes de Macdonell étaient des *Glengarry*. Il infirmait tout ce qui accordait le moindre crédit aux Canadiens français. Afin de minimiser la portée de la bataille de la Châteauguay, il poursuit dans la même publication avec cet autre texte: "Chrysler the decisive Battle of the War of 1812"<sup>84</sup>.

L'opinion de Sellar n'était pas celle de tous les Canadiens anglais. En 1913, William Wood publia dans la collection *Canada and its Provinces*, son *Canada in the War of 1812* dans lequel il accordait à de Salaberry les mérites du bon soldat et vit la bataille de la Châteauguay comme une victoire gagnée par les Canadiens français. Cruikshank dans son "Record of the Services of Canadian Regiments in the War of 1812" évita tout commentaire personnel sur la bataille. Mais, il cita au long l'ordre général du 26 mars 1814, dans lequel de Salaberry plus particulièrement, les officiers sous son commandement et les Canadiens sont félicités par le prince régent pour leurs services distingués et leurs mérites<sup>85</sup>.

Pour Thomas Chapais, la victoire de la Châteauguay était une victoire canadienne-française. On dirait qu'il s'adresse à Sellar et à ceux qui pensent comme lui lorsqu'il dit:

Elle est bien à nous et personne ne peut nous la ravir... Châteauguay, c'était notre réponse aux imputations de Craig, de Ryland et de Sewell. Châteauguay, c'était notre vengeance. Châteauguay, c'était l'affirmation de notre indéniable loyalisme et de notre patriotisme ardent. Châteauguay, c'était l'illustration héroïque de la mentalité nationale...

Salaberry et ses braves donnaient aux armes anglaises la gloire peu banale d'une victoire française.<sup>86</sup>

Après 1960, les héros traditionnels ont perdu leurs apparâts dans l'historiographie. De Salaberry est perçu comme un bon soldat. Ce qui est retenu de Châteauguay par les historiens canadiens-anglais, c'est l'interprétation de Lighthall mais, exprimée plus vaguement. Hitsman dit: "Undoubtedly the most important thing to note about the Battle of Châteauguay is that all the successful defenders were Canadians whether they were English-speaking or French-speaking"<sup>87</sup>. Victor Suthren, le dernier à écrire une monographie de la bataille, nous montre un de Salaberry officier consciencieux et efficace qui a mené à la victoire un groupe multiculturel. Ces Canadiens d'origines diverses, même s'ils étaient souvent en conflit, ont démontré que devant la menace à l'indépendance du pays, ils ont fait front commun. Ces héros, car il met côte à côte de Salaberry et Macdonell, sont des hommes qui ont réussi sur le plan carrière et sur le plan social; de Salaberry après une carrière militaire couronnée par sa nomination comme compagnon du Bain a reçu les honneurs politiques; Macdonell, après une pareille carrière, aussi couronnée par le titre de compagnon du Bain, a été admis, par un mariage avantageux, dans les rangs la noblesse anglaise.

L'importance du héros varie selon les époques. Au début, le héros était reconnu par ses compatriotes mais repoussé par l'autorité. Cette dernière fut amenée, par nécessité politique, à le reconnaître publiquement, même si elle ne lui accorda jamais les titres de reconnaissance militaire qu'il réclamait.

Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, le héros n'a pas été perçu isolément mais avec ses troupes, les Canadiens. Il était un officier expérimenté, courageux, intrépide qui possédait la confiance de ses hommes, mais la victoire était redevable à tous les Canadiens et l'on voulait dire ici Canadiens français. Au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, les conflits anglais-français se répercutèrent dans l'illustration littéraire du héros. Chez les anglophones, du héros épique à la Lighthall, on passa au rejet complet de Charles-Michel de Salaberry pour le remplacer par un héros anglophone, soit Macdonell, soit de Watteville. Selon l'interprétation opposée, de Salaberry était perçu comme le héros vaillant qui travaillait isolément et qui se débrouillait avec peu de moyens, mais qui réussit néanmoins avec grand succès à sauver les siens, là où ses supérieurs par manque de courage n'osaient pas s'impliquer. Durant cette période, le héros était le chef au-dessus de ses troupes qui le suivaient, convaincues de sa supériorité et de sa mission. Après la première guerre mondiale, la mentalité a changé et le héros devint le prototype de tous les combattants; ce ne fut plus le Salaberry de l'ancienne noblesse, ce fut le Canadien français qui parmi les siens démontra la valeur de sa race. Puis dans les années soixante, l'image du héros a été oblitérée par la perception d'une image d'un corps de milice composé d'anglophones et de francophones défendant côte à côte leur pays. Finalement, aujourd'hui, le héros est considéré comme un homme qui a réussi dans sa carrière et dans la société; sa victoire est due à une collaboration fructueuse des parties diverses contre un même ennemi. Il n'y a donc plus de héros, il y a des héros.

## LES RÉCOMPENSES

### Manières de récompenser

Une action d'éclat telle que la bataille de la Châteauguay amène les gouvernements à récompenser les soldats victorieux. De tout temps, les succès militaires ont été récompensés par des reconnaissances, soit en honneur, soit en argent et bien souvent les deux. Les gratifications sont accordées dans un but politique avoué: encourager la participation à l'effort militaire et démontrer la "reconnaissance" d'un gouvernement. Au Bas-Canada, elles prirent parfois la forme de dons de terre, le gouvernement colonial tentant ainsi d'établir sur la frontière une population qui avait reçu un entraînement militaire et qui avait démontré sa loyauté envers le roi; il en profitera aussi pour coloniser des terres vierges.

Les félicitations et les remerciements ont d'abord été, le 27 octobre 1813, décernés aux principaux officiers de milice, aux corps de miliciens ainsi qu'au régiment des *Fencibles* canadiens. Dans l'ordre général au sujet du combat, le gouverneur se fit "un devoir et un plaisir de payer le tribut d'éloges qui est si justement dû au Maj. Gen. de Watteville[...], aux Lt. Colonel de Salaberry[...] et à tous les officiers et guerriers engagés avec l'ennemi"<sup>1</sup>. Le 24 décembre suivant, le commandant en chef des forces britanniques, le duc d'York, envoya ses félicitations mais avec beaucoup de circonspection, après avoir reçu le rapport de Prevost du 30 octobre 1813; elles étaient adressées très généralement à tous les officiers et à tous les hommes des troupes régulières et de la milice en action lors du combat<sup>2</sup>.

Il promit de soumettre le rapport à la considération du prince régent qui félicita les "officiers et hommes qui composaient le détachement de troupes opposées à l'armée du général Hampton"<sup>3</sup>. Cette lettre ne fut publiée qu'en mars 1814. Le prince y admettait être rassuré quant à la loyauté des Canadiens:

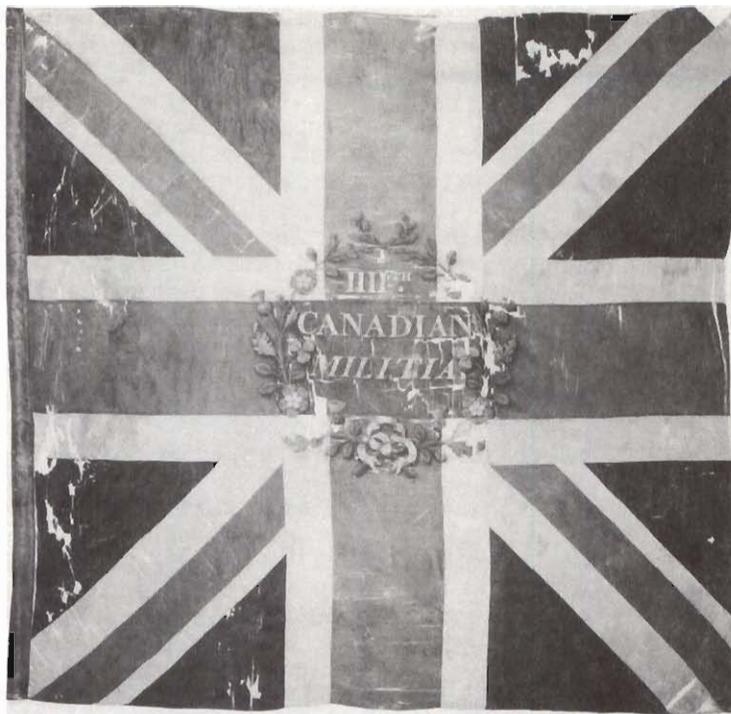
Son Altesse Royale voit avec un plaisir particulier que les Sujets Canadiens de Sa Majesté ont eu enfin l'occasion (que Son Altesse Royale désirait depuis longtemps

leur être procurée) de refuter par leurs propres glorieux efforts pour la défense de leur Pays, les accusations calomnieuses de désaffectation et de déloyauté que l'Ennemi avoit avancées avant sa première Invasion de la Province.<sup>4</sup>

Charles-Michel de Salaberry apprécia d'être remarqué "en particulier" dans cette lettre. Mais il nota qu'on y promettait d'envoyer des drapeaux aux bataillons de milice d'élite et incorporée, sans que les Voltigeurs n'y soient mentionnés. "Moreover, ajoute-t-il, I begin to suspect that the pretended letter from Lord Bathurst [celle du 27 décembre 1813 qui transmettait les compliments du régent] is not the genuine one, and that it has been given to the Governor himself and to Gen<sup>l</sup> Watteville[...]"<sup>5</sup> Il était convaincu que cette lettre avait été modifiée pour ne pas froisser les Canadiens et les témoins de la bataille, mais en fait ni Prevost, ni de Watteville n'y étaient nommés, et le reste de la lettre concernait le Haut-Canada et l'envoi de troupes<sup>6</sup>.

Les bataillons de milice d'élite et incorporée reçurent des drapeaux... après leur démobilisation, sept ans après le combat. Les drapeaux ont été remis en 1820 aux officiers qui étaient de l'état-major des bataillons à la fin de la guerre, mais pas nécessairement présents à Châteauguay. Les Voltigeurs n'ont pas reçu de drapeau; Prevost demanda une récompense pour leurs services seulement après le départ de Charles-Michel de Salaberry comme commandant du corps. Le 29 juillet 1814, Prevost demanda à Bathurst que les officiers de ce corps soient placés sur le rôle des demi-soldes après leur service, comme l'avaient été les corps provinciaux après la guerre de l'indépendance américaine<sup>7</sup>. À ce moment-là, les principaux officiers de la bataille de la Châteauguay avaient déjà démissionné.

Le Conseil législatif offrit aux officiers des Voltigeurs et de la milice d'élite et incorporée un cadeau de 80 jours de salaire en sus de leur solde normale à la fin de la guerre<sup>8</sup>, pour les remercier de leurs services, mais



29 Drapeaux reçus en 1820. (Coll. Parcs Canada.)

aussi probablement pour les aider à se réadapter à la vie civile et pour rembourser en partie les dépenses qu'ils avaient faites pour la cause militaire.

L'octroi de médailles pour récompenser les officiers victorieux sur des champs de bataille est une institution qui date de 1811-1812. La médaille en or portait alors une inscription nommant le lieu du combat victorieux et elle était décernée aux officiers commandant un régiment; elle commémorait leurs services en général. Cette récompense avait d'abord été conçue pour les officiers servant en Espagne. Mais à la suite des succès britanniques en Amérique du Nord, elle y a aussi été distribuée<sup>9</sup>. De Salaberry et Macdonell en reçurent une chacun pour le combat victorieux sur la Châteauguay.

En 1847, la politique d'octroi de médailles fut changée. Les soldats eurent droit eux aussi à cette marque de reconnaissance pour leurs services. On avisa donc les soldats, les miliciens et les Amérindiens qui avaient servi dans les combats de Détroit, Châteauguay et Chrysler's Farm de réclamer la médaille qui leur était due<sup>10</sup>. Deux cent quarante-sept vétérans de la bataille de la Châteauguay en ont fait la demande, sans compter les Amérindiens<sup>11</sup>. Nous avons trouvé que sept de ces derniers en avaient reçu une; leur admissibilité à cette récompense ne fait donc pas de doute<sup>12</sup>; au mois de mai 1850, 30 miliciens n'étaient pas venus chercher leur médaille<sup>13</sup>, et en 1879 il en restait encore 17<sup>14</sup>. À la fin du siècle, des collectionneurs<sup>15</sup> ont obtenu du magasin du ministère de la Défense les médailles non réclamées. Ils s'engageaient par écrit à retourner les médailles au ministère si elles leur étaient demandées.

Comme les drapeaux, les médailles sont venues trop tard pour que le plus grand nombre des miliciens concernés puissent en être gratifiés. Cette reconnaissance, plus politique qu'honorifique, illustre le souci du gouvernement britannique d'encourager les miliciens, ou du moins de bien disposer la population à défendre le pays en cas d'application sur le territoire canadien, de la nouvelle philosophie politique américaine du "Manifest Destiny"<sup>16</sup>.

La milice sédentaire n'eut droit à aucune récompense, et elle dut se contenter des félicitations dans les ordres généraux.

## Récompenses pour C.-M. de Salaberry

Charles-Michel de Salaberry espéra retirer de la victoire sur la Châteauguay, des bénéfices professionnels. Comme nous l'avons vu précédemment, il obtint sans difficulté la reconnaissance de son supérieur immédiat et de ses collègues. Il fut apprécié et glorifié par la population. Mais, la seule personne ayant le pouvoir entre les mains, le commandant en chef, tenta de lui usurper les récompenses professionnelles. Et comme le commandant en chef était aussi le gouverneur du pays, l'Assemblée législative et le Conseil législatif, par peur de lui déplaire, mirent beaucoup de temps à remercier Salaberry pour le service rendu à la patrie. La première lui exprima sa reconnaissance le 25 janvier 1814, et le second, le 2 février 1814<sup>17</sup>.

Entre-temps, plusieurs narrations du combat étaient parvenues en Angleterre. Les rapports négatifs de Prevost et ceux positifs de Salaberry, de son père et de ses amis parvinrent au prince régent qui envoya, le 27 décembre 1813, des félicitations qui ne furent publiées à Montréal qu'en mars 1814<sup>18</sup>.

Les félicitations, la renommée grandissante du héros, la démission de plusieurs officiers de milice en janvier 1814<sup>19</sup>, les démarches de Salaberry pour prendre sa retraite ont-elles influencé Prevost pour qu'il offre un poste d'*Inspecting Field Officer of Militia* à Salaberry au début de mars 1814<sup>20</sup>? Est-ce aussi ces circonstances "politiques" qui lui firent recommander Salaberry pour l'obtention d'une médaille en or commémorant la bataille de la Châteauguay<sup>21</sup>? Nous le croyons. Car, si d'une part une lettre officielle recommanda Salaberry, d'autre part il y en eut toujours une "confidentielle" le dénigrant peu de temps après<sup>22</sup>. Salaberry se méfiait de Prevost à juste titre.

Au premier abord, le poste d'*Inspecting Field Officer* parut à Salaberry, comme la promotion désirée. Mais, comme il le disait, "avec moi, il y a toujours une anicroche"<sup>23</sup>. La nomination devait être ratifiée à Londres...elle ne le fut pas sous prétexte que le nombre de postes pour ce grade était suffisant en Amérique. Il n'empêche que Salaberry a exercé ces fonctions jusqu'à la fin de la guerre. Avec l'annonce de la non-ratification de sa nomination, Salaberry apprit qu'on lui accordait son grade de lieutenant-colonel de régiment<sup>24</sup>. Il remit alors sa démission<sup>25</sup> qui



30 Médaille commémorant la bataille de la Châteauguay. (Coll. Parcs Canada.)

fut interceptée par le duc de Kent<sup>26</sup>, lequel sachant que la guerre tirait à sa fin, voulut lui faire profiter des avantages (demi-solde et bénéfices divers) de ne point quitter son poste avant la paix venue.

Charles-Michel de Salaberry obtint donc le grade recherché après bien des démarches et grâce à l'appui de son ami le duc de Kent, car le commandant en chef en Amérique ne fit rien pour l'aider. Lorsque Salaberry reçut la médaille commémorative de la bataille de la Châteauguay en 1816<sup>27</sup> Prevost n'était plus là pour lui nuire. L'année suivante, en 1817, il fut nommé compagnon du Bain, ordre qui soulignait le mérite militaire<sup>28</sup>. Le gouverneur Sherbrooke lui demanda, cette même année, un état de ses services militaires afin de lui obtenir un siège au Conseil législatif du Bas-Canada, ce qui fut fait le 14 décembre 1818<sup>29</sup>. Salaberry y fut présenté le 19 février 1819<sup>30</sup>.

Au moment où il fut nommé *Inspecting Field Officer*, le héros des Voltigeurs abandonna le commandement de ce corps qu'il avait levé et formé avec la rigueur d'un régiment régulier. Comme bien d'autres, il avait espéré voir les Voltigeurs devenir des réguliers. À la fin de 1813, cette possibilité s'estompa et comme il désirait obtenir une promotion régimentaire, il préféra vendre son poste de commandant du corps des Voltigeurs. Le major George Herriot l'acheta et lui succéda<sup>31</sup>.

C'est avec un profond regret que Salaberry quitta les Voltigeurs, mais il était tout de même heureux de changer de régime de vie quand il pensait à toutes les difficultés rencontrées et à quel point sa santé avait été atteinte durant le temps qu'il fut commandant de ce corps. Ses officiers proposèrent de lui offrir en guise de remerciement, une épée ou une pièce d'argenterie. Salaberry choisit



31 Charles-Michel de Salaberry. Il porte la médaille de la Châteauguay et celle de l'ordre du Bain. (Château de Ramesay.)

l'argenterie; si c'était l'offre d'un roi, disait-il, il aurait pris l'épée, mais de la part des Voltigeurs, il préférerait la terrine, laquelle avait plus de chance de passer à la postérité. Cette pièce d'argenterie, introuvable aujourd'hui, portait l'inscription anglaise suivante rédigée par le père du héros<sup>32</sup>:

To Lt colonel Charles de Salaberry by the officers of the Canadian Voltigeurs As a Token of their Personal esteem for his private character as a proof of their gratitude for his spirit of justice and correct discipline while Lieutenant-colonel commanding their corp

and

As a feeble testimony of the high sense which they entertain of the coolness and intrepidity so often displayed by him in the field more particularly in the action of the 26<sup>th</sup> of October 1813, at Châteauguay.

Nous savons que les Voltigeurs et les miliciens de la milice d'élite et incorporée ont eu des terres en récompense de leurs services. Bien d'autres militaires y eurent droit aussi. Cela paraîtra très surprenant, mais Charles-Michel de Salaberry n'en a pas reçu! Pourtant la Chambre d'assemblée en avait demandé une pour lui au prince régent, en 1815, pour avoir repoussé l'armée américaine, "déconcertant par là les plans de l'Ennemi, diminuant son assurance et assurant le Salut de cette Province". La Chambre voulait par cette marque de considération "exciter à l'avenir l'émulation de nos Compatriotes pour la défense de cette Province"<sup>33</sup>. En 1868, les héritiers du héros de la Châteauguay demandent toujours la récompense recommandée par l'Assemblée en 1815<sup>34</sup>.

Ainsi, Charles-Michel de Salaberry obtint la reconnaissance de son efficacité professionnelle par de nombreuses personnes dont son supérieur immédiat, mais pas par le commandant des forces en Amérique qui avait le pouvoir de son côté. Les récompenses qu'il a reçues nous semblent être des gestes politiques, plutôt qu'une simple reconnaissance. Salaberry obtint, malgré tout, ce qu'il semble avoir désiré le plus: un grade de lieutenant-colonel de régiment et pouvoir demeurer au pays, c'est-à-dire à Chambly.

#### Les dons de terres

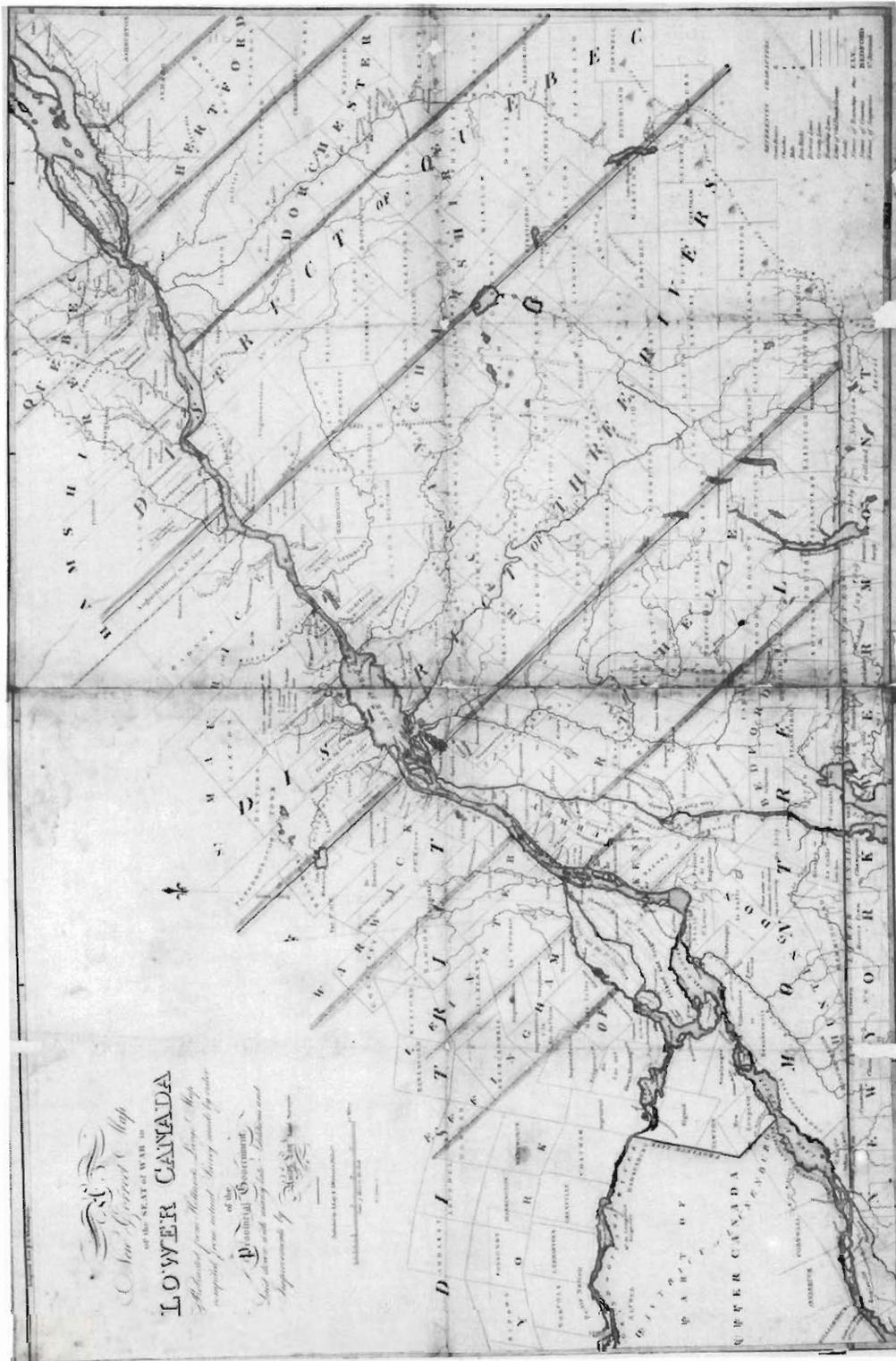
Dès 1812, Prevost avait annoncé aux Voltigeurs qu'ils auraient droit à 50 arpents de terre de la couronne après leur service militaire<sup>35</sup>. Lorsqu'il demanda au gouvernement anglais de sanctionner ce don, il fit face à une certaine réticence, mais il obtint tout de même son consentement après avoir expliqué que les terres du canton de Sherrington qu'il avait l'intention d'attribuer n'étaient pas très bonnes. De plus, il ajoutait l'argument qui fit certainement bon poids, la nécessité de peupler de sujets loyaux une frontière trop longue à fortifier. Bathurst avertit Prevost qu'il ne faudrait pas que ce genre de don devienne une habitude<sup>36</sup>. C'est seulement en décembre 1814, que le Conseil exécutif sut qu'il pouvait donner des terres aux Voltigeurs dans le canton de Sherrington<sup>37</sup>.

Après la guerre, le gouvernement décida d'accorder les terres aux miliciens dans Grantham au lieu de Sherrington. Ce change-

Tableau 28. Rapport sur les terres de la couronne octroyées chaque année entre le 31 décembre 1823 et le 31 décembre 1833 inclusivement. (Traduction.)

Année	Nombre d'acres aux loyalistes du H.-C.	Nombre d'acres aux miliciens ayant fait une demande	Nombre d'acres aux soldats démobilisés et retraités	Nombre d'acres aux officiers	Nombre d'acres n'entrant pas dans les catégories précédentes	Conditions d'octroi de la majorité des terres
1824		51 810		4 100	34 859	
1825		32 620		1 000	16 274	<b>Conditions imposées aux colons:</b> Déboiser 20 pi de route sur leur terrain dans les 90 jours
1826		3 525	5 500		48 224	<b>Conditions imposées aux militaires et miliciens:</b> Dans un délai de 3 ans, déboiser et cultiver 4 acres de leur terre et y construire une maison.
1827		7 460	6 300	800	38 378	
1828		7 300		4 504	9 036	
1829		3 200			5 282	
1830		81 425		2 000	10 670	
1831		8 700			8 500	
1832		9 616			3 100	
1833		2 700				
Total		<u>208 356</u>	<u>11 800</u>	<u>12 404</u>	<u>174 323</u>	

(Archives nationales du Québec à Québec, QBC 15-33, n<sup>o</sup> 1026.)



32 Carte du Bas-Canada en 1814. (Archives publiques Canada.)

ment vint probablement de l'accueil favorable accordé au projet du lieutenant-colonel Deschambault, lequel proposait de fonder un établissement militaire à l'intersection du chemin Craig et de la rivière Saint-François, où les terres seraient accordées aux militaires réguliers démobilisés qui voudraient rester au pays<sup>38</sup>. Le plan intéressa les gouvernements mais, au lieu d'y établir des soldats réguliers, on accorda d'abord les terres aux Voltigeurs canadiens, aux soldats du *Glengarry Light Infantry* et du *Frontier Light Infantry*<sup>39</sup>. Plus tard, les militaires de différents régiments réguliers ont aussi obtenu des terres à cet endroit déjà appelé Drummondville en 1816<sup>40</sup>. En 1816, le lieutenant-colonel G. Herriot des Voltigeurs fut nommé pour diriger l'établissement de cette nouvelle colonie. Aidé du capitaine Adhémar, il contribua beaucoup à la fondation de Drummondville autant par son travail que par des déboursés personnels<sup>41</sup>.

Nous avons trouvé peu de documentation sur cet établissement militaire et nous ne savons pas si les militaires et miliciens des corps ci-haut mentionnés ont eu à remplir les mêmes conditions que ceux de la milice d'élite et incorporée. En effet, en 1818, le prince régent ordonna que des terres soient accordées aux miliciens des corps de milice d'élite et incorporée<sup>42</sup>. Après plusieurs démarches, les autres corps de milice qui avaient été incorporés tels le *Provincial Artillery*, le *Corps of Artillery Drivers* et le *Provincial Dragoons*, eurent droit à la même récompense. Seuls les miliciens de la milice sédentaire en ont été exclus. Il fut entendu que la superficie de terre allouée à chacun selon son rang serait comme suit:

- lieutenant-colonel	1200 acres
- capitaine	800 acres
- sergent	200 acres
- major	800 acres
- subalterne	500 acres
- soldat	100 acres

La tenure fut en franc et commun soccage et les réserves du clergé allaient être disposées comme d'habitude en attendant d'obtenir la permission de les mettre à part pour ne pas empêcher les gens de s'établir les uns à côté des autres<sup>43</sup>. Au début, on avait pensé délimiter une étendue de terrain dans chaque district pour les donner aux miliciens. Mais en janvier 1820, le Conseil exécutif préféra donner libre choix du terrain sur les terres de la couronne<sup>44</sup>.

Il y avait plusieurs conditions à remplir avant de devenir propriétaire de la terre reçue en récompense. Il fallait d'abord obtenir un certificat de localisation qui donnait droit à un établissement. Pour l'obtenir, il fallait faire une demande par écrit en inscrivant le nom du corps auquel le milicien avait appartenu, accompagné d'un certificat tel le billet de démobilisation ou d'une recommandation d'un des officiers du corps. Lorsqu'il recevait son billet de localisation, le milicien avait trois ans pour travailler ou cultiver quatre acres de terre et y construire une maison ou une cabane. Après preuve de cet établissement, il pouvait demander la "Patente" (titre) pour son terrain. Le terrain ne pouvait être vendu sans les titres. Les coûts pour obtenir la terre étaient de 15s 6d pour la requête, de 17s 6d pour le certificat de localisation et de 3£ 6s 8d pour chaque mille acres (ou un montant proportionnel) pour les titres; les frais d'arpentage des subdivisions étaient d'environ 5 £ les 1000 acres<sup>45</sup>.

Au début, les miliciens de la milice d'élite et incorporée et de la milice sédentaire furent dirigés vers les cantons de l'est, c'est-à-dire plus particulièrement Weedon, Dudswell, Ham, Chester, Wolfstown, Ireland, Halifax, Inverness, Leeds, Tring, Broughton, Jersey et Shenley<sup>46</sup>. En 1829, sept autres cantons leur furent ouverts: Cranbourne, Warwick, Brandon, Caxton, Harton, Kilkenny, Stanfold<sup>47</sup>. Graduellement, on accorda des terrains dans tous les cantons.

Dans un relevé de 1818, J. Bouchette estima à 377 000 le nombre d'acres disponibles dans les cantons autour de la fourche des chemins Craig's et Dudswell dans le canton d'Ireland<sup>48</sup>. Par un relevé des billets de localisation inscrits et des rapports des agents du gouvernement, il y aurait eu 208 356 acres accordées à des miliciens entre 1824 et 1833 inclusivement. Pour la même période 174 323 acres ont été octroyées à des non-militaires. Chez les militaires réguliers, les officiers ont reçu 12 404 acres et les soldats 11 800 acres, pour un total de 24 204 acres. D'après ce document les miliciens ont donc reçu la majorité des terrains alloués<sup>49</sup>. Entre 1817 et 1823, 63 600 acres avaient déjà été accordées aux miliciens<sup>50</sup>. Pour évaluer l'importance de ces octrois sur le mouvement démographique, il faudrait connaître le nombre de personnes qui se sont partagées ces acres de terrain. De plus, le billet de localisation indiquait

Know all Men by these Presents, that

*John Stewart* of the *County of York* in the *Province of Canada*, *Ontario*

have nominated, constituted and appointed, and by these presents do nominate, constitute and appoint

*Edward Justice* of the *Town* of *Braceville* in the *said counties* - *District*, and Province aforesaid, *by my*

true and lawful Attorney for *me*, and in and with *my* name to ask, demand, and receive from Her Majesty's Commissioner of Crown Lands for the said Province, *all the* Land Scrip to which *I am entitled*

*my services during the late war with the United States as Private in Captain Johnson's Company of Voltiguers*

and on receipt of the said Scrip, or of any part thereof, respectively, to give receipts and acquittances for the same, and to sign, seal and execute such writing or writings as shall be requisite in that behalf, and further to do and perform all things necessary to be done in and about the execution of these presents, as *I* might have done if personally present; *I* hereby ratifying, confirming and allowing, and promising and agreeing at all times, and from time to time, to ratify, confirm and allow all and whatsoever *my* said Attorney shall lawfully do or cause to be done, by virtue of these presents.

In witness whereof, *I* the above named *John Stewart*

have hereunto set *my* hand and seal, this *fifteenth* day of *February* in the year of our Lord one thousand eight hundred and ~~forty~~ *fifty* at *Braceville C. B.*

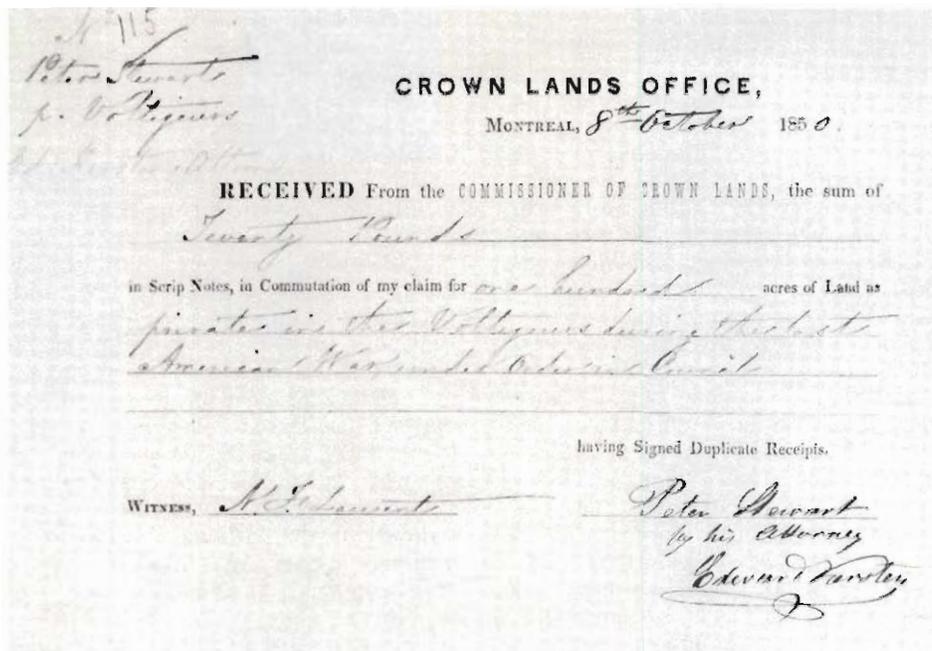
Signed, sealed and delivered in presence of *John Stewart*

*Amasa Skinner*  
*W. J. W. W. W.*

*This done and signed at the town of Braceville C. B. on the fifteenth day of February one thousand eight hundred and fifty delivered in original and copy to him in presence of the witness.*

*A. Richards*  
*Notary Public for*  
*that part of Canada*  
*formerly upper Canada*





33 Un scrip. (Archives nationales du Québec à Québec.)

seulement l'octroi du terrain par le gouvernement et non pas que les miliciens aient profité de cette récompense. Il faudrait trouver le nombre de titres de propriété qui ont été distribués pour savoir combien ont effectivement reçu des terres. Bouchette écrivit pour le gouverneur qu'un total de 92 141 acres sur 314 417 acres octroyées à la milice incorporée ont été enregistrées au bureau des brevets de propriété (patente)<sup>51</sup>.

D'après ces relevés, il y aurait donc eu 271 956 acres octroyées aux miliciens entre 1817 et 1833. Vassal de Monviel avait calculé qu'il faudrait un total de 1 424 900 acres pour récompenser tous les miliciens admissibles. Le nombre d'acres octroyées jusqu'en 1834 est comparativement peu élevé. Vassal de Monviel s'y attendait: "je suis plus que certain qu'il n'y aura peut-être pas la vingtième partie de ce nombre qui se présentera pour prendre des terres"<sup>52</sup>.

Les demandes ont dû être insatisfaisantes pour le gouvernement qui par la colonisation des cantons aurait voulu alléger les seigneuries de leur surplus de population et remédier en partie aux problèmes économiques créés par le déclin de l'agriculture et du commerce des fourrures. Les réponses à la première annonce

publiée en 1822 n'approchant pas les objectifs visés, le gouvernement en publia une nouvelle en 1829 rappelant aux miliciens que la récompense promise était toujours disponible. Le délai pour la réclamer voulait être du 24 juin 1829 au 1<sup>er</sup> août 1831, mais à cause d'une erreur de frappe on publia l'année 1830. Le nombre de réclamations étant de nouveau loin de l'objectif visé, le gouvernement modifia un peu sa façon de procéder en 1838: il accorda un octroi de terre ou un scrip (sur lequel nous reviendrons). En 1844, la gouvernement du Canada-Uni relança la politique de récompense aux miliciens, les réclamations devant se faire entre le 1<sup>er</sup> mars 1844 et le 1<sup>er</sup> mars 1845<sup>53</sup>. Il y eut d'autres proclamations mais, nous n'avons pas étendu notre recherche passé 1851, date limite du premier groupe de cette volumineuse documentation. La nécessité de revenir continuellement sur cette politique indique son peu de succès.

En 1835, un comité de la Chambre avait été formé pour étudier la question des octrois aux miliciens. On constata que ce système de colonisation était un échec total parce que ceux qui avaient conçu ce projet n'avaient pas prévu les difficultés de construire une maison et de cultiver un champ en pleine forêt, loin

de la civilisation dans des lieux où il n'y avait pas de chemin et où il était presque impossible d'arpenter un terrain<sup>54</sup>.

En effet, le milicien qui réclamait sa récompense rencontrait de si nombreuses difficultés, dont des dépenses élevées, qu'il se décourageait avant d'atteindre le but. Comme la plupart ne savaient ni écrire ni lire, il leur fallait au départ passer par un intermédiaire pour faire leur demande. Quelques-uns se sont rendus en personne à divers bureaux où on leur conseillait de se prendre un agent car les demandes orales n'étaient pas acceptées. Les agents ont surtout été des notaires mais plusieurs officiers de milice ont accepté d'écrire pour les miliciens, de même que quelques curés. Comme les démarches étaient souvent longues et assez complexes, les honoraires d'un agent pouvaient être considérables. Nous avons déjà mentionné les coûts pour la réclamation, pour le billet de placement (ou de localisation) et pour les titres. Ajoutons ceux du transport pour aller voir ce terrain avant de le réclamer, ensuite le transport et le déménagement d'une famille dans un endroit où bien souvent il n'y avait même pas un sentier, les voyages nécessités pour les achats d'outils, de nourriture et d'objets divers pour établir une famille sur une terre éloignée de toute civilisation. Les personnes qui auraient accepté de s'éloigner non seulement de leur famille et de leurs amis, mais aussi de la société, étaient pour la plupart trop pauvres pour faire face aux dépenses essentielles à un nouvel aménagement. Puisqu'on n'accordait que trois ans après l'envoi d'un billet de placement pour défricher quatre acres et y construire une maison, le milicien qui était seul devait engager de l'aide. Le terrain devait être arpenté par le gouvernement, mais souvent il ne l'était pas et l'arpentage devenait une dépense de plus pour le milicien.

Si les conditions (défrichage, culture, habitation) n'étaient pas remplies, le gouvernement se réservait le droit de reprendre la terre sans aucune compensation pour le milicien. En 1835, peu de terres avaient été reprises<sup>55</sup>. Même si les terres n'avaient pas été reprises officiellement, les nombreuses terres octroyées mais laissées en friche et non habitées créèrent un fouilli indescriptible au bureau des réclamations de sorte que plusieurs billets de placement (localisation) furent émis à diverses personnes pour un même terrain. La proclamation de lord

Durham le 11 septembre 1838, visait probablement à régler jusqu'à un certain point les problèmes de ce genre. Dans cette proclamation on offrait aux miliciens le choix d'un *scrip* ou d'une terre. Le *scrip* était une action provisoire qui avait une valeur monétaire équivalant à un nombre d'acres de terrain. Ainsi, le milicien pouvait encaisser ce *scrip*, chez un agent du gouvernement ou le vendre à sa pleine valeur à un particulier. Il pouvait aussi l'utiliser pour l'achat d'une terre de la couronne n'importe où dans la province. Plusieurs choisirent le *scrip*, afin d'obtenir une valeur monétaire ou encore pour s'acheter une terre dans un endroit de leur choix plutôt que sur les terres désignées par le gouvernement. D'autres ayant déjà reçu une terre, demandèrent que la valeur de celle-ci leur soit remise en *scrip*. Par cette proclamation les obligations de résidence et de défrichage étaient abolies ne laissant que celle des travaux publics et communs<sup>56</sup>.

Cette relance des récompenses aux miliciens doit être attribuée non seulement aux problèmes administratifs, mais surtout au contexte politique et économique de la rébellion. C'était une tentative du gouvernement de résoudre plusieurs problèmes exposés au moment de la rébellion, entre autres le surpeuplement des seigneuries et les problèmes de communication. La situation explosive sur le plan militaire poussait le gouvernement à restaurer l'importance des miliciens comme défenseurs de la mère-patrie. La rébellion avait créé un impact assez considérable et le gouvernement n'avait pas l'intention de distribuer des récompenses à des miliciens devenus rebelles. Aussi, à partir de janvier 1838, le gouvernement exigea que les miliciens présentent avec leur demande un certificat signé du curé ou du ministre de la paroisse ou du township comme quoi ils n'avaient pas participé à la rébellion. C'était un document de plus à obtenir<sup>57</sup>.

Nous avons énuméré les principales difficultés pour obtenir la récompense en terre. Une étude complète de la question mettrait en lumière des problèmes à peine perçus à travers bien d'autres, comme l'exploitation des réclamations par des agents injustes, l'achat de nombreux *scrips* par des individus qui les revendaient avec profit, ou la vente illégale des terres reçues en récompense.

Nous voulions connaître comment les miliciens de la bataille de la Châteauguay avaient

été récompensés et si les récompenses avaient été reçues. Dans le domaine des dons de terre, nous avons fait face à une documentation trop volumineuse pour avoir une réponse précise à notre question dans le contexte du présent travail. On aurait peut-être pu tirer les noms de nos fiches et chercher dans les demandes si le nom correspondait bien... Ce travail devenait impossible d'abord parce que les noms identiques sont très nombreux, ensuite parce que le milicien devenu vieux, ou sa veuve ou ses héritiers ne donnaient pas toujours des informations complètes. Un milicien du 3<sup>e</sup> bataillon en 1813 a pu terminer la guerre dans un autre bataillon. Nous ne pouvons affirmer que Joseph Lachance de la compagnie de Daly soit le Joseph Lachance du 4<sup>e</sup> bataillon démobilisé en 1815. Donc, nous

avons englobé les héros de la Châteauguay dans l'ensemble des miliciens de la guerre de 1812. Cela nous a permis de constater que les miliciens de la bataille de la Châteauguay n'ont pas été privilégiés.

Bien que les miliciens de la bataille aient été officiellement récompensés, la présente recherche illustre surtout comment ils l'ont mal été. Seules les félicitations ont été reçues. Les drapeaux et les médailles furent envoyés trop tard. Les dons de terres ont été accordés à tous les miliciens sans aucun avantage pour les combattants. Quant à Charles-Michel de Salaberry, ses seules vraies récompenses ont été son entrée au Conseil législatif et sa nomination dans les compagnons de l'Ordre du Bain. La gloire serait-elle la seule récompense des héros?

## CONCLUSION

L'histoire des miliciens de la bataille de la Châteauguay méritait bien qu'on s'y attarde. Mille facettes de leur vie militaire et civile nous sont apparues.

Ainsi, l'organisation et la structure de la milice témoignent de l'importance de l'activité militaire parmi la population civile de l'époque. Elles obligent aussi à réévaluer la participation de la milice dans le système de défense du pays et à faire la différence entre les divers corps de milice, ce qui est un acquis considérable pour l'étude de cette période. Sur la Châteauguay, le 26 octobre 1813, quatre corps de milice étaient présents: les Voltigeurs, la milice d'élite et incorporée, la milice sédentaire et les Amérindiens.

L'étude du recrutement de la milice nous a vite amenée à faire la différence entre celui des officiers et celui des soldats. Le recrutement des officiers, fait par commission, révèle l'influence sociale toujours visible de l'ancienne noblesse canadienne. Mais, il permet de percevoir l'effritement graduel de cette classe au profit des hommes de professions libérales et des milieux d'affaires dont les pouvoirs économiques et politiques tendent à dépasser ceux de l'élite traditionnelle. Nous avons voulu, à travers le recrutement des soldats, identifier chacun des combattants sur la Châteauguay. La tâche s'est avérée impossible pour les Voltigeurs. Par contre, comme ce corps est celui habituellement identifié comme le défenseur sur la Châteauguay et, parce que les contrats d'engagement nous offraient la possibilité de connaître sa composition, nous l'avons particulièrement examiné. Il en est ressorti que le corps des Voltigeurs canadiens avait pu facilement se constituer par l'enrôlement volontaire de jeunes hommes des milieux urbains où la pénurie d'emploi et une situation de crise économique les rendaient disponibles. L'enrôlement relativement facile des conscrits de la milice d'élite et incorporée témoigne aussi des conditions économiques difficiles prévalant dans les campagnes comme dans les villes.

Par contre, les problèmes de logistique rencontrés lors de la formation des bataillons de ce corps sont très significatifs du manque de préparation pour la défense du territoire au début de la guerre. L'enrôlement permanent

et la levée occasionnelle de la milice sédentaire marquent la continuité dans l'emploi des ressources humaines pour la défense militaire du pays depuis le début de la colonie; l'organisation de base est restée la même, excepté que depuis le début du régime anglais, les miliciens en service actif reçoivent une solde, ce qui nous a permis d'identifier ceux présents sur la Châteauguay en 1813. Le nombre considérable des miliciens de ce corps appelés sous les armes à l'automne 1813 est très révélateur de la pénurie des effectifs de l'armée régulière au Canada et de l'importance accordée à la participation de la population canadienne pour défendre le pays.

Du recrutement des Amérindiens, nous n'avons pu trouver que très peu d'informations. De toute évidence, les autochtones ont été intégrés au monde militaire pour les empêcher de se regrouper dans le camp ennemi plus que pour les employer comme combattants actifs, bien que leurs connaissances de la forêt et leur aptitudes dans ce milieu de vie aient été un apport très apprécié par les militaires dans les excursions de reconnaissance et les postes de guet avancés.

L'étude des conditions de vie des miliciens nous a fait connaître non seulement la société militaire, mais aussi beaucoup la société civile du Bas-Canada de l'époque. À travers les conditions de logement, la tenue vestimentaire, l'alimentation, les soldes, les travaux militaires, les conditions hygiéniques et les loisirs, nous avons remarqué une société très hiérarchisée où l'élite vivait dans un certain confort alors que la masse avait peine à survivre. Par contre, nous avons constaté une participation importante sur le plan des déboursés personnels des officiers. Cet aspect de la contribution de l'élite canadienne pour la cause militaire mériterait bien à lui seul un examen de l'hypothèse de la valorisation du titre d'officier. La présence d'un nombre considérable d'hommes regroupés et vivants dans des conditions de pauvreté déplorables a eu sur la population de la région de Montréal des répercussions souvent très néfastes pour le milieu, entre autres sur le plan économique à cause des dommages causés aux propriétés. D'autres recherches permettraient d'évaluer les conséquences socio-économiques de la concentration des forces militaires sur cette

région. L'étude de l'alimentation et des conditions hygiéniques nous a fait remarquer le peu d'intérêt accordé à ces sujets dans notre historiographie jusqu'ici. Pourtant, ceux-ci sont des indicateurs très significatifs des conditions économiques d'une société. Particulièrement durant la guerre de 1812, ils permettent de remarquer un don à la patrie rarement signalé, la santé individuelle. Nous avons aussi constaté que l'entraînement et les travaux des miliciens, surtout des Voltigeurs et de la milice d'élite et incorporée étaient peu différents de ceux de l'armée régulière, ce qui permet de contester la croyance traditionnelle voulant que la milice n'ait servi qu'aux corvées. Cerner les traits de mentalité d'un groupe est très difficile puisqu'ils s'expriment à travers les attitudes face à tous les aspects de la vie quotidienne. Pour cette raison, nous avons souligné plus particulièrement seulement deux caractères témoins de la mentalité de l'époque: l'esprit religieux et les loisirs. La pratique religieuse relâchée des miliciens semble être due surtout à la réglementation interne de l'Église mal adaptée aux circonstances instables du milieu militaire. Le laxisme est rare et de nombreux documents révèlent une croyance bien ancrée. Les loisirs au début de XIX<sup>e</sup> siècle, sont centrés sur les occasions de socialiser avec des amis et des connaissances, que l'on soit de l'élite ou du peuple.

Sachant qui étaient les combattants, nous avons voulu réexaminer les interprétations de la bataille de la Châteauguay, afin de comprendre les éléments qui en ont fait un mythe et comment ce dernier a été une source d'idéologies. À travers la diversité des interprétations, nous avons décelé trois thèmes contestés: les effectifs des deux camps adverses, l'autorité de Salaberry sur le champ de bataille et les droits de ce dernier aux mérites de la victoire. L'examen des sources a permis de constater que les effectifs des Canadiens étaient bien de 300, mais qu'ils affrontaient non pas 6000 à 7000 Américains, mais plutôt 2000. Il est aussi établi que Salaberry et non Macdonell était bien le commandant des troupes canadiennes durant le combat. Les tentatives de Prevost de s'approprier les mérites de la victoire sur la Châteauguay n'ont guère réussi, car en définitive, le crédit en revient au commandant effectif, Salaberry. Les manuscrits dénotent

la fierté des Canadiens et la naissance de la légende. Les études se partagent, elles, deux tendances idéologiques: selon la première, les Canadiens français ont prouvé leur valeur et leur loyauté en gagnant seuls ce combat; selon la deuxième, les combattants sur la Châteauguay étaient représentatifs du multiculturalisme canadien, peu importe la prédominance numérique des Canadiens français.

Dès le lendemain du combat, les Canadiens ont manifesté une grande fierté pour "leur" héros et pour ses troupes. Mais ces dernières, tout comme leur chef d'ailleurs, n'eurent pas la reconnaissance escomptée. À part les félicitations, la plupart des récompenses furent décernées longtemps après la démobilisation ou le décès des combattants. Même le "héros" obtint avec grande difficulté sa promotion régimentaire. S'il eût droit à une médaille commémorative, au compagnonnage de l'ordre du Bain et à un siège au Conseil législatif, il ne reçut jamais la terre que l'Assemblée législative avait demandée pour lui en 1815. Mais peut-être est-ce parce qu'il possédait déjà une partie de la seigneurie de Chambly et qu'il ne pouvait être bénéficiaire de la politique de colonisation élaborée par le gouvernement. Cette politique prit d'abord la forme de récompense en acres de terrain pour les Voltigeurs, puis pour d'autres corps de volontaires, puis enfin, pour toute la milice d'élite et incorporée. C'était un cadeau dispendieux pour les miliciens et si plusieurs en firent la demande, peu en profitèrent. Nous n'avons pu identifier les Voltigeurs qui ont été récompensés car dans la distribution des terres, la victoire sur la Châteauguay n'a rien donné de plus à ses héros.

Nous sommes donc allée à la source d'un mythe pour y trouver non pas des chevaliers moyenâgeux imaginaires, mais des hommes de chez nous qui pendant trois ans travaillèrent à la défense du pays. La glorification de la victoire sur la Châteauguay est une façon de sortir l'homme des misères de la guerre, de focaliser sur le visage rayonnant du gagnant en laissant dans le brouillard, ceux marqués par l'angoisse, la crainte, la faim et l'ennui. Nous, c'est sur tout ce qu'il y a dans le brouillard que nous nous sommes penchée. Ainsi, Châteauguay n'est plus un combat, ni un héros, c'est l'histoire de nos ancêtres emprisonnés dans une guerre.

## Appendice A. Noms des miliciens blessés ou tués

### **Voltigeurs**

Blessés: J.B. Durocher  
Pierre Olivier  
George Brisebois  
Hyacinthe Prévost

### **3<sup>e</sup> bataillon, milice d'élite et incorporée**

Tués: Jean Languedoc  
Charles Gagnon  
Étienne Martineau  
Joseph Gagné

Blessés: Germain Courcy  
Régis Vaillant  
Joseph Renaud  
Augustin Rochon

APC, RG8, vol. C-695, micro C-3234, List of  
Killed and wounded...

## Appendice B. Milice d'élite et incorporée

Nom	Grade	Bataillon	Compagnie
Alain, Pierre	soldat	deuxième	M. Curot
Alger, James	soldat	deuxième	W. Porteous
Alie, Jean-Baptiste	soldat	premier	Geo. I. Tonnancour
Allard, Baptiste	soldat	deuxième	W. Porteous
Allard, Christophe	soldat	cinquième	Desbartzch
Allard, François	soldat	deuxième	Capt. Lamothe
Allard, Jacques	soldat	deuxième	W. Porteous
Allard, Jean	soldat	deuxième	W. Porteous
Amelin, Abraham	soldat	deuxième	W. Porteous
Amiotte, Jean	soldat	deuxième	Cap. Lamothe
Arcan, Pierre	soldat	deuxième	Steph. McKay
Arcan, Joseph	soldat	deuxième	P. Weilbrenner
Arcand, Charles	soldat	deuxième	W. Porteous
Atkinson, James	tambour, trompette	deuxième	M. Curot
Aubertin, Antoine	soldat	deuxième	P. Weilbrenner
Aubertin, Édouard	tambour, trompette	cinquième	Desbartzch
Audet dit Lapointe, Joseph	soldat	deuxième	P. Weilbrenner
Auduber, I.M.	soldat	deuxième	W. Porteous
Augé, Jean	soldat	deuxième	P. Grisé
Auger, Charles	soldat	deuxième	Capt. Lamothe
Auger, Joseph	soldat	deuxième	M. Curot
Baccan, Louis	soldat	deuxième	W. Porteous
Bachant, Joseph	soldat	cinquième	Desbartzch
Bagin, Joseph	soldat	deuxième	W. Porteous
Barbeau, Jean	lieutenant	deuxième	Capt. Lamothe
Barbeau, Louis	lieutenant	deuxième	P. Grisé
Baril, J. Bte	soldat	deuxième	P. Grisé
Barman, Stephen	soldat	deuxième	W. Porteous
Barette, Nicholas	soldat	troisième	Daly
Barrère, J. Bapt.	soldat	cinquième	Desbartzch
Barrette, Joseph	soldat	deuxième	W. Lamothe
Bauchamp, Fran.	soldat	premier	Geo. de Tonnancour
Bean, Mark	soldat	deuxième	P. Weilbrenner
Beauchamp, Baptiste	soldat	deuxième	W. Porteous
Beauchemin, J.B.	soldat	cinquième	
Beauchemin, J. Bte	tambour,	deuxième	Stephen McKay
Beauchemin, Jos.	soldat	deuxième	Desbartzch
Beauchesne, Charles	soldat	cinquième	L. Lévesque
Beaudoin, Fras	tambour, trompette	deuxième	P. Byrne
Beaudoin, Fras	soldat	deuxième	P. Byrne
Beaulieu, Alarie	soldat	premier	Geo. de Tonnancour
Beaupré, Charles	soldat	deuxième	P. Grisé
Bédard, Alexis	soldat	deuxième	P. Weilbrenner
Bédard, François	soldat	deuxième	W. Porteous
Bédard, Jacques	soldat	deuxième	Capt. Lamothe
Bédard, Jacques	soldat	deuxième	F.V. Malhiot

Nom	Grade	Bataillon	Compagnie
Bédard, Jean	soldat	deuxième	P. Grisé
Bédard, Joseph	soldat	deuxième	F.V. Malhiot
Bédard, Joseph	soldat	deuxième	F.V. Malhiot
Bédard, Pierre	soldat	deuxième	F.V. Malhiot
Bédard, Thomas	soldat	deuxième	W. Porteous
Bédard, Thomas	soldat	deuxième	Capt. Lamothe
Béland, Jean	soldat	deuxième	P. Grisé
Bélanger, André	soldat	deuxième	P. Byrne
Bélanger, Michel	soldat	deuxième	Steph. McKay
Bélaudeau, Pierre	soldat	deuxième	P. Byrne
Beleau, Pierre	soldat	deuxième	P. Byrne
Bellan, Michel		deuxième	P. Byrne
Bellanger, Fras	soldat	deuxième	M. Curot
Bellanger, J. Bte	soldat	deuxième	M. Curot
Bellisile, Germain	soldat	deuxième	Capt. Lamothe
Beloin, Émery	soldat	cinquième	Capt. Lévesque
Beloin, Joseph	soldat	deuxième	P. Grisé
Belouin, Pierre	soldat	deuxième	Steph. McKay
Benac, J. Bte	soldat	deuxième	P. Grisé
Beneche	soldat	cinquième	L. Lévesque
Benoit, Joseph	soldat	cinquième	Desbartzch
Benoit, Pierre	soldat	deuxième	P. Grisé
Berham, Aug.	soldat	deuxième	W. Porteous
Bernard, François	soldat	cinquième	Desbartzch
Bertrand, Alexis	soldat	deuxième	Capt. Lamothe
Bertrand, Louis	soldat	cinquième	L. Lévesque
Bertrand, Louis	soldat	deuxième	Capt. Lamothe
Bérubé, André	soldat	troisième	Daly
Bérubé, Jean-Baptiste	soldat	troisième	Daly
Bérubé, Joseph	soldat	troisième	Daly
Biron, Augustin	soldat	cinquième	Capt. L. Lévesque
Bissonnette, Antoine	sergent	deuxième	Steph. McKay
Bissonnette	caporal	deuxième	Steph. McKay
Bitnaire, Jean-Baptiste	soldat	premier	Geo. de Tonnancour
Blais, André		premier	Geo. de Tonnancour
Blais, Benoit	soldat	deuxième	M. Curot
Blais, Thomas	tambour, trompette	deuxième	W. Porteous
Blanchet, Benjamin	soldat	cinquième	Desbartzch
Blay, Simon	caporal	deuxième	Steph. McKay
Boche, Charles	sergent	cinquième	Desbartzch
Boismiers, Louis	soldat	cinquième	Capt. L. Lévesque
Boissonneau, Jos.	soldat	cinquième	Capt. L. Lévesque
Boisvers	sergent	premier	Daly
Boisvert, Bapt.	soldat	cinquième	Capt. L. Lévesque
Boisvert, Pierre	soldat	cinquième	Desbartzch
Boivin, Lisi	soldat	premier	Geo. de Tonnancour
Bolduc, Charles	soldat	premier	Geo. de Tonnancour
Bolduc, Louis	soldat	deuxième	P. Weillbrenner
Bonhomme, Jac.	soldat	deuxième	P. Weillbrenner
Bonneau dit	soldat	premier	Geo. de Tonnancour
Labécasse, Augustin			
Bonnet, Charles	soldat	troisième	Daly
Bouchard, J. Bte	soldat	deuxième	P. Byrne

Nom	Grade	Bataillon	Compagnie
Boucher, François	soldat	troisième	Daly
Boucher, Joseph	soldat	premier	Geo. de Tonnancour
Boucher, Pierre	soldat	deuxième	P. Byrne
Boudreau, Vital	soldat	premier	Geo. de Tonnancour
Bougie, Charles	soldat	deuxième	F.V. Malhiot
Bougie, Jean	caporal	deuxième	Steph. McKay
Boulet, Pierre	soldat	premier	Geo. de Tonnancour
Bourdeau, François	soldat	deuxième	P. Weilbrenner
Bourgard, François	soldat	cinquième	L. Lévesque
Bourgeois, J. Bte	soldat	deuxième	P. Grisé
Bourgeois, Michel	soldat	deuxième	Capt. Lamothe
Bourgeois, Pierre	soldat	deuxième	Capt. Lamothe
Bourier, Étienne	soldat	deuxième	F.V. Malhiot
Bourque, Léger	soldat	cinquième	L. Lévesque
Bouthiller, J.F.	lieutenant	deuxième	M. Curot
Boutin, Abraham	soldat	deuxième	P. Byrne
Boutin, Augustin	soldat	deuxième	Capt. Porteous
Bouvie, George	sergent	deuxième	W. Porteous
Bowen, James	sergent	deuxième	W. Porteous
Bowen, Owen	sergent	deuxième	W. Porteous
Boyer, Jean Bapt.	soldat	cinquième	Desbartzch
Boyer, Louis	soldat	deuxième	Steph. McKay
Bracket, Jacob	tambour, trompette	deuxième	P. Byrne
Brier, Augustin	soldat	deuxième	P. Byrne
Brisbois, François	caporal	deuxième	M. Curot
Brisset, Jacques	sergent	premier	Geo. de Tonnancour
Brissette, Xavier	caporal	cinquième	L. Lévesque
Brodeur, Augustin	soldat	deuxième	M. Curot
Brooks, John	soldat	deuxième	P. Byrne
Brousseau, Michel	soldat	cinquième	Desbartzch
Brulé, Fran.	soldat	deuxième	Steph. McKay
Brunelle, Joseph	soldat	deuxième	F.V. Malhiot
Brunet, Louis	soldat	cinquième	Capt. L. Lévesque
Brunette, Félix	lieutenant	premier	Geo. de Tonnancour
Buck, Charles	soldat	deuxième	P. Byrne
Burby, Georges	soldat	premier	Geo. de Tonnancour
Bureau, Joseph	soldat	deuxième	P. Byrne
Bussière, Marjolaine	soldat	deuxième	P. Weilbrenner
Byrne, Philippe	capitaine	deuxième	
Cadorete, J.B.	soldat	deuxième	Steph. McKay
Calkie, Joseph	soldat	deuxième	F.V. Malhiot
Cameraire, Chas	soldat	deuxième	M. Curot
Cameron, Samuel	soldat	deuxième	F.V. Malhiot
Campion, Alexis	enseigne	deuxième	P. Byrne
Cantara, J. Bte	caporal	deuxième	F.V. Malhiot
Capeavent	caporal	troisième	Daly
Carle, J. Bte	soldat	deuxième	F.V. Malhiot
Caroud, Louis	soldat	deuxième	F.V. Malhiot
Carrier, Louis	sergent	premier	Geo. de Tonnancour
Carrière, J. B. Jamme	soldat	deuxième	M. Curot
Cartier, Jacques- Antoine	lieutenant	cinquième	Desbartzch
Cartuner, Barthey	tambour, trompette	cinquième	L. Lévesque

Nom	Grade	Bataillon	Compagnie
Casset, Hyacinte	soldat	premier	Geo. de Tonnancour
Cavalier, Joseph	soldat	deuxième	M. Curot
Cavette, Pascal	soldat	deuxième	P. Weillbrenner
Chabot, Jean	soldat	premier	Geo. de Tonnancour
Chaite, Bte	soldat	deuxième	P. Weillbrenner
Chalifoux, Bte	soldat	deuxième	P. Weillbrenner
Champagne, Bazil	caporal	deuxième	P. Byrne
Champagne, Jos.	soldat	deuxième	Capt. Porteous
Charbonneau, J. Bte	soldat	deuxième	P. Grisé
Charette, Modeste	soldat	cinquième	Desbartzch
Charlu, J.B.	soldat	deuxième	W. Lamothe
Chartier, J. Bte	soldat	deuxième	F.V. Malhiot
Chatigny, Pierre	soldat	deuxième	P. Byrne
Chestenay, François	soldat	deuxième	Capt. Porteous
Chevalier, Jean-Bte	caporal	deuxième	Capt. Steph. McKay
Choinier, Jacques	soldat	deuxième	Capt. Lamothe
Chouinard, Pascal	soldat	troisième	Daly
Cimard, René	soldat	deuxième	P. Byrne
Claude, Augustin	soldat	deuxième	M. Curot
Claude, Michel	soldat	deuxième	M. Curot
Clément, Albert	soldat	cinquième	Desbartzch
Clément, Louis	soldat	deuxième	P. Weillbrenner
Cloutier, Charles	soldat	deuxième	Capt. Porteous
Cloutier, Jean	soldat	deuxième	P. Byrne
Cloutier, Jean	soldat	deuxième	Capt. Lamothe
Cloutier, Joseph	caporal	deuxième	M. Curot
Colette, Joseph	sergent	deuxième	Capt. Lamothe
Collins, Sylvain	sergent	cinquième	L. Lévesque
Cook, François	soldat	cinquième	L. Lévesque
Corveau, Christophe	soldat	troisième	Daly
Cosmartin, Charles	soldat	troisième	Daly
Côté, Gabriel	soldat	deuxième	P. Weillbrenner
Côté, Jean	soldat	troisième	Daly
Côté, Joseph	soldat	troisième	Daly
Cotté, Augustin	soldat	deuxième	Capt. Lamothe
Cotté, Charles	soldat	deuxième	M. Curot
Cotté, François	soldat	deuxième	Capt. Lamothe
Cotté, Joseph	soldat	deuxième	M. Curot
Cotté, Michel	soldat	deuxième	Capt. Lamothe
Coulombe, Louis	soldat	premier	Geo. de Tonnancour
Courcy, Germain	soldat	troisième	Daly
Cournoyer, Bazil	soldat	cinquième	L. Lévesque
Courtemanche, J.M.	soldat	cinquième	L. Lévesque
Courtois, Gabriel	soldat	troisième	Daly
Courval, Jacques	sergent	cinquième	Capt. L. Lévesque
Courville, Joseph	soldat	deuxième	M. Curot
Cousineau, Luc	soldat	deuxième	Capt. Lamothe
Couteur, Antoine	tambour, trompette		
Couture, Alexis	soldat	cinquième	Capt. L. Lévesque
Couturier, Antoine	soldat	deuxième	P. Grisé
Crocker, Jesse	soldat	deuxième	F.V. Malhiot
Curot, Michel	capitaine	deuxième	

Nom	Grade	Bataillon	Compagnie
Cuyerrier, J. Bte	soldat	deuxième	Steph. McKay
Cyr, Joseph	soldat	cinquième	L. Lévesque
Dacquets, Joseph	soldat	troisième	Daly
Dagenais, Bte	soldat	troisième	P. Weillbrenner
Dagenais, Joseph		deuxième	F.V. Malhiot
Dagenet, Louis	soldat	cinquième	Desbartzch
Daique, Jean	soldat	deuxième	W. Lamothe
Daly, Charles	capitaine	troisième	
Damion, J. Bte		deuxième	M. Curot
Danjou, Lambert	soldat	troisième	Daly
David, Joseph	soldat	deuxième	Steph. McKay
Davignon, Alexis	soldat	deuxième	W. Lamothe
De Beaujeu, Louis-Joseph	major	deuxième	
Dechamp, Jos.	soldat	deuxième	Steph. McKay
Degneau, Fras	soldat	deuxième	Steph. McKay
Degneau, Toussaint	soldat	deuxième	P. Byrne
Degourdelle, Antoine	soldat	deuxième	Steph. McKay
Degourdelle, Pierre	soldat	deuxième	Steph. McKay
Deguisse, Augustin	trompette	deuxième	W. Porteous
Deloyée, Joseph	soldat	deuxième	F.V. Malhiot
Delorier, Jean	soldat	deuxième	Capt. Porteous
Demers, Pierre	soldat	deuxième	M. Curot
Denis, J. Bte	soldat	deuxième	M. Curot
De Repentigny, Luc	soldat	deuxième	Steph. McKay
Derousseau, Charly	soldat	premier	Geo. de Tonnancour
Desautelle, Gaspard	soldat	cinquième	Desbartzch
Desbartzch, P. Dominique	capitaine	cinquième	
Descari, Joseph	soldat	cinquième	Desbartzch
Deschamps, Jacques	sergent	cinquième	Desbartzch
Desforges, Antoine	soldat	deuxième	P. Weillbrenner
Desforges, Benjamin	soldat	deuxième	P. Grisé
Desjardins, André	soldat	deuxième	P. Byrne
Desjardins, Pierre	soldat	deuxième	M. Curot
Deslage, Alexis	soldat	deuxième	P. Weillbrenner
Desrocher, Pierre	soldat	cinquième	L. Lévesque
Dessilais	trompette	troisième	Daly
De Tonnancour, George	capitaine	premier	
Dicker, Bernard	soldat	deuxième	Steph. McKay
Dinelle, Pierre	caporal	deuxième	Capt. Lamothe
Dion, Jean-Baptiste	caporal	cinquième	Desbartzch
Dofinet, Chas	soldat	deuxième	P. Grisé
Donais, Antoine	soldat	premier	Geo. de Tonnancour
Donaldson, Mark	soldat	deuxième	Capt. Porteous
Doré, Augustin	soldat	deuxième	Capt. Porteous
Doré, Jean-Bte	soldat	premier	Geo. de Tonnancour
Doré, Pierre	soldat	deuxième	Capt. Porteous
Drolet(te), André	soldat	premier	Geo. de Tonnancour
Drolet, Gabriel	soldat	deuxième	P. Weillbrenner
Drolet, Jacques	soldat	deuxième	P. Curot
Drolet, Pierre	soldat	deuxième	P. Grisé
Drolette, J. Bte	soldat	deuxième	W. Lamothe
Dubé, Antoine	soldat	cinquième	L. Lévesque

Nom	Grade	Bataillon	Compagnie
Dubé, Baptiste	soldat	troisième	Daly
Dubé, Fermin	soldat	troisième	Daly
Dubeau, François	soldat	deuxième	F.V. Malhiot
Dubreuil, Michel	soldat	cinquième	Desbartzch
Duchemin, François	soldat	deuxième	P. Grisé
Dufort, Abraham	soldat	deuxième	M. Curot
Dufort, J. Bte	sergent	deuxième	P. Grisé
Dufresne, Flavien	lieutenant	cinquième	L. Lévesque
Dufresne, François	caporal	deuxième	P. Grisé
Dugas, J. Bte	soldat	deuxième	M. Curot
Duguay, J. Bte	soldat	deuxième	M. Curot
Dumaine, Laur.	soldat	cinquième	Desbartzch
Dumet, Luc	soldat	deuxième	P. Weilbrenner
Dumond, Fras	soldat	deuxième	M. Curot
Dumont, Alexis	soldat	troisième	Daly
Dumont, Jean-Baptiste	soldat	cinquième	Desbartzch
Dumoulin, Joseph	soldat	deuxième	P. Grisé
Dupéré, Joseph	soldat	cinquième	Desbartzch
Duperon, François	soldat	deuxième	P. Weilbrenner
Dupille, Michel	soldat	cinquième	Desbartzch
Dupré, André	soldat	deuxième	P. Grisé
Dupré, Louis	soldat	deuxième	M. Curot
Dupuis, Antoine	soldat	deuxième	P. Grisé
Durocher, Jean-Baptiste	soldat	cinquième	Desbartzch
Dusault, Joseph	soldat	premier	Geo. de Tonnancour
Dutille, Antoine	soldat	cinquième	Desbartzch
Dyon, Louis	soldat	deuxième	P. Weilbrenner
Eavens, Will.	soldat	deuxième	Capt. Porteous
Emond, Henry	soldat	troisième	Daly
Evans, Thomas	soldat	deuxième	P. Byrne
Falardeau, Joseph	soldat	deuxième	W. Lamothe
Falardeau, Joseph	soldat	deuxième	F.V. Malhiot
Falmar, Louis	soldat	deuxième	Steph. McKay
Faneuf	sergent	troisième	Daly
Faubert, François	soldat	deuxième	Steph. McKay
Faucher, Louis	soldat	cinquième	Steph. McKay
Fegto, Alexandre	soldat	deuxième	P. Weilbrenner
Ferlan, Louis	soldat	premier	Geo. de Tonnancour
Feron, Louis	soldat	premier	Geo. de Tonnancour
Ferté, André	caporal	deuxième	P. Weilbrenner
Filion, Antoine	soldat	cinquième	L. Lévesque
Filion, Joseph	caporal	deuxième	P. Grisé
Fisette, Presque	soldat	deuxième	W. Lamothe
Fizette, Presque	soldat	deuxième	M. Curot
Foisie	caporal	troisième	Daly
Foises, François	soldat	deuxième	F.V. Malhiot
Fontaine, Amable	soldat	deuxième	P. Weilbrenner
Fontaine, François	soldat	premier	Geo. de Tonnancour
Forgette, Gabriel	soldat	deuxième	F.V. Malhiot
Forgue, François	soldat	deuxième	W. Lamothe
Forgue, François	soldat	deuxième	Steph. McKay
Fortier, Thomas	lieutenant	premier	Geo. de Tonnancour
Fournal, Augustin	soldat	deuxième	Capt. Porteous
Frenette, Michel	soldat	deuxième	Steph. McKay

Nom	Grade	Bataillon	Compagnie
Frenière, Narcisse	soldat	cinquième	L. Lévesque
Frost, Aaron	sergent	deuxième	M. Curot
Gaboriault, Jos.	soldat	premier	Geo. de Tonnancour
Gagné, Joseph	soldat	troisième	Daly
Gagnier, François	soldat	deuxième	F.V. Malhiot
Gagnier, Pierre	soldat	deuxième	Steph. McKay
Gagnon, Ambroise	soldat	deuxième	P. Byrne
Gagnon, François	soldat	deuxième	F.V. Malhiot
Gagnon, Ignace	soldat	deuxième	Capt. Porteous
Gagnon, Isidore	soldat	deuxième	P. Grisé
Gagnon, Joseph	soldat	deuxième	Capt. Porteous
Gagnon, Joseph	soldat	deuxième	Capt. Porteous
Gaivin, Benjamin	caporal	premier	Geo. de Tonnancour
Galarneau, Fras	soldat	deuxième	Steph. McKay
Ganier, J. Bte	tambour, trompette	deuxième	F.V. Malhiot
Garand, Jean	soldat	deuxième	Steph. McKay
Gascon, Pierre	tambour, trompette	premier	Geo. de Tonnancour
Gaubout, Antoine	soldat	deuxième	Capt. Porteous
Gaudreau, Abraham	soldat	deuxième	Steph. McKay
Gausselin, A.	soldat	deuxième	Capt. Porteous
Gauthier, Eustache	soldat	cinquième	L. Lévesque
Gauthier, Joseph	soldat	deuxième	P. Byrne
Gauthier, Joseph	soldat	troisième	Daly
Gauthier, Louis	tambour, trompette	deuxième	Steph. McKay
Gauthier, Louis	soldat	cinquième	L. Lévesque
Gauthier, Pierre	soldat	deuxième	W. Lamothe
Gauvin, Ignace	soldat	deuxième	Steph. McKay
Gauvrau, Louis	soldat	deuxième	P. Grisé
Genelle, Louis	soldat	deuxième	F.V. Malhiot
Germain, Charles	soldat	deuxième	P. Grisé
Germain, Chrisologue	soldat	deuxième	P. Weillbrenner
Gerrac, Joseph	caporal	deuxième	Capt. Lamothe
Gervais, Alexis	soldat	deuxième	P. Grisé
Gervais, Michel	soldat	cinquième	Desbartzch
Gervais, Pierre	soldat	cinquième	Desbartzch
Gillespie, Robert	soldat	deuxième	P. Byrne
Gingras, Pierre	soldat	premier	Geo. de Tonnancour
Gingras, Zacharie	soldat	deuxième	Steph. McKay
Girard, Augustin	soldat	troisième	Daly
Girard, Michel	soldat	deuxième	W. Lamothe
Girard, Pierre	soldat	deuxième	F.V. Malhiot
Girard, Sevias	soldat	cinquième	Desbartzch
Girou	trompette	troisième	Daly
Girouard, André	soldat	cinquième	Desbartzch
Giroux, Louis	soldat	deuxième	M. Curot
Globensky, F.E.	lieutenant	deuxième	Steph. McKay
Godbois, Pierre	soldat	cinquième	L. Lévesque
Goddu, Toussaint	lieutenant	troisième	Daly
Godon, François	soldat	deuxième	P. Grisé
Godon, Amable	soldat	deuxième	P. Grisé
Gosselin, Louis	soldat	deuxième	P. Byrne

Nom	Grade	Bataillon	Compagnie
Goulette, J. Bte	soldat	cinquième	L. Lévesque
Goulette, Louis	soldat	deuxième	Capt. Porteous
Goyer, Toussaint	soldat	deuxième	Steph. McKay
Goyette, Jean	soldat	cinquième	L. Lévesque
Gradin, Pierre	soldat	deuxième	F.V. Malhiot
Graton, Nicolas	soldat	deuxième	P. Weilbrenner
Gravelle, Charles	soldat	deuxième	P. Grisé
Gravelle, Martin	soldat	premier	Geo. de Tonnancour
Gravelle, Olivier	soldat	deuxième	W. Lamothe
Greig, Robert	soldat	deuxième	Steph. McKay
Grenier, Olivier	soldat	deuxième	Steph. McKay
Griffar, Louis	soldat	premier	Geo. de Tonnancour
Grignon, Pierre	soldat	cinquième	L. Lévesque
Grisé, Pierre	capitaine	deuxième	
Groleau, Michel	soldat	deuxième	Steph. McKay
Grondin, Joseph	soldat	troisième	Daly
Guérette, Joseph	soldat	premier	Geo. de Tonnancour
Guérin, Guillaume	soldat	deuxième	P. Weilbrenner
Guilbeau, Charles	soldat	cinquième	L. Lévesque
Guilbeau, Joseph	soldat	deuxième	M. Curot
Guillette, Charles	soldat	deuxième	F.V. Malhiot
Guillot(te), Joseph	soldat	deuxième	W. Lamothe
Guilmont, Jonathan	soldat	deuxième	P. Grisé
Guimon, Jean	soldat	deuxième	P. Byrne
Guimond, Joseph	soldat	deuxième	P. Grisé
Guimont, Joseph	soldat	deuxième	F.V. Malhiot
Hade, Louis	caporal	deuxième	F.V. Malhiot
Hains, Amable	soldat	deuxième	Capt. Porteous
Halarie, Paul	soldat	deuxième	F.V. Malhiot
Hamelin, J. Bte	soldat	deuxième	P. Byrne
Handleine, John	caporal	deuxième	W. Porteous
Hay, George	soldat	deuxième	P. Grisé
Heath, Sanburn	caporal	deuxième	W. Porteous
Heywood, Thos.	sergent	deuxième	P. Weilbrenner
Hilton, John	soldat	deuxième	P. Byrne
Hitchcock, Ephraim	soldat	deuxième	P. Weilbrenner
Hogue, François	soldat	cinquième	Desbartzch
Houle, Joseph	soldat	deuxième	F.V. Malhiot
Houle, Michel	soldat	cinquième	L. Lévesque
Huard, Chas.	soldat	deuxième	Capt. Porteous
Huard, Julien	soldat	deuxième	Capt. Porteous
Hubeau, Bte	soldat	deuxième	P. Weilbrenner
Hubert, Charles	soldat	cinquième	L. Lévesque
Hughes, James	soldat	deuxième	Capt. Curot
Huot, François	soldat	deuxième	P. Weilbrenner
Jacob, Pierre	soldat	deuxième	F.V. Malhiot
Jacque, J. Bte	soldat	deuxième	P. Byrne
Jeandron, Antoine	caporal	deuxième	M. Curot
Jeandron, Jean	soldat	deuxième	F.V. Malhiot
Jeunesse, François	soldat	deuxième	Capt. Porteous
Jobin, Charles	soldat	deuxième	F.V. Malhiot
Jobin, Jacques	soldat	deuxième	Capt. Porteous
Jollicœur, Thos.	soldat	deuxième	P. Byrne
Jourdonais, François	soldat	deuxième	Steph. McKay

Nom	Grade	Bataillon	Compagnie
Joyale, Michel	soldat	cinquième	Desbartzch
Jubinville, Pierre	soldat	troisième	Daly
Julien, Jacques	soldat	deuxième	W. Lamothe
Kellerstine, John	soldat	cinquième	Desbartzch
Keygle, Pierre	soldat	deuxième	Capt. Porteous
Kimber, Louis-Édouard	lieutenant	deuxième	W. Lamothe
Knight, William	soldat	deuxième	P. Grisé
Labbé, Étienne	caporal	premier	Geo. de Tonnancour
Labelle, Charles	sergent	cinquième	Desbartzch
Laberge, Pierre	soldat	deuxième	F.V. Malhiot
Labeuf, Joseph	soldat	deuxième	F.V. Malhiot
Labonté, Aug.	soldat	deuxième	P. Byrne
Labonté, Benjamin	soldat	cinquième	Desbartzch
Labonté, Henry	soldat	deuxième	P. Weillbrenner
Labonté, Joseph	soldat	cinquième	Desbartzch
Labonté, Louis	caporal	cinquième	L. Lévesque
Labrecque, J. Bte	soldat	deuxième	Steph. McKay
La Bruère, René de	major	deuxième	
Lacauf, Antoine	soldat	deuxième	P. Grisé
Lachance, Bte	soldat	deuxième	P. Weillbrenner
Lacourse, Pierre	soldat	deuxième	P. Grisé
Lacroix, Nicholas	caporal	premier	Geo. de Tonnancour
Laferré, Antoine	soldat	cinquième	L. Lévesque
Laflamme, Jean-Baptiste	soldat	premier	Geo. de Tonnancour
Laflamme, J. Bte	soldat	deuxième	M. Curot
Lafleur, Basil	soldat	cinquième	L. Lévesque
Lafleur, Michel	soldat	cinquième	Desbartzch
Lafontaine, Pierre	soldat	deuxième	P. Weillbrenner
Lafrance, Jean	soldat	premier	Geo. de Tonnancour
Lagassé, Louis	soldat	cinquième	Desbartzch
Lagorce, Jean	soldat	premier	Geo. de Tonnancour
Lahais, Pierre	sergent	cinquième	L. Lévesque
Lalonde, Jean-Baptiste	soldat	deuxième	Steph. McKay
Lalumière, Félix	soldat	cinquième	Desbartzch
Lalumière, Louis	soldat	cinquième	Desbartzch
Lamothe, William	capitaine	deuxième	
Lamoureux, Charles	soldat	deuxième	W. Lamothe
Lamoureux, Jacques	soldat	deuxième	P. Weillbrenner
Landeman, Olivier	soldat	deuxième	Capt. Porteous
Landry, Pierre	soldat	cinquième	L. Lévesque
Langlais, François	soldat	deuxième	F.V. Malhiot
Langlais, Jean-Baptiste	soldat	premier	Geo. de Tonnancour
Langlois, Urbain	soldat	troisième	Daly
Laperrière, Charles	soldat	deuxième	W. Lamothe
Lapierre, J. Bte	soldat	deuxième	M. Curot
Laplante, Benoit	soldat	troisième	Daly
Laplante, Louis	soldat	deuxième	P. Byrne
Laplante, Pierre	soldat	troisième	Daly
Larabie, Michel	soldat	deuxième	M. Curot
L' Arche, François	soldat	deuxième	Steph. McKay
Larivière, Bte	soldat	cinquième	L. Lévesque
Larivière, Jean-Baptiste	soldat	cinquième	Desbartzch
Laroche, François	soldat	deuxième	F.V. Malhiot

Nom	Grade	Bataillon	Compagnie
Larouche, Augustin	soldat	troisième	Daly
Larousse, Benjamin	soldat	deuxième	F.V. Malhiot
Larpenière, Michel	soldat	deuxième	W. Lamothe
Larrivée, John	tambour, trompette	deuxième	F.V. Malhiot
Lasirevais, Michel	soldat	deuxième	Steph. McKay
Lasseville, François	caporal	cinquième	Desbartzch
Latour, Pierre	soldat	cinquième	Desbartzch
Laure, Alexis	soldat	deuxième	P. Grisé
Laurent, Baptiste	soldat	deuxième	Capt. Porteous
Laurent, François	soldat	deuxième	P. Weilbrenner
Laurier, Pierre	soldat	deuxième	M. Curot
Lavine, Alexis	sergent	deuxième	W. Porteous
Laviolette, J.B.	lieutenant	deuxième	P. Byrne
Lavoie, Jacques	soldat	troisième	Daly
Lavoie, Joseph	soldat	troisième	Daly
Lavoi, François	soldat	cinquième	Desbartzch
Lavoie, Jean-Baptiste	soldat	cinquième	Desbartzch
Lebrun, Michel	soldat	cinquième	L. Lévesque
Leclair, Ignace	soldat	premier	Geo. de Tonnancour
Leclaire, Alexis	soldat	deuxième	F.V. Malhiot
Leclerc, François	soldat	deuxième	Capt. Porteous
Leclerc, Étienne	soldat	troisième	Daly
Leclerc, Jean-Baptiste	soldat	troisième	Daly
Lecloux, Charles	soldat	deuxième	W. Lamothe
Lecuyer, Amable	soldat	cinquième	Desbartzch
Ledain, Joseph	soldat	deuxième	Capt. Porteous
Ledoux	sergent	troisième	Daly
Lefebvre, Jean-Baptiste	soldat	premier	Geo. de Tonnancour
Lefebvre, J. Bte 2 <sup>e</sup>	soldat	premier	Geo. de Tonnancour
Lefebvre, Joseph	soldat	deuxième	W. Lamothe
Lefebvre, Louis	soldat	troisième	Daly
Lefebvre, Raphaël	soldat	cinquième	L. Lévesque
Legarie, Joseph	soldat	deuxième	F.V. Malhiot
Legault, Christophe	soldat	deuxième	Geo. de Tonnancour
Legault, Jean-Bte	soldat	deuxième	M. Curot
Legault, Jouachim	soldat	deuxième	P. Grisé
Legeau, Joseph		cinquième	L. Lévesque
Lelewant, Louis	soldat	cinquième	Desbartzch
Lemai, Hyacinthe-Louis	soldat	deuxième	P. Grisé
Lemai, Louis-Ambroise	soldat	premier	Geo. de Tonnancour
Lemmelain, Laurent	major	deuxième	
Lemvron, Joseph	soldat	cinquième	Desbartzch
Lepage, Jacques	soldat	deuxième	W. Lamothe
Lepage, Louis	soldat	deuxième	Capt. Porteous
Lepine, Joseph	soldat	troisième	Daly
Leplat, Chas	caporal	deuxième	P. Weilbrenner
Leprohon, Édouard Martial	lieutenant	deuxième	F.V. Malhiot
Leroux, Dominique	soldat	deuxième	Steph. McKay
Letartes, Charles	soldat	deuxième	P. Grisé
Letendre, J. Bte	sergent	deuxième	P. Byrne
L'Étourneau, Antoine	soldat	deuxième	W. Lamothe
Levasseur, Joseph	soldat	troisième	Daly

Nom	Grade	Bataillon	Compagnie
Leveiller, Aug.	soldat	deuxième	Capt. Porteous
Levesque, Allarie	soldat	troisième	Daly
Levesque, Louis	capitaine	cinquième	
Levesque, Pascal	soldat	troisième	Daly
Levesque, Pierre	lieutenant	deuxième	W. Porteous
L'Heureux, Charles	soldat	deuxième	W. Lamothe
L'Heureux, François-Xavier	sergent	premier	Geo. de Tonnancour
L'Heureux, Ignace	soldat	premier	Geo. de Tonnancour
L'Heureux, Jean	soldat	deuxième	W. Lamothe
L'Heureux, Jos.	soldat	deuxième	P. Byrne
Lierrette, Bte	soldat	deuxième	Capt. Porteous
Lievin, François	soldat	deuxième	Steph. McKay
Limoce, Vital	soldat	premier	Geo. de Tonnancour
L'Italien, François	soldat	troisième	Daly
Locas, Medor	soldat	deuxième	Capt. Porteous
Loisel, André	soldat	deuxième	P. Grisé
Loiselle, Joseph	soldat	cinquième	L. Lévesque
Longchamp, Abraham	tambour, trompette	deuxième	P. Grisé
Loof, Pierre	soldat	troisième	Daly
Louis, Charles	soldat	cinquième	Desbartzch
Lucas, John	soldat	deuxième	P. Byrne
Lussier	sergent	troisième	Daly
Maclure, André	soldat	troisième	Daly
McDonnough, John	sergent	deuxième	M. Curot
McDuff, Pierre	soldat	deuxième	M. Curot
McKay, Stephen	capitaine	deuxième	
McKey, J. Bte	soldat	deuxième	M. Curot
Major, Baptiste	soldat	deuxième	P. Weilbrenner
Mailhiotte, Magloire	soldat	cinquième	L. Lévesque
Malbeuf, Antoine	soldat	premier	Geo. de Tonnancour
Malboeuf, Joseph	soldat	cinquième	Desbartzch
Maleau	caporal	troisième	Daly
Malhiot, Pierre-Ignace	lieutenant- colonel	deuxième	
Malhiot, François-Victoire	capitaine	deuxième	
Manceau, Charles	soldat	cinquième	Desbartzch
Marassé, Pierre	lieutenant	deuxième	P. Weilbrenner
Marchand, Michel	soldat	deuxième	F.V. Malhiot
Marcot, Joseph	soldat	deuxième	Capt. Porteous
Marcotte, Joseph	soldat	deuxième	Capt. Porteous
Marcou, Joseph	soldat	premier	Geo. de Tonnancour
Mars, Jean	soldat	deuxième	Capt. Porteous
Marsolet, Charles	soldat	troisième	Daly
Martel, Louis	soldat	cinquième	Desbartzch
Martelle, Pierre	soldat	deuxième	W. Lamothe
Marthe, Laurent	soldat	deuxième	Capt. Porteous
Martin	caporal	troisième	Daly
Martin, Toussaint	soldat	deuxième	P. Grisé
Martineau, Étienne	soldat	troisième	Daly
Mason, François	soldat	deuxième	Capt. Porteous
Massé, Louis	soldat	cinquième	L. Lévesque

Nom	Grade	Bataillon	Compagnie
Mathieu, J. Bte	soldat	deuxième	F.V. Malhiot
Mathurin, F.	enseigne	deuxième	Steph. McKay
Matte, Jean	soldat	deuxième	Steph. McKay
Mattette, Joseph	soldat	deuxième	M. Curot
Maurissette, J.B.	soldat	deuxième	Steph. McKay
Maurissette, Jean	soldat	deuxième	W. Lamothe
Maurissette, Joseph	soldat	deuxième	P. Grisé
Maurissette, Michel	soldat	deuxième	Steph. McKay
Mayet, Louis	soldat	deuxième	P. Grisé
Mayrand, Joseph	soldat	deuxième	W. Lamothe
Menard, François	soldat	deuxième	P. Weilbrenner
Ménard, Joseph	soldat	deuxième	P. Weilbrenner
Menard, Toussaint	caporal	deuxième	F.V. Malhiot
Métra, François	sergent	deuxième	P. Weilbrenner
Meunier, François	soldat	cinquième	L. Lévesque
Meunier, Isaac	sergent	deuxième	W. Lamothe
Midette, François	caporal	deuxième	F.V. Malhiot
Millar, William	soldat	deuxième	Capt. Porteous
Millet, J. Bte	soldat	deuxième	P. Grisé
Mingo, Michel	soldat	deuxième	W. Lamothe
Moisan, Joseph	soldat	deuxième	Capt. Porteous
Moisan, Pierre	soldat	cinquième	L. Lévesque
Moisan, Romain	soldat	deuxième	Capt. Porteous
Moisand, Louis	soldat	deuxième	P. Grisé
Monette, Joseph	soldat	deuxième	M. Curot
Monk, François	soldat	cinquième	L. Lévesque
Monmarquet, François- Xavier	sergent	deuxième	Steph. McKay
Montpellier, François	soldat	deuxième	W. Lamothe
Morasse, Pierre	soldat	deuxième	M. Curot
Morets, Joseph	soldat	troisième	Daly
Morin, Étienne	soldat	deuxième	P. Weilbrenner
Morin, François	soldat	deuxième	P. Byrne
Morin, Louis	soldat	deuxième	P. Byrne
Morin, Marc	soldat	deuxième	W. Lamothe
Morin, Nicholas	soldat	troisième	Daly
Morisset, Jean-Baptiste	soldat	premier	Geo. de Tonnancour
Morneau, Jean	soldat	troisième	Daly
Moyse, François	soldat	deuxième	P. Weilbrenner
Mulgroo, John	soldat	deuxième	P. Weilbrenner
Myer, John	soldat	deuxième	Steph. McKay
Nault, Jacques	soldat	deuxième	Steph. McKay
Neaux, Ignace	soldat	deuxième	Capt. Porteous
Neveux, Hyacinthe	soldat	deuxième	W. Lamothe
Nicholas, Alex	sergent	deuxième	P. Byrne
Nicholas, Frédérick	caporal	deuxième	W. Porteous
Normandeau dit Delorier, Pierre	soldat	cinquième	L. Lévesque
Numaville, Baptiste	soldat	deuxième	Capt. Porteous
Ouellet, André	soldat	premier	Geo. de Tonnancour
Ouellette, Antoine	soldat	troisième	Daly
Ouellette, Louis	soldat	cinquième	L. Lévesque
Oule, Charles	soldat	deuxième	Steph. McKay
Oulette, Louis	soldat	deuxième	Steph. McKay

Nom	Grade	Bataillon	Compagnie
Ouvrard, Joseph	soldat	deuxième	F.V. Malhiot
Pacquet, Augustin	soldat	deuxième	P. Weilbrenner
Pacquet, Joseph	soldat	deuxième	P. Grisé
Pacquin, Paul	soldat	deuxième	P. Byrne
Pagé, Gonzague Louis	soldat	deuxième	P. Byrne
Pagé, Jean-Baptiste	soldat	troisième	Daly
Pagé, Joseph	soldat	deuxième	Steph. McKay
Pagé, Joseph	soldat	deuxième	Capt. Porteous
Pagoe, Joseph	soldat	deuxième	Capt. Porteous
Pajeau, François	soldat	deuxième	W. Lamothe
Papin, David	soldat	deuxième	Capt. Porteous
Pappillion, J. Bte	soldat	deuxième	Steph. McKay
Paquet, Noël	soldat	premier	Geo. de Tonnancour
Paquin, Antoine	soldat	cinquième	L. Lévesque
Paradis, Germ.	caporal	cinquième	L. Lévesque
Paradis, Jean	soldat	premier	Geo. de Tonnancour
Paradis, Louis	soldat	deuxième	M. Curot
Paré, Augustin	soldat	deuxième	P. Byrne
Paré, Joseph	soldat	cinquième	Desbartzch
Parent, Joseph	soldat	cinquième	Desbartzch
Parent, Louis	soldat	deuxième	P. Weilbrenner
Parent, Paschal	soldat	deuxième	P. Weilbrenner
Parizeau, Martin	soldat	deuxième	P. Grisé
Parkens, Martin	sergent	deuxième	F.V. Malhiot
Pary, Bazil	soldat	deuxième	F.V. Malhiot
Patenaude	sergent	cinquième	L. Lévesque
Patenaude, Jos.	soldat	deuxième	P. Weilbrenner
Payment, J. Bte	soldat	deuxième	M. Curot
Pelletier, Antoine	soldat	cinquième	L. Lévesque
Pelletier, Antoine	soldat	deuxième	Steph. McKay
Pelletier, Charles	soldat	troisième	Daly
Pelletier, Jean-Baptiste	soldat	troisième	Daly
Pépin, Alexis	soldat	deuxième	M. Curot
Pépin, Jacques	soldat	deuxième	W. Lamothe
Peron, Paul	caporal	deuxième	P. Byrne
Peront, Antoine	soldat	deuxième	Steph. McKay
Perras, Pierre	enseigne	deuxième	P. Grisé
Perrier, J. Bte	tambour, trompette	deuxième	P. Byrne
Petit, Jérôme	soldat	troisième	Daly
Petit, Louis	enseigne	deuxième	P. Weilbrenner
Petit, Joseph	soldat	cinquième	Desbartzch
Petit, Joseph	soldat	deuxième	F.V. Malhiot
Petit Claire, Chas	soldat	deuxième	Steph. McKay
Piché, Jean	soldat	deuxième	P. Byrne
Pilaire dit Lamothe, Antoine	soldat	deuxième	P. Byrne
Pilon, Baptiste	soldat	troisième	Daly
Pilon, François	soldat	deuxième	M. Curot
Pilon, Joseph	soldat	deuxième	P. Weilbrenner
Plamondon, François	soldat	deuxième	M. Curot
Plamondon, Pierre	soldat	premier	Geo. de Tonnancour
Plante, Pierre	soldat	cinquième	L. Lévesque

Nom	Grade	Bataillon	Compagnie
Plourde, François	soldat	cinquième	L. Lévesque
Plourde, Prospère	soldat	troisième	Daly
Plourde, Vincent	soldat	cinquième	Desbartzch
Poirier, André	soldat	deuxième	P. Grisé
Poirier, Bte	soldat	cinquième	L. Lévesque
Poisson, Marc	soldat	premier	Geo. de Tonnancour
Poliquin, Louis	soldat	deuxième	Capt. Porteous
Porteous, William	capitaine	deuxième	
Potvin, Archange	soldat	troisième	Daly
Poudrier, Alexis	soldat	deuxième	Capt. Porteous
Poulin, Alexis	soldat	premier	Geo. de Tonnancour
Poulin, Charles	soldat	premier	Geo. de Tonnancour
Poulin, Pierre	soldat	deuxième	P. Byrne
Poupart, Joseph	soldat	deuxième	M. Curot
Poutre dit Lavigne, Fabien	sergent	deuxième	P. Byrne
Powell, J.H.	lieutenant	cinquième	Desbartzch
Pratte, Théodore	soldat	deuxième	Capt. Porteous
Précourt, Joseph	soldat	cinquième	Desbartzch
Predette, Bernard	soldat	troisième	Daly
Pregourt, Joseph	soldat	deuxième	W. Lamothe
Premorman, Conrad	soldat	deuxième	P. Byrne
Prendergast, James	lieutenant	cinquième	L. Lévesque
Prévost, Séraphin	soldat	deuxième	Capt. Porteous
Proulx, François	soldat	premier	Geo. de Tonnancour
Proulx, Gabriel	soldat	cinquième	L. Lévesque
Proulx, Jacques	soldat	deuxième	F.V. Malhiot
Proulx, Joseph	soldat	cinquième	Desbartzch
Proulx, Louis	soldat	cinquième	L. Lévesque
Prunier, Bazil	soldat	cinquième	Desbartzch
Quickly, George	soldat	deuxième	F.V. Malhiot
Racine, Chas	soldat	deuxième	P. Grisé
Racine, Ignace	soldat	deuxième	P. Weilbrenner
Racine, Jean	soldat	deuxième	W. Lamothe
Rancour, Jean	soldat	premier	Geo. de Tonnancour
Rappieux, Fras	soldat	deuxième	M. Curot
Ratté, Jean	soldat	deuxième	P. Weilbrenner
Ratté, Joseph	sergent	deuxième	F.V. Malhiot
Rattele, Étienne	soldat	troisième	Daly
Réaume, Pierre	soldat	deuxième	Capt. Porteous
Regourt, Joseph	soldat	deuxième	W. Lamothe
Renaud, Joseph	soldat	troisième	Daly
Renault, J. Bte	soldat	deuxième	W. Lamothe
René, Jean-Baptiste	soldat	cinquième	Desbartzch
René, Louis	soldat	cinquième	L. Lévesque
Reneau, Pierre	soldat	cinquième	L. Lévesque
Richard, François	soldat	deuxième	P. Grisé
Richard, Joseph	caporal	deuxième	W. Lamothe
Richardson, Charles	tambour, trompette	cinquième	Desbartzch
Richardson, Ralph	caporal	cinquième	Desbartzch
Riche, Jean	soldat	cinquième	Lévesque
Richer, Jacques	soldat	deuxième	M. Curot
Rivet, Baptiste (J.B.)	soldat	troisième	Daly

Nom	Grade	Bataillon	Compagnie
Roberge, Eloir	soldat	deuxième	W. Lamothe
Roberge, Joseph	soldat	deuxième	P. Grisé
Roberge, Olivier	soldat	deuxième	W. Lamothe
Robert, Antoine	caporal	cinquième	L. Lévesque
Robert, Pierre	soldat	deuxième	P. Weilbrenner
Robert, Pierre	soldat	cinquième	Desbartzch
Pobidoux, Augustin	soldat	deuxième	Steph. McKay
Robidoux, Régis	soldat	cinquième	L. Lévesque
Robillard, Claude	soldat	troisième	Daly
Robin, Joseph	soldat	deuxième	F.V. Malhiot
Robitaille, Chas	soldat	deuxième	P. Byrne
Robitaille, Louis	soldat	deuxième	F.V. Malhiot
Rocbrune, J. Bte	sergent	deuxième	Steph. McKay
Roi, Norbert	sergent	deuxième	P. Grisé
Rolland, Pierre	caporal	deuxième	W. Lamothe
Rondeau, J.B.	soldat	deuxième	P. Grisé
Rose, Joseph	soldat	deuxième	P. Byrne
Rouillard, Gabriel	soldat	cinquième	Desbartzch
Rouillé, J. Bte	caporal	deuxième	P. Grisé
Rouleau, Mark	soldat	deuxième	P. Byrne
Rousseau, François	soldat	cinquième	Desbartzch
Rousseau, Joseph	soldat	deuxième	P. Byrne
Routhier, Alexis	soldat	deuxième	M. Curot
Roy, Amable	soldat	deuxième	M. Curot
Roy, Augustin	soldat	premier	Geo. de Tonnancour
Roy, François	soldat	cinquième	L. Lévesque
Roy, Jean-Baptiste	soldat	deuxième	M. Curot
Ryan, John	enseigne	deuxième	F.V. Malhiot
St-Denis, J. Bte	sergent	deuxième	F.V. Malhiot
St-Denis, Jacques	soldat	deuxième	P. Weilbrenner
St-Germain, Fras	sergent	deuxième	P. Weilbrenner
St-Germain, Louis	caporal	deuxième	P. Weilbrenner
St-Germain, Modeste	soldat	cinquième	Desbartzch
St-Glais, Saveur	soldat	deuxième	Capt. Porteous
St-Hilaire, Jean	soldat	deuxième	W. Lamothe
St-Jean, Belonie	soldat	deuxième	F.V. Malhiot
St-Laurent, Chas	soldat	deuxième	Capt. Porteous
St-Onge, Baptiste	soldat	cinquième	L. Lévesque
St-Onge, François	soldat	troisième	Daly
Sanfaçon, Joseph	soldat	deuxième	F.V. Malhiot
Sangster, Charles	sergent	deuxième	M. Curot
Sansfaçon, Pierre	soldat	deuxième	W. Lamothe
Sanson, Étienne	soldat	deuxième	Capt. Porteous
Sansouci, Thomas	soldat	deuxième	Steph. McKay
Sansquartier, Sim.	soldat	deuxième	P. Byrne
Sarrazin, Augustin	soldat	deuxième	Steph. McKay
Saumier, Paul	soldat	deuxième	W. Lamothe
Sauvé, Fras	soldat	deuxième	Steph. McKay
Sauvé, Joseph	soldat	cinquième	L. Lévesque
Savard, J. Bte	soldat	deuxième	F.V. Malhiot
Sauveur, Fras	soldat	deuxième	Capt. Porteous
Schiller, Benjamin	lieutenant	troisième	C. Daly
Scryer, Abraham	soldat	cinquième	L. Lévesque

Nom	Grade	Bataillon	Compagnie
Séguin, Laderoute Julien	soldat	deuxième	P. Grisé
Seizor, Félix	soldat	deuxième	P. Grisé
Sénécal, Amable	tambour, trompette	deuxième	M. Curot
Sénécal, Baptiste	soldat	deuxième	P. Weillbrenner
Sénécal, François	caporal	deuxième	P. Weillbrenner
Sénécal, Laurent	soldat	deuxième	M. Curot
Sicard, J. Bte	soldat	deuxième	F.V. Malhiot
Silvestre, Joseph	soldat	deuxième	M. Curot
Silvin, Pierre	soldat	deuxième	P. Grisé
Simon, Hyacinthe	soldat	troisième	C. Daly
Simon, Jean-Baptiste	soldat	troisième	C. Daly
Sinclair, Colin	trompette	cinquième	L. Lévesque
Sinclair, John	caporal	premier	Geo. de Tonnancour
Sirois, Hipolite	soldat	premier	Geo. de Tonnancour
Still, Pember, William	soldat	deuxième	P. Weillbrenner
Stolls, James	caporal	deuxième	W. Porteous
Street, John	caporal	deuxième	P. Byrne
Strothers, Benjamin	sergent	cinquième	D. Desbartzch
Sylvain, Joseph	soldat	deuxième	P. Byrne
Talbotte, Germain	soldat	deuxième	W. Lamothe
Telford, Samuel	soldat	deuxième	P. Weillbrenner
Terriault, Hyac.	soldat	premier	Geo. de Tonnancour
Terrien, Charles	soldat	deuxième	P. Weillbrenner
Terrien, Joseph	soldat	premier	Geo. de Tonnancour
Terrien, Louis	soldat	deuxième	P. Grisé
Tessier, Jacques	soldat	deuxième	Capt. Porteous
Tessier, Jean-Baptiste	soldat	cinquième	D. Desbartzch
Tessier, Laurent	soldat	deuxième	Capt. Porteous
Tessier, Louis	sergent	deuxième	P. Grisé
Thédard, J. Bte	soldat	deuxième	Steph. McKay
Themense, Noël	caporal	cinquième	D. Desbartzch
Thérien, Louis	soldat	cinquième	L. Lévesque
Thibaudeau, Enselme	sergent	deuxième	Capt. Lamothe
Thibault, J. Bte	soldat	deuxième	P. Byrne
Thibault, Jean-Baptiste	soldat	cinquième	L. Lévesque
Thibault, Louis	caporal	deuxième	M. Curot
Thibault, Louis	soldat	cinquième	D. Desbartzch
Thibeau, Olivier	soldat	deuxième	W. Lamothe
Thibeault, J. Bte	soldat	deuxième	M. Curot
Thiber, Louis	soldat	deuxième	Capt. Porteous
Tomassin, Nicolas	soldat	deuxième	W. Lamothe
Towell, Eliska	soldat	deuxième	P. Byrne
Tremblay, Frs	soldat	deuxième	P. Weillbrenner
Tremblé, Édouard	soldat	troisième	C. Daly
Tremblé, Flavien	soldat	cinquième	L. Lévesque
Tremblé, Pierre	soldat	troisième	C. Daly
Trotier, Louis	soldat	deuxième	Steph. McKay
Trudeau, Eustache	soldat	premier	Geo. de Tonnancour
Trudelle, Thomas	soldat	cinquième	D. Desbartzch
Turcot, Antoine	soldat	cinquième	L. Lévesque
Turcot, Bpt.	soldat	cinquième	L. Lévesque
Turcotte, Jean-Baptiste	soldat	premier	Geo. de Tonnancour

Nom	Grade	Bataillon	Compagnie
Uneau, Jean-Baptiste	caporal	deuxième	P. Byrne
Vaillancour, Charles	soldat	deuxième	W. Lamothe
Vaillant, Régis	soldat	troisième	C. Daly
Valin, Antoine	soldat	deuxième	P. Byrne
Vallé, J. Bte	soldat	deuxième	Steph. McKay
Vallée, Étienne	soldat	deuxième	F.V. Malhiot
Vallée, Pierre	soldat	deuxième	P. Weilbrenner
Vanclette, J.M.	soldat	deuxième	F.V. Malhiot
Vandall, Bonin	soldat	deuxième	Capt. Porteous
Vanier, J. Bte	caporal	deuxième	P. Grisé
Vanolette, William	soldat	deuxième	F.V. Malhiot
Verdon, Jean M.	soldat	cinquième	D. Desbartzch
Verdon, Pierre	soldat	cinquième	D. Desbartzch
Vézina, Antoine	soldat	cinquième	L. Lévesque
Vézina, Bazil	soldat	deuxième	P. Grisé
Viau, Jean-Baptiste	soldat	cinquième	D. Desbartzch
Vigeard, Augustin	soldat	cinquième	D. Desbartzch
Vigeard, Jean-Baptiste	soldat	cinquième	D. Desbartzch
Vigneau, Philip	lieutenant	deuxième	W. Porteous
Villeneuve, Jacques	soldat	deuxième	W. Lamothe
Vivier, Pierre	soldat	deuxième	P. Grisé
Vizette, Pierre	soldat	deuxième	F.V. Malhiot
Vizina, J. Bte	soldat	deuxième	M. Curot
Walace, John	enseigne	deuxième	W. Lamothe
Wallace, J.	enseigne	deuxième	M. Curot
Wallace, Hugh	sergent	deuxième	W. Lamothe
Watson, Alexander	soldat	deuxième	P. Byrne
Weilbrenner, Pierre	capitaine	deuxième	
Wilson, J.T.	sergent	premier	Geo. de Tonnancour
Woolscamp, John	tambour	deuxième	P. Weilbrenner
Yale, Joseph	soldat	deuxième	P. Byrne
Yot, François	soldat	deuxième	P. Grisé
Yvon, Pierre	soldat	deuxième	P. Byrne

## Appendice C. Les officiers du corps des Voltigeurs

Nom	Grade
Adhémar, Jacques	capitaine
Barbier, Ls.M. Raphaël	chirurgien adjoint
Bouthillier, Henri	lieutenant
Buchannan, John	lieutenant
Clarke, Simon	lieutenant
Clarke, William	lieutenant
Cramer, Ls.	sergent-major puis lieutenant
D'Aubreville, Emmanuel	capitaine
De Hertel, Daniel	lieutenant
De Rouville, Hertel, J.B. Hon.	capitaine
De Salaberry, Charles-Michel	lieutenant-colonel
De Sales La Terrière, Pierre	médecin
D'Estimauville, Jean Chs (de Beaumouchel)	capitaine
Duchesnay, Narcisse A.	lieutenant
Dumoulin, Charles	lieutenant
Ecuyer, Benjamin	capitaine
Germain, Augustin	quartier-maître
Globensky, Maximilien	lieutenant
Green, James	paie-maître
Guy, Louis, Jr.	lieutenant
Harvell, James	lieutenant
Hebden, John	adjutant
Henry, Thomas	lieutenant
Herigault, J. Baptiste	chirurgien adjoint
Hériot, Fred. George	lieutenant-colonel
Herse, J. Clement	lieutenant
Ivory, Robert	médecin
Johnson, Wm	capitaine
Johnson, William David	lieutenant
Juchereau Duchesnay, Jean- Baptiste	major
Juchereau Duschesnay, Michel- Louis	capitaine
Kittson, William	lieutenant
Le Breton, John	lieutenant
Lusignan, Chs Alexander	chirurgien adjoint
Moorhead, John	lieutenant - paie-maître
Mackay, John Francis	capitaine
McCarthy, Charles	quartier-maître
McLean, Geo. Hicks	lieutenant
Pambrun, Chrisologue	lieutenant
Perrault, J. François	capitaine
Place, Thomas	lieutenant - paie-maître
Porter, John	lieutenant
Prendergast, Edw. Lewis	lieutenant
Prendergast, James	lieutenant
Provencher, Louis	lieutenant
St. Dizier, Étienne	lieutenant
Stean, Joseph ou John	lieutenant - paie-maître
Taché, Charles	capitaine
Thomas, Henry J.	lieutenant
Torrens, S.B.	major
Truteau, Toussaint Casimir	chirurgien adjoint
Turgeon, Charles	lieutenant
Viger, Jacques	capitaine
Vigneau, Norbert	lieutenant

Appendice D. Les soldats du corps des Voltigeurs

Nom	Grade	Nom	Grade
Adrien dit Lamoureux, Joseph	soldat	Bélanger, Joseph	soldat
Ainslie, Michel	soldat	Beleau, Jean-Baptiste	soldat
Alboeuf, Pierre	soldat	Belhumeur, Joseph	soldat
Alec, Pierre	soldat	Bell, William	soldat
Allen, George	soldat	Bellanger, Joseph	soldat
Allgeo, John	soldat	Bellinge, Antoine	soldat
Anderson, Charles	soldat	Bérard, Joseph	soldat
Archambault, Pierre	soldat	Bergeron, Presque	soldat
Archambeault, Antoine	soldat	Bernier, Féréol	caporal
Asmus, John	soldat	Berthiaume, Augustin	soldat
Asnus, John	soldat	Bertrand, François	soldat
Asselin, Jean-Baptiste	soldat	Bertrand, Joseph	soldat
Asselin, Philippe	soldat	Bertrand, Noël	soldat
Aubée, Pierre	soldat	Bigras, Joseph	soldat
Aubert, François	soldat	Bilan, Thomas	soldat
Aubertin, Joseph	soldat	Billard, Benjamin	soldat
Auclair, Antoine	soldat	Bilodeau, Michel	soldat
Audet dit Lapointe, Louis	soldat	Bizaillon, André	soldat
Audry, François	soldat	Blache, René	soldat
Augé, Michel	soldat	Blondin, Louis	soldat
Ayotte, Abraham	soldat	Bocage, Joseph	soldat
Baignais, Jacques	soldat	Boismier, François	soldat
Baillargeon, Charles	soldat	Boisseau dit SansCartier, Pierre	sergent
Baille dit Printemps, François	soldat	Boissy, Amable	soldat
Bailly, Michel	soldat	Boissy, Nicholas	soldat
Bandon	caporal	Boset, Jean-Baptiste	soldat
Barbeau, Charles	soldat	Bouchard, François	soldat
Barbeau, Michel	soldat	Bouillet, Jean-Baptiste	soldat
Baret, Antoine	soldat	Boulé, Joseph	soldat
Barette, J. Bte	soldat	Bourdignon, Joseph	soldat
Barrows, Charles	soldat	Bourguoin, Antoine	soldat
Barry, Richard	soldat	Braley, Joseph	soldat
Barthelemy, Boscony	soldat	Brander, James	soldat
Bash, Antoine		Bricaut, Nicolas	soldat
Baudin, Joseph	soldat	Brindamour	soldat
Baudoin, Louis-Marie	soldat	Brisbrown, George	soldat
Bazinet, Jean Bte	soldat	Brisset, Hypolite	soldat
Beauchamp, Antoine	soldat	Britt, James	soldat
Beauchemin, Antoine	soldat	Brousseau, François	soldat
Beaudoin, Étienne	soldat	Brousseau, Pierre	soldat
Beaudoin, Jean Bte	soldat	Broux, François	soldat
Beaulieu dit Poudrie, Charles	soldat	Brown, William	sergent
Beaulieu, Étienne	soldat	Brunette, Toussaint	soldat
Bédard, Alexis	soldat	Bucle (Boucle), Jean-Baptiste	soldat
Bélanger, Antoine	soldat	Burke, David	soldat
Bélanger, Basile	soldat	Bussey, Henry	soldat
		Bussièrre, Jean-Bte	soldat
		Cabanac, Louis	soldat

Nom	Grade	Nom	Grade
Cailer	soldat	Dasilva dit Portugais, Jacques	soldat
Cain, Edward	soldat	Dasilva dit Portugais, Jean-Baptiste	sergent
Campagna, Michel	soldat	Daunais, Antoine	soldat
Campbell, Alexander	soldat	Dauphin, Berthelemy	soldat
Campbell, James	soldat	David, Pierre	soldat
Caouette, Amable	soldat	Day, Francis	soldat
Carle, François	soldat	Decoyne	soldat
Carmel, Joseph	soldat	Degane, Joseph	soldat
Caron, Jean-Baptiste	soldat	Degneau, François	soldat
Carpinet, Louis	soldat	Deguise, François	soldat
Carrière, Toussaint	soldat	Deguise, Michel	soldat
Carsonne, Pierre	soldat	Delaunay, Antoine	soldat
Cérat dit Coquillard, Antoine	soldat	Delaunay, Jean	soldat
Chamberland, François	soldat	Delisle, Jean-Baptiste	soldat
Chambers, Frederick	sergent	Delisle, Joseph	soldat
Chambly, Jean-Marie	soldat	Delisle, Joseph	soldat
Champagne, Louis	soldat	Delisle, Joseph	soldat
Charais, Joseph	caporal	Delisle, Joseph	soldat
Charland, Louis	soldat	Delorier, Joseph	soldat
Charlesbois, Jacques	soldat	Demerse, Raphaël	soldat
Charon dit Cabana, Joseph André	soldat	Derome, Michel	soldat
Chaurette, Jean	soldat	Derouselle, Louis	soldat
Chipperhood, Louis	soldat	Desautels, Joseph	soldat
Choret, Jean-Baptiste	soldat	Descaut, Joseph	soldat
Chrétien, Joseph	caporal	Desjardins, François	soldat
Christ, Jacob	soldat	Desjardins, Jean	soldat
Clark, James	soldat	Desjardins, P.	soldat
Clark, John	soldat	Desmaisons, Pierre	soldat
Clarkson, John	soldat	Desnoyers, Louis	soldat
Clément, Augustin	caporal	Després, Louis	soldat
Clément, Pierre	soldat	Desrivière, Louis	soldat
Cockburn, Thomas	soldat	Desrochers, François	soldat
Collard, Alexandre	soldat	Dickson, Andrew	sergent
Collins, John	soldat	Dion, Charles	soldat
Content, Michel	soldat	Dion, Édouard	soldat
Content, Michel	soldat	Dion, François	soldat
Contoir, Ambroise	soldat	Divertissant, Alexis	soldat
Cooley, Chancy	soldat	Dollar, Joseph	soldat
Cornaud, Michel	soldat	Dolphin, John	soldat
Couillard, Charles	sergent	Dompiere, David	soldat
Couture, Jean	soldat	Doré, Jean	soldat
Craig, John	sergent	Dorion, Étienne	soldat
Croger, George	soldat	Dorion, Pierre	soldat
Crooks	soldat	Dostie (ou Dosty), Antoine	soldat
Crotteau, J. Baptiste	soldat	Dostie, Jean	soldat
Cukburn, Thomas	soldat	Dostie, Pierre	soldat
Dabatte, Joseph Chs	soldat	Drapeau, Pierre	caporal
Daigneau, Charles	soldat	Dron, Johan	soldat
Daigneaux, François	soldat	Dubault, Charles	soldat
Dailay, Daniel	soldat	Dubois, Antoine	soldat
Darpenigny, Antoine	soldat	Dufaux, J. Baptiste	soldat
		Dufort, Charles	soldat

Nom	Grade	Nom	Grade
Dulare, Ch.	soldat	Gibault, Michel	soldat
Dumaine, Augustin	soldat	Gibeau, François	soldat
Dupéré, Louis	soldat	Gibeau, Joseph	soldat
Dupuis, François	soldat	Gignac, Alexis	soldat
Durocher, François	soldat	Gillestien, Jean Bte	soldat
Durocher, Jean-Baptiste	soldat	Gillestien, John	soldat
Dusseau, B.	caporal	Gilmour, John	caporal
Dusson, Louis	soldat	Gingras, Oliver	soldat
Dutour, Jacques	soldat	Girard, André	soldat
Dyon, François	soldat	Girard, Joseph	soldat
Else, Jacob	soldat	Girard, Pierre	soldat
Facette, Joseph	soldat	Giroux, André	soldat
Falstro, André	soldat	Giroux, Louis	sergent
Faten, Stephen	soldat	Giroux, Louis	soldat
Fauteux, Alexis	soldat	Glass, Georges	soldat
Fenguer, Jean	soldat	Gordon, Charles	sergent
Filiatreau, Michel	soldat	Gosselin, Félix	sergent- armurier
Flamand dit Deguise, J. Bte	soldat	Gosselin, François	soldat
Flamant dit Deguise, Benjamin	soldat	Gouge, Charles	soldat
Fleurant dit St-Amour, François	soldat	Goulet, François	soldat
Fluet, Édouard	soldat	Grant, John	sergent
Foisy, Paul	soldat	Gravelle, Jos.	soldat
Fontaine, Charles	soldat	Gravelle, Pierre	soldat
Forcier, Modeste	soldat	Grenier, Antoine	soldat
Foretier, Alexandre	soldat	Grenier, Pierre	soldat
Fortin, Benjamin	trompette	Griffard, Jean-Baptiste	soldat
Fortin, François	soldat	Guenet, François	soldat
Fortin, Martin	soldat	Guilmet, Louis	soldat
Frédérich, Joseph	soldat	Guimon, Raymond	soldat
Frichette, Noël	soldat	Guy, Jean Bte	soldat
Friland, William	soldat	Hali, Joseph	soldat
Gadois, Jean-Baptiste	soldat	Hardie, Joseph	soldat
Gadouas, Joseph	soldat	Harkness, André	soldat
Gagné, Joseph	soldat	Harrow, William	soldat
Gagné, Louis	soldat	Hart, Job	soldat
Gagnon, Augustin	soldat	Hart, John	soldat
Gagnon, Barthelem	soldat	Haubert, François	soldat
Gagnon, Louis	soldat	Hayn, William	soldat & caporal
Galarneau, J.B.	soldat	Hébert, Pierre	soldat
Galerieau, Joseph	soldat	Hise, Laurent	soldat
Galloway, Robert	soldat	Horton, Wm	soldat
Gareau, Louis	soldat	Hoyle, James Rossister	soldat
Garvin, James	soldat	Hunter, William Tod	soldat
Gaudreau, Pierre	soldat	Huster, François	soldat
Gauthier, Joseph	soldat	Ifland, Christopher	soldat
Gauthiez, Louis	soldat	Jalin, Michel	soldat
Gendron, Jean	soldat	Janson, Joseph	soldat
Gentil, Francis	soldat	Jay, Castor	soldat
Gentles, John	soldat	Jeanson, Michel	soldat
Gérard, Joseph	soldat	Johnston, John	soldat
Gervais, Jean-Baptiste	soldat	Jones, John	soldat
		Jubb, Wm	caporal

Nom	Grade	Nom	Grade
Julien, Joseph	soldat	Lehupe dit Latulippe,	soldat
Kagele, Frederick	soldat	Charles	
Kane, Edward	soldat	Lemay, Pierre	soldat
Kawett, Amable	soldat	Lemoine, Jacques	soldat
Kellerstein, John	caporal	Leonard, Jacob	soldat
Knibbs, James	soldat	Lessard, François	soldat
Labbé, Louis	soldat	Levaque, Martin	soldat
Labé, Joseph	soldat	Levigne, Joseph	soldat
Labelle, Charles	soldat	Levingston, John	sergent
Laberge, George	soldat	Limoge, Jean	soldat
Labranche, Antoine	soldat	Lindsay, Frederick	sergent
Labrecque, Victor	soldat	Little, Erastus	soldat
Lacharité, François	soldat	Livingston, Neil	sergent
Lafleur dit Beyque,	soldat	Louis, Pierre	soldat
Jean Bte		Lozeau, François	soldat
Lafontaine, Charles	soldat	Macès dit Sanscène,	soldat
Lafontaine, Jean Bte	soldat	Pierre	
Laframboise, Jean Bte	soldat	Maid, John	soldat
L'afriquain, Édouard	soldat	Maid, Thomas	soldat
Lagrave, François	soldat	Makié, Étienne	soldat
Lajeunesse, François	soldat	Malette, Jean-Baptiste	soldat
Lajeunesse, Jean Bte	soldat	Mann, John Oliver	sentinelle
Lajoie	soldat	Marchand, Amable	soldat
Lamoureux, Joseph	soldat	Marinier, Pierre	soldat
Landry, Paul	soldat	Marion, Jean	soldat
Lang, John ou James	soldat	Marotte dit Labonté,	soldat
Langelier, Michel	soldat	François	
Langevin, Charles	soldat	Martelle, Antoine	soldat
Langevin, Régis	soldat	Martin, Louis	soldat
Lapierre, François	soldat	Martinette, François	soldat
Lapierre, Michel	soldat	Mason, Deny	soldat
Lapointe, Gabriel	soldat	Mégri, Jean-Baptiste	soldat
Laporte, Michel	soldat	Mercier, Michel	soldat
Laporte dit Richelieu,	soldat	Miller, George	soldat
Simon		Millet, Louis	soldat
Larose, Pierre	soldat	Millet, Pierre	soldat
Larrivée, Joseph	soldat	Mitchell, Jacques (James)	sergent
Larue, François	soldat	Mitchell, Samuel	soldat
Latulippe, Charles	soldat	Moisan, François	soldat
Launière, Joseph	soldat	Moisson	soldat
Laurencelle, François	soldat	Molgrove, Édouard	soldat
Lauriaux, François	soldat	Mollins, James	soldat
Lauzon, François	soldat	Montigny dit Ynet,	soldat
Lavallée, Antoine	soldat	François	
Lavigne, Joseph	soldat	Montrau, Joseph	soldat
Lavoie, René	soldat	Montrepas, Louis	soldat
Leclair, Joseph	soldat	Moorehead, Josiah	soldat
L'Écuier, Joseph	soldat	Morancy, Marcel	soldat
Leduc, Charles	soldat	Moreau, J. Bte	soldat
Leduc, Pierre	soldat	Morin, Louis	soldat
Lefebvre, Charles	soldat	Morris, John Craig	caporal
Lefebvre, Pierre		Morrisette, Joseph	soldat
Lefour, Samuel	soldat	Moses, Joseph	soldat
LeGrain, Antoine	soldat	Mure, Josiah	soldat

Nom	Grade	Nom	Grade
McCarthy, Édouard	soldat	Plante, Louis	soldat
McCarthy, François	soldat	Plante, Presque	soldat
McCarthy, Robert	soldat	Plouffe, Joseph	soldat
McDougall, Angus	soldat	Poirier, Louis	soldat
McDougall, Duncan	soldat	Pollock, Robert	soldat
McDougall, John	sergent	Portugais, André	soldat
McFadien, Édouard	soldat	Portugais dit Dassilva, Antoine	soldat
McKlish, John	soldat	Potier, Jacques	soldat
McMillan, John	soldat	Potvin, Pierre	soldat
McNall, Enus	soldat	Powers, Jonathan	soldat
Nadeau, J.B.	soldat	Prévost, Pierre	soldat
Nice, John (Roberson)	sergent	Proulx, Jacques	soldat
Noël, Joseph	soldat	Provendier, Louis- Charles	soldat
Noël, Louis	soldat	Provost, Hyacinthe	soldat
Odett dit Lapointe, Jean-Baptiste,	soldat	Prudhomme, Joseph	soldat
Olivier, Pierre	soldat	Quintal, Antoine	soldat
Ouellet, Joseph	soldat	Racette, Joseph	soldat
Ouellet, Michel	soldat	Ralston, Ballath	soldat
Ouellet, Th.	soldat	Rangé, Antoine	soldat
Ouscamp, François	soldat	Rangé, Joachin	soldat
Paillasio, Mathieu	soldat	Rangé, Joseph	soldat
Pager, Joseph	soldat	Rangeard, Jean-Baptiste	soldat
Palmer, John	soldat	Ratté, Ignace	soldat
Paneton, Amable	soldat	Ratté, Jean	soldat
Panquet, Jacques	soldat	Raymond, Antoine	soldat
Paquette, François	soldat	Raymond, Dominique	soldat
Parent, Charles-Rémi	soldat	Raymond, Louis	soldat
Parent, Joseph	soldat	Rhaenfeld, Édouard	soldat
Parent, Olivier	soldat	Richer, Joseph	soldat
Pascal, Augustin	soldat	Riendeau, Simon	soldat
Patenaude, Michel	soldat	Riopel, Ignace	soldat
Paterson, William	soldat	Ritchie, Charles	soldat
Paul, Pierre	soldat	Rivet, Jean-Baptiste	soldat
Pearcy, John	sergent- major	Roberts, Millis	soldat
Pearson, William	soldat	Robitaille, Louis	soldat
Pelletier, Jean Bapt.	caporal	Rose, Laurent	soldat
Pelletier, Joseph	soldat	Rouleau, Pierre	soldat
Peltier, Louis	sergent	Rouse, Joseph	soldat
Pépin, Étienne	soldat	Rousse, Jean Bapt.	soldat
Perrault, Joseph	soldat	Rousseau, Joseph	soldat
Petitclair, Charles	soldat	Roy, François	soldat
Petit-Jean dit Brequet, François	soldat	Roy, François	soldat
Picard, Paul	soldat	Roy, Louis	soldat
Pichée, Pierre	soldat	Russell, John	soldat
Pigeon, Jean Baptiste	soldat	Ryendau, Joseph	soldat
Pillat, Martin	soldat	Sabourin, Louis	soldat
Pilon, François	soldat	SansFaçon, André Mitresay	soldat
Pilon, Louis	soldat	Sauriat, François	soldat
Pland, Louis	soldat	Sautte, Joseph	soldat
Plante, Jean B.	soldat	Savard, Louis	soldat
Plante, Joseph	soldat	Scalen, Charles	soldat

Nom	Grade	Nom	Grade
Schamper, Jean	soldat	Thomas, Augustin	soldat
Scnider, Pierre	soldat	Thomas, Thomas	soldat
Senais (ou Senet), Jean	soldat	Thompson, Henry	soldat
Senais (ou Senet), J.B.	soldat	Tibault, Joseph	soldat
Senecal dit Laframboise, J. Bte	soldat	Timmands, François	soldat
Serrurier, Jean- Baptiste	soldat	Trescort, Joseph	soldat
Sesson, Bernard	soldat	Tribote dit L'Afriquain, Édouard	soldat
Sevigné, Joseph	soldat	Trottier, Jean Bapt.	soldat
Shiller, Edward	soldat	Truchon dit Léveillé, François	soldat
Silvain, Étienne	soldat	Trudel	caporal
Simon dit Arpentignic Antoine	soldat	Trudel, Louis	sergent
Sinclair, Henry	soldat	Tulloch, George	soldat
Skelton, John	soldat	Turcot, Amable	soldat
Smith, Daniel	soldat	Vachon, Étienne	soldat
Smith, John	soldat	Vallée, Michel	soldat
Smith, John Henry	soldat	Vallier, Joseph	soldat
Smith, Jonathan	soldat	Venais, François	soldat
Smith, Thomas	caporal	Verreault, Louis	soldat
Souschereau, Antoine	soldat	Vert, Matthew	soldat
Spencer, John	soldat	Vincent, Joseph	soldat
Spilss, John	soldat	Vincent, Louis, fils	soldat
St-Denis, André	soldat	Vincent, Nicolas	soldat
St-Etienne, Jean	soldat	Villeneuve, Isaac	soldat
St-Germain, Charles	soldat	Visco, Antoine	soldat
St-Helois, Louis	soldat	Voisin, Joseph	soldat
St-Pierre, François	soldat	Voyer, Jean-Baptiste	soldat
St-Pierre, Joseph	soldat	Volesko, Bazile	soldat
St-Vincent, Jean Bte	soldat	Wagner, Frederick	soldat
Stezoche, Jacob	soldat	Wagner, John	soldat
Stuart, Peter	trompette	Walker, William	soldat
Surprenant, Joseph	soldat	Wallack, Joseph	soldat
Sutherland, Robert	soldat	Wells, Joseph	soldat
Sylvestre, Jean Bte	soldat	Wilcock, John	soldat
Terrien, François	soldat	Wilkinson, A.	soldat
Tessier, François	soldat	Willerofsky, Alexandre	soldat
Tessier dit Lavigne, Louis	soldat	William, Brown	soldat
Third, Jacques	soldat	William, Gordon	soldat
Thom, Jacques	soldat	Williamson, John	sergent
		Wisenberg, Charles	soldat
		Wittman, Joseph	soldat
		Zimermen, Nicolas	soldat

## NOTES

### Avant-propos

- 1 J.-Y. Gravel, L'armée au Québec (1868-1900), un portrait social (Montréal, Boréal Express, 1974); id., "Les Voltigeurs de Québec dans la milice canadienne, 1862-1898", thèse de doctorat, université Laval, 1971.
- 2 Yvon Desloges, "L'origine sociale des miliciens de 1812", manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Ottawa (1970).
- 3 J.P. Aron, P. Dumont et E. LeRoy-Ladurie, Anthropologie du conscrit français (Paris, Mouton, 1972).
- 4 André Corvisier, Armées et sociétés en Europe de 1494 à 1789 (Paris, P.U.F., 1976).

### Introduction

- 1 Reginald Horseman, The Causes of the War of 1812 (New York, Octagon Books, 1972).

### La milice au Bas-Canada

- 1 Charles James, A Universal Military Dictionary in English & French [...] (Londres, T. Egerton, 1816, 4<sup>e</sup> éd.), p. 728.
- 2 André Corvisier, Armées et sociétés en Europe de 1494 à 1789 (Paris, P.U.F., 1976).
- 3 Richard Burn, The Justice of the Peace and Parish Officer (Londres, A. Strahan, 1830), vol. 3, p. 471.
- 4 Charles M. Clode, The Military Forces of the Crown; their administration and government (Londres, John Murray, 1869), p. 344. Le commandant en chef n'est pas soumis au secrétaire d'État. Cette fonction est mal définie à l'époque et c'est la coopération entre les deux hommes en fonction qui délimite leurs activités respectives.
- 5 Ibid., p. 344.
- 6 Le portrait de Watteville a paru dans P. de Vallière, Treue und Ehre, Neuenburg, Derlag von F. Zahn, 1912, p. 550.
- 7 Glenn A. Steppler, "A Duty Troublesome Beyond Measure: Logistical Considerations in the Canadian War of 1812" thèse de maîtrise, université McGill Montréal, 1976, p. 9.

- 8 Les régiments de l'armée régulière et les divisions de milice sédentaire ont généralement un colonel; les Voltigeurs et la milice d'élite et incorporée sont commandés par des lieutenants-colonels.
- 9 Charles James, op. cit., p. 123.
- 10 L.H. Irving, Officers of the British Forces in Canada during the War of 1812, (Welland, Canadian Military Institute, 1908), p. 252.
- 11 Canada, Archives publiques (ci-après APC) Rapport sur les Archives publiques du Canada (ci-après RAPC), 1940, p. 7, "Ordre de M. D'Ailleboust à Pierre Boucher, Capitaine dans le Bourg des Trois-Rivières, 6 juin 1651".
- 12 Ibid., p. 8, "Lettre du Roi à Monsieur de Courcelles pour lui ordonner de diviser les habitants du Canada par compagnies de milice, à Paris, le 3 avril 1669".
- 13 André Corvisier, op. cit., p. 138-139.
- 14 RAPC, 1913, p. 81-82, "Ordonnance pour faciliter et pour régler les Fournitures de Bois de Chauffage aux Troupes de sa Majesté en Garnison dans cette province, et pour déclarer que tout Pouvoir et Autorité de quelque Capitaine ou autre Officier de Milice que ce soit établis en cette province avant la Conquête d'icelle et continués ensuite jusques à l'époque de l'Etablissement du Gouvernement Civil Britannique en icelle, ont été abolis et anéantis par l'Etablissement du dit Gouvernement."
- 15 Fernand Ouellet, "Officiers de milice et structure sociale au Québec (1660-1815)", conférence présentée au colloque international d'histoire militaire, Ottawa, août 1978, p. 27-29.
- 16 Canada, ministère de la Défense nationale, Service historique, "Extract From Notes on Military District No. 4 Covering the Period From the Beginning of the French Occupation to 1814", manuscrit dactylographié.
- 17 APC, RG9, IA1, vol. 76, p. 383-384, Vassal de Monviel à Sherbrooke, 5 août 1816.
- 18 RAPC, 1914-1915, p. 70, 101, 130, 137, 184, 235, Ordonnances pour la milice.
- 19 APC, RG9, IA1, vol. 76, p. 383-384.
- 20 Bas-Canada, Parlement, Statuts du Bas-Canada, 1793-1813.
- 21 APC, RG9, IA1, vol. 76, p. 388.

- 22 Bas-Canada, Parlement, Statuts provinciaux du Bas-Canada, 1811-1814 (Québec, Desbarats, [1815]), p. 119-135.
- 23 APC, RG9, IA1, vol. 76, p. 389.
- 24 Québec (séminaire), Archives (ci-après ASQ), Fonds Viger-Verreault, Ma saberdache bleue, vol. 2, p. 207, Viger à sa femme, St-Philippe, 24 mars 1813.
- 25 Bas-Canada, Bureau de l'adjudant général des milices, Règles et articles pour le meilleur gouvernement de la milice de la province du Bas-Canada lorsqu'elle sera incorporée pour le service (Québec, Desbarats, 1812).
- 26 APC, MG24, G45, papiers de Salaberry, vol. 2, p. 327.
- 27 Ibid., p. 831.
- 28 ASQ, Fonds Viger-Verreault, Ma saberdache bleue, vol. 3, p. 146, Viger à sa femme, Cananoqui, 2 août 1813.
- 29 Glenn A. Stepler, op. cit., p. 139-140.
- 30 L.H. Irving, op. cit., p. 111, 113.
- 31 ASQ, Fonds Viger-Verreault, Ma saberdache bleue, vol. 2, p. 92.
- 32 Gazette de Québec, jeudi, 17 septembre 1812.
- 33 APC, RG9, IA1, vol. 6, p. 3460-3461, V. de Monviel à Prevost, Québec, 18 février 1813.
- 34 L.H. Irving, op. cit., p. 116.
- 35 Ibid., p. 109.
- 36 APC, RG8, vol. C-12031/2J, microfilm (ci-après mfm) C-3521, fol. 305-306, General Order, Adjudant general office, 12 mars 1814.
- 37 APC, RG9, IA3, vol. 5, p. 46, J.-T. Taschereau à Chas. W. Grant, Montréal, 13 mai 1813.
- 38 Ibid, vol. 14, J.-T. Taschereau à V. de Monviel, Québec, 15 mars 1814.
- 39 L.H. Irving, op. cit., p. 137.
- 40 Bas-Canada, Parlement, Statuts provinciaux du Bas-Canada, 1811-1814 (Québec, Desbarats, 1815), p. 123, "Acte pour mieux régler la Milice de cette Province et pour rappeler certains actes ou Ordonnances y mentionnés", 19 mai 1812.
- 41 APC, RG9, IA1, vol. 76, V. de Monviel à Sherbrooke, Québec, 5 août 1816.
- 42 Almanach de Québec, 1813, p. 71-104.
- 43 ASQ, Fonds Viger-Verreault, Ma saberdache rouge, J2, p. 283, Mémoire sur la défection des Sauvages de St. Régis, 1818.
- 44 Musée McCord (Montréal), War of 1812,

dossier "Indian Allies", M 22077.

- 45 APC, MG24, G45, vol. 2, p. 836.

#### Le recrutement des miliciens

- 1 Fernand Ouellet, Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850 (Montréal, Fides, 1966), p. 232-233.
- 2 Jean-Pierre Wallot, Un Québec qui bougeait, trame socio-politique au tournant du XIXe siècle (Montréal, Boréal Express, 1973), p. 108.
- 3 André Corvisier, Armées et sociétés en Europe de 1494 à 1789 (Paris, P.U.F., 1976), p. 119-122.
- 4 APC, RG8, vol. C-1218, mfm C-3526, fol. 210, Prevost à Liverpool, 21 avril 1812.
- 5 L.H. Irving, Officers of the British Forces in Canada During The War of 1812 (Welland, Canadian Military Institute, 1908), p. 118-132.
- 6 Québec (province), Archives nationales du Québec à Québec (ci-après ANQQ), AP-G-289/1, vol. 3, p. 9, Prevost à C.-M. de Salaberry, Montréal, 28 octobre 1812.
- 7 APC, MG24, G45, vol. 2, p. 678-679, C.-M. de Salaberry à Ls de Salaberry, Chambly, 29 janvier 1813.
- 8 APC, RG8, vol. C-797, mfm C-3258, fol. 46, Freer à C.-M. de Salaberry, 13 mars 1813.
- 9 APC, RG8, vol. C-231, micro C-2844, Torrens à Prevost, 26 juillet 1814.
- 10 APC, MG24, G45, p. 479-480, C.-M. de Salaberry à Ls de Salaberry, décembre 1813.
- 11 ANQQ, AP-G-289/1, vol. 3, p. 83, Ls de Salaberry à C.-M. de Salaberry, 1<sup>er</sup> mars 1814.
- 12 APC, MG24, G45, vol. 8, p. 1759, Torrens au duc de Kent, Horse Guards, 25 février 1812.
- 13 APC, RG8, vol. C-797, mfm C-3258, fol. 143, C.-M. de Salaberry à Freer, St-Philippe, 11 août 1813.
- 14 J.R. Western, The English Militia in the Eighteenth Century, The Story of a Political Issue 1660-1802 (Toronto, University of Toronto Press, 1965), p. 321-323.
- 15 Fernand Ouellet, "Officiers de milice et structure sociale au Québec (1660-1815)", conférence présentée au colloque international d'histoire militaire, Ottawa, août 1978, p. 31.
- 16 Ibid, p. 33.
- 17 Signalons aussi que bon nombre de ces

- officiers cumulaient souvent deux ou plusieurs fonctions: nobles et seigneurs, seigneurs et marchands, seigneurs et fonctionnaires, professions libérales et fonctionnaires.
- 18 ANQQ, AP-G-289/1, vol. 3, p. 5-6, Prevost à C.-M. de Salaberry, 26 octobre 1812.
  - 19 APC, RG9, IA1, vol. 72, p. 255, C. de Tonnancour au lieut.-col. Malhiot, Québec, 19 août 1813.
  - 20 APC, RG9, IA1, vol. 7, p. 3271-3272, Ls de Salaberry à Vassal de Monviel, 4 février 1813.
  - 21 APC, RG9, IA1, vol. 13, major Henry à V. de Monviel, Laprairie, 25 février 1814; vol. 4, dossier Montréal, St-Dizier à V. de Monviel, Montréal, 20 juin 1812; vol. 9, p. 4450, de St-Ours à V. de Monviel, St-Ours, 14 mai 1813.
  - 22 J.R. Western, op. cit., p. 316; Allan Greer, "The Pattern of Literacy in Quebec, 1745-1899", Histoire sociale/Social History, vol. 11, n° 22 (nov. 1978), p. 295-335.
  - 23 APC, RG9, IA1, vol. 72, p. 18-80, Bureau de l'adjudant général, circulaire, Québec, 27 mai 1812.
  - 24 APC, RG9, IA1, vol. 72, p. 9-12, V. de Monviel aux lieutenants-colonels des bataillons de milice d'élite et incorporée, Québec, 15 avril 1813.
  - 25 Fernand Ouellet, "Officiers de milices et structures sociales au Québec (1660-1815)", conférence présentée au colloque international d'histoire militaire, Ottawa, août 1978, p. 27.
  - 26 APC, RG8, vol. C-797, mfm C-3258, fol. 227, C.-M. de Salaberry à Freer, Coteau-du-Lac, 31 janvier 1814; *ibid.*, fol. 205, C.-M. de Salaberry à Freer, Montréal, 18 décembre 1813.
  - 27 APC, RG9, IA1, vol. 8, p. 4019, J. Cuthbert à V. de Monviel, Trois-Rivières, 29 mars 1813.
  - 28 *Ibid.*, vol. 76, p. 41, V. de Monviel à Chs. Daly, Québec, 7 février 1815.
  - 29 ANQQ, AP-G-289/1, vol. 3, p. 86-87, C.-M. de Salaberry à son père, 7 mars 1814.
  - 30 APC, RG9, IA1, vol. 7, p. 3307, Jean-Baptiste Hertel de Rouville à V. de Monviel, 8 février 1813; *ibid.*, p. 3499, du même au même, 22 février 1813.
  - 31 APC, RG9, IA1, vol. 3, p. 1233-1237, dossier Miscellaneous, V. de Monviel à Prevost, 18 juin 1812; *ibid.*, vol. 4, p. 1284-1286, Foretier à V. de Monviel, 15 juin 1812.
  - 32 APC, RG9, IA1, vol. 76, p. 99-100, V. de Monviel à R. de la Bruère, Québec, 8 avril 1815.
  - 33 Fernand Ouellet, "Officiers de milice et structure sociale au Québec (1660-1815)", conférence présentée au colloque international d'histoire militaire, Ottawa, août 1978, p. 37.
  - 34 ANQQ, QBC 15-33, Demandes de terres par les miliciens de la guerre de 1812, dossier n° 1023, retour, V. de Monviel au lieut.-col. Ready, secrétaire civil, Québec, 31 janvier 1820.
  - 35 ASQ, Fonds Viger-Verreau, Ma saberdache bleue, vol. 2, p. 154, L.-M. Viger, Montréal, 1<sup>er</sup> octobre 1812.
  - 36 APC, RG9, IA1, vol. 6, p. 3013, Chs. Frémont à V. de Monviel, Chambly, 18 janvier 1813.
  - 37 APC, RG9, IA1, vol. 4, p. 1780-1781, dossier Pointe-aux-Trembles, J. MacKay à V. de Monviel, Montréal, 8 septembre 1812; *ibid.*, vol. 10, p. 4958-4959, du même au même, 14 juillet 1813.
  - 38 *Ibid.*, p. 1781, du même au même, 8 septembre 1812.
  - 39 ANQQ, QBC 15-50, n° 2506, Louis E. MacKay, St-Eustache, comté d'York.
  - 40 APC, RG8, vol. C-1218, mfm C-3526, fol. 210, Prevost à Liverpool, 21 avril 1812.
  - 41 APC, RG9, IA1, vol. 69, p. 27, V. de Monviel à J.-F. Perrault, Québec, 16 avril 1812.
  - 42 APC, RG8, vol. C-797, mfm C-3258, fol. 344, C.-M. de Salaberry à Freer, Montréal, 27 décembre 1813.
  - 43 *Ibid.*, vol. C-796, mfm C-3257, du même au même, Fort Chambly, 19 juin 1812.
  - 44 *Ibid.*, vol. C-797, mfm C-3258, fol. 80, du même au même, St-Philippe, 23 mars 1813.
  - 45 APC, MG24, G45, vol. 4, p. 1407, C.-M. de Salaberry au maj. Loring, Chambly, 25 mai 1816.
  - 46 APC, RG9, IA1, vol. 5, dossier 7, p. 1393, J.-B. Turgeon à R. McKenzie, Terrebonne, 11 juillet 1812.
  - 47 ASQ, Fonds Viger-Verreau, Ma saberdache bleue, vol. 3, p. 159, J. Viger à sa femme. Copie d'une lettre de M. Pambrun à son fils, 23 août 1813.
  - 48 APC, RG9, IA1, vol. 4, p. 683, F.-X. Larue à Monviel, Québec, 4 avril 1812.

- 49 APC, MG24, G45, vol. 11, p. 680, C.-M. de Salaberry à Ls de Salaberry, Chambly, 29 janvier 1813.
- 50 ANQQ, AP-G-289/1, vol. 3, C.-M. de Salaberry à Ls de Salaberry, Montréal, 7 mars 1814.
- 51 Ibid., vol. 3, p. 66, Ls de Salaberry à C.-M. de Salaberry, Beauport, 24 février 1814.
- 52 D'après le recensement de 1790, la population aurait été urbaine à 19,83 % et rurale à 80,16 %. D'après le recensement de 1825, il y aurait eu 11,79 % de population urbaine par rapport à 88,20 % rurale. Canada, ministère de l'Agriculture, Census of Canada 1870-71 / Recensement du Canada (Ottawa, I.B. Taylor, 1873-1878), vol. 4: Censuses of Canada 1665-1871.
- 53 ANQQ, AP-G-335/4, collection Baby, contrat de mariage de F. Vassal de Monviel à Louise Perrault, 17 janvier 1796.
- 54 Fernand Ouellet, "Officiers de milice et structure sociale au Québec (1660-1815)", conférence présentée au colloque international d'histoire militaire, Ottawa, août 1978, p. 37.
- 55 Almanach de Québec, 1812, section "Liste civile".
- 56 Fernand Ouellet, "Officiers de milice et structure sociale au Québec (1660-1815)", conférence présentée au colloque international d'histoire militaire, Ottawa, août 1978, p. 29.
- 57 W.D. Lighthall, An account of the Battle of Chateauguay, being a lecture given at Ormstown, March 8th, 1889 (Montréal, W. Drysdale, 1889), p. 10.
- 58 APC, RG8, vol. C-1218, mfm C-3526, fol. 210, Prevost à Liverpool, 21 avril 1812; *ibid.*, p. 275-276, Freer à C.-M. de Salaberry, 15 juin 1812; *ibid.*, p. 308, Prevost à Liverpool, Québec, 15 juillet 1812.
- 59 ASQ, Fonds Viger-Verreau, Ma saberdache bleue, vol. 2, p. 88.
- 60 APC, RG8, vol. C-796, p. 127, C.-M. de Salaberry, 19 juin 1812. De Salaberry dit: "But of those only 280 are accounted for". Le mot "accounted" a plusieurs significations. Mais dans le contexte nous croyons qu'il s'agit des recrues effectivement enrôlées; ANQQ, AP-G-289/1, vol. 3, p. 7, C.-M. de Salaberry à Prevost, 27 octobre 1812; *ibid.*, vol. 2, p. 120, C.-M. de Salaberry à son père, St-Philippe, 26 octobre 1812.
- 61 APC, RG8, vol. C-797, mfm C-3258, fol. 44, C.-M. de Salaberry à Freer, St-Philippe, 2 février 1813; *ibid.*, p. 47, du même au même, 5 février 1813; *ibid.*, p. 50, du même au même, 11 mars 1813.
- 62 APC, RG9, IA1, vol. 71, V. de Monviel à C.-M. de Salaberry, Québec, 23 mars 1813; *ibid.*, RG8, vol. C-1220, mfm C-3526, Freer à C.-M. de Salaberry, 21 mars 1813.
- 63 APC, RG8, vol. C-1220, mfm C-3526, fol. 78, Military Secretary's Office, Québec, 26 décembre 1812.
- 64 APC, MG13, WO 17, vol. 1517, p. 141, mfm B-1570, Monthly Returns.
- 65 APC, MG24, G45, vol. 2, p. 831, Conditions for raising a "Corps of Light Infantry (Canadian Voltigeurs) for the Service of Lower Canada", 15 avril 1812.
- 66 APC, RG9, IA1, vol. 7, p. 3307, Jean-Baptiste Hertel de Rouville à V. de Monviel, Rivière-du-Loup, 8 février 1813.
- 67 APC, RG8, vol. C-797, mfm C-3258, fol. 228-231.
- 68 ASQ, Fonds Viger-Verreau, Ma saberdache bleue, vol. 2, p. 81-84, Instructions for the Officers of the Canadian Voltigeurs on the Recruiting service; APC, MG24, G9, Livre d'ordre de Juchereau Duchesnay, 10 novembre 1812; APC, MG24, L5, vol. 10, n° 002568, Canadian Voltigeurs, Instructions; APC, RG8, vol. C-1220, mfm C-3526, Freer à C.-M. de Salaberry, 21 janvier 1813.
- 69 APC, MG24, G45, vol. 2, p. 831, Conditions for raising à "Corps of Light Infantry (Canadian Voltigeurs) for the Service of Lower Canada", 15 avril 1812.
- 70 ASQ, Fonds Viger-Verreau, Ma saberdache bleue, vol. 2, p. 116, C.-M. de Salaberry à J. Viger, 19 juillet 1812.
- 71 André Corvisier, Armées et sociétés [...] (Paris, P.U.F., 1976), p. 145-146.
- 72 J.P. Aron, et al., Anthropologie du conscrit français (Paris, Mouton, 1972), p. 228.
- 73 APC, RG9, IA1, vol. 3, p. 595, dossier Miscellaneous, Recruiting Department, General Order, 14 février 1812.
- 74 G.R. Gleig, A Sketch of the Military History of Great Britain (Londres, John W. Parker, 1845), p. 301.
- 75 André Corvisier, Armées et sociétés [...]

- (Paris, P.U.F., 1976), p. 77-78.
- 76 J.R. Western, op. cit., p. 369.
- 77 P.-A. Gloor et J. Houdaille, "La couleur des yeux à l'époque du 1<sup>er</sup> Empire. Quelques commentaires sur l'évolution de ce caractère durant 238 ans", Annales (Économie, société, civilisation), n<sup>o</sup> 4, juillet-août 1976, p. 677-699 (Paris).
- 78 Marcel Trudel, L'esclavage au Canada français, histoire et conditions de l'esclavage (Québec, Presses de l'université Laval, 1960), p. 292-314.
- 79 APC, RG4, A2, vol. 4-5, dossier "Drafts (1812)", Québec, juillet 1812.
- 80 Bas-Canada, Bureau de l'adjutant général des milices, "Règles et articles pour le meilleur gouvernement de la milice de la province du Bas-Canada [...]", p. 63, section XII, vi.
- 81 APC, RG9, IA1, vol. 73, p. 30, V. de Monviel à Taschereau, Québec, 11 décembre 1813.
- 82 Ibid., vol. 6, p. 3460-3461, V. de Monviel à Prevost, Québec, 18 février 1813.
- 83 ASQ, Fonds Viger-Verreau, Ma saberdache bleue, vol. 2, p. 92.
- 84 Ibid., Heney à Viger, 29 septembre 1812.
- 85 Jean-Pierre Wallot, Un Québec qui bougeait, trame socio-politique au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle, p. 135.
- 86 Gazette de Québec, n<sup>o</sup> 2469, 4 juillet 1812, p. 5, col. 2.
- 87 J.R. Western, op. cit., p. 151, 290, 296, 298, 301.
- 88 APC, RG9, IA1, vol. 5, dossier 9, Coffin à V. de Monviel, Nord-Trois-Rivières, 31 mai 1812.
- 89 Ibid., vol. 4, p. 1110, Col. de St-Ours à V. de Monviel, 4 juin 1812.
- 90 Gazette de Québec, 24 septembre 1812.
- 91 New York (état), Public Papers of Daniel D. Tompkins (Albany, J.B. Lyon, 1902), vol. 3, p. 21, Tompkin à P.B. Porter, Albany, 8 juillet 1812; *ibid.*, p. 23, Tompkins à Hall, 8 juillet 1812.
- 92 APC, RG9, IA1, vol. 69, V. de Monviel au lieut.-col. Cuthbert, Québec, 16 juin 1812.
- 93 Ibid., vol. 2, p. 1165, M. Hertel de Rouville à V. de Monviel, Laprairie, 10 juin 1812.
- 94 APC, RG8, vol. C-1708, mfm C-3840, fol. 9-13, Quartier général, Montréal, 3 juin 1813; *ibid.*, p. 18-21, V. de Monviel à Prevost, Québec, 5 juin 1813.
- 95 APC, RG9, IA1, vol. 73, p. 47-49, V. de Monviel à Prevost, Québec, 17 décembre 1813.
- 96 Nous reviendrons sur ce sujet en parlant des travaux.
- 97 Joseph Bouchette, The British Dominions of North America; A Topographical and Statistical Description of the Province of Lower & Upper Canada (Londres, Green and Longman, 1832), vol. 1, p. 465.
- 98 APC, RG9, IA1, vol. 5, p. 1393, dossier Terrebonne, J.-B. Turgeon à R. McKenzie, 11 juillet 1812.
- 99 Ibid., vol. 72, p. 289-290, V. de Monviel à Henry, Laprairie, 2 octobre 1813.
- 100 Ibid., vol. 11, C. Frémont à V. de Monviel, Chambly, 25 octobre 1813.
- 101 Ibid., vol. 3, p. 1870-1871, dossier "Miscellaneous" (3), folio signé Douglas.
- 102 Ibid., vol. 2, dossier "Canadian Voltigeur", C.-M. de Salaberry à V. de Monviel, St-Philippe, 7 octobre 1812.
- 103 Musée McCord (Montréal), "War of 1812", dossier "Indian Allies", M 22077.
- 104 George F.G. Stanley, "The Indians in the War of 1812", The Canadian Historical Review, vol. 31, n<sup>o</sup> 2 (juin 1950), p. 153.
- 105 ASQ, Fonds Viger-Verreau, Ma saberdache bleue, vol. 2, p. 140, J. Viger à sa femme, St-Philippe, 18 septembre 1812.
- 106 ANQQ, AP-G-289/1 (1812-1829), p. 63, C.-M. de Salaberry à son père, St-Philippe, 6 octobre 1812.
- 107 APC, RG8, vol. C-677, mfm C-3172, fol. 78, de Rottenburg à Prevost, 11 septembre 1812.
- 108 George F.G. Stanley, op. cit., p. 149.
- 109 APC, RG8, vol. C-12031/2I, Adjudant General Office, General Orders, Head Quarters, Kingston, 7 août 1813.
- 110 Québec (archidiocèse), Archives (ci-après AAQ), dossier G IV-15, M. Boucher à Plessis, Laprairie, 4 décembre 1812.
- 111 AAQ, G IV-39, Boucher à Plessis, Laprairie, 8 mai 1813.
- 112 APC, RG9, II A4, vol. 8, Pensions 1875.

#### Conditions de vie des miliciens

- 1 APC, RG8, vol. C-12031/2, mfm C-3533, fol. 1, Livre d'ordre du 1<sup>er</sup> bataillon de milice sédentaire incorporée, Montréal, 27 septembre 1813.
- 2 APC, MG24, G45, vol. 8, p. 1784, reçu, St-Philippe, décembre 1812.
- 3 ASQ, Fonds Viger-Verreau, Ma saberdache bleue, vol. 2, p. 92.

- dache bleue, vol. 2, p. 131.
- 4 APC, RG8, vol. C-1221, mfm C-3521, Freer à Sheaffe, Military Secretary Office, Kingston, 4 septembre 1813.
  - 5 Bas-Canada, Bureau de l'adjutant général des milices, "Règles et articles [...]", p. 113-114, "Ordonnance pour loger les troupes [...]".
  - 6 Ibid., p. 115.
  - 7 APC, RG8, vol. C-680, mfm C-3174, Stovin à Prevost, Châteauguay, 15 octobre 1813.
  - 8 ASQ, Collection Baby, manuscrit 74, L.G. Labadie, journal, 28 octobre 1814.
  - 9 APC, RG9, IA1, vol. 5, dossier "3<sup>e</sup> bataillon de la Milice d'élite et incorporée", Cuthbert à V. de Monviel, 22 juin 1812.
  - 10 ANQQ, QBC 15-60, n<sup>o</sup> 3562.
  - 11 APC, RG9, IA1, vol. 6, p. 2866, C. Frémont au lieut.-col. X. de Lanaudière, Chambly, 7 janvier 1813.
  - 12 Ibid., p. 2867.
  - 13 Pierre de Sales Laterrière, Political and Historical Account of Lower Canada with Remarks on the Present Situation of the People as Regards their Manners, Character, Religion, by a Canadian (Londres, William Marsh and Alfred Miller, 1830), p. 113.
  - 14 Bas-Canada, Bureau de l'adjutant général des milices, "Règles et articles ...", p. 117.
  - 15 APC, RG8, vol. C-85, mfm C-2645, Claims for Losses. Lower Canada.
  - 16 Bas-Canada, Bureau de l'adjutant général des milices, "Règles et articles ...", p. 117.
  - 17 APC, MG24, G5, vol. 1, p. 1, Ls de Salaberry à V. de Monviel, 30 mai 1812.
  - 18 ASQ, Fonds Viger-Verreau, Ma saberdache bleue, vol. 2, p. 119, J. Viger à sa femme, Chambly, 30 juillet 1812.
  - 19 Ibid., p. 123, J. Viger à sa femme, 4 août 1812.
  - 20 Ibid., p. 125, J. Viger à sa femme, St-Philippe, 10 août 1812.
  - 21 Ibid., p. 156, J. Viger à sa femme, 9 octobre, 1812; Ibid., p. 159, du même à la même, 14 octobre 1812.
  - 22 ANQQ, AP-G-289/1, p. 115, C.-M. de Salaberry à sa femme, 6 octobre 1813.
  - 23 APC, RG9, IA1, vol. 72, p. 287, V. de Monviel à M. Bruguère, curé, Montréal, 26 septembre 1813.
  - 24 AAQ, G IV-49, Boucher à Plessis, Laprairie, 30 septembre 1813.
  - 25 AAQ, G IV-55, Bruguier à Plessis, Châteauguay, 7 novembre 1813.
  - 26 AAQ, G IV-60, Bruguier à Plessis, Châteauguay, 21 novembre 1813.
  - 27 AAQ, G IV-51, Boucher à Plessis, Laprairie, 19 octobre 1813.
  - 28 Thomas Verchères de Boucherville, "Journal de M. Thomas Verchères de Boucherville dans ses voyages aux pays d'en haut et durant la dernière guerre avec les Américains 1812-1813", Canadian Antique & Numismatic Journal, 3<sup>e</sup> série, 3:1 (1901), p. 146.
  - 29 Ibid.
  - 30 APC, RG8, vol. C-85, mfm C-2645, fol. 12, Claims for losses. Neil Morrison.
  - 31 Ibid., fol. 26, Claims for losses. J. Primeau.
  - 32 Thomas Verchères de Boucherville, op. cit., p. 148.
  - 33 APC, RG8, vol. C-85, mfm C-2645, fol. 17-23, 112-116, Claims for losses.
  - 34 APC, RG8, vol. C-1220, mfm C-3526, Freer à Sherbrooke, Military Secretary Office, 20 avril 1813.
  - 35 Québec (province), Archives nationales du Québec à Montréal (ci-après ANQM), notaire H. Griffin, n<sup>o</sup> 297, 7 août 1813, Contract agreement between W.J. Holt & W. Robinson.
  - 36 ANQM, notaire H. Griffin, 27 octobre 1812, mars 1813, n<sup>o</sup> 304, août 1813, Divers contrats.
  - 37 Gazette de Québec, 10 décembre 1813.
  - 38 ANQM, notaire H. Griffin, n<sup>o</sup> 149, 26 février 1813, Robin vs Flint.
  - 39 Reginald Horseman, The War of 1812 (Londres, Eyre & Spottiswoode, 1969), p. 120.
  - 40 APC, RG8, vol. C-677, mfm C-3172, fol. 276, Neil McLean, 1812; vol. C-1220, mfm C-3526, fol. 61, Freer à de Rottenburg, Québec, 17 décembre 1812.
  - 41 ANQM, notaire H. Griffin, n<sup>o</sup> 311, Holt vs Baker.
  - 42 APC, RG8, vol. C-85, mfm C-2642, fol. 213, Claims for losses, Manning à Sheaffe, 21 août 1813.
  - 43 APC, RG9, IA1, vol. 5, p. 1012, 4<sup>e</sup> bataillon de la milice d'élite et incorporée, Taschereau à V. de Monviel, 26 mai 1812.
  - 44 APC, RG8, vol. C-1218, p. 234, Freer à Robinson, Québec, 13 mai 1812.
  - 45 L.H. Irving, op. cit., p. 242.

- 46 APC, RG9, IA1, vol. 69, V. de Monviel à Cuthbert, Québec, 27 juin 1812.
- 47 ANQQ, QBC 15-34, Demandes de terres.
- 48 APC, RG9, IA1, vol. 4, dossier Pointeaux-Trembles.
- 49 Jacques Rousseau, "Thé et pain dans la forêt québécoise", dans J.J. Hermadinguer, Pour une histoire de l'alimentation (Paris, Armand Colin, 1970), p. 293.
- 50 APC, RG8, vol. C-12031/2Q, mfm C-3522, fol. 5, Livre d'ordre du 1<sup>er</sup> bataillon de la milice d'élite et incorporée, Montréal, 27 septembre 1813.
- 51 APC, MG24, G9, Livre d'ordre de Juchereau Duchesnay, St-Philippe, 9 septembre 1812.
- 52 Ibid., 17 octobre 1812.
- 53 Université de Montréal, Archives, Service des collections particulières, Collection Baby, lettre de J.A. Cartier, Montréal, 15 avril 1813.
- 54 ASQ, Collection Baby, manuscrit 74, L.G. Labadie, journal, p. 12, 28 octobre 1814.
- 55 Thomas Verchères de Boucherville, op. cit., p. 148.
- 56 ASQ, Fonds Viger-Verreau, Ma saberdache bleue, vol. 2, p. 161, J. Viger à sa femme, 22 octobre 1812; *ibid.*, p. 194, 29 novembre 1812.
- 57 APC, MG24, B2, vol. 1, dossier 1813, p. 182, Montréal, 4 mai 1813.
- 58 ASQ, Fonds Viger-Verreau, Ma saberdache bleue, vol. 1, p. 103, J. Viger à sa femme, Québec, 15 décembre 1808.
- 59 Ibid., p. 140, J. Viger à sa femme, Québec, 9 février 1809.
- 60 APC, RG8, vol. C-85, mfm C-2645, fol. 91, Claims for Losses. Plainte de John Ralston.
- 61 APC, RG9, IA1, vol. 70, V. de Monviel à Bruguier, Montréal, 24 septembre 1812.
- 62 Jean-Paul Aron, Essai sur la sensibilité alimentaire à Paris au 19<sup>e</sup> siècle (Paris, Armand Colin, 1967, Cahiers des Annales), p. 40-41.
- 63 Université de Montréal, Collection Baby, lettre de J.-A. Cartier, Montréal, 15 avril 1813.
- 64 ASQ, Fonds Viger-Verreau, Ma saberdache bleue, vol. 2, p. 123, J. Viger à sa femme, Chambly, 4 août 1812.
- 65 ANQQ, AP-G-289/1, p. 221, de Watteville à C.-M. de Salaberry, Burtonville, 4 août 1814.
- 66 Jean-Pierre Filippini, "Le régime des soldats et miliciens pris en charge par la marine française au XVIII<sup>e</sup> siècle", dans J.J. Hermadinguer, op. cit., p. 98.
- 67 C.S.L. Davies, "Les rations alimentaires de l'armée et de la marine anglaises au XVI<sup>e</sup> siècle" dans J.J. Hermadinger, op. cit., p. 94.
- 68 Ibid.
- 69 AAQ, G IV-50, Boucher à Plessis, Laprairie, 12 octobre 1813.
- 70 APC, RG8, vol. C-85, mfm C-2645, Claims for losses.
- 71 Bas-Canada, Bureau de l'adjudant général des milices, "Règles et articles[...]", p. 117.
- 72 ASQ, Fonds Viger-Verreau, Ma saberdache bleue, vol. 2, p. 161, J. Viger à sa femme, St-André, 22 octobre 1812.
- 73 APC, RG8, vol. C-1218, mfm C-3526, fol. 243, Freer à Chandler, Québec, 18 mai 1812.
- 74 APC, RG9, IA1, vol. 4, p. 1496-1497, L. de Salaberry à V. de Monviel, Blairfindie, 25 juillet 1812.
- 75 Ibid., vol. 10, p. 5431, Hertel de Rouville à V. de Monviel, Chambly, 28 septembre 1813.
- 76 ASQ, Fonds Viger-Verreau, boîte 45, n<sup>o</sup> 6, General Orders, Québec, 26 décembre 1812.
- 77 APC, MG24, L5 vol. 10, p. 002568, Canadian Voltigeurs - Instructions; APC, RG8, C-1218, mfm C-3526, fol. 235, Freer à Robinson, Québec, 13 mai 1812.
- 78 APC, RG8, vol. C-1220, mfm C-3526, fol. 311, Freer à Sherbrooke, 20 avril 1813.
- 79 ASQ, Fonds Viger-Verreau, boîte 25, cahier noir, liasse 6, Ordre général, Montréal, 14 juillet 1812.
- 80 Richard J. Koke, "The Britons who fought on the Canadian Frontier - Uniforms of the War of 1812", The New York Historical Society Quarterly, vol. 45, n<sup>o</sup> 2 (avril 1961), p. 154-155.
- 81 APC, RG8, vol. C-1220, mfm C-3526, fol. 240, Freer à Robinson, 23 mars 1813.
- 82 Ibid., p. 92-93, Freer à Robinson, 8 janvier 1813.
- 83 Ibid.
- 84 René Chartrand, Lower Canada Select Embodied Militia Battalions, 1812-1815, manuscrit classé, Division de l'interprétation, Lieux et parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Ottawa.

- 85 APC, MG24, G5 vol. 1, Ls de Salaberry à V. de Monviel, Blairfindie, 2 septembre 1812.
- 86 Ibid.
- 87 Ibid., p. 16, Ls de Salaberry à V. de Monviel, 4 septembre 1812.
- 88 APC, RG8, vol. C-797, mfm C-3258, fol. 21, Estimate of the probable cost of a private (in the Voltigeurs Regiment).
- 89 APC, RG8, vol. C-1220, mfm C-3526, fol. 92, Freer à Robinson, 8 janvier 1813.
- 90 ASQ, Fonds Viger-Verreau, série 0, registre 066, journal de la 6<sup>e</sup> compagnie des Canadiens Voltigeurs, St-Philippe, 24 août 1812.
- 91 APC, RG9, IA1, vol. 6, dossier Canadian Voltigeurs, p. 4748-4749, Juchereau Duchesnay à V. de Monviel, St-Philippe, 15 juin 1813. La traduction est de nous.
- 92 ANQQ, AP-G-417, boîte 50, collection Papineau.
- 93 Ibid.
- 94 Ibid.
- 95 APC, MG24, G9, Livre d'ordre Juchereau Duchesnay, Fort Chambly, 27 juillet 1812; Richard J. Koke, op. cit., p. 154.
- 96 ASQ, Fonds Viger-Verreau, série 0, registre 066, journal des dépenses de la 6<sup>e</sup> compagnie des Voltigeurs.
- 97 ANQM, notaire Griffin, n<sup>o</sup> 116, 26 janvier 1813, Corse vs Deschambault.
- 98 ASQ, Fonds Viger-Verreau, boîte 45, n<sup>o</sup> 6, cahiers noirs, District Orders, 27 décembre 1812; ibid., boîte 25, liasse 6, Montréal, 6 janvier 1813.
- 99 APC, RG9, IA1, vol. 12, p. 6011, Taschereau à V. de Monviel, Châteauguay, 24 novembre 1813.
- 100 John Lambert, Travels Through Canada and the United States of North America in the Years 1806, 1807 & 1808 (Londres, Baldwin, Cradock and Joy, 1816), vol. 1, p. 158.
- 101 U. de Montréal, col. Baby, Livre d'ordre d' Hervieux, ordres du 16 oct. 1813.
- 102 Ibid., 10 juin 1813.
- 103 APC, RG9, IA1, vol. 69, p. 107, V. de Monviel au col. de St-Ours, Québec, 6 juin 1812.
- 104 George Hanger, To All Sportsmen and Particularly to Farmers & Game Keepers, (Londres, s.éd., 1814), p. 205, cité dans H.C.B. Rogers, Weapons of the British Soldier (Londres, Sphere Books, 1972), p. 94.
- 105 ASQ, Fonds Viger-Verreau, Ma saberdache bleue, vol. 2, p. 137, J. Viger à sa femme, St-Philippe, 7 septembre 1812.
- 106 APC, RG9, IA1, vol. 5, p. 126, Ordre général, 6 octobre 1813.
- 107 APC, RG9, IA1, vol. 2, p. 1282, H. de Rouville à V. de Monviel, Chambly, 24 juin 1812.
- 108 APC, RG8, vol. C-1708, mfm C-3840, fol. 68-70, Return of arms, 25 septembre 1813.
- 109 APC, RG9, IA1, vol. 11, L.-R.-C. de Léry à V. de Monviel, St-Constant, 10 octobre 1813.
- 110 AAQ, G IV-37, Boucher à Plessis, Laprairie, 24 avril 1813.
- 111 APC, RG8, vol. C-797, p. 266-267, McCarthy à C.-M. de Salaberry, L'Acadie, 16 avril 1814.
- 112 APC, RG8, vol. C-1220, mfm C-3526, fol. 310, Freer à Sherbrooke, Military Secretary Office, 20 avril 1813.
- 113 APC, MG24, G45, vol 2, p. 831
- 114 APC, RG9, IA7, vol. 1 à 21. Ces salaires sont calculés d'après les retours mensuels des Muster & Pay Roll, des corps de milices d'élite et incorporées et de la milice sédentaire. Quelques-uns ont été calculés par Yvon Desloges dans son étude sur Le combat de la Châteauguay (26 octobre 1813), Travail inédit n<sup>o</sup> 459 (1969) Parcs Canada, Ottawa.
- 115 APC, RG9, IA1, vol. 8, p. 4031, Malhiot à Lévesque, Laprairie, 30 mars 1813; ibid., p. 4338, Malhiot à V. de Monviel, Laprairie, 26 avril 1813; ibid., p. 6055-6056, Malhiot à V. de Monviel, Châteauguay, 1<sup>er</sup> décembre 1813.
- 116 ASQ, Fonds Viger-Verreau, Ma saberdache bleue, vol. 2, p. 155, J. Viger à sa femme, St-Philippe, 9 octobre 1813.
- 117 ANQQ, AP-G-417, boîte 50, collection Papineau, "Par un billet de l'armée...", salaire, 24 août 1813.
- 118 ASQ, Fonds Viger-Verreau, Ma saberdache bleue, vol. 2, p. 120-122, J. Viger à sa femme, 4 août 1812.
- 119 Ibid., p. 156.
- 120 Ibid., p. 174.
- 121 Ibid., vol. 3, p. 1, J. Viger à sa femme, Kingston, 12 mai 1813.
- 122 ANQM, notaire Desautels, n<sup>o</sup> 459, 2 décembre 1812.
- 123 ANQM, notaire Louis Guy, obligation de

- P.-D. Desbartzch à C.-M. de Salaberry, 25 janvier 1814.
- 124 ANQQ, AP-G-289/1, p. 31-36, Ls de Salaberry à C.-M. de Salaberry, Beauport, 19 janvier 1814; *ibid.*, AP-G-289/3, Ls de Salaberry à C.-M. de Salaberry, 8 mars 1814.
- 125 ASQ, Fonds Viger-Verreau, série 0, registre 066, journal des dépenses de la 6<sup>e</sup> compagnie des Voltigeurs.
- 126 *Ibid.*, p. 14.
- 127 ANQM, notaire Campbell, n<sup>o</sup> 365, 20 décembre 1813.
- 128 ASQ, Fonds Viger-Verreau, Ma saberdache bleue, vol. 2, p. 23-24, 28, J. Viger à Wm Berzcy, 11 septembre 1811.
- 129 ASQ, Fonds Viger-Verreau, série 0, registre 066.
- 130 *Ibid.*
- 131 APC, RG9, IA1, vol. 6, p. 2981, Mailhot à V. de Monviel, Laprairie, 15 janvier 1813.
- 132 Université de Montréal, Collection Baby, P2, boîte 86, General Orders, York, 3 août 1812.
- 133 ASQ, Fonds Viger-Verreau, Ma saberdache bleue, vol. 2, p. 120, J. Viger à sa femme, 30 juillet 1812; *ibid.*, p. 123, de même à la même, 4 août 1812.
- 134 Université de Montréal, Collection Baby, C.-M. de Salaberry à Perrault, St-Philippe, 28 février 1813.
- 135 ASQ, Fonds Viger-Verreau, Ma saberdache bleue, vol. 2, p. 122, J. Viger à sa femme, Chambly, 4 août 1812.
- 136 ASQ, Fonds Viger-Verreau, cahier noir, boîte 25, liasse 6, Ordres de l'adjutant général, Chambly, 11 octobre 1812.
- 137 APC, RG9, IA1, vol. 71, p. 17, V. de Monviel à Lévesque, Québec, 5 décembre 1812.
- 138 Bas-Canada, Bureau de l'adjutant général des milices, "Règles et articles ...", p. 91, art. XVIII, sect. xiv.
- 139 APC, RG8, vol. C-1218, mfm C-3526, fol. 282-284, Freer à C.-M. de Salaberry, 20 juin 1812.
- 140 APC, MG24, G45, vol. 8, p. 1924, Militia General Orders, Montréal, 13 mars 1813; APC, RG9, IA1, vol. 5, p. 1626-1627, dossier 2, 3<sup>e</sup> bataillon de milice d'élite et incorporée, 15 août 1812.
- 141 AAQ, G IV-31, Boucher à Plessis, Laprairie, 19 mars 1813.
- 142 APC, MG24, G45, vol. 5, p. 1448-1452, Cour martiale, 12 août 1812; APC, RG9, IA3, vol. 1, Adjudant General Office, Québec, 2 janvier 1813; APC, RG4, Prison Returns, B21, vol. 1.
- 143 AAQ, G IV-59, Boucher à Plessis, Laprairie, 15 novembre 1813.
- 144 ASQ, Fonds Viger-Verreau, Ma saberdache bleue, vol. 2, p. 127.
- 145 Musée McCord (Montréal), Livre d'ordre de Selby, 5<sup>e</sup> bataillon de la milice d'élite et incorporée, p. 7; AAQ, G IV-43, Boucher à Plessis, Laprairie, 8 juin 1813.
- 146 ASQ, Fonds Viger-Verreau, série 0, vol. 067, p. 93, "Militia suits, 1803-1813".
- 147 ASQ, Fonds Viger-Verreau, Ma saberdache bleue, vol. 2, p. 119.
- 148 APC, MG24, G45, vol. 1, p. 479, C.-M. de Salaberry à Ls de Salaberry, décembre 1813.
- 149 Michael O'Sullivan, "Récit du témoin oculaire", *Gazette de Montréal*, 9 novembre 1813.
- 150 APC, MG24, B2, vol. 1, dossier 1812, p. 200, Rosalie Papineau à L.-J. Papineau, Isle Roussain, 9 juin 1813.
- 151 ASQ, Fonds Viger-Verreau, Ma saberdache bleue, vol. 2, p. 126, J. Viger à sa femme, 10 août 1812.
- 152 ASQ, Fonds Viger-Verreau, Ma saberdache bleue, vol. 2, p. 21, commentaire d'un médecin de Boucherville en 1810.
- 153 Jean-Pierre Wallot, *op. cit.*, p. 134.
- 154 APC, RG9, IA1, vol. 5, dossier 5<sup>e</sup> bataillon de la milice d'élite et incorporée, Return of Militia Men Unfit for Service, 24 décembre 1812.
- 155 AAQ, G IV-41, Boucher à Plessis, Laprairie, 20 mai 1813.
- 156 APC, MG24, B2, vol. 1, dossier 1813, p. 209.
- 157 APC, RG8, vol. C-1707, mfm C-3840, fol. 205, General Monthly Return of Sick of the Forces in Regimental & Detachment Hospitals in Lower Canada, from 25 February to 24 March 1813.
- 158 APC, RG8, vol. C-1708, mfm C-3840, fol. 60, General Monthly Return of Sick of the Forces [...], 25 August to 24 September 1813.
- 159 *Ibid.*, p. 62.
- 160 APC, RG8, vol. C-85, mfm C-2642, fol. 177, Claims for losses, 1812-1813, n<sup>o</sup> 87.
- 161 ASQ, Fonds Viger-Verreau, Ma saberdache bleue, vol 2, p. 20.

- 162 APC, RG9, IA5, vol. 3, chirurgiens et assistants-chirurgiens de la milice d'élite et incorporée.
- 163 APC, RG8, vol. C-695, mfm C-3234, Lists of killed and Wounded [...]. Malheureusement nous n'avons pas les noms des Fencibles.
- 164 APC, RG9, IA4, vol. 1, p. 11, requête de Barthélémy Gagnon pour indemnisation.
- 165 Ibid., p. 1a, requête de Peter G.R. La Fontaine.
- 166 APC, MG24, B2, vol. 1, dossier 1813, p. 208, F.-C. Truteau à L.-J. Papineau, Cross Roads, Four Miles Creek, 2 septembre 1813.
- 167 APC, MG24, G45, vol. 8, p. 1850, Ls de Salaberry à C.-M. de Salaberry, Beauport, 21 février 1814.
- 168 APC, RG9, IA1, vol. 16, V. de Monviel à C.-M. de Tonnancour, Québec, 5 décembre 1814.
- 169 Ibid., vol. 18, "Extrait d'un Avertissement daté du Bureau de l'adjudant général des Milices à Québec, le 1<sup>er</sup> juin 1815".
- 170 Ibid., vol. 1, p. 167 et 268, réclame de A. Deguise et réclame de B. Millet.
- 171 ANQQ, AP-G-417, boîte 50, "Compte des Miliciens de la Compagnie du Capitaine Papineau qui ont été malades à l'Hotel Dieu depuis le 25 octobre jusqu'au 24 janvier 1813".
- 172 APC, MG24, G9, Livre d'ordre Juchereau Duchesnay, 13 août 1812; *ibid.*, 1<sup>er</sup> décembre 1812.
- 173 ASQ, Fonds Viger-Verreault, boîte 25, liasse 6, Ordre général, 11 décembre 1812.
- 174 AAQ, G IV-21, Robitaille à Plessis, 8 janvier 1813.
- 175 AAQ, G IV-37, Boucher à Plessis, Laprairie, 24 avril 1813.
- 176 AAQ, G IV, vol. 8, n<sup>o</sup> 165, Plessis à Roux, Québec, 22 octobre 1813.
- 177 AAQ, G IV-39, Boucher à Plessis, Laprairie, 8 mai 1813.
- 178 AAQ, G IV-43, Boucher à Plessis, 8 juin 1813.
- 179 AAQ, G IV-52, Boucher à Plessis, 25 octobre 1813.
- 180 AAQ, G IV-39, Boucher à Plessis, Laprairie, 8 mai 1813.
- 181 Michael O' Sullivan, *op.cit.*
- 182 AAQ, G IV-18, Robitaille à Plessis, Fort St-Jean, janvier 1813.
- 183 P. de Sales Laterrière, *op. cit.*, p. 133.
- 184 AAQ, G IV-18, Robitaille à Plessis, Fort St-Jean, janvier 1813.
- 185 AAQ, G IV-29, Boucher à Plessis, 3 mars 1813.
- 186 AAQ, G IV-46, Boucher à Plessis, 10 septembre 1813.
- 187 Université de Montréal, Collection Baby, Wm Berczy père à Wm Berczy fils, Chambly, 19 mai 1812.
- 188 AAQ, G IV-65, Boucher à Plessis, Laprairie, 15 décembre 1813.
- 189 ASQ, Fonds Viger-Verreault, Ma saberdache bleue, vol. 2, p. 141.
- 190 *Ibid.*
- 191 Valleyfield (diocèse), Archives, Bruguier à Plessis, 31 octobre 1913.
- 192 R. Martin du Gard, Les Thibault (Paris, Gallimard, 1955), vol. 5, p. 195, coll. Livre de poche.
- 193 AAQ, G IV-59, Boucher à Plessis, Laprairie, 15 novembre 1813.

#### Le mythe de la bataille de la Châteauguay

- 1 John Brannan, Official Letters of the Military and Naval Officers of the United States during the War with Great Britain in the Years 1812, 13, 14 and 15 [...] (Washington, 1823), p. 249-252, Hampton to Armstrong, 1<sup>er</sup> novembre 1813.
- 2 United States, National Archives, Record Group no. 94, Returns, War of 1812, Robert Purdy's 1<sup>st</sup> Brigade, 25 octobre 1813; *ibid.*, Wade Hampton, Troops, 16 septembre 1813.
- 3 APC, RG8, vol. C-680, mfm C-3173, fol. 316, lettre de Manning, 24 octobre 1813.
- 4 John Brannan, *op. cit.*, p. 275, Colonel Purdy's Report.
- 5 United States, National Archives, Record Group no. 94, Returns, War of 1812, Robert Purdy's 1<sup>st</sup> Brigade, 25 octobre 1813.
- 6 John Brannan, *op. cit.*, p. 276.
- 7 APC, RG8, vol. C-680, mfm C-3173, fol. 195, Archambault à Stovin, 14 octobre 1813.
- 8 AAQ, G IV-49, Boucher à Plessis, Laprairie, 28 septembre 1813.
- 9 APC, RG8, vol. C-880, mfm C-3173, fol. 317, lettre de Manning, 24 octobre 1813.
- 10 W. James, [...] Military Occurrences of the Late War Between Great Britain and America (Londres, Joyce Gold, 1818), p. 305. Il donne aussi 300 Canadiens.

- 11 APC, RG8, vol. C-681, mfm C-3173, fol. 331, C.-M. de Salaberry à de Watteville, 26 octobre 1813.
- 12 "Deux lettres écrites dans les tentes de Châteauguay", dans Les Soirées canadiennes (mars 1864) (ci-après "Deux lettres"), p. 95: Charles Pinguet à Louis Pinguet, Châteauguay, 21 novembre 1813,
- 13 Michael O' Sullivan, "Récit du témoin oculaire", Gazette de Montréal, 9 novembre 1813.
- 14 AAQ, dossier Guerre de 1812, Boucher à Plessis, Laprairie, 22 novembre 1813.
- 15 APC, MG24, G45, vol. 3, p. 1925, Ordres généraux, 27 octobre 1813.
- 16 APC, RG8, vol. C-680, p. 329-330, "War of 1812", s.d.
- 17 Michael O' Sullivan, loc. cit.; APC, Collection nationale de cartes et plans, J. Jebb, "Sketches of the River Châteauguay", 1814.
- 18 John Brannan, op. cit., p. 276, Colonel Purdy's Report.
- 19 APC, RG8, vol. C-680, p. 317, Manning, 24 octobre 1813.
- 20 APC, RG8, vol. C-681, mfm C-3173, fol. 331, C.-M. de Salaberry à de Watteville, 26 octobre 1813.
- 21 APC, MG24, G45, vol. 3, p. 1925, Ordres généraux, 27 octobre 1813.
- 22 Robert Christie, Memoirs of the Administration of the Colonial Government of Lower Canada by Sir James Henry Craig and Sir George Prevost (Québec, 1818), p. 104.
- 23 W.C.H. Wood, "Canada in the War of 1812", dans Canada and its Provinces (Toronto, Authors' Edition, 1913), éd. A. Shortt et A.G. Doughty, vol. 3, p. 248.
- 24 W. James, op. cit., p. 315.
- 25 Victor J.H. Suthren, "The Battle of Chateauguay", Canadian Historic Sites: Occasional Papers in Archaeology and History, n° 11 (1974), p. 134.
- 26 MacKay Hitsman, The Incredible War of 1812; a Military History (Toronto, University of Toronto Press, 1965), p. 164-165.
- 27 W.C.M. Wood, Select British Documents of the Canadian War of 1812 (Toronto, The Champlain Society, 1920-1928), vol. 1, p. 391.
- 28 APC, RG9, IA1, vol. 11, p. 5623, col. de St-Ours à V. de Monviel, Chambly, 12 octobre 1813.
- 29 APC, RG9, IA1, vol. 2, p. 5684, lieutenant. C. de Lery, Haut de Châteauguay, 27 octobre 1813.
- 30 "Deux lettres", p. 96.
- 31 APC, RG8, vol. C-680, mfm C-3171, C.-M. de Salaberry à de Watteville, 26 octobre 1813. De Salaberry dit 50 hommes, O' Sullivan dit 60 hommes.
- 32 APC, RG9, IA1, vol. 10, p. 5413-5414, Henry à V. de Monviel, Taverne Baker ou Rivière des Anglais, 27 octobre 1813.
- 33 Robert Christie, op. cit., p. 102.
- 34 Michael O' Sullivan, loc. cit.
- 35 APC, MG24, B16, Andrew Cochran à son père, Québec, 27 octobre 1813, p. 534-535; APC, MG24, G45, vol. 1, p. 52-55, H. de Rouville à Ls de Salaberry, Chambly, 27 octobre 1813.
- 36 W.D. Lighthall, An Account of the Battle of Châteauguay, being a lecture delivered at Ormstown, March 8th, 1889 (Montréal, W. Drysdale, 1889), p. 15.
- 37 APC, RG8, vol. C-680, mfm C-3173, fol. 333, "The Chateauguay Fight", The Gleaner (Huntingdon), May 11, 1895.
- 38 Robert Sellar, The U.S. Campaign of 1813 to Capture Montreal; Chrysler, the Decisive Battle of the War of 1812 (Huntingdon, Gleaner, 1913).
- 39 L.H. Irving, op. cit., p. 116.
- 40 APC, MG24, G45, vol. 8, p. 1800, Geo. Burke à C.-M. de Salaberry, Wright's House, 28 octobre 1813.
- 41 W.D. Lighthall, op. cit., p. 16.
- 42 Michael O' Sullivan, loc. cit.
- 43 Ibid.
- 44 APC, RG8, vol. C-682, mfm C-3174, fol. 63, Bathurst à Prevost, Downing Street, 27 janvier 1814; Ibid., vol. C-1227, fol. 46, Prevost au duc d'York, Montréal, 9 mai 1814.
- 45 ANQQ, AP-G-335-4, Déclaration de M. Pierre de Boucherville sur sa présence à Châteauguay le 26 octobre 1813.
- 46 APC, RG8, vol. C-681, mfm C-3173, fol. 347, la Bruère à Taché, 25 oct. 1847.
- 47 Suisse, Bibliothèque militaire fédérale, Louis de Watteville, Journal, p. 151-152.
- 48 APC, RG8, vol. C-680, mfm C-3173, fol. 333, C.-M. de Salaberry à de Watteville, 26 octobre 1813.
- 49 APC, RG8, vol. C-680, mfm C-3173, fol. 326, de Watteville à Prevost, Morrison's, 27 octobre 1813.
- 50 APC, RG8, vol. C-1203 1/2s, Livre d'ordre du bataillon de milice sédentaire

- de Boucherville, p. 86.
- 51 AAO, G IV-54, Boucher à Plessis, Laprairie, 28 octobre 1813.
- 52 Ibid., Boucher à Plessis, Laprairie, 4 novembre 1813.
- 53 APC, MG24, G45, vol. 2, p. 707, C.-M. de Salaberry à sa femme, rivière Châteauguay, 29 octobre 1813.
- 54 Ibid.
- 55 APC, MG24, G45, vol. 3, p. 1816, C.-M. de Salaberry à son père, Georgetown, 22 novembre 1813.
- 56 APC, RG4, D1, vol. 28, Gazette de Québec, 14 novembre 1813.
- 57 APC, RG9, IA1, vol. 73, p. 190, Québec, 19 mars 1814, J.T. Taschereau.
- 58 APC, RG8, vol. C-797, mfm C-3258, fol. 215-218, L. Juchereau Duchesnay à Prevost, 3 janvier 1814.
- 59 APC, MG24, G45, vol. 3, p. 1027, C.-M. de Salaberry à son père, 19 décembre 1813.
- 60 ANQQ, AP-G-289/1 (1812-1829), M.-E. D'Auberville à C.-M. de Salaberry, Kingston, 26 mars 1814.
- 61 APC, MG24, G45, vol. 1, p. 479-480, C.-M. de Salaberry à son père, décembre 1813.
- 62 ANQQ, AP-G-289/1, vol. 3, p. 46, C.-M. de Salaberry à son père, 31 janvier 1814; la résolution de la Chambre d'assemblée a été faite le 25 janvier 1814. APC, MG24, G45, vol. 1, p. 24.
- 63 ANQQ, AP-G-289/1, vol. 3, p. 52, C.-M. de Salaberry à son père, 1er février 1814.
- 64 Ibid., p. 54, C.-M. de Salaberry à son père, 5 février 1814.
- 65 APC, MG24, G45, vol. 3, p. 1064-1065, C.-M. de Salaberry à son père, 21 mars 1814.
- 66 APC, RG8, vol. C-683, mfm C-3173, fol. 147, Prevost à Horse Guards, Montréal, 13 mai 1814.
- 67 APC, RG8, vol. C-797, mfm C-3258, fol. 321, C.-M. de Salaberry à Freer, Chambly, 8 novembre 1814.
- 68 Ibid., p. 328, du même au même, Montréal, 18 novembre 1814.
- 69 Valleyfield (diocèse), Archives, Bruguier à Plessis, 31 octobre 1813.
- 70 APC, MG24, G45, vol. 2, p. 57, H. de Rouville à Ls de Salaberry, Chambly, 3 novembre 1813.
- 71 APC, MG24, G45, vol. 2, p. 928, Ls de Salaberry à C.-M. de Salaberry, 6 novembre 1813.
- 72 APC, MG24, B16, p. 540, Andrew Cochran à sa mère, 1er novembre 1813.
- 73 W.C.H. Wood, Select British Documents of the Canadian War of 1812 (Toronto, The Champlain Society, 1920-1928), vol. 1, p. 400, d' O' Sullivan (à Montréal) à de Salaberry (à la frontière), 6 novembre 1813.
- 74 Quebec Mercury, 9 novembre 1813, article sans titre signé en anglais "Eye-witness" et en français "Témoign oculaire".
- 75 W.C.H. Wood, Select British Documents [...], vol. 1, p. 400.
- 76 Ibid., p. 411-412.
- 77 Robert Christie, op. cit., p. 104.
- 78 François-Xavier Garneau, Histoire du Canada [...] (3e éd., Québec, P. Lamoureux, 1859), vol. 3, p. 175.
- 79 G. Auchinleck, A History of the War between Great Britain and the United States of America [...] (Toronto, W.C. Chewett, 1862), p. 248.
- 80 William F. Coffin, 1812. The War and its Moral, A Canadian Chronicle (Montréal, John Lovell, 1864), p. 261.
- 81 W.D. Lighthall, op. cit., p. 26-28.
- 82 APC, RG8, vol. C-680, mfm C-3173, fol. 333, The Gleaner (Huntingdon), 11 mai 1895.
- 83 B. Suite, La bataille de Châteauguay (Québec, Renault, 1899), p. 75.
- 84 Robert Sellar, The U.S. Campaign of 1813 To Capture Montreal; Chrysler, The Decisive Battle of The War of 1812 (Huntingdon, Gleaner, 1913).
- 85 APC, RG9, IA7, vol. 1, E.A. Cruikshank, "Records of Services of Canadian Regiments during the War of 1812", part. VI, The Canadian Voltigeurs, p. 15.
- 86 Thomas Chapais, Cours d'histoire du Canada (Québec, Garneau, 1919-1934), vol. 2, p. 268.
- 87 J. MacKay Hitsman, The Incredible War of 1812 [...] (Toronto, U. of Toronto Press, 1965), p. 166.

#### Les récompenses

- 1 APC, MG24, G45, vol. 3, p. 1925, Ordres généraux, Châteauguay, 27 octobre 1813.
- 2 APC, RG8, vol. C-681, mfm C-3173, fol. 296, Frederick à Prevost, Horse Guards, 24 décembre 1813.
- 3 APC, RG8, vol. C-681, mfm C-3173, fol. 306-309, Bathurst à Prevost, Downing Street, 27 décembre 1813.

- 4 APC, MG24, G45, vol. 5, p. 1455, Ordres généraux, Québec, 26 mars 1814.
- 5 ANQQ, AP-G-289/3, dossier C. de Salaberry, C.-M. de Salaberry à son père, Chambly, 4 avril 1814.
- 6 APC, RG8, vol. C-681, mfm C-3173, fol. 306-309, Bathurst à Prevost, Downing Street, 27 décembre 1813.
- 7 APC, MG24, G45, vol. 8, p. 1862, Prevost à Bathurst, Montréal, 29 juillet 1814.
- 8 APC, RG8, vol. C-798, mfm C-3258, fol. 62, C.-M. de Salaberry à Freer, Chambly, 20 août 1815.
- 9 ANQQ, AP-G-289/3, p. 130, dossier C. de Salaberry, C.-M. de Salaberry à son père, Chambly, 30 avril 1814.
- 10 APC, MG13, WO1, vol. 558, mfm B-3077, fol. 709, lettre à lord Elgin, 2 août 1847.
- 11 APC, RG9, IIA5, vol. 1, "An Alphabetical list of persons who have applied to the board of Canadian Officers to receive medal according to the General Order of the 25<sup>th</sup> August 1847".
- 12 APC, RG9, IIA4, vol. 8, "Demandes de pensions", 1875.
- 13 APC, RG9, IIA5, vol. 1 "An alphabetical list [...]", 1879.
- 14 Ibid., Medals, War of 1812, Ordres généraux de milice, Ottawa, 17 avril 1879, extrait de la Gazette du Canada, 19 avril 1879.
- 15 Ibid., en particulier, lettre au lieutenant-colonel McPherson, décembre 1894.
- 16 J. MacKay Hitsman, Safeguarding Canada, 1763-1871 (Toronto, U. of Toronto Press, 1968), chapitre 7.
- 17 APC, MG24, G45, vol. 1, p. 24-25, Résolution de la Chambre d'assemblée, mardi, 25 janvier 1814; Bas-Canada, Parlement, Journaux du Conseil Législatif, 2 février 1814.
- 18 APC, RG8, vol. C-681, mfm C-3173, fol. 63, Bathurst à Prevost, Downing Street, 27 décembre 1814; ANQQ, AP-G-289/3, Ordre général, 26 mars 1814.
- 19 APC, RG9, IAI, vol. 73, p. 190, J.T. Taschereau, Québec, 19 mars 1814; RG8, vol. C-797, mfm C-3258, fol. 215-218, L. Juchereau-Duchesnay à Prevost, 3 janvier 1814; MG24, G45, vol. 3, p. 1027, C.-M. de Salaberry à son père, 19 décembre 1813.
- 20 APC, MG24, G45, vol. 4, p. 1398, Ls de Salaberry à H. de Rouville 2 mars, 1814. APC, RG8, vol. C-1227, mfm C-3527, fol. 29-30, Prevost à Torrens, Head Quarters, 15 mars 1814.
- 21 APC, RG8, vol. C-1227, p. 46, Prevost au duc d'York, Montréal, 9 mai 1814.
- 22 Cette fois-ci ce fut une lettre du 13 mai 1814. APC, RG8, vol. C-683, mfm C-3174, fol. 147, Adj<sup>t</sup>. Gen. Office, "Confidential Report" signé par Prevost, Montréal, 13 mai 1814.
- 23 ANQQ, AP-G-289/3, p. 85, C.-M. de Salaberry à son père, 7 mars, 1814.
- 24 APC, RG8, vol. C-231, mfm C-2844, fol. 122, Torrens à Prevost, 26 juillet 1814.
- 25 Ibid., vol. C-797, mfm C-3258, fol. 328, C.-M. de Salaberry à Freer, 18 novembre 1814.
- 26 ANQQ, AP-G-289/3, p. 188, C.-M. de Salaberry à son père, 3 août 1815.
- 27 Ibid., p. 135, 207.
- 28 ANQQ, AP-G-289/4, H. de Rouville à Ls de Salaberry, 29 juillet 1817.
- 29 APC, MG11, CO42, vol. 178, mfm B-141, fol. 53, Sherbrooke à Bathurst, Québec, 17 janvier 1818; MG24, G45, vol. 2, p. 982.
- 30 Bas-Canada, Journaux du Conseil Législatif, 19 février 1819.
- 31 ANQQ, AP-G-289/3, p. 84, C.-M. de Salaberry à son père, 7 mars 1814.
- 32 ANQQ, AP-G-289/3, p. 124; MG24, G45, vol. 8, p. 1856, verso, "Remerciements à de Salaberry, 17 mars 1814".
- 33 Bas-Canada, Assemblée législative, Journaux, 21 mars 1815; APC, MG24, G45, vol. 1, p. 35-37.
- 34 ANQQ, AP-G-289/4, Petition, 15 février 1868.
- 35 APC, MG24, G9, Livre d'ordres de Juchereau Duchesnay, St-Philippe, 10 novembre 1812; APC, RG8, vol. C-1220, mfm C-3526, fol. 27-28, Prevost à Bathurst, 21 novembre 1812.
- 36 APC, RG8, vol. C-797, p. 221-222, Bathurst à Prevost, Downing Street, 20 janvier 1814; APC, RG1, L3L, mfm C-2503, fol. 13749-13751, Bathurst à Prevost, 12 juillet 1814.
- 37 APC, RG1, E2, vol. 3, Executive Council, Proceedings of Council, 15 décembre 1814.
- 38 APC, RG1, L3L, mfm C-2503, fol. 13787-13790, Mémoires du lt-col. F. DeChambault, ancien 109<sup>e</sup> régiment.
- 39 APC, RG8, vol. C-12031/20, p. 87, General Orders, 13 juin 1815.
- 40 APC, CO42, Série Q, p. 71, Québec, 1<sup>er</sup>

- mars 1816, Drummond à Bathurst, cité dans RAPC, 1896, p. 150.
- 41 ANQQ, QBC 15-34, Demande de terre, requête d'Appoline Curot, veuve Adhémar, Montréal, 8 mai 1824.
- 42 Gazette de Québec, samedi 15 sept. 1838, n° 5299, tome 76, p. 2, col. 2.
- 43 Bas-Canada, Parlement, Journaux de la Chambre d'assemblée, 1819, append. O.
- 44 APC, RG1, L3L, mfm C-2503, fol. 13345, Executive Council Office, York, 19 janvier 1820.
- 45 Bas-Canada, Parlement, Journaux de la Chambre d'assemblée, 1819, append. O.
- 46 APC, RG1, L3L, mfm C-2503, fol. 13814, Bouchette au Chief Justice, 28 décembre 1818.
- 47 ANQQ, QBC 15-63, Demandes de terres des miliciens, "Règlements, 1829".
- 48 APC, RG1, L3L, mfm C-2503, fol. 13811, Bouchette au Chief Justice, 28 décembre 1818.
- 49 ANQQ, QBC 15-33, n° 1026, "Return of Crown Lands granted in each year from 31<sup>st</sup> December 1823 to 31<sup>st</sup> December 1833 inclusive under Location".
- 50 APC, RG1, L3L, mfm C-2503, fol. 13866, Statement of Townships Surveyed for the Military since the Year 1817, Québec, 17 mars 1823.
- 51 ANQQ, QBC 15-41, Demandes de terre, n° 1005, Jos. Bouchette à J. Davidson, 13 avril 1833.
- 52 ANQQ, QBC 15-33, n° 1023, V. de Monviel au secrétaire militaire, 31 janvier 1820.
- 53 APC, RG9, IA4, vol. 3, The Canada Gazette, février 1844.
- 54 ANQQ, QBC 15-33, n° 1047, House of Assembly, Monday 14 December 1835. In Committee on the grants of lands to officers & militiamen. Examination Felton to Kimber.
- 55 Ibid.
- 56 Gazette de Québec, samedi, 15 septembre 1838, n° 5299, tome 76, p. 2, col. 2.
- 57 The Quebec Gazette, supplément, jeudi, 18 juillet 1839, vol. 16; *ibid.*, jeudi, 29 août 1839, vol. 16.

## BIBLIOGRAPHIE

Almanach de Québec, 1812, 1813.

**Aron, Jean-Paul**

Essai sur la sensibilité alimentaire à Paris au 19<sup>e</sup> siècle, Paris, Armand Colin, 1967, Cahiers des Annales.

**Aron, J.P., E. LeRoy-Ladurie et P. Dumont**

Anthropologie du conscrit français, Paris, Mouton, 1972.

**Auchinleck, G.**

A History of the War between Great Britain and the United States of America during the years 1812, 1813 and 1814, Toronto, W.C. Chewett, 1862.

**Bas-Canada. Bureau de l'adjudant général des milices.**

Règles et articles pour le meilleur gouvernement de la milice de la province du Bas-Canada lorsqu'elle sera incorporée pour le service, Revus et publiés en vertu et sous l'autorité de l'Acte de la 34<sup>e</sup> de Sa Majesté, Québec, Desbarats, 1812.

**Bas-Canada. Parlement.**

Journaux de la Chambre d'assemblée, 1819, Appendice O.

Journaux du Conseil législatif, 1814, 1818, 1819.

Statuts du Bas-Canada, 1793-1813.

Statuts provinciaux du Bas-Canada, 1811-1814, Québec, Desbarats, 1815.

**Beirne, F.F.**

The War of 1812, Hamden (Conn.) Archon Books, 1965.

**Boissonnault, Charles M.**

Histoire politico-militaire des Canadiens français, 1763-1945, Trois-Rivières, Bien Public, 1967.

---. "Le Québec et la guerre de 1812", Revue de l'Université Laval, n<sup>o</sup> 5 (mars 1951), p. 611-625.

**Boucherville, Thomas Verchères de**

"Journal de M. Thomas Verchères de Boucherville dans ses voyages aux pays d'en Haut et durant la dernière guerre avec les Américains, 1812-1813", Canadian Antique & Numismatic Journal, 3<sup>e</sup> série, 3:1 (1901), p. 1-167.

**Bouchette, Joseph**

The British Dominions in North America; A Topographical and Statistical Description of the Province of Lower and Upper Canada, Londres, Green and Longman, 1832, vol. 1.

**Brannan, John**

Official Letters of the Military and Naval Officers of the United States during the War with Great Britain in the Years 1812, 13, 14 and 15, with some Additional Letters and Documents Elucidating the History of the Period, Washington, s. éd., 1823.

**Burn, Richard**

The Justice of Peace and Parish Officer, Londres, A. Strahan, 1830, 3 vol.

**Calver, W.L. et R.P. Bolton.**

History Written with Pick and Shovel, The New York Historical Society, 1955.

**Canada. Archives publiques.**

MG11, CO42, Canada, Original Correspondence, "Q Series".

MG12, Admiralty and War Office, Class 2, vol. 558.

MG13, WO1, In-letters.

MG13, WO17, Monthly Returns.

MG24, B2, papiers Papineau, vol. 1, correspondance.

MG24, B16, papiers Cochran (1812-1854).

MG24, G5, Vassal de Monviel.

MG24, G8, guerre de 1812, médailles.

MG24, G9, Juchereau-Duchesnay, livre d'ordres.

MG24, G45, papiers de Salaberry.

MG24, L5, collection Bertrand.

PCO, WO, class 2, vol. 558.

RG1, E2, Executive Council, Proceedings, vol. 3.

RG1, IA4, The Canada Gazette, vol. 3.

RG1, L3L, Quebec and Lower Canada: Land Petitions and related records, 1637-1842.

RG4, A2, Civil Secretary: Draft Correspondence, 1795-1841, vol. 4-7.  
RG4, B21, Prison Returns, vol. 1.  
RG4, D1, Gazette de Québec.  
RG8, British Military and Naval Records.  
RG9, Ministère de la Milice et de la Défense. I: Pre-Confederation Records, II: Post-Confederation Records.  
Rapports sur les archives publiques du Canada, Ottawa, Impr. du roi, 1896, 1913, 1914-1915, 1940.

**Canada. Archives publiques. Collection nationale de cartes et plans.**  
"Sketches of the River Chateauguay, 1814", J. Jebb.

**Canada. Ministère de l'Agriculture.**  
Census of Canada 1870-1871/Recensment du Canada, Ottawa, I.B. Taylor, 1873-1878, 5 vol., vol. 4: Censuses of Canada 1665 to 1871.

**Canada. Ministère de la Défense. Service historique.**  
"Extract From Notes on Military District No 4 Covering the Period From the Beginning of the French Occupation to 1814", texte dactylographié, Ottawa.

**Chapais, Thomas**  
Cours d'histoire du Canada, Québec, Garneau, 1919-1934, 8 vol.

**Chartrand, René**  
"Lower Canada Select Embodied Militia Battalions, 1812-1815", manuscrit classé, Division de l'interprétation, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Ottawa.

**Christie, Robert**  
Memoirs of the Administration of the Colonial Government of Lower Canada By Sir James Henry Craig and Sir George Prevost, Québec, 1818.

**Clode, Charles M.**  
The Military Forces of the Crown; their Administration and Government, Londres, John Murray, 1869.

**Coffin, William F.**  
1812; The War and its Moral. A Canadian Chronicle, Montréal, John Lovell, 1864.

**Coles, Harry L.**  
The War of 1812, Chicago, University of Chicago Press, 1965.

**Corvisier, André**  
Armées et sociétés en Europe de 1494 à 1789, Paris, P.U.F., 1976.  
---. L'armée française de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle au ministère de Choiseul, les soldats, Paris, P.U.F., 1964, 2 vol.  
---. Les contrôles de troupes de l'Ancien Régime, ministère des Armées, État major de l'armée de terre, Service historique, 1968.

**Cruikshank, E.A.**  
Inventaire des documents militaires du dépôt des archives canadiennes, Ottawa, Imprimeur du roi, 1912, 2 vol.

**David, L.O.**  
Le héros de Châteauguay, Montréal, Cadieux et Derome, 1883.

**Desloges, Yvon**  
Le combat de la Châteauguay (26 octobre 1813), Travail inédit n° 459 (1969), Parcs Canada, Ottawa.  
---. "L'origine sociale des miliciens de 1812", manuscrit, classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Ottawa (1970).

**Dunlop, William**  
"Recollections of the American War 1812-14", dans Ross, Malcolm, Tiger Dunlop's Upper Canada, Toronto, McClelland and Stewart, 1967.

**Fairchild, G.M., éd.**  
Journal of an American Prisoner at Fort Malden and Quebec in the War of 1812, Québec, s. éd., 1909.

**Garneau, François-Xavier**  
Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours, 3<sup>e</sup> éd., Québec, P. Lamoureux, 1859, 3 vol.

**Gazette de Québec**, 1811-1815, 1838, 1845.

**Gleig, G.R.**  
A Sketch of the Military History of Great Britain, Londres, John W. Parker, 1845.

**Gloor, P.-A. et J. Houdaille**

"La couleur des yeux à l'époque du 1<sup>er</sup> Empire. Quelques commentaires sur l'évolution de ce caractère durant 238 ans", Annales (Économie, société, civilisation), n° 4 (juillet-août 1976), p. 677-699. Paris.

**Goodman, Warren H.**

"The origins of the War of 1812; A survey of changing interpretations", Mississippi Valley Historical Review, vol. XXVIII (2) (septembre 1941), p. 171-186.

**Gravel, Jean-Yves**

L'Armée au Québec (1868-1900), un portrait social, Montréal, Boréal Express, 1974.

---. "Les voltigeurs de Québec dans la Milice canadienne, 1862-1898", thèse de doctorat, université Laval, 1971.

**Greenwood, Frank Murray**

"The Development of a garrison mentality among the English in Lower Canada, 1793-1811", thèse de doctorat, University of British Columbia, 1970.

**Greer, Allan**

"The Pattern of Literacy in Quebec, 1745-1899", Histoire sociale/Social History, vol. 11, n° 22 (nov. 1978), p. 295-335. Ottawa.

**Headly, J.T.**

The Second War with England, New York, Charles Scribner, 1853.

**Hermadinguer, J.J.**

Pour une histoire de l'alimentation, Paris, Armand Colin, 1970, Cahiers des Annales.

**Hitsman, J. MacKay**

The Incredible War of 1812; a Military History, Toronto, University of Toronto Press, 1965.  
---. Safeguarding Canada, 1763-1871, Toronto, University of Toronto Press, 1968.

**Horseman, Reginald**

The Causes of the War of 1812, New York, Octagon Books, 1972.  
---. The War of 1812, Londres, Eyre and Spottiswoode, 1969.

**Hyatt, Albert Mark John**

"The Defence of Upper Canada in 1812", thèse de maîtrise, Carleton University, Ottawa, 1961.

**Irving, L.H., comp.**

Officers of the British Forces in Canada during the War of 1812, Welland (Ont.), Canadian Military Institute, 1908.

**Jacobs, James R.**

Tarnished Warrior: Major General James Wilkinson, New York, s. éd., 1938.

**Jacobs, J.R. et G. Tucker**

The War of 1812: A Compact History, New York, Hawthorne Books, 1969.

**James, Charles**

An Universal Military Dictionary, in English and French in which are explained the terms of the principal sciences that are necessary for the information of an officer, 4<sup>e</sup> éd., Londres, T. Egerton, 1816.

**James, W.**

A Full and Correct Account of the Military Occurrences of the Late War Between Great Britain and America, Londres, Joyce Gold, 1818.

**Jarvis, Eric**

"Military Land Granting in Upper Canada Following the War of 1812", Ontario History, Ontario Historical Society, vol. 67, n° 3 (septembre 1975), p. 121-134.

**Koke, Richard, J.**

"The Britons who fought on the Canadian Frontier - Uniforms of the war of 1812", The New York Historical Society Quarterly, vol. 45, n° 2 (avril 1961), p. 141-194.

**Lambert, John**

Travels Through Canada and the United States of North America in the Years 1806, 1807 and 1808, 2<sup>e</sup> éd., Londres, Baldwin, Cradock and Joy, 1816, vol. 1.

**Laterrière, Pierre de Sales**

Political and Historical Account of Lower Canada with Remarks on the Present Situation of the People as Regards their Manners, Character, Religion, by a Canadian, Londres, William Marsh and Alfred Miller, 1830.

**LeRoy-Ladurie, Emmanuel**

Le territoire de l'historien, Paris, Gallimard, 1973.

**Lighthall, W.D.**

An Account of the Battle of Chateauguay, being a lecture delivered at Ormstown, 8 March 1889, Montréal, W. Drysdale, 1889.

**Mahan, A.T.**

Sea Power in its Relations to the War of 1812, Boston, Little, Brown, 1905, 2 vol.

**Mahon, John, K.**

The War of 1812, Gainesville, University of Florida Press, 1972.

---. "British Command Decisions in the Northern Campaigns of the War of 1812", Canadian Historical Review, vol. 46, n° 3 (1965), p. 219-327.

**Manning, W.R., éd.**

Diplomatic Correspondence of the U.S. - Canadian Relations 1784-1860, Washington, Carnegie Endowment for International Peace, 3 vol., vol. 1: 1784-1820.

**Martin du Gard, R.**

Les Thibault, Paris, Gallimard, 1955, 6 vol., coll. Livre de poche.

**Martin, R. Montgomery**

History, Statistics and Geography of Upper and Lower Canada, Londres, Whittaker, 1838.

**McAfee, Robert B.**

History of the Late War in the Western Country, Lexington, s. éd., 1816.

**Musée McCord (Montréal). Archives.**

Cartes.  
Fonds McCord.  
Guerre de 1812.

**New York (état)**

Public Papers of Daniel D. Tompkins, Albany, J.B. Lyon, 1902, 3 vol.

**O' Sullivan, Michael**

"Récit du témoin oculaire", Gazette de Montréal, 9 novembre 1813.

**Ouellet, Fernand**

Histoire économique et sociale du Québec 1760-1850, structures et conjoncture, Montréal, Fides, 1966.

---. Le Bas-Canada 1791-1840, changements structureaux et crise, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1976.

---. "Officiers de milice et structure sociale au Québec (1660-1815)", conférence présentée au colloque international d'histoire militaire, Ottawa, août 1978.

**Quaife, Milo Milton, éd.**

War on the Detroit, The Chronicle of Thomas Vercheres de Boucherville and The Capitulation by an Ohio Volunteer, Chicago, The Lakeside Press, R.R. Donnelly, 1940.

**Québec (archidiocèse). Archives.**

Dossier guerre de 1812.  
G-IV: Cartables: Gouvernement IV, Lettres envoyées à Mgr Plessis.  
210A: Registres des lettres expédiées, vol. 8.

**Quebec Gazette, The, 1839.**

**Quebec Mercury, 1812-1814.**

**Québec (province). Archives nationales à Montréal.**

Greffes des notaires.

**Québec (province). Archives nationales à Québec.**

AP-G-289, famille de Salaberry.  
AP-G-335, collection Baby.  
AP-G-417, collection Papineau.  
QBC 15, demandes de terres par les miliciens de la guerre de 1812 (1812-1851).

**Québec (séminaire). Archives.**

Fonds Viger-Verreault.  
Collection Baby.

**Rogers, H.C.B.**

Weapons of the British Soldier, Londres, Sphere Books, 1972.

**Roosevelt, Theodore**

The Naval War of 1812, New York, s. éd., 1904.

**Sellar, Robert**

The History of the County of Huntingdon and of the Seignories of Chateauguay and Beauharnois from their First Settlement to the Year 1838, Huntington, The Canadian Gleaner, 1888.

---. The U.S. Campaign of 1813 to Capture Montreal; Chrysler, the Decisive Battle of the War of 1812, Huntington, Gleaner, 1913.

**Smith, George**

An Universal Dictionary, Londres, J. Millan, 1779, Limited Edition Military Series (facsim., Ottawa, Museum Restauration Service, 1969).

**Soirées Canadiennes, Les**

"Deux lettres écrites dans les tentes de Châteauguay", [par C. Pinguet], 3<sup>e</sup> livraison (mars 1864), p. 91-96.

**Stanley, George Francis Gilman**

Canada's Soldiers, 1604-1954, The Military History of an Unmilitary People, Toronto, s. éd., 1954.

---. "The Indians in the War of 1812", The Canadian Historical Review, vol. 31, n<sup>o</sup> 2 (juin 1950), p. 145-165.

**Stepler, Glenn A.**

"A Duty Troublesome beyond Measure: Logistical Considerations in the Canadian War of 1812", thèse de maîtrise, McGill University, Montréal, 1974.

**Strachan, Hew**

British Military Uniforms 1768-1796, Londres, Arms and Armour Press, 1975.

**Suisse. Bibliothèque militaire fédérale.**

Louis de Watteville, Journal.

**Sulte, Benjamin**

La bataille de Châteauguay, Québec, Renault, 1899.

---. Histoire de la milice canadienne-française, 1760-1897, Montréal, Desbarats, 1897.

**Suthren, Victor J.H.**

"The Battle of Chateauguay", Canadian Historic Sites: Occasional Papers in Archaeology and History, n<sup>o</sup> 11 (1974), p. 95-151, Ottawa.

**Taylor, George, éd.**

War of 1812: Past Justifications and Present Interpretations, Boston, s. éd., 1963.

**Taché, E. Pascal**

"Guerre de 1812 à 1815, Bataille navale du lac Champlain par un témoin oculaire", Mémoires et documents relatifs à l'histoire du Canada, Société historique de Montréal, 3<sup>e</sup> livraison (1860), p. 145-155.

**Tompkins, Daniel D.**

Public Papers of Daniel D. Tompkins, governor of New York, 1807-1817, Albany, J.B. Lyon, 1902, 3 vol.

**Trudel, Marcel**

L'esclavage au Canada français, histoire et conditions de l'esclavage, Québec, Presses de l'université Laval, 1960.

**Turcotte, G.**

Le Conseil législatif de Québec, 1774-1933, Beauceville, L'Éclaireur, 1933.

**United States. National Archives.**

Record Group no 94, Returns, War of 1812.

**Université de Montréal. Archives. Service des collections particulières.**

Collection Baby.

**Valleyfield (diocèse). Archives.**

Correspondance.

**Vallière, P. de**

Treue und Ehre, Geschichte der Schweizer in Fremdem Diensten, Neuenburg, F. Zahn, 1912, p. 550.

**Wallace, W.S.**

The Macmillan Dictionary of Canadian Biography, Toronto, Macmillan, 1963, 3<sup>e</sup> éd.

**Wallot, Jean-Pierre**

Un Québec qui bougeait, trame socio-politique au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle, Montréal, Boréal Express, 1973.

**Western, J.R.**

The English Militia in The Eighteenth Century, The Story of a Political Issue 1660-1802, Toronto, University of Toronto Press, 1965.

**White, Samuel**

History of the American Troops during the Late War under the Command of Colonels Fenton and Campbell, Baltimore, Published by the author, 1830.

**Wood, William Charles Henry**

"Canada in the War of 1812", dans Canada and Its Provinces: A History of the Canadian People and their Institutions by One Hundred Associates, éd. Adam Shortt et Arthur G. Doughty, Toronto, Author's Editions, 1913, vol. 3.

---. Select British Documents of the Canadian War of 1812, Toronto, The Champlain Society, 1920-1928, vol. 1.

---. The War with the United States: a Chronicle of 1812, Toronto, Brook, 1915.

**Zaslow, Morris, éd.**

The Defended Border, Upper Canada and the War of 1812, A Collection of Writings Giving a Comprehensive Picture of the War of 1812 in Upper Canada, Toronto, Macmillan, 1964.

Châteauguay, dans la conscience collective des Canadiens, est la victoire la plus importante de la guerre de 1812 au Bas-Canada. Cet ouvrage se penche sur la vie quotidienne des vainqueurs, ces miliciens que la légende a érigés en héros, et projette ainsi une lumière nouvelle sur la société canadienne du début du XIX<sup>e</sup> siècle.



Canada